



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Débats de la Chambre des communes

Compte rendu officiel
(Hansard)

Volume 152 N° 045
Le mardi 28 octobre 2025

Présidence de l'honorable Francis Scarpaleggia



TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 28 octobre 2025

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

● (1000)

[Traduction]

PÉTITIONS

LA VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES

Will Greaves (Victoria, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui pour présenter la pétition e-6770, signée par plus de 2 000 Canadiens désireux d'exprimer leur solidarité avec les victimes de violence entre partenaires intimes et les personnes qui ont survécu à celle-ci. Je la présente au nom d'une survivante qui réside en Colombie-Britannique, Carrie Wiebe, et en mémoire de Bailey McCourt, qui a tragiquement perdu la vie plus tôt cette année dans un acte de violence odieux commis par son ex-conjoint.

La réalité, c'est que tous les six jours au Canada, une femme meurt aux mains d'un partenaire intime. Le projet de loi sur la prévention de la violence entre partenaires intimes et l'imposition de mesures à cet égard introduirait une réforme d'importance vitale fondée sur des données probantes afin de prévenir la violence entre partenaires intimes et d'assurer une protection contre celle-ci.

C'est avec reconnaissance que je souligne le travail de longue haleine du gouvernement dans ce dossier, notamment les récentes annonces concernant le projet de loi sur la réforme de la mise en liberté sous caution, qui va dans le sens de ce qui a motivé la pétition. Les pétitionnaires demandent une réforme de la mise en liberté sous caution, la restriction des règles de changement de nom légal pour les auteurs d'actes de violence contre un partenaire intime, la vérification obligatoire du casier judiciaire pour délivrer une licence de mariage ainsi que, pour les délinquants à risque élevé, des programmes de traitement et une surveillance ordonnés par le tribunal. Le projet de loi prévoit également la création d'une unité spécialisée dans l'application de la loi en matière de violence contre un partenaire intime, d'un comité d'examen de la mortalité et d'un commissaire indépendant à la violence contre un partenaire intime afin d'améliorer la surveillance et la reddition de comptes.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre d'honorer la mémoire des victimes et de prévenir d'autres tragédies en examinant sans tarder le projet de loi sur la prévention de la violence entre partenaires intimes et l'imposition de mesures à cet égard.

LE SYSTÈME NATIONAL D'ALERTE SILVER

Raquel Dancho (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, près de deux ans se sont écoulés depuis la disparition tragique d'Earl Moberg, un mari, un père et un grand-père bien-aimé de ma collectivité qui souffrait de démence. Malgré des efforts de recherche soutenus, on ne l'a pas retrouvé, et il est présumé mort.

D'ici 2030, près de 1 million de Canadiens vivront avec la maladie d'Alzheimer, et près de 60 % d'entre eux seront portés disparus à un moment ou à un autre. Si on ne les retrouve pas dans les 12 heures suivant leur disparition, la moitié d'entre eux seront grièvement blessés ou perdront la vie, ce qui souligne le besoin urgent d'alertes rapides. M. Moberg a peut-être été vu après sa disparition, mais la personne qui l'a vu n'était pas au courant de sa disparition et n'a pas alerté les autorités. C'est pourquoi le Canada a besoin de toute urgence d'un système national d'alerte Silver, comme le système d'alerte Amber pour les enfants, afin d'aviser rapidement le public lorsqu'un aîné atteint de troubles cognitifs disparaît grâce à une technologie géociblée.

Aujourd'hui, j'ai l'honneur de présenter la pétition e-6491, qui compte plus de 7 300 signatures et qui a été lancée par la famille Moberg. Elle demande au gouvernement fédéral de collaborer avec les provinces et la police pour créer un système national d'alerte Silver.

Les Moberg ont fait preuve d'un courage extraordinaire. Nous devons agir maintenant pour protéger les plus vulnérables et prévenir de futures tragédies.

* * *

● (1005)

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au Feuilleton.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE

L'INDUSTRIE CANADIENNE DU CANOLA

Le Président: Je désire informer la Chambre que j'ai reçu un avis de demande de débat d'urgence. J'invite le chef de l'opposition à prendre la parole pour une brève intervention.

Ordres émanant du gouvernement

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, les agriculteurs canadiens sont l'épine dorsale de notre économie, en particulier les producteurs de canola. J'ajouterais que les producteurs de la belle circonscription de Battle River—Crowfoot sont particulièrement renommés. Malheureusement, cette industrie de 5 milliards de dollars est menacée par des droits de douane chinois injustes imposés par le régime de Pékin. Cela s'ajoute aux droits de douane imposés aux producteurs de fruits de mer et à d'autres producteurs agricoles et agroalimentaires canadiens.

Le premier ministre a promis qu'il serait un maître négociateur, qu'il ouvrirait de nouveaux marchés et qu'il négocierait des victoires. Bien sûr, ce n'était qu'un leurre. Ses promesses non tenues et ses échecs en matière de diplomatie coûtent une fortune à nos agriculteurs, sans compter que ses échecs en ce qui concerne les États-Unis ont fait doubler les droits de douane américains depuis qu'il a été élu en promettant de conclure un accord avant le 21 juillet.

Revenons à la question de l'agriculture. Cette industrie de 5 milliards de dollars par année est essentielle pour l'ensemble de l'économie et pour celle des Prairies en particulier. Nous savons que ce secteur est soumis à d'énormes pressions, car Pékin a porté un coup dur à nos producteurs, ce qui a entraîné une baisse artificielle du prix de vente qu'ils peuvent obtenir. Nous avons beaucoup débattu, à juste titre, des droits de douane que le premier ministre a permis qu'on impose au secteur de la fabrication de métal, à celui de la construction automobile et à d'autres, mais nous n'avons pas assez parlé des producteurs de canola. Des familles d'agriculteurs nous regardent en ce moment et comptent sur vous, monsieur le Président, pour faire ce qui s'impose et permettre la tenue d'un débat d'urgence.

C'est aussi une question importante d'unité nationale. Les producteurs de l'Ouest ont besoin que la Chambre parle de leur secteur et qu'elle lui accorde toute l'attention qu'il mérite. Ils n'ont rien contre le fait qu'on tienne beaucoup de débats sur les métallurgistes, sur les travailleurs de l'aluminium, sur les travailleurs de l'automobile et sur d'autres choses, mais ils s'attendent à ce que leur voix aussi soit entendue.

Compte tenu de l'importance considérable de ce secteur et des droits de douane injustes imposés par le gouvernement chinois, nous vous demandons, monsieur le Président, de faire ce qui s'impose et de permettre la tenue d'un débat d'urgence. Je souligne que cette demande tombe à point nommé, car le premier ministre rencontrera le président Xi plus tard cette semaine.

Tous les droits de douane touchant le canola et les pêcheurs devaient être éliminés. Les attentes sont élevées à cet égard. Après tout, le premier ministre a promis qu'il allait gérer les négociations de main de maître, car il sait comment gérer ces discussions. Nous savons qu'il mettra fin aux droits de douane, mais pour nous en assurer, tenons un débat d'urgence dont le premier ministre et le président Xi pourront tenir compte avant leur rencontre et avant d'annoncer la fin des droits de douane.

Le moment est idéal. On ne peut pas attendre. Si ce débat est repoussé, la Chambre ne pourra pas en discuter avant la rencontre des deux chefs d'État. Nous demandons au Président de faire honneur aux agriculteurs en permettant à la Chambre de prendre des mesures urgentes pour défendre leurs intérêts.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je remercie le chef de l'opposition de son intervention. Cependant, je ne suis pas convaincu que cette demande réponde aux exigences du Règlement pour le moment.

Cela dit, je sais que ce sujet intéresse beaucoup de députés. Je tiens donc à assurer à la Chambre que je suis ouvert à reconsidérer la demande à une date ultérieure si la situation le justifie.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

• (1010)

[Français]

LOI PORTANT MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE D'ADHÉSION DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD À L'ACCORD DE PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE GLOBAL ET PROGRESSISTE

L'hon. Steven Guilbeault (au nom du ministre du Commerce international) propose que le projet de loi C-13, Loi portant mise en œuvre du Protocole d'adhésion du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour contribuer au débat sur le projet de loi visant à permettre l'adhésion du Royaume-Uni à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste.

Il s'agit d'une étape importante dans l'avancement de la stratégie canadienne de diversification du commerce et dans le renforcement de l'un des accords commerciaux les plus ambitieux au monde. Avant de parler plus précisément de ce que cela signifie pour le Québec et pour ma circonscription, Beauport—Limoilou, je souhaite prendre un moment pour réfléchir à ce que représente cet accord et à la façon dont le processus d'adhésion fonctionne.

Cet accord commercial moderne est fondé sur des règles claires entre le Canada et 10 autres pays de la région Asie-Pacifique, notamment le Japon, le Vietnam, la Malaisie, Singapour, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il élimine ou réduit considérablement les droits de douane, améliore l'accès aux marchés publics et aux investissements, et renforce la protection des services, du travail et de la propriété intellectuelle. Fait essentiel, l'Accord comprend un processus d'adhésion structuré qui permet à d'autres économies, comme le Royaume-Uni, de s'y joindre à condition qu'elles respectent ses normes élevées et qu'elles concluent des négociations bilatérales avec chacun des membres.

Pour le Québec, cet accord n'est pas une mesure abstraite. C'est une porte d'entrée concrète vers des marchés à forte croissance et d'importance stratégique, capables de transformer l'avenir économique de notre province. Bon nombre des secteurs clés du Québec, soit l'aérospatiale, l'agroalimentaire, la fabrication de pointe, l'aluminium, la foresterie et les produits du bois à valeur ajoutée, ainsi que les technologies propres, bénéficient déjà de la réduction des droits de douane et d'un accès aux marchés plus clair et plus prévisible grâce à cet accord.

Pour les entreprises de partout au Québec, cet accord représente une occasion d'innover, de concurrencer et de bâtir de nouveaux partenariats à travers le Pacifique et au-delà. Les exportateurs québécois sont désormais mieux placés pour se développer dans des marchés comme le Japon, le Vietnam et la Malaisie, des pays où les barrières commerciales étaient autrefois élevées, mais sont aujourd'hui en voie d'être levées.

Il ne s'agit pas seulement des grandes multinationales. Les petites et moyennes entreprises, de Sherbrooke à Chicoutimi et de Trois-Rivières jusqu'à Gaspé, trouvent de nouveaux clients à l'étranger pour leur savoir-faire, leurs produits et leur créativité. Qu'il s'agisse de produits de l'érable du Bas-Saint-Laurent, de composantes aéronautiques fabriquées à Mirabel, de fromages et produits fins de Lanaudière ou d'équipements de fabrication de pointe produits en Estrie, cet accord facilite la compétitivité des entreprises québécoises sur la scène mondiale, sous des règles commerciales claires et applicables.

Ce sont là des histoires d'ambition et d'excellence qui définissent l'économie moderne du Québec, une économie qui marie la tradition à l'innovation, et la fierté locale à l'ouverture sur le monde. Le Québec a toujours eu le regard tourné vers l'extérieur. Depuis les premiers échanges transatlantiques le long du fleuve Saint-Laurent jusqu'aux exportations de haute technologie et aux innovations vertes d'aujourd'hui, les Québécoises et les Québécois ont toujours compris que la prospérité naît de l'engagement avec le monde.

Le commerce n'est pas étranger à notre identité; il en fait partie. Il est inscrit dans notre histoire, dans notre géographie et dans notre culture entrepreneuriale. Nos ports, nos chemins de fer, nos pôles de recherche et notre main-d'œuvre qualifiée témoignent tous de ce lien profond avec le commerce mondial. Montréal, Québec et nos centres régionaux ont depuis longtemps servi de portes d'entrée au commerce canadien, reliant l'Amérique du Nord à l'Europe et, de plus en plus, à la région indo-pacifique.

● (1015)

Les exportateurs québécois incarnent cet esprit d'ouverture. Ils sont soutenus par une économie reconnue pour sa créativité, sa précision et sa qualité. Les Québécoises et les Québécois comprennent pourquoi le travail est essentiel. Selon un récent sondage Nanos sur les orientations du Canada en matière de commerce international, les Québécois figurent parmi les plus favorables à l'expansion du libre-échange au-delà de l'Amérique du Nord. Ils voient la diversification du commerce non pas comme un risque, mais comme un chemin vers la sécurité et la résilience.

Dans un monde où les chaînes d'approvisionnement mondiales se redéfinissent et où le protectionnisme gagne du terrain, les Québécois savent que mettre tous nos œufs économiques dans le même panier, qu'il s'agisse d'un seul pays ou d'une région, nous rend plus vulnérables. La diversification n'est pas seulement une stratégie économique. C'est une stratégie de souveraineté, de stabilité et de croissance durable.

Le projet de loi dont nous sommes saisis, qui vise à ratifier l'adhésion du Royaume-Uni, s'inscrit dans cette même logique. Le Royaume-Uni est une économie du G7. C'est un allié de longue date et un partenaire commercial de confiance qui partage les valeurs du Canada en matière de droit du travail, de protection de l'environnement et de primauté du droit. Cette adhésion à l'accord apporte plus d'ampleur, plus de pouvoir d'achat et plus de dynamisme à l'un des accords commerciaux les plus rigoureux au monde.

Ordres émanant du gouvernement

Pour les exportateurs québécois, cela signifie encore plus d'occasions d'accéder à de nouveaux marchés sous un cadre unique et cohérent. Cela signifie des chaînes d'approvisionnement mondiales plus intégrées dans les secteurs où le Québec excelle: l'aérospatiale, le secteur pharmaceutique, l'intelligence artificielle, l'énergie propre et les produits agroalimentaires transformés.

Cela signifie davantage de certitude et davantage d'options dans un monde de plus en plus imprévisible. Rappelons que le Québec abrite de nombreuses industries qui définissent la réputation internationale du Canada. Les avions construits à Mirabel et à Saint-Laurent, l'aluminium raffiné au Saguenay, les produits forestiers et les innovations en technologies propres développées dans nos institutions de recherche, toutes ces exportations reposent sur un accès équitable et fiable aux marchés étrangers.

Chaque accord commercial que nous signons et chaque barrière que nous levons soutient de vrais emplois ici au Québec et garantit que nos travailleurs peuvent rivaliser en fonction de leur compétence et non en fonction de barrières politiques. L'économie québécoise prospère lorsqu'elle peut se mesurer à la concurrence mondiale. Elle est animée par l'innovation, par l'ingéniosité de sa population et par un profond engagement envers l'excellence. C'est pourquoi la diversification du commerce revêt une telle importance. Cet accord, qui est maintenant élargi pour inclure le Royaume-Uni, offre aux entreprises québécoises davantage d'outils pour rejoindre des clients qui valorisent la qualité, la durabilité et la fiabilité, les caractéristiques mêmes qui définissent les produits québécois.

Il y a ici une vision plus large. Notre gouvernement s'est fixé un objectif clair et ambitieux: doubler les exportations canadiennes à destination des marchés autres que les États-Unis au cours de la prochaine décennie. Cet objectif ne pourra être atteint sans le Québec. La contribution du Québec sera essentielle par son leadership en matière d'énergie propre, de fabrication de prochaine génération, de technologie, d'agriculture et de culture. Les secteurs orientés vers l'exportation au Québec représentent déjà une part importante du commerce canadien au-delà de l'Amérique du Nord et ils sont prêts à croître davantage à mesure que nous renforçons nos partenariats avec l'Asie du Pacifique et l'Europe.

Accroître la portée des exportations du Québec, c'est aussi offrir plus de possibilités aux travailleurs, aux ingénieurs de Longueuil, aux machinistes de Saguenay, aux producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent, aux développeurs de logiciels de Montréal et aux innovateurs de nos universités et de nos centres de recherche.

Quand les exportations du Québec augmentent, ce sont toutes nos communautés qui prospèrent. Un commerce mondial accru signifie plus d'investissements ici chez nous, plus de formation et plus d'emplois durables et qualifiés pour les Québécoises et les Québécois.

● (1020)

En regardant vers la prochaine décennie, le Québec sera au cœur du succès canadien en matière de diversification du commerce. Nos industries sont prêtes. Nos entrepreneurs sont motivés. Nos concitoyens comprennent la valeur de l'engagement avec le monde. Avec un accord comme celui-ci, et maintenant, avec le Royaume-Uni qui se joint à nous, nous veillons à ce que le terrain de jeu soit équitable, prévisible et ouvert.

Ordres émanant du gouvernement

Les Québécoises et les Québécois peuvent être fiers de savoir que leur province et leur pays ne se contentent pas de participer aux marchés mondiaux et qu'ils les façonnent. Ils établissent des normes d'innovation, de durabilité et de croissance centrées sur l'humain. Quand les entreprises québécoises réussissent à l'étranger, elles exportent aussi nos valeurs: le respect du travail, de l'environnement, de la diversité et de la qualité.

Les retombées positives de cette approche se font sentir partout. Elles soutiennent nos régions rurales comme nos centres urbains. Elles stabilisent nos chaînes d'approvisionnement, attirent les investissements et renforcent la compétitivité du Canada tout entier.

Elles consolident aussi nos liens avec des pays qui partagent nos valeurs démocratiques et notre engagement envers l'équité. Voilà pourquoi cet accord est aussi important pour le Québec et le Canada et pourquoi l'adhésion du Royaume-Uni est une évolution si positive. Elle amplifie ce qui fonctionne déjà. Elle intègre notre partenaire européen le plus proche dans un cadre pacifique qui regroupe près de 500 millions de consommateurs et plus de 15 % du produit intérieur brut mondial.

Pour les exportateurs québécois qui œuvrent dans l'aérospatiale, l'agroalimentaire, la fabrication ou les services numériques, cette portée entraînera une croissance, une sécurité, et des occasions accrues. L'histoire du Québec a toujours été une histoire de créativité, de résilience et d'ouverture sur le monde. De nos artistes et innovateurs à nos agriculteurs et ingénieurs, les Québécoises et les Québécois ont maintes fois démontré qu'ils pouvaient rivaliser avec les meilleurs, non pas en abaissant les normes, mais en les élevant toujours davantage. C'est cet esprit qui guide notre approche en matière de commerce: la conclusion d'accords qui défendent les droits de la personne, la protection de l'environnement et la transparence, des valeurs chères au Québec.

En conclusion, réaffirmons notre engagement envers les travailleurs, les exportateurs et les communautés qui dépendent d'un commerce ouvert, équitable et fondé sur des principes. Continuons de bâtir une stratégie commerciale diversifiée et tournée vers l'avenir, qui mènera le Canada et le Québec vers un avenir plus prospère et plus sécuritaire. L'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste a déjà porté ses fruits. Avec le Royaume-Uni qui s'y joint, il en portera encore davantage.

Alors que nous poursuivons notre objectif de doubler les exportations canadiennes hors des États-Unis au cours de la prochaine décennie, le Québec sera à l'avant-garde, confiant dans ses forces, fier de sa population et prêt à saisir toutes les occasions qu'offre l'économie mondiale.

[Traduction]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, le premier ministre parle beaucoup de l'importance du commerce et de la nécessité d'élargir les débouchés du Canada en cherchant ailleurs, par exemple en dehors des États-Unis. Ces derniers jours, il a beaucoup parlé des relations commerciales et du potentiel des relations commerciales entre le Canada et les Philippines. Le Canada compte un peu plus de 1 million de personnes d'origine philippine, et si nous tirons parti de la diversité de notre pays, nous serons très bien placés pour élargir nos débouchés commerciaux.

Mon collègue pourrait peut-être nous donner son avis sur les raisons pour lesquelles il est si important que le Canada cherche des

moyens d'accroître ses débouchés commerciaux dans le monde, et sur la manière d'y parvenir.

● (1025)

[Français]

Steve Lavoie: Madame la Présidente, j'ai eu la chance de travailler plus de 20 ans dans des banques, plus de 10 ans dans des entreprises et quatre ans à la Chambre de commerce et d'industrie de Québec. Pour assurer la croissance de nos entreprises, nous devons ouvrir le marché mondial. On le sait et on l'a vu, on a besoin de partenaires fiables et il faut diversifier les marchés.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, mettre tous ses œufs dans le même panier n'est pas la meilleure solution sur le plan économique. Aujourd'hui, nous avons l'occasion d'ouvrir un marché pour toutes les entreprises canadiennes.

[Traduction]

Adam Chambers (Simcoe-Nord, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir poser quelques questions à mon collègue. J'ai eu l'occasion de le rencontrer et de travailler avec lui au sein du comité du commerce. Ses idées sont très bonnes, mais je pense qu'il oublie un élément essentiel. Le Canada a accepté que le Royaume-Uni rejoigne l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste, mais qu'a-t-il obtenu en échange? Nous avons des différends commerciaux non résolus avec le Royaume-Uni, notamment en ce qui concerne nos éleveurs de porcs et de bovins. Le Canada a toutefois autorisé le Royaume-Uni à adhérer à l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste tout en laissant ces questions en suspens pour nos producteurs de bovins et de porcs.

Le député pourrait-il donner un exemple ou citer un avantage que le Canada a obtenu du Royaume-Uni en échange de l'adhésion de ce dernier à l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste?

[Français]

Steve Lavoie: Madame la Présidente, je remercie mon collègue, que j'apprécie beaucoup et avec qui je siège au Comité permanent du commerce international.

Effectivement, nous reconnaissons les préoccupations de l'industrie du bœuf et de l'industrie du porc. Nous nous engageons à travailler avec elles pour éliminer certaines barrières. Il est indéniable qu'il y a présentement dans le marché près d'une entreprise sur cinq qui fait affaire à l'extérieur, qui vit de l'exportation. Nous avons toujours tenu compte de nos travailleurs, de nos travailleuses et de leur famille, et nous allons continuer dans cette optique.

Le Royaume-Uni nous permet de continuer et d'agrandir cette exportation et cette croissance.

Simon-Pierre Savard-Tremblay (Saint-Hyacinthe—Bagot—Acton, BQ): Madame la Présidente, tout d'abord, je veux remercier le gouvernement libéral.

D'ici quelques années, les libéraux vont nous dire que rien ne garantit l'adhésion d'un nouveau pays aux accords dont il était signataire au moment où il a quitté une union douanière qui avait négocié ces mêmes accords auparavant. Les libéraux nous démontrent le contraire et ils nous prouvent que c'est tout à fait possible en soutenant l'adhésion du Royaume-Uni au partenariat transpacifique. Je les remercie, puisque cela leur enlèvera un argument de plus dans les prochaines années quand ils combattront notre souveraineté.

Cette chose étant dite, la semaine dernière, nous débattions du projet de loi C-228, un projet de loi du Bloc québécois qui vise à établir davantage de transparence. On nous disait qu'on n'avait pas besoin de cela parce qu'on a déjà une politique qui garantit une période de 21 jours entre la présentation d'un accord et le dépôt du projet de loi. Or, les libéraux viennent de violer cette politique. Nous en avons un exemple: on a déposé le projet de loi après 15 jours.

Mon collègue est-il d'accord pour dire qu'il faudrait une loi plutôt qu'une politique, et que nous en avons maintenant la preuve?

Steve Lavoie: Madame la Présidente, durant les dernières élections, les Québécois et les Québécoises, les Canadiens et les Canadiennes ont été clairs: ils veulent que nous passions à l'action et ils sont tannés d'attendre. Ce gouvernement a prouvé dès ses premiers jours en poste qu'il les avait entendus. Comme on le dit en québécois, nous avons roulé nos manches, nous avons mis nos bottes de travail et nous avons déjà commencé à faire des ententes. Voilà ce que les Canadiens et les Canadiennes attendent de nous. Voilà ce que les entreprises attendent de nous.

Avec ce qui se passe présentement avec nos voisins du Sud, ils ont besoin que nous diversifions les marchés, que nous ouvrons de nouveaux marchés. Ils n'ont pas besoin que nous adoptions loi par-dessus loi pour retarder ce nouveau commerce.

Le nouveau gouvernement est présentement en train d'aider les entreprises en ouvrant des nouveaux marchés, et la diversification fait partie de la solution.

• (1030)

[Traduction]

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Madame la Présidente, mes collègues ont mentionné que certains dossiers ne sont pas réglés en ce qui concerne nos relations avec la Grande-Bretagne. Les députés ne sont pas sans savoir que les 144 000 retraités britanniques qui vivent au Canada sont traités injustement, leur pension étant gelée au taux initialement reçu parce que le Canada n'a pas d'accord réciproque d'indexation avec le Royaume-Uni. Ces aînés perdent des dizaines de milliers de dollars au cours de leur retraite, ce qui coûte plus de 1 milliard de dollars par année à l'économie canadienne et laisse de nombreux aînés dans la pauvreté, y compris des anciens combattants, des infirmiers, et des personnes qui ont vécu en Grande-Bretagne et ont servi leur pays.

Le Canada ne fait pas cela. Nous prenons soin de nos aînés qui passent leur retraite à l'étranger.

Cela fera-t-il partie des négociations entourant l'accord dont nous discutons aujourd'hui? Quand le gouvernement fera-t-il des retraités britanniques une priorité?

[Français]

Steve Lavoie: Madame la Présidente, un accord commercial comme celui-là ne constitue pas le cadre approprié pour négocier ce type de choses. Présentement, les gens ont besoin de diversifier leurs marchés en raison de qui se passe au sud de notre frontière. C'est là-dessus que nous allons concentrer nos priorités.

[Traduction]

Jacob Mantle (York—Durham, PCC): Madame la Présidente, je remercie le gouvernement d'avoir présenté ce projet de loi, mais il me pardonnera si je n'ai aucunes félicitations à lui faire pour cette action qu'il aurait dû effectuer il y a des années.

Ordres émanant du gouvernement

Tout le monde savait que le Royaume-Uni allait devoir conclure des accords commerciaux avec des pays partout dans le monde. Le Brexit s'est fait en 2017. Nous avions un accord de continuité commerciale, mais les libéraux l'ont laissé expirer, au détriment des entreprises canadiennes qui, depuis, doivent payer des droits de douane supérieurs lorsqu'elles font affaire avec le Royaume-Uni.

Pourquoi a-t-il fallu cinq ans pour conclure un accord moins avantageux que le précédent? L'Accord économique et commercial global conclu avec l'Union européenne procurait au Canada un meilleur accès au marché britannique et une libéralisation accrue des échanges commerciaux avec le Royaume-Uni. Pourquoi nous a-t-on fait attendre cinq ans pour un accord moins avantageux?

[Français]

Steve Lavoie: Madame la Présidente, je suis content d'entendre que mon collègue appuie cette entente, qu'il soutient son évolution et qu'il accueille favorablement l'adhésion du Royaume-Uni à celle-ci. C'est bon pour les Canadiens et les Canadiennes et c'est bon pour nos entreprises. Je tiens à souligner que le nouveau gouvernement n'a pas attendu avant d'agir.

Cela fait seulement six mois que nous sommes là et nous avons déjà retroussé nos manches pour nous mettre au travail au service de la population. Notre premier ministre est déjà engagé dans des négociations visant à améliorer le marché canadien.

Je remercie les conservateurs d'être d'accord avec nous.

[Traduction]

L'hon. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, j'ai trouvé la dernière question intéressante. Je tiens à rappeler au député d'en face que, ces 10 dernières années, le gouvernement a signé plus d'accords commerciaux que n'importe quel gouvernement conservateur avant lui. C'est un fait incontestable. En peu de temps, le premier ministre a négocié toutes sortes de nouveaux débouchés commerciaux. Nous étudions déjà un accord pour cette législature.

Mon ami et collègue pourrait peut-être nous faire part de ses réflexions sur les efforts que déploie le gouvernement, et en particulier l'actuel premier ministre, afin de chercher activement de nouveaux débouchés commerciaux pour le Canada.

[Français]

Steve Lavoie: Madame la Présidente, nous le constatons: la prévisibilité des marchés, qui existait auparavant, n'est plus là. Les entreprises ont besoin de cette prévisibilité pour pouvoir investir, mais nous ne l'avons plus présentement. Nous avons deux choix: soit nous nous asseyons et nous attendons son retour, soit nous partons à la découverte de nouveaux marchés. Il existe d'ailleurs un bon livre à ce sujet que je recommande toujours et qui s'intitule *Qui a piqué mon fromage?*

Nous allons ouvrir le marché pour nos entreprises canadiennes. C'est exactement ce que fait notre premier ministre.

[Traduction]

Adam Chambers (Simcoe-Nord, PCC): Madame la Présidente, c'est un plaisir de prendre la parole aujourd'hui.

Ordres émanant du gouvernement

Avant de commencer mon discours, je ne peux m'empêcher de sourire en repensant à la dernière intervention du député de Winnipeg-Nord. Chaque fois qu'il y a quelque chose de négatif à dire au sujet de l'héritage des 10 dernières années, le gouvernement libéral répond que c'était l'ancien gouvernement et que celui-ci est nouveau. Cependant, chaque fois qu'il y a quelque chose dont il veut s'attribuer le mérite, ces députés se font un plaisir de nous rappeler que ce sont les libéraux qui ont été au pouvoir ces 10 dernières années. Ils ne peuvent pas jouer sur les deux tableaux. Ils doivent soit accepter l'héritage, soit le rejeter, et le député doit choisir l'un ou l'autre.

Les Canadiens savent exactement quel est l'héritage des 10 dernières années: une augmentation du coût de la vie, une hausse de la criminalité, de l'inflation, une taxe sur le carbone et une vie de moins en moins abordable pour les Canadiens. Voilà l'héritage des 10 dernières années.

Je suis ravi d'être ici pour parler de l'adhésion du Royaume-Uni à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste, ou PTPGP.

Avant de commencer mon allocution, je voudrais rendre hommage à quelques personnes remarquables de la région: Luke, Roy, que j'appelle parfois « l'Empereur », Reg et Kevin, qui ont un talent musical exceptionnel, ainsi que Mark et Kyle. Kyle lance une nouvelle entreprise, et je lui souhaite beaucoup de succès dans cette nouvelle aventure.

Le commerce est une question de réciprocité, ce qui signifie qu'il faut obtenir quelque chose en échange de ce qu'on donne. La question fondamentale que nous devrions poser au gouvernement, après les nombreuses années qu'il a eues pour réfléchir à la possibilité de permettre au Royaume-Uni d'adhérer au PTPGP, est: qu'est-ce que le Canada a reçu en échange? Nos producteurs de porcs et de bovins ont énormément de difficulté à accéder au marché britannique, alors que, parallèlement, les exportations de bœuf du Royaume-Uni vers le Canada ont doublé en seulement un an. Elles s'élevaient à environ 48 millions de dollars en 2024. Nous avons maintenant autorisé le Royaume-Uni à se joindre au PTPGP tout en laissant perdurer ces barrières non tarifaires, ces irritants commerciaux.

Pourquoi le gouvernement laisserait-il passer cette occasion de négocier un accord avantageux pour les Canadiens? Il y a comme un air de déjà vu.

J'ai été très heureux de voir mon collègue du NPD soulever la question des retraités britanniques. Il y a plus de 100 000 citoyens britanniques vivant au Canada, peut-être même 140 000. Or, la pension qu'ils reçoivent de leur pays d'origine n'est pas indexée au coût de la vie. On pourrait se demander ce qu'il y a de mal à cela. Ce qui est inacceptable, c'est l'inégalité et l'injustice, car si ces mêmes retraités avaient choisi de prendre leur retraite dans un autre pays, comme les États-Unis, leur pension aurait été indexée au coût de la vie.

Par souci d'équité, pourquoi le gouvernement ne s'est-il pas donné comme priorité de résoudre ce problème, compte tenu du grand nombre de personnes touchées? On nous dit que le premier ministre est un excellent négociateur. On nous dit qu'il a un réseau mondial de relations qu'il va mettre à contribution pour régler les problèmes du Canada. Or, nous constatons aujourd'hui que le gouvernement a permis au Royaume-Uni d'adhérer au PTPGP sans rien obtenir en retour.

Il aurait pu régler le problème des retraités s'il l'avait demandé. On ne sait même pas s'il a soulevé cette question auprès des représentants du Royaume-Uni. En fait, en réponse à de nombreuses questions posées à l'ancienne ministre des Affaires étrangères et au ministre du Commerce international, on nous a répondu que ce n'est pas une priorité pour le moment. Qui aura le courage d'aller dire ça aux retraités du Royaume-Uni qui croient, à juste titre, qu'ils méritent que leur pension soit indexée au coût de la vie?

● (1035)

Il est difficile de donner la même réponse à nos producteurs de bovins et de porcs. Ils ont travaillé très fort pour élargir leurs marchés dans le monde, mais quand il est question du Royaume-Uni, ils se heurtent à des pratiques commerciales déloyales et à des barrières non tarifaires qui les empêchent d'y exporter leurs produits. Pendant ce temps, les producteurs britanniques, eux, sont libres de vendre leurs produits au Canada.

Pourquoi laisser passer cette occasion sans négocier une solution à ces problèmes, ou du moins sans montrer que le gouvernement est conscient de ces enjeux et qu'il a un plan pour les régler? Les libéraux n'ont rien dit sur la façon d'y parvenir. On peut raisonnablement supposer qu'ils n'ont même pas essayé de les résoudre, puisqu'ils n'en parlent pas et font comme s'ils n'existent pas. Les libéraux acceptent à peine de reconnaître qu'ils existent, car cela reviendrait à admettre qu'ils ont eu plusieurs années pour les résoudre et qu'ils n'ont pas été en mesure de le faire.

Ces pratiques commerciales injustes, surtout pour les éleveurs de bovins et de porcs, n'ont pas de fondements scientifiques. Je parie que la première chose que les citoyens ou les diplomates du Royaume-Uni font lorsqu'ils vont au magnifique Stampede de Calgary consiste à se rendre dans une grilladerie. Je suis sûr qu'ils dégustent sans s'inquiéter nos délicieux steaks en Alberta, au Canada, mais ils veulent prendre des mesures pour que ces produits ne soient pas vendus au Royaume-Uni.

Nous avons un gouvernement qui n'est pas disposé à faire le travail difficile. Les libéraux ont laissé tomber les négociations commerciales bilatérales, sans doute parce qu'ils croyaient que le Royaume-Uni adhérerait de toute façon au PTPGP. Ils se sont dit: « Pourquoi se donner la peine de conclure un accord commercial bilatéral? »

Nous avons un accord de continuité commerciale. Les libéraux l'ont laissé expirer, soit dit en passant, au détriment de nombreuses entreprises, y compris les petites fromageries artisanales, par exemple. Beaucoup en ont arraché considérablement, et certaines ont malheureusement dû fermer leurs portes, dont une dans Simcoe-Nord. C'était une magnifique entreprise, mais à cause de l'incapacité du gouvernement à négocier avec le Royaume-Uni, elle a dû fermer ses portes.

Qu'a accompli le gouvernement en permettant au Royaume-Uni d'adhérer au PTPGP? Qu'avons-nous tiré de cela? Ce sont là des questions auxquelles la population, les éleveurs de bovins et de porcs et l'opposition veulent des réponses. Dans une négociation, nous cédonc quelque chose en échange de quelque chose d'autre.

Ce sont des questions auxquelles les retraités britanniques méritent d'obtenir des réponses. Le Royaume-Uni est un pays avec lequel nous avons une magnifique histoire commune. Pourquoi un retraité britannique vivant au Canada est-il traité différemment d'un autre vivant aux États-Unis? Cela me semble inéquitable, et je ne pense pas que, de prime abord, quiconque pense le contraire.

En fin de compte, nous avons une demande d'un allié qui aimerait adhérer à un vaste accord commercial. À première vue, cela semble tout à fait raisonnable. Le Canada croit dans le libre-échange, et c'est un pays libre-échangiste, mais nous devons aussi croire en l'équité commerciale et en la réciprocité.

Par curiosité, j'ai examiné les 10 principales exportations canadiennes vers le Royaume-Uni. Je vais donner un indice aux députés pour qu'ils devinent quelle est la première. Madame la Présidente, parfois, vous aimez en être parée, et elle vous va bien. L'or est la principale exportation vers le Royaume-Uni, ce qui m'amène à une autre question: où est l'or au Canada? Où sont les réserves d'or? Le Canada n'a plus de réserves d'or à la Banque du Canada. Peut-on deviner qui a vendu une partie de ces réserves? Le premier ministre l'a fait lorsqu'il était gouverneur de la banque centrale. Il a vendu une partie de notre or au Royaume-Uni, ce qui est intéressant.

● (1040)

Sait-on à quel rang se classe le Canada parmi les 52 pays qui ont des réserves d'or? Le Canada ne figure même pas sur la liste parce qu'il n'a aucune réserve. Alors que d'autres pays accumulent des réserves d'or, le Canada, lui, les vend toutes. Les États-Unis, la Chine, la Pologne et la Turquie ont des réserves, et la liste est encore longue. Toutefois, le Canada a fait le choix de vendre ses réserves d'or à cause du premier ministre.

À la défense du premier ministre, il n'est pas le seul gouverneur de la banque centrale à avoir vendu l'or du Canada. On le fait depuis de nombreuses années, mais il a continué à le faire. Il est curieux qu'il ait vendu notre or au pays pour lequel il est ensuite devenu gouverneur de la banque centrale. Je suppose qu'il était acceptable pour lui de le conserver lorsqu'il était gouverneur de la banque centrale du Royaume-Uni; ce pays n'a pas vendu ses réserves d'or.

Si nous réfléchissons à l'accord dans sa totalité, à première vue, il peut sembler anodin, mais certaines questions demeurent. Qu'a obtenu le Canada? Pourquoi nos éleveurs de bovins et de porcs ont-ils été carrément exclus? Pourquoi les retraités britanniques voient-ils encore leur pension réduite injustement à cause de l'incapacité du gouvernement à négocier quoi que ce soit? Le gouvernement peut-il mentionner une seule victoire remportée au cours des négociations, en dehors du fait qu'il a signé un accord?

Si nous examinons les discussions entre le Canada et les États-Unis, nous voyons que le Canada a fait une myriade de concessions, bien que le ministre responsable du Commerce Canada—États-Unis dise qu'il ne les qualifieraient pas de « concessions ». En fait, je n'ai jamais entendu qui que ce soit utiliser un autre mot pour les décrire. Nous avons cédé sur la taxe sur les services numériques. Nous avons retiré nos plaintes sur le bois d'œuvre. Nous avons accordé d'autres concessions majeures aux États-Unis en échange d'une réponse éventuelle, mais il n'y a eu fondamentalement aucun accord, pas même l'ombre d'une possibilité d'accord, semble-t-il. Les deux pays ne se parlent même plus.

Le premier ministre a aussi déclaré que nous étions sur le point de conclure un possible accord sur l'aluminium et l'acier. Eh bien, c'est bien beau, mais qu'en est-il des automobiles? Du bois d'œuvre? Des producteurs de canola, qui sont en quelque sorte coincés entre le Canada et les États-Unis? Le gouvernement ne semble pas pressé d'agir.

Je remercie mon collègue de son intervention de tantôt; le premier ministre a tenu des propos très semblables, à savoir que le but du gouvernement consiste à augmenter de 50 % les exportations du

Ordres émanant du gouvernement

Canada vers les États-Unis au cours de la prochaine décennie. Eh bien, bon sang, s'agit-il vraiment d'un plan si audacieux? Que sommes-nous censés faire au cours des 10 prochaines années? Comment le pays survivra-t-il si nous devons attendre 10 ans avant de pouvoir diversifier la moitié de nos exportations, c'est-à-dire augmenter de 50 % toutes nos exportations non destinées aux États-Unis?

Qu'arrivera-t-il à nos industries au cours de la prochaine décennie, pendant que nous attendons? Combien cela coûtera-t-il aux contribuables canadiens? Combien cela coûtera-t-il aux travailleurs de l'automobile et à leur famille en Ontario, aux agriculteurs de l'Ouest ou encore aux travailleurs des scieries, des papeteries et d'ailleurs dans ce secteur? Que sommes-nous en train de leur dire?

Nous devons agir maintenant, mais le gouvernement ne semble pas être pressé de le faire. Si nous prenons le critère du PIB par habitant, le Canada est plus pauvre aujourd'hui qu'il ne l'était en 2019. Le gouvernement ne semble pas s'en préoccuper, mais tout le monde sait que le PIB par habitant est une mesure du niveau de vie. Nous allons dans la mauvaise direction.

● (1045)

C'est bien que nous débattions de libre-échange. Comme je l'ai mentionné, les conservateurs du Canada appuient bien sûr le libre-échange, mais à condition qu'il soit équitable. Nous appuyons la conclusion d'accords avantageux pour les Canadiens. Dans le cas présent, nous avons donné quelque chose sans rien obtenir en retour.

On pourrait se demander pourquoi nous débattions aujourd'hui de ce projet de loi. Est-ce parce que le gouvernement n'a pas conclu d'accord avec notre principal partenaire commercial, les États-Unis? Est-ce parce que le gouvernement préfère ne pas parler de l'échec des négociations avec notre principal partenaire commercial et notre plus proche allié? Il a eu plusieurs années pour examiner ce projet de loi et envisager de le faire progresser. Pourquoi maintenant? Qu'avons-nous obtenu? Que va-t-il se passer ensuite?

Toutes ces questions demeurent. Nous nous demandons ce que le Canada, les Canadiens et les producteurs d'ici obtiennent en échange de l'adhésion du Royaume-Uni à l'accord, alors que ce dernier continue de pénaliser injustement les éleveurs de bovins et de porcs de même que les retraités britanniques au pays. On aurait pensé que le premier ministre, qui est un ami très proche du premier ministre Starmer, aurait été en mesure d'obtenir des gains considérables pour l'industrie canadienne et même pour les retraités britanniques vivant au Canada.

On aurait pu croire que le premier ministre allait demander au premier ministre Starmer de lui faire une fleur après avoir permis au Royaume-Uni d'adhérer à l'accord. On ne sait pas trop s'il y a eu des négociations là-dessus. Le gouvernement n'a même pas dit si c'était au programme, alors que ce problème a été soulevé à maintes reprises à la Chambre.

Ordres émanant du gouvernement

La semaine prochaine, les retraités du Royaume-Uni seront à Ottawa. J'invite mes collègues de tous les partis, y compris ceux du gouvernement, à aller leur parler, à les regarder dans les yeux en leur disant que nous venons tout juste de négocier un important accord commercial avec le Royaume-Uni, l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste. Je demande aux députés de les regarder dans les yeux quand ils leur diront que nous avons fait une faveur au Royaume-Uni. Qu'est-ce que les retraités vont répondre? Ils se demanderont peut-être si le gouvernement a aussi obtenu quelque chose pour eux.

Mes collègues devraient aller voir les éleveurs de bovins et leur annoncer la bonne nouvelle: nous allons élargir les marchés. Les éleveurs répondront que leurs produits ne peuvent toujours pas entrer au Royaume-Uni, que cet accord ne les aide pas. Ils demanderont ce qu'ils vont en retirer.

Ce sont des questions tout à fait raisonnables auxquelles le gouvernement doit répondre. Ces questions lui viennent de Canadiens raisonnables, ainsi que d'éleveurs de bovins ou de porcs et d'autres producteurs agricoles tout aussi raisonnables. Pourquoi faisons-nous des faveurs sans rien obtenir en retour?

J'en reviens à la réciprocité. Nous devons ramener le Royaume-Uni à la table de négociation d'un accord bilatéral. Je crains que le gouvernement pense que son travail est terminé maintenant parce que le Royaume-Uni adhère à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste, mais cet accord n'a pas éliminé les irritants commerciaux. Le gouvernement n'a même pas indiqué son intention d'en discuter, et encore moins de remédier à ces irritants. Nous ne menons actuellement aucune négociation bilatérale avec le Royaume-Uni.

Je comprends que le gouvernement essaie de promouvoir les intérêts du Canada dans le monde, mais demandons-nous ce que nous obtenons quand nous faisons des faveurs à d'autres pays. C'est une question fondamentale à laquelle le gouvernement devrait répondre. Sa réponse est d'autant plus importante qu'elle s'adresse non seulement à des particuliers, mais à des producteurs et à des industries qui se heurtent aux pratiques commerciales du Royaume-Uni. Elle s'adresse aussi à des retraités qui désirent simplement qu'on les traite équitablement.

En résumé, il est bien évident que les conservateurs du Canada appuient le libre-échange. Cependant, nous l'appuyons quand il est équitable et que des gains sont négociés pour les Canadiens chaque fois que l'occasion s'y prête. Cette fois-ci, le gouvernement semble avoir raté une occasion.

• (1050)

James Maloney (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Madame la Présidente, les propos du député soulèvent de nombreux points. Je tiens simplement à lui rappeler que je sais qu'il est beaucoup plus jeune que moi, mais que le Canada, comme d'autres pays, a abandonné l'étalon-or en 1971. Le Canada a vendu ses réserves d'or afin de diversifier son portefeuille et d'investir dans des placements plus rémunérateurs. Il le sait bien.

Je sais que les retraités britanniques viennent à Ottawa la semaine prochaine, car je fais partie d'un groupe de personnes qui les accueillera. Je les rencontre régulièrement depuis plusieurs années, tout comme plusieurs collègues du député. Chaque fois que j'en ai eu l'occasion, j'ai soulevé la question auprès des politiciens britanniques, tout comme ses collègues, qui ont travaillé à mes côtés. Nous avons écrit des lettres au premier ministre du Royaume-Uni.

Ce n'est pas une question partisane, franchement. Le député a tout à fait raison de dire que les retraités britanniques au Canada ne sont pas traités correctement par leur propre gouvernement. Reconnaîtra-t-il que le gouvernement du Canada et les députés de la Chambre consacrent beaucoup d'efforts à ce dossier?

• (1055)

Adam Chambers: Madame la Présidente, je suis peut-être plus jeune, mais je ne suis pas né d'hier. Si le Canada n'avait pas vendu son or, nous aurions 125 milliards de dollars américains de plus dans les coffres du gouvernement. Je comprends que le député puisse remettre en question cette stratégie, mais il est tout à fait raisonnable de se demander pourquoi nous avons vendu notre or, pourquoi nous n'en détenons plus et pourquoi les banques centrales en empruntent.

Quant à la question fondamentale posée par le député, je reconnais pleinement et sans réserve que les députés ont défendu les intérêts des retraités britanniques, et je reconnais les efforts déployés par le député en leur faveur. Cependant, la question porte sur ce que le gouvernement a accompli pour les retraités britanniques. Il s'agit de savoir pourquoi le gouvernement, dans le cadre de ses négociations avec le Royaume-Uni, n'a pas soulevé cette question avec suffisamment de force pour la régler.

C'est là le problème. Il ne s'agit pas de savoir si certains députés tentent individuellement de défendre cette cause, car beaucoup le font, mais les personnes les mieux placées pour négocier au nom des retraités britanniques sont les députés du gouvernement, car c'est le gouvernement qui permet au Royaume-Uni d'obtenir quelque chose en adhérant au PTPGP, et nous n'avons rien obtenu en échange pour nos retraités.

[Français]

Simon-Pierre Savard-Tremblay (Saint-Hyacinthe—Bagot—Acton, BQ): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je siège au Comité permanent du commerce international avec mon collègue.

D'une part, j'aimerais savoir ce qu'il pense du fait que le gouvernement a violé sa propre politique sur le dépôt des traités en présentant le projet de loi 15 jours après l'annonce du contenu de l'accord en lui-même, et non pas 21 jours comme c'est prévu.

Ne considère-t-il pas que cela démontre l'importance du projet de loi C-228, même si les conservateurs ont parlé contre, qui ferait aussi en sorte qu'on serait en train de débattre d'un accord, et non d'un projet de loi?

D'autre part, c'est le fait qu'on débâte et qu'on procède à l'étude d'un projet de loi, et non pas de l'accord lui-même, qui a fait que tous les amendements conservateurs ont été jugés irrecevables par la présidence quand on a étudié l'accord avec l'Ukraine.

Mon collègue ne croit-il donc pas qu'il faudrait démocratiser davantage le processus?

[Traduction]

Adam Chambers: Madame la Présidente, je tiens à remercier mon collègue d'utiliser son temps de parole à la Chambre pour discuter du processus. C'est une question très importante.

En fait, aucune urgence n'exige qu'on examine le projet de loi aujourd'hui. Les libéraux auraient pu donner le préavis approprié, comme le souligne mon collègue. On pourrait avoir un meilleur débat si on avait suffisamment de temps pour examiner les accords plus attentivement. Il me semble qu'il n'y a aucune raison de précipiter les choses.

Pourquoi ne pas attendre les 21 jours prévus? La question de mon collègue est très pertinente. J'ai hâte de travailler avec lui à mesure que le projet de loi franchira les autres étapes du processus au comité du commerce.

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Madame la Présidente, je tiens à remercier mon collègue d'avoir soulevé la question des pensions britanniques. Je pense à Anne Puckridge, qui a déménagé au Canada en 2001 pour rejoindre sa fille. Anne était une ancienne combattante qui a servi le Royaume-Uni, et le Royaume-Uni l'a abandonnée. Il a abandonné une ancienne combattante qui a fait le choix de risquer sa vie pour servir son pays. Je souligne que les pensionnés britanniques vivant dans des pays dont les États-Unis, la Jamaïque et divers pays de l'Union européenne reçoivent une pension qui est entièrement indexée chaque année, contrairement aux pensionnés canadiens.

Je sais que nous avons tous milité en faveur de cette cause, tous partis confondus, mais cela n'a pas fonctionné. Nous avons maintenant une nouvelle occasion de le faire.

Mon collègue convient-il que cela doit être un élément essentiel de toutes les négociations commerciales avec le Royaume-Uni et que les anciens combattants, en particulier les anciens combattants britanniques, ne doivent pas être abandonnés? Le Canada n'agit pas de la sorte; la pension des vétérans canadiens qui prennent leur retraite à l'étranger est indexée.

Adam Chambers: Madame la Présidente, notez bien la date et l'heure, car je suis d'accord avec mon collègue du NPD dans son intervention concernant les retraités britanniques.

Le gouvernement actuel a laissé passer l'occasion de négocier au nom des retraités britanniques. Si le projet de loi est adopté, nous aurons perdu notre pouvoir de négociation avec le Royaume-Uni pour soutenir les retraités britanniques vivant au Canada, sans oublier, bien sûr, les éleveurs de bovins et de porcs, qui sont victimes des pratiques commerciales déloyales du Royaume-Uni.

• (1100)

Ben Lobb (Huron—Bruce, PCC): Madame la Présidente, j'aimerais entendre les commentaires du député sur deux questions en particulier. Il existe un énorme déficit commercial dans le secteur automobile relativement aux exportations de voitures canadiennes au Royaume-Uni par rapport aux importations de voitures britanniques au Canada. Le ratio est d'environ 20 pour 1. Comment peut-il y avoir un déficit commercial au Canada concernant le bœuf britannique? Il y a plus de bœuf provenant du Royaume-Uni qui entre au Canada que de bœuf canadien qui entre au Royaume-Uni.

Comment peut-on conclure quoi que ce soit avec le Royaume-Uni avant d'avoir réglé ces deux questions?

Adam Chambers: Madame la Présidente, je croyais que le député allait lui aussi me poser une question sur l'étalon-or. Peut-être est-ce pour une autre fois.

Il a raison. Environ 48 millions de dollars de bœuf britannique sont importés au Canada, et pratiquement aucun bœuf — ou très peu — n'est exporté au Royaume-Uni. Cela s'explique uniquement

Ordres émanant du gouvernement

par les barrières non tarifaires liées au commerce et par des questions non scientifiques concernant l'utilisation d'hormones et le lavage des carcasses dans le cas de nos producteurs de porc.

Pourquoi accorderions-nous un avantage à un partenaire commercial en lui permettant d'adhérer à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste, ou PTPGP, sans régler ces questions dès maintenant, alors que nous en avons l'occasion et qu'on nous demande d'agir? Nous ratons une occasion de défendre nos éleveurs de bovins et de porcs ainsi que les retraités britanniques. Nous devons défendre nos producteurs.

Dans le marché mondial actuel, il est absolument essentiel que nous défendions les producteurs canadiens, les Canadiens qui vivent ici et la santé et la sécurité du pays.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, il est intéressant que le député essaie de donner ce qui, à mon avis, est une fausse impression. Sous la gouverne de Stephen Harper, le Canada s'est départi de ses réserves d'or. À l'arrivée de l'année 2016, la réserve était vide. Le député a donné l'impression que la principale exportation vers le Royaume-Uni est l'or. Il a raison, mais ce n'est pas à cause de l'épuisement des réserves d'or; c'est parce que pratiquement toutes les provinces exploitent des mines d'or, le Québec et l'Ontario étant les principaux exportateurs.

Le député tente intentionnellement d'induire les Canadiens en erreur quand il évoque l'épuisement des réserves d'or du Canada au lieu de parler des exportations de l'or canadien. Ensuite, il parle de l'indexation des pensions. J'aimerais que l'on me donne un seul exemple d'accord dans lequel les conservateurs ont intégré des mesures précises pour protéger les aînés ou les pensions.

Le gouvernement utilise tous les outils à sa disposition pour diversifier les échanges commerciaux de notre pays. D'ailleurs, le plus récent accord commercial que nous avons conclu avec un pays européen, c'est celui avec l'Ukraine. Je rappelle à mon collègue d'en face que les conservateurs ont voté contre le commerce avec l'Ukraine. Les conservateurs devraient avoir honte, premièrement, d'avoir voté contre l'Ukraine et, deuxièmement, d'avoir tenté d'induire la Chambre en erreur.

Adam Chambers: Madame la Présidente, j'imagine que nous devons obtenir une décision en vue de savoir si nous pouvons dire qu'un député induit intentionnellement la Chambre en erreur, mais je ne peux pas croire que le gouvernement a rompu son propre accord commercial avec l'Ukraine. Les députés savent-ils ce qu'il a fait? Il s'est débarrassé de la taxe sur le carbone. Il n'a pas respecté sa propre entente. C'est incroyable.

Je remercie le député d'avoir mentionné que nous avons une merveilleuse production d'or au Canada. N'est-il pas honteux que la banque centrale n'en conserve pas une petite partie?

[Français]

Simon-Pierre Savard-Tremblay (Saint-Hyacinthe—Bagot—Acton, BQ): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de me lever à la Chambre aujourd'hui pour parler du projet de loi C-13 en tant que porte-parole du Bloc québécois en matière de commerce international.

Ordres émanant du gouvernement

Comme on le sait, le projet de loi entérine l'entrée du Royaume-Uni dans le partenariat transpacifique. Il n'y aura pas de faux suspense: nous voterons en faveur du principe de ce projet de loi. Bien qu'il change beaucoup de choses pour les Britanniques, il en change très peu pour nous. Je voterai toutefois contre lorsque, en comité, nous arriverons à l'étude article par article. Je voterai contre les dispositions légales qui mettent en place le règlement des différends entre investisseurs et États. J'y reviendrai plus tard. Notre vote final dépendra de ce qui sera fait là.

Il est important de revenir sur le procédé. On dit souvent que le médium est le message. Bien souvent, le procédé est l'accord. Le procédé en lui-même donne parfaitement raison au projet de loi C-228 du Bloc québécois sur la transparence en matière de traités. Lorsque nous débattions de notre projet de loi la semaine dernière, je trouvais ironique que les libéraux nous disent que son adoption n'était pas nécessaire parce qu'on avait déjà en cette matière une politique qui remontait à 2008 et qui fonctionnait. Cette politique mentionnait qu'il devait y avoir 21 jours de délai entre l'annonce du contenu d'un accord et la présentation du projet de loi sur sa mise en œuvre. Au moment où on nous servait sur un plateau d'argent cet argument, le gouvernement libéral venait de violer cette même politique quelques jours auparavant en déposant le projet de loi C-13 15 jours après avoir rendu public l'accord. Si je sais compter, 15 jours, c'est moins que 21 jours. Le gouvernement a violé sa propre politique, qu'il érigeait en absolu. C'est la preuve qu'une simple politique ne suffit pas et qu'il faut une loi.

Avec le projet de loi C-13 comme avec tous les accords auparavant, nous ne votons pas, nous ne débattons pas, nous n'étudions pas un accord, mais bien un projet de loi de mise en œuvre. Nous pouvons donc seulement modifier quelques articles d'un projet de loi d'à peine quelques pages, et non pas les dispositions profondes d'accords qui font parfois plusieurs milliers de pages. Finalement, la fonction du Parlement est juste de l'estampiller. Nous sommes réduits à ça en très peu de temps.

La semaine dernière, j'entendais à ce propos les députés conservateurs nous dire qu'ils n'étaient pas d'accord sur le projet de loi du Bloc québécois parce que cela serait trop compliqué, trop long. Ce sont pourtant les propositions d'amendement des conservateurs qui ont toutes été rejetées au moment d'étudier l'accord avec l'Ukraine sous prétexte qu'elles étaient hors sujet. Si nous avions fait l'étude article par article d'un accord en lui-même et non pas d'un projet de loi, les conservateurs auraient pu soumettre leurs propositions d'amendement. Pour ma part, j'étais en désaccord avec la totalité de leurs propositions. J'aurais voté contre la totalité de celles-ci, mais j'ai voté avec eux pour infirmer la décision de la présidente de les juger hors propos parce que, pour moi, c'est de la démocratie. Les conservateurs devraient au minimum avoir le droit de les soumettre. Nous sommes des élus issus de la démocratie. Nous avons pour mandat d'administrer des communautés et des biens publics. Cela inclut ce que nous voulons voir dans les ententes internationales.

Je rappelle que le projet de loi C-228 vise le dépôt systématique des traités devant la Chambre des communes, l'obligation d'attendre 21 jours après le dépôt avant de poser quelque geste devant mener à la ratification d'un traité, la publication des traités dans la *Gazette du Canada* et sur le site Web du ministère des Affaires étrangères, l'obligation d'obtenir l'avis de la Chambre avant de ratifier un traité important, et la consultation de la société civile par un comité parlementaire avant que le Parlement se prononce sur le traité.

Rappelons quelques éléments. Aux États-Unis, c'est le Congrès qui accorde les mandats de négociation, ce qui limite la capacité des équipes de négociation de conclure un accord insatisfaisant. Au Canada, l'exécutif agit seul sans balises parlementaires. Dans la majorité des pays industrialisés, ce sont les Parlements qui adoptent les traités, ce qui force l'exécutif à entretenir un dialogue constant en vue de préserver le consentement des élus au cours des négociations, quitte à devoir se réorienter à la table des négociations. Au Canada, le Parlement se contente de changer son droit interne sans pouvoir intervenir sur le traité lui-même. Les élus ne peuvent que voter pour ou contre et, merci, bonsoir, ils n'ont plus un mot à dire.

● (1105)

De même, alors que les provinces ont l'autorité de mettre en œuvre les dispositions du traité qui touchent leurs champs de compétence, elles ne sont pas réellement impliquées dans les négociations, contrairement à ce qu'on voit en Europe, où les États membres jouent un rôle central, même si le traité se conclut avec l'Union européenne. Nous recevons souvent des hauts fonctionnaires fédéraux en comité qui nous disent qu'ils parlent avec les provinces. Leur demandent-ils vraiment leur avis, cependant?

La pratique québécoise de publication obligatoire et d'approbation parlementaire s'inspire de celle qui a cours dans la majorité des pays européens. Cette pratique est déjà en vigueur au Québec; ce n'est pas une loi, mais une pratique. En 2016, la Belgique a failli refuser d'adhérer à l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, même si elle y était favorable. En vertu de la Constitution belge, le pays ne peut pas aller de l'avant si une région n'est pas d'accord. Eh bien, la Wallonie n'était pas d'accord. Ainsi, malgré son approbation du traité, la Belgique a été obligée de dire, en s'arrachant les cheveux de la tête, qu'elle n'adhérait pas à l'Accord en vertu de sa Constitution.

Aux États-Unis, c'est le Congrès lui-même qui adopte le mandat de négociation. Il est tenu informé des discussions et doit accepter le texte avant ratification. En Europe, la Commission européenne ne peut entreprendre une négociation commerciale sans l'autorisation du Parlement européen et un mandat des États membres représentés au Conseil européen. Dans bien des pays, l'adoption des traités par le Parlement a été jugée suffisamment importante pour l'inscrire dans la Constitution. C'est le cas pour la France, l'Allemagne, le Danemark, l'Italie et les États-Unis, qui sont obligés par leur Constitution d'obtenir l'approbation législative d'au moins certaines catégories d'accords internationaux avant leur ratification.

Parlons de l'accord en lui-même. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il ne change pas grand-chose. Le Canada est déjà dans le Partenariat transpacifique global et progressiste. Le Royaume-Uni l'est aussi, car la grande majorité des pays partenaires ont approuvé son entrée également. À partir du moment où il n'y a pas de nouvelle brèche dans la gestion de l'offre et où on confirme l'exception culturelle, ça nous va. Le règlement des différends entre investisseurs et États, lui, nous convient beaucoup moins.

C'est l'Accord de libre-échange nord-américain de 1994 qui s'est mis à populariser ça. Ça existait déjà, mais l'ALENA a popularisé ce mécanisme qui permet à une compagnie étrangère de poursuivre un État. L'adjectif « étrangère » est vite dit, parce qu'il lui suffit de s'incorporer dans un État où elle est considérée comme étrangère, même si, dans les faits, elle est dans le pays qu'elle souhaite poursuivre. Une compagnie étrangère peut donc poursuivre un État qui aurait adopté des politiques publiques en toute démocratie qui iraient dans le sens, par exemple, de plus de justice sociale, d'un meilleur salaire minimum, d'une taxe sur les boissons gazeuses comme on l'a vu au Mexique, de mesures environnementales telles que l'annulation de projets qui pourraient être nuisibles à l'environnement ou même l'introduction de paquets de cigarettes neutres qui n'afficheraient pas le logo du fournisseur, comme ce fut le cas en Australie. Tous ces exemples sont des faits vécus. Des investisseurs étrangers ont, au nom de leur droit au profit, poursuivi des États pour des mesures démocratiquement adoptées.

Cela rend de plus en plus ardu pour un État de légiférer sur des questions liées à la justice sociale, à l'environnement, aux conditions des travailleurs ou à la santé publique si une compagnie transnationale se croit lésée dans son droit au profit. On va me dire que ces compagnies ne doivent pas gagner. Or, selon un rapport de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, ou CNUCED, datant de 2013, les États ont gagné ces poursuites dans 42 % des cas contre 31 % pour les entreprises. Le reste, ce sont des ententes à l'amiable. Cela veut dire que, dans 60 % des cas, les poursuivants ont pu faire reculer partiellement ou en totalité la volonté politique des États. C'est cependant une donnée quantitative qui néglige le fait que, au-delà de la poursuite elle-même, les États s'autocensurent en amont. Avant d'adopter une politique ou de prendre une décision, ils se disent qu'ils pourraient se faire poursuivre et se retrouver devant un tribunal. Une compagnie qui n'aime pas les décisions d'un État pourrait lui faire perdre des millions de dollars. C'est donc une pression permanente qui pèse sur les États.

En 2014, un rapport de la direction générale des politiques externes de l'Union européenne a affirmé que ce mécanisme avait un effet dissuasif sur les choix des politiques publiques. Précisons aussi que ce sont des différends qui sont très lucratifs et que ce sont des longs processus. Selon un document des organisations non gouvernementales Corporate Europe Observatory et Transnational Institute, on sait que les grands cabinets d'avocats spécialisés dans le droit commercial ont intérêt à se lancer là-dedans et qu'ils s'en mettent plein les poches avec de telles dispositions.

• (1110)

Le Bloc québécois s'est toujours opposé à de telles dispositions et sa position n'a pas changé depuis. On l'a d'ailleurs inscrit au congrès. Je me flatte du fait que c'était ma proposition personnelle, c'est venu de ma circonscription. Au congrès du Bloc québécois en 2023, nous avons inscrit dans le programme du parti notre rejet des mécanismes de règlement des différends entre les investisseurs étrangers et les États. Je l'ai dit: quand viendra l'étude article par article, je voterai contre ces dispositions. Après, nous verrons ce que nous ferons pour le projet de loi dans son ensemble.

L'ACEUM, soit l'Accord Canada—États-Unis—Mexique, a éliminé cette possibilité quand il a remplacé l'ALENA qui, pourtant, avait popularisé ce mécanisme. C'est l'ACEUM qui a éliminé cette possibilité dans le cas des poursuites entre le Canada et les États-Unis, même si le mécanisme est encore en vigueur en ce qui concerne le Mexique. On ne veut pas revoir cela. L'Accord de par-

Ordres émanant du gouvernement

tenariat transpacifique global et progressiste, ou PTPGP, incluait un tel mécanisme sous une forme peut-être un peu moins mauvaise, mais quand est venu le temps de voter, en 2021, l'Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni, il n'y avait pas de mécanisme qui le permettait. C'était inscrit, mais, s'il n'était pas en vigueur avec l'Union européenne, il ne s'appliquait pas. Or, là, malheureusement, il va s'appliquer avec l'adhésion du Royaume-Uni au PTPGP. Tout cela est juridiquement un peu complexe. Alors que celui qui figurait dans notre entente avec le Royaume-Uni ne s'appliquait pas, maintenant, il s'appliquerait. Pour nous, c'est un motif majeur de répulsion. Nous allons voter contre ces dispositions. La Chambre a notre parole.

Maintenant, il y a un élément que je trouve intéressant dans cet accord. C'est le fait qu'en appuyant l'adhésion du Royaume-Uni au PTPGP, qui est une première, Ottawa est en train de renforcer l'argumentaire en faveur de l'indépendance du Québec. On sait que, dans quelques années, le gouvernement va quand même ressortir l'argument de la peur, mais il va être mal pris parce qu'il aura démontré le contraire.

Le Royaume-Uni est le premier pays à adhérer au PTPGP depuis la création de ce dernier. C'est le premier pays à en faire partie alors qu'il ne fait pas partie de la zone pacifique. Le projet de loi C-13, sur lequel nous débattons aujourd'hui et sur lequel nous allons bientôt voter, qui entérine l'adhésion du Royaume-Uni au PTPGP, est en quelque sorte la suite du Brexit, c'est-à-dire le vote des Britanniques en faveur de leur indépendance de l'Union européenne. Cette dernière est une union douanière qui prévoit la libre circulation des biens et des services à l'intérieur de l'Europe, ainsi que des règles uniformes en matière de relations commerciales avec l'extérieur. Sur ce plan, c'est comme le Canada. Le commerce international est ce que l'Union européenne appelle « une compétence communautaire », c'est-à-dire qu'elle ne relève pas des États membres, mais de l'Europe elle-même. Les accords commerciaux sont donc conclus avec l'Europe et non pas avec chacun de ses pays. Ce n'est pas avec la France, pas avec la Belgique, pas avec l'Allemagne, et ainsi de suite.

En ce sens, pour ce qui est des enjeux commerciaux, ce qu'a vécu la Grande-Bretagne avec le Brexit donne un avant-goût de ce que le Québec va vivre au lendemain de son indépendance. En quittant le Canada, qui est une union douanière comme l'Union européenne, dont le pouvoir central est responsable du commerce, le Québec cessera d'être partie aux accords commerciaux qui nous liaient en tant que province canadienne.

Lors du référendum volé de 1995, dont on soulignera éminemment dans deux jours l'anniversaire, le camp du non avait abondamment mis cette incertitude en lumière pour faire valoir que le Québec allait perdre son accès garanti aux marchés d'exportations. On disait que le Québec ne serait pas automatiquement inclus dans les accords que le Canada a négociés et signés, dont bien sûr l'ALENA. À l'époque, le conservateur-libéral-conservateur, on ne sait pas trop, Jean Charest disait qu'on allait dans un trou noir. Il utilisait cette expression. Il disait qu'on allait traverser une période, même si elle n'était que temporaire, où les entreprises ne bénéficieraient de leur accès garanti à d'autres marchés, parce que le Québec se trouverait exclu des accords le temps qu'il les renégocie.

À l'époque, le camp du oui avait dit que ce n'était pas logique, que tous les partenaires du Québec voudraient maintenir leur liens d'affaires avec lui, que *money talks*. Reste que l'incertitude était toujours en vogue.

Ordres émanant du gouvernement

Lors de la mise à jour des études de Bélanger-Campeau, le constitutionnaliste Daniel Turp avait fait valoir qu'en matière de traités, les pays appliquaient une présomption de continuité dans le cas où le nouveau pays manifestait son intention de demeurer lié par le traité. On présume que le pays va demeurer partie du traité. Cependant, la démonstration de M^c Turp ne concernait que les traités de l'ONU. L'enjeu demeurerait donc entier par rapport aux traités commerciaux. En matière de traité commercial, le seul précédent qu'on avait à l'époque remontait à 1973, quand le Bangladesh a quitté le Pakistan pour devenir indépendant.

• (1115)

Le Pakistan faisait partie de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, ou GATT, l'ancêtre de l'Organisation mondiale du commerce, et le Bangladesh y a adhéré automatiquement. Il n'y a donc pas eu de période de vide. Par contre, c'était un traité multilatéral dont le libellé n'avait pas besoin d'être renégocié pour permettre l'arrivée d'un nouvel adhérent. On peut dire que l'histoire était encore à récrire.

C'est le Brexit qui nous offre le premier précédent en ce qui concerne un territoire qui quitte une union douanière à laquelle il appartenait précédemment et par l'entremise de laquelle il était signataire d'une série de traités commerciaux. Cela s'est d'abord réglé avec l'Accord de continuité commerciale Canada—Royaume-Uni, un accord temporaire, un accord de continuité commerciale. Cela nous a permis de voir comment cela se passe lorsqu'une nation commerçante acquiert ou récupère sa souveraineté sur le plan commercial. Dans la réalité, cela se passe très bien.

Au lendemain du référendum sur le Brexit, tous les pays qui avaient un accord avec l'Europe se sont empressés d'aller voir le Royaume-Uni, de lui proposer un accord afin de s'assurer que rien ne change dans les relations commerciales. L'Accord de continuité commerciale Canada—Royaume-Uni a maintenu le statu quo et a assuré la stabilité jusqu'à la renégociation permanente des traités. Cela a permis d'éviter de tomber dans un vide pendant la période de transition.

Au moment où on se parle, le Canada n'a pas renégocié son entente permanente avec le Royaume-Uni, mais il a encore son accord temporaire, alors le libre-échange continue et les relations commerciales continuent. Le Royaume-Uni a conclu un tel accord avec tous les partenaires qui avaient conclu un accord avec l'Europe. Il en a même conclu un avec le Japon, avec lequel l'Union européenne n'en avait pas. Il n'y a aucun changement dans l'accès aux marchés mondiaux dont jouissaient les produits britanniques.

Ainsi, dans les prochaines années, lorsque viendra le temps de discuter activement de faire le choix de l'indépendance pour les Québécois et les Québécoises, les épouvantails fédéraux vont revenir, mais ils vont tous avoir été dégonflés par les fédéraux eux-mêmes. Dans la vraie vie, il n'y a pas de vide au lendemain de l'indépendance. Plus encore, en adhérant au partenariat transpacifique alors que l'Union européenne n'en fait pas partie, le Royaume-Uni démontre même de l'intérêt à recouvrer la liberté de choisir ses partenaires commerciaux. En l'appuyant aujourd'hui, Ottawa fait un très beau cadeau à l'argumentaire en faveur de l'indépendance du Québec.

• (1120)

Tim Watchorn (Les Pays-d'en-Haut, Lib.): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de son discours, qui était comme d'habitude très passionné.

Les députés du Bloc québécois discutent toujours d'un projet hypothétique, alors que nous travaillons de façon concrète. J'aimerais donner l'exemple d'un rapport concret que nous avons reçu récemment.

Selon un rapport d'Investissement Québec, les compagnies québécoises ont fait des progrès notables en matière d'exportations et elles ont conclu des ententes qui ont généré plus de 4,3 milliards de dollars en exportations. De plus, les compagnies étrangères ont généré des investissements de 6,5 milliards de dollars au Québec.

Plus on diversifie notre économie, mieux c'est pour les Canadiens, les Canadiennes, les Québécois et les Québécoises. J'aimerais demander à mon collègue d'en face s'il va se joindre à nous pour nous aider à diversifier l'économie du Canada.

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Madame la Présidente, je vais répondre de façon très peu hypothétique, parce que mon action, notre action, en fait foi. Nous avons toujours soutenu cela. Nous avons toujours été en faveur de cela.

Cela dit, un accord commercial n'est pas une religion. Quand il y a quelque chose qui n'est pas bon dans un accord, on a le droit de le rejeter, bien sûr.

Nous appuyons le principe en lui-même, et c'est même l'héritage du mouvement souverainiste au Québec. C'est Jacques Parizeau et Bernard Landry qui ont convaincu l'opinion publique québécoise d'embarquer dans l'aventure commerciale, d'abord avec les États-Unis. Nous ne sommes certainement pas contre la diversification.

Par contre, ce qui me dérange dans ce qui nous est présenté, c'est le fait qu'on réactive des dispositions qui permettent à des multinationales de faire reculer la prise de décisions politiques, les politiques publiques et la prise de décision démocratique. Je vais voter contre ces dispositions j'espère que mon collègue en fera autant, parce que nous travaillons ensemble au même comité.

Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ): Madame la Présidente, mon collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot—Acton a beaucoup mis l'accent sur la question de la transparence dans le processus et sur le fait que nous devons avoir accès au texte sur lequel nous votons. Nous savons que, la plupart du temps, nous débattons de textes que nous n'avons même pas encore entre les mains. Nous ne pouvons ni les consulter ni les amender.

J'aimerais que mon collègue me dise s'il trouve cela normal que nous devions nous positionner et accepter des choses alors que nous n'en connaissons pas totalement les implications.

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Madame la Présidente, nous pouvons en connaître les implications, mais nous ne pouvons pas les changer. C'est surtout ça, le problème, la difficulté. Les traités sont extrêmement volumineux. La semaine dernière, quand nous débattions du projet de loi C-228, certains disaient que ce serait du travail compliqué. Je m'excuse, mais c'est ça, notre travail.

Les accords internationaux sont compliqués et complexes, mais cela nous touche au plus haut point et cela touche la vie de nos concitoyens au quotidien. Je trouve que c'est un scandale que nous votions sur quelques articles de loi qui se trouvent dans un projet de loi de mise en œuvre qui fait rarement plus de 15 pages alors que des accords contiennent parfois 1 500 pages et des annexes de 5 000 pages. C'est là-dedans que se trouve le cœur de la chose.

À la rigueur, ce serait bien que nous puissions au moins être consultés en amont pour donner des mandats. Peut-être que nous serions moins pointilleux au moment d'étudier le produit final si nous étions consultés avant l'envoi des négociateurs. Avant qu'ils ne prennent l'avion, nous pourrions leur dire ce que nous voulons et ce que nous ne voulons pas.

• (1125)

[Traduction]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, le député sait très bien, d'après les débats de la semaine dernière sur le projet de loi d'initiative parlementaire du Bloc, qu'il s'agit littéralement de centaines et de centaines de traités de toutes sortes, de toutes tailles et de toutes formes.

Ce n'est tout simplement pas possible, alors ne parlons pas de faire appel à plus de 300 députés pour négocier un accord. Habituellement, notre méthode de négociation a très bien fonctionné pour le Canada.

Comme on l'a souligné, l'or est la principale exportation vers le Royaume-Uni. Le Québec et l'Ontario sont les provinces qui en profitent le plus, car ce sont elles qui produisent le plus d'or. Pratiquement toutes les provinces produisent de l'or.

En tenant compte de cette réalité, le député ne voit-il pas cela comme un atout précieux pour la province de Québec et, en fait, pour tout le Canada?

[Français]

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Madame la Présidente, je ne comprends pas le sens de la question. J'ai déjà dit que nous étions en faveur de cette relation commerciale. Nous aimons faire des affaires avec le Royaume-Uni. C'est notre principal partenaire après les États-Unis, même s'il arrive très loin derrière, même s'il n'est pas comparable. Dans l'industrie aérospatiale, il y a plusieurs secteurs dans lesquels nous sommes forts. Nous avons avantage à le faire. Cela ne nous pose aucun problème. Cette question est réglée. Comme je l'ai dit, nous voterons pour le principe pour cette raison. Ensuite, nous verrons si les irritants l'emportent sur les avantages, mais nous sommes en faveur de la relation commerciale.

Il y a cinq ans, je me suis levé ici même pour intervenir en faveur de l'entente temporaire avec le Royaume-Uni. Cela ne me pose aucun problème. Je peux difficilement être plus clair que ça. Ce n'est pas hypothétique. Maintenant, pour ce qui est des traités, nous avons dans le projet de loi une définition de ce qu'est un traité d'importance. Je siège au Comité permanent du commerce international. Mon collègue n'y est pas, parce que cela impliquerait qu'il soit moins souvent à la Chambre.

J'ai été élu en 2019, soit il y a six ans. J'essaie de n'oublier aucun des accords que nous avons étudiés au Comité permanent du commerce international. Nous avons étudié l'Accord Canada—États-Unis—Mexique, l'accord avec le Royaume-Uni et l'accord avec l'Ukraine. Nous avons fait une étude sur un accord hypothétique avec l'Équateur, mais ce n'est pas un accord qui nous est présenté. Peut-être que j'en oublie, mais j'en compte trois. Nous sommes loin des milliers. Nous avons étudié trois accords en six ans. Alors, ce n'est pas si pire d'exiger un peu de transparence et de travail sérieux.

Mario Simard (Jonquière, BQ): Madame la Présidente, je veux revenir sur le projet de loi C-228. Je veux que mon collègue re-

Ordres émanant du gouvernement

viennne sur une particularité du Canada, qui est probablement l'un des endroits les moins démocratiques lorsqu'il est question de traités internationaux.

Le Québec s'est doté d'un mécanisme pour faire étudier les traités internationaux à l'Assemblée nationale. Le Canada tarde à faire cela. Ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui, c'est simplement de ratifier le traité. Comme le disait mon ancien leader, nous sommes comme de la chair à voter. Nous ne pouvons pas nécessairement nous prononcer là-dessus.

J'aimerais entendre mon collègue se prononcer sur l'aspect anti-démocratique du fonctionnement canadien.

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Madame la Présidente, on est en monarchie, alors ça vient avec certaines dispositions. Je pense qu'il n'y a rien qui l'illustre mieux que d'avoir vécu, vers la fin de 2020, justement concernant le Royaume-Uni, l'étude en comité d'un accord sans qu'on ait eu le texte. Je m'en souviens. On recevait des témoins, des représentants d'entreprises, d'organismes et d'instituts qui disaient ce qu'ils recommandaient ou pas, ce qu'ils aimeraient davantage voir et ce qu'ils espéraient avoir. À un moment donné, j'ai levé la main et leur ai demandé s'ils avaient vu l'accord, car, pour ma part, je ne l'avais pas vu. Je leur ai dit qu'ils semblaient se baser sur quelque chose en l'ayant vu, mais que ce n'était pas mon cas. Ils m'ont alors tous répondu que non, ils ne l'avaient pas vu.

Je pense que rien n'illustre plus le fait que nous soyons dans un Parlement avec des carences assez sérieuses que lorsqu'on constate qu'on a des politiques, mais pas de loi ferme pour exiger un délai, et que ce n'est pas respecté, comme on le voit aujourd'hui avec 15 jours plutôt que 21 jours. C'est bien beau de mentionner sur le site Web qu'on a une politique en matière de traités. C'est bien beau de dire qu'on est démocratique depuis 2008 et de bomber le torse. Ce qu'on constate, c'est que nous ne sommes jamais consultés en amont. Il n'y a jamais de débat avant. On constate aussi qu'on adopte des projets de loi de quelques pages, et non pas des accords en eux-mêmes. On ne peut donc à peu près rien modifier ni amender. Quand on regarde aussi l'histoire du Canada, on voit qu'il y avait au début quelques mécanismes de surveillance et d'obligations de rapport sur une base annuelle, mais qu'ils ont tous été abandonnés petit à petit au fil du temps. Je pense qu'on constate qu'on a tout simplement une monarchie parlementaire qui tend plus vers la monarchie que vers le parlementaire.

• (1130)

[Traduction]

L'hon. Kevin Lamoureux: Madame la Présidente, je suis heureux que le Bloc appuie le projet de loi. J'y vois un signe très fort et encourageant. Lorsque j'étais député provincial, les provinces signaient souvent des protocoles d'entente, dont bon nombre étaient de nature économique.

Le député appliquerait-il les mêmes principes à la province de Québec, par exemple? Le Québec devrait-il attendre, avant d'approuver quelque chose, que toutes les entités politiques en débattent en profondeur et en discutent à l'Assemblée législative provinciale?

*Ordres émanant du gouvernement**[Français]*

Simon-Pierre Savard-Tremblay: Madame la Présidente, il y a tellement de choses que j'aurais voulu dire à ce sujet, parce qu'il y a bien sûr la doctrine Gérin-Lajoie. Il y a des procédures de grande transparence concernant le Parlement du Québec. Cela dit, je pense que si on veut même aller encore plus loin, il devrait y avoir statutairement une présence du Québec et des provinces qui le veulent dans les négociations, à tout le moins pour les secteurs qui touchent directement cette province.

Il y a eu un seul contre-exemple, et c'était dans les négociations avec l'Union européenne. Ce n'est pas le Canada qui l'a voulu. C'est parce que l'Union européenne l'a exigé en disant que ses pays devaient entériner l'accord un à un et qu'elle souhaitait que les provinces qui voulaient en faire partie en fassent partie...

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Je dois interrompre l'honorable député. Son temps de parole est écoulé.

L'honorable député de Mississauga-Est—Cooksville a la parole.

[Traduction]

Peter Fonseca (Mississauga East—Cooksville, Lib.): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi à l'étude, qui permettrait au Royaume-Uni d'adhérer à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste, ou PTPGP, comme nous l'appelons. Ce débat nous donne l'occasion de réfléchir à ce que le commerce signifie vraiment pour les collectivités du pays.

Aujourd'hui, je me concentrerai sur ma collectivité, Mississauga, une ville que je suis fier de représenter à la Chambre et au sein du gouvernement. Elle illustre à merveille la diversité, l'innovation et la vitalité économique du Canada.

Le formidable milieu des affaires de Mississauga compte notamment des fabricants, des entreprises technologiques en démarrage, des transformateurs d'aliments et des fournisseurs de services. Bon nombre de ces entreprises desservent avec succès les marchés locaux et régionaux et leur regard se porte de plus en plus au-delà de nos frontières, car elles reconnaissent qu'elles doivent atteindre des clients partout dans le monde pour pouvoir croître.

Certaines entreprises ont déjà fait le saut. Elles exportent des biens et des services vers d'autres continents, exploitent de nouveaux marchés et étendent leur présence. J'ai rencontré bon nombre de ces propriétaires d'entreprise, dont la réussite est très inspirante. Ils montrent ce qu'on peut accomplir quand on a les bons produits et la bonne équipe et qu'on saisit les bonnes occasions.

Cependant, je sais que bien des entreprises de Mississauga n'ont pas encore exporté. Elles y ont peut-être pensé et ont envisagé cette possibilité, mais elles hésitent peut-être encore. Je comprends que l'exportation puisse représenter un grand pas pour une entreprise.

J'ai omis de mentionner que je partagerai mon temps de parole avec le député de Cape Spear, dont nous accueillerons avec plaisir les observations sur ce projet de loi.

En ce qui concerne l'exportation, les entreprises doivent réfléchir aux risques liés à l'exportation, à l'incertitude, aux questions relatives aux droits de douane, à la réglementation, aux barrières linguistiques, aux différences culturelles, à la logistique d'expédition, aux modalités de paiement, et ainsi de suite. Pour les petites et moyennes entreprises, en particulier celles présentes principalement sur les marchés locaux, l'idée d'exporter peut être intimidante, mais

il n'est pas nécessaire qu'il en soit ainsi. Le gouvernement est là pour les aider et les soutenir.

C'est là que la stratégie de diversification commerciale du Canada est réellement efficace, non seulement grâce à des accords comme l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste, le PTPGP, mais aussi grâce au solide réseau de délégués commerciaux qui, dans tout le pays et dans le monde entier, travaillent sans relâche pour soutenir les entreprises canadiennes. Les délégués commerciaux sont présents sur le terrain sur les marchés clés dans le monde entier. Ils fournissent des conseils personnalisés, des renseignements sur les marchés et des contacts. Ils aident les entreprises à comprendre comment tirer parti des accords commerciaux, à repérer des clients potentiels et à s'y retrouver dans les exigences réglementaires. Ils ouvrent des portes qui semblaient jusque-là fermées.

Ainsi, une entreprise manufacturière de Mississauga qui produit des solutions d'emballage n'a probablement jamais envisagé de vendre ses produits au Japon ou au Vietnam, qui ont peut-être besoin de ses produits et services, mais un délégué commercial pourrait la présenter à ces partenaires potentiels, lui expliquer comment les réductions tarifaires prévues par le PTPGP amélioreront sa compétitivité et l'aider à définir des stratégies d'entrée sur le marché. Ce soutien personnalisé sur le terrain réduit les risques et donne aux entrepreneurs la confiance dont ils ont besoin pour se lancer dans l'exportation.

Les accords commerciaux tels que le PTPGP jouent un rôle essentiel. En réduisant ou en éliminant les droits de douane sur un large éventail de biens et de services dans les 11 pays qui font partie du PTPGP, et qui représentent près de 500 millions de consommateurs pour un PIB combiné de plus de 13 billions de dollars, le PTPGP crée des conditions plus équitables pour les entreprises canadiennes et leur donne plus d'assurance. Cela signifie que les produits fabriqués à Mississauga, qu'il s'agisse de machines de pointe, de produits alimentaires ou de services logiciels, deviennent plus abordables et plus intéressants pour les acheteurs de ces pays. Cela signifie également que les entreprises canadiennes bénéficient de normes communes en matière de travail, d'environnement et de protection de la propriété intellectuelle, ce qui aide à garantir une concurrence loyale.

● (1135)

La diversification de nos échanges commerciaux est essentielle pour les entreprises de Mississauga et de l'ensemble de notre grand pays. L'économie mondiale est complexe et en constante évolution. Une dépendance excessive à l'égard d'un seul marché peut rendre des entreprises et des collectivités entières vulnérables face à des chocs éventuels, comme nous l'avons vu dernièrement.

C'est ce que nous avons constaté durant de récents bouleversements, qu'ils aient été liés à la pandémie de COVID-19, à des différends commerciaux ou à des tensions géopolitiques. En diversifiant leurs marchés, les entreprises peuvent répartir les risques, accéder à une nouvelle demande et renforcer leur résilience. C'est pourquoi l'objectif national visant à doubler les exportations canadiennes ailleurs qu'aux États-Unis au cours des 10 prochaines années est si important pour Mississauga et pour le Canada. Il ne s'agit pas seulement d'un chiffre, mais d'un objectif qui représente de véritables débouchés pour nos entreprises, nos travailleurs et nos économies locales. Pour ma ville et pour notre pays, cela signifie que plus de fabricants exporteront des produits de pointe, plus de jeunes entreprises du secteur technologique perceront sur les marchés mondiaux et plus de fournisseurs de services créeront des emplois de qualité dont profiteront des familles ici même, chez nous.

C'est particulièrement important pour les petites et moyennes entreprises, car elles sont le moteur de l'économie de Mississauga. J'ai été ravi que la Chambre de commerce de Mississauga vienne témoigner devant le comité du commerce ici, à Ottawa, et explique à quel point la diversification est importante pour les petites et moyennes entreprises de Mississauga. Souvent, ces entreprises n'ont pas les ressources nécessaires pour absorber de gros chocs ou pour s'adapter facilement sans soutien. Les accords commerciaux, combinés à des services gouvernementaux, peuvent contribuer à uniformiser les règles du jeu, afin que ces entreprises puissent profiter pleinement des possibilités qui se présentent et mettre le cap sur la croissance.

Les exportateurs ne sont pas les seuls gagnants. Les emplois créés par l'augmentation des exportations ont des répercussions sur toute l'économie, des ateliers de fabrication aux chaînes d'approvisionnement, en passant par les équipes de marketing, qui travaillent tous ensemble. Quand ces entreprises prospèrent, elles embauchent plus de gens, investissent dans l'innovation et contribuent à dynamiser l'économie locale. Cela aide également à relever un défi de longue date pour nous, celui de la productivité. Ces entreprises deviennent beaucoup plus productives quand elles s'investissent dans la recherche de nouveaux marchés et des moyens de rester aussi concurrentielles que possible.

La diversité de Mississauga est un atout majeur. Notre ville accueille des personnes venues du monde entier, dont beaucoup ont une connaissance approfondie des langues, des cultures et des pratiques commerciales des pays membres du PTPGP. Cela confère à nos entreprises un avantage unique, qui peut être exploité avec les bons outils et un soutien approprié.

Je vais maintenant parler du Royaume-Uni. L'adhésion du Royaume-Uni au PTPGP ajoute une nouvelle dimension importante à la stratégie de diversification commerciale du Canada. Le Royaume-Uni est une grande puissance économique qui entretient des liens de longue date avec le Canada. Son adhésion élargit la portée de l'accord et ouvre de nouvelles possibilités pour les entreprises canadiennes, notamment celles de Mississauga.

L'adhésion du Royaume-Uni envoie également un message fort au monde entier, à savoir que le PTPGP est un accord commercial inclusif aux normes élevées qui continue de se développer. Cette stabilité et cette envergure renforcent la confiance des exportateurs et facilitent leur participation aux marchés internationaux.

Soutenir ce projet de loi, c'est soutenir les entreprises de Mississauga qui sont prêtes à se développer, qui souhaitent passer à l'étape suivante et qui ont besoin des outils adéquats pour y parvenir. C'est

Ordres émanant du gouvernement

aussi soutenir les efforts du gouvernement pour mettre en place un écosystème commercial, des accords, des services et des infrastructures qui aident les entrepreneurs canadiens à réduire les risques et à saisir leurs chances. Enfin, c'est investir dans les collectivités et les travailleurs en créant les conditions propices à une croissance économique durable.

L'histoire de Mississauga, c'est l'histoire du Canada. C'est une histoire d'innovation, de diversité, de résilience et d'ambition. Le PTPGP et l'adhésion du Royaume-Uni sont des éléments essentiels de cette histoire. Donnons à nos entreprises les outils dont elles ont besoin pour écrire leur prochain chapitre et pour passer de la rue principale à la scène mondiale.

Nous nous sommes fixé comme objectif d'accroître notre commerce international dans des pays autres que les États-Unis de plus de 50 % au cours de la prochaine décennie. Nos exportations passeraient ainsi de 300 milliards de dollars — leur valeur actuelle — à 600 milliards de dollars. Que signifie cette hausse? Elle signifie des emplois dans nos collectivités. Elle signifie un Canada fort.

● (1140)

Ted Falk (Provencher, PCC): Madame la Présidente, les négociations commerciales et les accords commerciaux sont l'occasion de faire de bonnes affaires. Je me demande ce que nous avons obtenu en échange de la signature de l'accord avec le Royaume-Uni et de son adhésion au PTPGP. Je pense notamment à nos industries bovine et porcine. Avons-nous obtenu des concessions? Cette région impose en ce moment des obstacles au commerce. Ces obstacles ont-ils été éliminés?

Peter Fonseca: Madame la Présidente, je vais parler de l'accord commercial concernant l'adhésion du Royaume-Uni à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste, car évidemment, nous avons d'autres accords, que ce soit l'Accord économique et commercial global ou des accords avec d'autres pays. Le Canada est un pays commerçant.

Ces accords facilitent un dialogue ouvert. Je comprends les préoccupations des producteurs de bœuf, mais le fait d'avoir un dialogue ouvert avec le Royaume-Uni nous permet de placer notre histoire au premier plan, de gagner du terrain et d'ouvrir des débouchés.

Il est très important que nous gardions ces voies de communication ouvertes. Un tel accord garde les voies de communication ouvertes, ce qui nous permet de continuer de défendre la cause des excellents producteurs de bœuf du Canada.

[Français]

Mario Simard (Jonquière, BQ): Madame la Présidente, je comprends ce que mon collègue veut dire quand il parle de dialogue ouvert pour développer de nouveaux marchés, mais le problème majeur est que le Canada est l'un des pays où il y a le moins d'articulation démocratique pour étudier ce type de traité, comme le démontre très bien le projet de loi C-228 que nous avons déposé.

J'ai une question fort simple pour mon collègue. Est-ce qu'il juge cela normal que cette chambre d'assemblée n'est quasiment pas consultée lors de la rédaction et lors de la négociation de traités commerciaux?

Ordres émanant du gouvernement

• (1145)

[Traduction]

Peter Fonseca: Madame la Présidente, lorsqu'il négocie un accord commercial, le gouvernement doit absolument consulter un large éventail d'intervenants, y compris tous les ordres de gouvernement et les intervenants de tous les secteurs. On les a consultés lors de la négociation de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste, ou PTPGP, et lors de l'adhésion du Royaume-Uni au PTPGP. C'est ce qu'on a fait. La grande majorité de ces intervenants sont favorables à ce que nous allions de l'avant.

J'ai le privilège de siéger au comité du commerce international de la Chambre. Au comité, on peut débattre, étudier le projet de loi, en examiner certaines dispositions et nous pencher de près sur les éléments du projet de loi qui, selon nous, pourraient être améliorés.

Le Canada est doté d'un processus rigoureux qui lui permet de conclure de tels accords commerciaux et de favoriser ses échanges commerciaux. Nous sommes un pays commerçant. Alors qu'il ne représente que 0,5 % de la population mondiale, le Canada participe à 2,5 % des échanges commerciaux à l'échelle mondiale.

L'hon. Kevin Lamoureux (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons, Lib.): Madame la Présidente, le député se rappellera peut-être que, lors des dernières élections fédérales, le premier ministre s'est engagé auprès des Canadiens à chercher des moyens de trouver des débouchés commerciaux ailleurs qu'aux États-Unis. C'est un bon exemple des engagements que le premier ministre a pris envers les Canadiens.

Je me demande si le député peut nous dire ce qu'il en pense.

Peter Fonseca: Madame la Présidente, le député a tout à fait raison. Dès que nous avons remporté les élections, le premier ministre a pris la peine de rendre visite à nos principaux partenaires commerciaux, comme le Royaume-Uni, qui est notre troisième partenaire commercial en importance.

Depuis 2016, le Canada a augmenté ses échanges commerciaux avec le Royaume-Uni de près de 53 %. Nous voulons poursuivre sur cette voie en continuant d'accroître les échanges commerciaux. Pour ce faire, le premier ministre et le gouvernement doivent tendre la main à d'autres pays qui ont la même vision des choses que le Canada afin d'ouvrir leurs marchés et d'intensifier l'activité commerciale, car c'est bon pour notre...

La vice-présidente adjointe (Alexandra Mendès): Il reste du temps pour une dernière question.

Le député de Huron—Bruce a la parole.

Ben Lobb (Huron—Bruce, PCC): Madame la Présidente, le député a fait une observation qui défie toute logique. Ce n'est pas que le dialogue ouvert ne soit pas une mauvaise chose. C'est une bonne chose, et je suis d'accord sur cette partie. Cependant, l'Accord économique et commercial global existe depuis longtemps. Mary Ng a commencé à négocier l'accord commercial entre le Canada et le Royaume-Uni, mais à cause de certains des irritants commerciaux que nous avons avec ce pays, l'accord n'a pas abouti. On envisage maintenant d'élargir l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste pour accroître l'accès aux marchés. Il y aura effectivement un accès accru à certains marchés, notamment pour les produits laitiers.

Le député convient-il que le temps des discussions est terminé et qu'il est temps que le Royaume-Uni respecte ses engagements?

Peter Fonseca: Madame la Présidente, je dirai qu'il y a toujours du temps pour discuter et maintenir les canaux de communication ouverts. Cela peut se faire sur une autre tribune, mais quand il y a un dialogue, il est toujours possible de faire bouger les choses. C'est quand il n'y a pas de dialogue que les choses courent à l'échec. Nous tenons à toujours garder les voies de communication ouvertes.

Tom Osborne (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer sans réserve l'adhésion du Royaume-Uni à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste, ou PTPGP. Il ne s'agit pas simplement d'ajuster un cadre commercial ou de peaufiner un traité international; cette décision a des répercussions directes sur la population, les entreprises et les collectivités du Canada, surtout dans ma province, Terre-Neuve-et-Labrador. En appuyant cet accord, je tiens à souligner ce qu'il signifie réellement pour ma province, en particulier pour le secteur des produits de la mer, qui est le pilier de nombreuses collectivités côtières, de l'économie de ces collectivités et de notre identité fondamentale.

Depuis longtemps, Terre-Neuve-et-Labrador tire de la mer sa force économique, culturelle et historique. Notre relation avec l'océan n'est pas seulement transactionnelle, elle est fondamentale. Depuis des générations, nos pêcheurs, nos transformateurs et nos exportateurs se sont forgé une réputation d'excellence dans la fourniture de produits de la mer de renommée mondiale, du crabe et de la crevette au flétan et bien d'autres encore, pêchés dans les eaux froides et propres de l'Atlantique Nord. Ces produits ne sont pas seulement des denrées inscrites dans un grand livre comptable; ils représentent le travail de toute une vie pour des milliers d'habitants de Terre-Neuve-et-Labrador. Ils font vivre des familles, stimulent les petites entreprises et soutiennent les collectivités côtières qui dépendent des activités liées à la pêche pour survivre et prospérer.

En 2024, Terre-Neuve-et-Labrador était la troisième province canadienne en importance pour l'exportation de poissons et de fruits de mer, avec des exportations évaluées à 1,4 milliard de dollars et représentant 117 000 tonnes de produits de la mer de haute qualité. C'est pourquoi les accords commerciaux tels que le PTPGP et les décisions stratégiques comme l'adhésion du Royaume-Uni sont si importants pour ma province.

Voyons ce que cet accord apporte concrètement aux producteurs de fruits de mer et au secteur à Terre-Neuve-et-Labrador.

En vertu de cet accord, les droits de douane sur les principales exportations de fruits de mer sont soit immédiatement supprimés, soit considérablement réduits. Ces modifications tarifaires ne sont pas des ajustements mineurs, mais de réels gains concurrentiels pour nos producteurs. Elles se traduisent par une baisse des coûts, de meilleures marges bénéficiaires et une compétitivité accrue. Elles aident nos entreprises à croître, à embaucher et à réinvestir. Elles garantissent que nos produits de la mer peuvent entrer sur les marchés à forte demande sur un pied d'égalité avec nos concurrents mondiaux. C'est essentiel, car plus de 80 % de la production de produits de la mer de Terre-Neuve-et-Labrador est destinée à l'exportation.

Notre économie dépend de l'accès à des marchés fiables, équitables et ouverts. Cela rejoint directement l'engagement plus large de notre gouvernement qui consiste à étendre et à diversifier l'empreinte commerciale du Canada. Le premier ministre a été clair: notre prospérité future dépend de notre capacité à regarder au-delà des marchés traditionnels et le Canada doit s'efforcer de doubler ses exportations vers d'autres pays que les États-Unis au cours des 10 prochaines années. Pour notre province, cela signifie veiller à ce que des produits tels que le crabe, la crevette et le flétan disposent d'un accès privilégié à de nouveaux consommateurs en Asie et en Europe.

Le PTPGP n'est pas une politique abstraite ni un exercice théorique. Il offre aux habitants de Terre-Neuve-et-Labrador une occasion concrète et réalisable de soutenir des industries durables, de protéger des emplois et de bâtir une prospérité à long terme. Dans le contexte mondial incertain, nos exportateurs et nos pêcheurs ont besoin de conditions commerciales plus prévisibles. C'est ce qu'offre cet accord. Il propose un régime fondé sur des règles, avec des obligations en matière de diligence et moins de surprises en ce qui concerne les droits de douane, la réglementation et l'accès aux marchés. En opérant dans le cadre de cet accord, nos exportateurs de produits de la mer courent moins de risques et bénéficient d'une plus grande certitude, ce qui leur permet de prendre de meilleures décisions d'investissement, de planifier et de mieux s'intégrer dans une chaîne d'approvisionnement mondiale.

• (1150)

C'est une question qui va au-delà des bilans financiers. Il s'agit de l'avenir et de la prospérité future des collectivités côtières de ma province. Il est question de la durabilité, de la stabilité pour les propriétaires de petites entreprises et du bien-être des travailleurs et des familles dont la subsistance dépend de la mer.

Je vais maintenant expliquer pourquoi l'adhésion du Royaume-Uni à cet accord déjà précieux rend ce dernier encore plus solide pour Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi que pour le Canada. Nous connaissons bien le Royaume-Uni. C'est un pays avec lequel nous partageons des liens historiques, culturels et économiques étroits. Bon nombre de nos exportateurs entretiennent déjà des relations de longue date avec le Royaume-Uni. Officialiser la place du Royaume-Uni dans cet accord nous offrirait trois avantages stratégiques majeurs.

Le premier avantage est l'élargissement de l'accès au marché et des débouchés. Avec l'adhésion du Royaume-Uni à cet accord, les entreprises britanniques opéreraient désormais selon les mêmes règles commerciales rigoureuses que leurs homologues de la région de l'Asie-Pacifique. Ainsi, les exportateurs canadiens, y compris ceux de Terre-Neuve-et-Labrador, bénéficieraient d'un double accès aux marchés. D'un côté, il y a les marchés de l'Asie-Pacifique, tels que le Japon, la Malaisie, le Vietnam et l'Australie. De l'autre, il y a l'accès amélioré à une grande économie européenne qui est directement reliée à l'économie mondiale. Cette stratégie de double marché multiplie les débouchés tout en réduisant la dépendance à l'égard d'un seul corridor commercial.

Le deuxième avantage est le renforcement du régime fondé sur des règles. L'inclusion du Royaume-Uni accroît le prestige, la crédibilité et l'envergure de cet accord. Lorsque les grandes économies s'engagent à respecter un accord de haut niveau, cela renforce les fondements sur lesquels tous les pays membres opèrent. C'est particulièrement important pour ma province et pour les exportateurs de produits de la mer qui ont besoin de règles commerciales transpa-

Ordres émanant du gouvernement

rentes, cohérentes et équitables, non seulement pour être compétitifs, mais aussi pour prospérer sur un marché où des changements soudains relatifs aux droits de douane ou à d'autres barrières peuvent avoir des répercussions. Avec la participation du Royaume-Uni, nous ne nous contenterions pas d'élargir l'envergure de l'accord, nous renforcerions ses valeurs fondamentales de durabilité, d'équité et d'ouverture.

Le troisième avantage majeur, c'est la diversification du risque à l'exportation. Notre province dépend déjà fortement des marchés d'exportation, mais la concentration ne va pas sans risque. Si l'on compte trop sur seulement une ou deux régions, toute perturbation risque d'avoir des effets démesurés sur les entreprises et les travailleurs de la province. La participation du Royaume-Uni élargirait une voie essentielle de diversification, favorisant ainsi la répartition et la gestion de ce risque. Elle offrirait un meilleur accès à des marchés. Elle réduirait notre vulnérabilité tout en ouvrant de nouvelles portes à la collaboration, aux investissements et à l'expansion. Concrètement, pour un transformateur de crabe ou de crevettes de Terre-Neuve qui vend déjà ses produits aux États-Unis et au Japon, si le Royaume-Uni faisait maintenant partie de cet accord, l'entreprise aurait une voie d'accès supplémentaire au marché britannique, en plus de notre accord bilatéral de continuité commerciale, voire, via le Royaume-Uni, à des chaînes d'approvisionnement vers des marchés encore plus nombreux. Il s'agit d'un avantage stratégique qui pérenniserait l'industrie des produits de la mer.

Cette approche est tout à fait conforme à la vision du premier ministre pour une économie canadienne plus résiliente qui est davantage tournée vers l'extérieur. En concluant de nouveaux partenariats et en renforçant ceux qui existent déjà, le gouvernement jette les bases d'un avenir commercial plus sûr, plus durable et plus diversifié que jamais. L'adhésion du Royaume-Uni à cet accord serait une décision stratégique pour la prochaine génération d'échanges commerciaux canadiens. Elle montrerait que le Canada s'emploie sérieusement à établir des réseaux commerciaux résilients, de haute qualité et inclusifs en vue de bâtir un Canada fort.

• (1155)

Ted Falk (Provencher, PCC): Madame la Présidente, je remercie le secrétaire parlementaire de son interprétation du projet de loi.

L'intervenant précédent, le député de Mississauga-Est—Cooksville, a dit qu'il y a un dialogue continu sur le fait que les agriculteurs d'ici ne peuvent pas participer pleinement avec leurs bovins et leurs cochons, leur bœuf et leur porc. Il a dit que le Royaume-Uni n'a fait aucune concession pour faire partie du Partenariat transpacifique global et progressiste et que les discussions se poursuivraient.

Une fois que l'encre est sèche, n'est-il pas trop tard pour conclure une entente? N'aurait-il pas fallu le faire avant de signer l'accord?

Tom Osborne: Madame la Présidente, des discussions sont en cours non seulement au sujet du Royaume-Uni, mais aussi des marchés asiatiques, indonésiens et mexicains. Les discussions se poursuivent parce que le premier ministre tient à doubler la quantité d'exportations destinées à d'autres régions du monde que les États-Unis. C'est important pour les entreprises, les producteurs et les travailleurs canadiens, ainsi que pour l'économie du Canada.

J'ai une grande confiance dans le premier ministre et dans le dialogue en cours avec de nombreux pays, qui permettra de bâtir un Canada fort.

Ordres émanant du gouvernement

● (1200)

[Français]

Mario Simard (Jonquière, BQ): Madame la Présidente, depuis le début de ce débat, il y a beaucoup de députés libéraux qui nous parlent de diversification des marchés. Je comprends que c'est essentiel, mais, présentement, le secteur forestier vit une crise sans précédent. S'il n'y a pas d'action gouvernementale rapide, la diversification des marchés n'existera tout simplement pas, parce qu'il n'y aura plus de joueurs dans l'industrie forestière.

J'aimerais que mon collègue me dise ce que son gouvernement compte faire pour l'industrie forestière à court terme. Est-il conscient qu'on vit une situation sans précédent, qui risque de faire disparaître bon nombre d'entreprises forestières dans les prochains mois, voire dans les prochaines semaines?

[Traduction]

Tom Osborne: Monsieur le Président, le premier ministre, le gouvernement et le Cabinet feront construire 500 000 logements partout au Canada, ce qui améliorera les efforts du secteur forestier et des fournisseurs de bois d'œuvre. Nous ouvrons des corridors commerciaux avec de nombreux autres pays, notamment pour les secteurs du bois d'œuvre et de la foresterie. Nous nous efforçons d'améliorer l'économie et les corridors commerciaux du Canada afin de moins dépendre des États-Unis.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur les observations du député concernant l'importance du commerce international.

Le premier ministre actuel s'est engagé à étendre les échanges commerciaux au-delà des frontières américaines, et nous avons vu les efforts extraordinaires déployés par celui-ci et le caucus libéral pour y parvenir. Nous avons entendu parler de discussions avec l'Inde, qui est une superpuissance économique en pleine croissance. Plus récemment, le premier ministre a évoqué la possibilité d'un accord commercial avec les Philippines en 2026, et nous débattons aujourd'hui d'un projet de loi sur un accord avec le Royaume-Uni. Il s'agit là d'importants débouchés commerciaux qui renforcent la capacité du Canada à faire croître son économie et à créer des emplois.

Je me demande si le député pourrait nous faire part de ses réflexions sur les raisons pour lesquelles nous devons continuer à faire avancer le dossier du commerce international. Après tout, c'est dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Tom Osborne: Monsieur le Président, c'est important. L'héritage du premier ministre sera d'avoir bâti une économie plus forte, l'une des plus vigoureuses du G7. Son objectif est que nous ayons l'économie la plus forte du G7.

Pour y arriver, il faut devenir moins dépendant des États-Unis et établir des corridors commerciaux avec d'autres pays. Il faut miser sur les ressources d'ici, par exemple en construisant 500 000 logements pour les Canadiens tout en utilisant les matériaux disponibles au pays et notre propre main-d'œuvre pour bâtir un Canada fort.

David McKenzie (Calgary Signal Hill, PCC): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui au nom des citoyens de Calgary Signal Hill.

J'informe la présidence que je partagerai mon temps de parole avec le député de Beauce.

De manière générale, un accord commercial entre le Canada et le Royaume-Uni est une bonne chose. Il va sans dire que les deux pays entretiennent des relations étroites depuis longtemps. Nos liens culturels sont solides, et les renforcer est fondamentalement une bonne chose. Le Canada et le Royaume-Uni, qui partagent une histoire commune, sont unis par des liens profonds. Nos institutions, nos traditions, notre Parlement et notre système juridique sont tous hérités de la Grande-Bretagne. Nous sommes unis par notre monarchie constitutionnelle.

Je tiens à souligner que j'ai eu l'honneur de serrer la main de Sa Majesté le roi et de Sa Majesté la reine lorsqu'ils étaient ici, à Ottawa, à l'occasion de l'ouverture de la législature en mai dernier. Ce fut un grand honneur pour notre pays.

Nous sommes unis par le Commonwealth, une institution qui offre un terrain d'entente pour des relations positives entre différentes nations de différentes régions du monde.

Je dis tout cela pour souligner le fait que les conservateurs sont généralement favorables à des relations commerciales plus étroites et à une libéralisation des échanges avec le Royaume-Uni. C'est une position que le Parti conservateur défend sans relâche. Le problème avec ce projet de loi n'est pas l'idée de renforcer nos relations commerciales avec nos vieux amis de l'autre côté de l'Atlantique. Le problème est que, dans ce projet de loi, le Canada n'obtient rien en échange. Il n'y a rien pour les agriculteurs, les familles et les petits entrepreneurs indépendants du Canada qui gagnent leur vie en nourrissant les Canadiens et les populations du monde entier.

De plus, les agriculteurs ne sont pas traités équitablement par le gouvernement britannique dans le cadre de l'Accord de continuité commerciale Canada—Royaume-Uni. Dans le cadre de cet accord, le gouvernement britannique n'agit pas de bonne foi envers les producteurs canadiens. Malheureusement, les autorités britanniques imposent à nos exportations de porc et de bovins des barrières non tarifaires qui ne sont ni équitables ni fondées sur des données scientifiques.

C'est précisément pour ces raisons que les conservateurs émettent des réserves au sujet de ce projet de loi. Nous espérons que le fait de soutenir l'adhésion du Royaume-Uni à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste permettra de régler les irritants commerciaux qui existent actuellement avec nos proches amis et alliés au Royaume-Uni.

Soyons clairs au sujet des enjeux. Le Royaume-Uni refuse de permettre le lavage des carcasses, qui est une pratique normale dans les abattoirs canadiens; c'est aussi une mesure approuvée par l'Organisation mondiale de la santé et utilisée en toute sécurité un peu partout dans le monde. Le Royaume-Uni continue aussi de bloquer le bœuf et le porc produits avec des anabolisants. Dans ce cas également, il n'invoque aucune donnée scientifique crédible pour justifier ses décisions. Ces barrières ont été modifiées au fil du temps, non pas pour protéger les consommateurs, mais pour exclure les produits canadiens du marché britannique. Ce n'est pas un comportement digne d'alliés ou de partenaires commerciaux honnêtes.

L'histoire ne s'arrête pas aux détails techniques. Les éleveurs et les autres producteurs agricoles canadiens se plaignent d'être systématiquement exclus. Selon l'Association canadienne des bovins, les exportations de bœuf canadien vers le Royaume-Uni ont été, à toutes fins utiles, nulles au cours des deux dernières années, alors que les exportations britanniques vers le Canada ont considérablement augmenté. Tyler Fulton, président de l'Association canadienne des bovins, a déclaré ceci : « Le Royaume-Uni n'a fait aucun effort pour réduire les obstacles non tarifaires qui excluent du marché britannique le bœuf canadien. »

Soyons clairs au sujet de l'ampleur du déséquilibre. Selon la Bibliothèque du Parlement, les exportations de bœuf du Royaume-Uni, à destination du Canada, ont atteint 16,6 millions de dollars en 2023, 42,4 millions en 2024 et 28,3 millions au cours de la première moitié de 2025. Je souligne l'augmentation. Inversement, les exportations de bœuf du Canada vers le Royaume-Uni valaient 85 000 dollars en 2023 et 25 000 dollars en 2024. En 2025, aucun bœuf canadien n'a été exporté au Royaume-Uni. Toujours selon la Bibliothèque du Parlement, le Royaume-Uni a exporté vers le Canada des produits de porc valant 5,6 millions de dollars en 2023, 9,1 millions en 2024 et 3,6 millions au cours de la première moitié de 2025. Inversement, le Canada n'a exporté au Royaume-Uni aucun produit de porc en 2023. Il en a exporté pour une valeur de 75 000 dollars en 2024 et de 122 000 dollars en 2025 jusqu'ici.

● (1205)

Ces chiffres représentent un commerce à sens unique. Ce n'est pas du libre-échange ou du commerce équitable. Nous croyons au libre-échange, alors qu'il est de plus en plus menacé partout dans le monde. Nous croyons aussi au commerce équitable, à la réciprocité. Autrement dit, si un pays a accès à notre marché, nos producteurs méritent le même accès dans son marché. Nous devons défendre nos agriculteurs, nos éleveurs et nos collectivités rurales qui ont été injustement lésés par les mesures prises par le Royaume-Uni dans le cadre de l'Accord de continuité commerciale Canada—Royaume-Uni.

Ce que nous n'avons pas à l'heure actuelle, alors que le gouvernement libéral demande à la Chambre d'appuyer le projet de loi C-13, c'est l'équité pour les agriculteurs. Je tiens à souligner que cette iniquité perdure alors que le gouvernement libéral est dirigé par un ancien gouverneur de la Banque d'Angleterre qui, dernièrement, a plusieurs fois rendu visite au premier ministre actuel du Royaume-Uni. Ils semblent être de grands amis. Le premier ministre du Canada n'a-t-il pas eu assez de temps, entre une tasse de thé Earl Grey et les sandwiches au concombre, pour prendre la défense des agriculteurs et des producteurs de bœuf et de porc canadiens?

Je m'en voudrais de ne pas soulever une préoccupation qui a déjà été exprimée à la Chambre aujourd'hui et qui, selon d'autres députés, a été portée à l'attention du gouvernement libéral pendant des mois et des années sans qu'il trouve le moyen de la résoudre. Il s'agit d'un groupe de plus de 100 000 retraités du Royaume-Uni qui vivent au Canada. Ces personnes ont travaillé au Royaume-Uni et pris leur retraite au Canada. Leur pension du Royaume-Uni n'est pas indexée sur le coût de la vie. Soulignons que les retraités britanniques qui vivent dans d'autres pays, comme les États-Unis, reçoivent cette augmentation.

Ces retraités ont dénoncé haut et fort ce traitement injuste, et ils ont raison. J'ai parlé à des retraités du Royaume-Uni qui vivent dans ma circonscription et qui sont victimes de cette injustice. Il est honteux que le gouvernement du Royaume-Uni n'en ait pas fait da-

vantage pour aider ces gens en corrigeant cette iniquité. Je pense que le gouvernement libéral aurait dû essayer de la corriger. Le moment est propice pour que le premier ministre utilise ses relations privilégiées pour défendre les intérêts des Canadiens, surtout pendant une crise du coût de la vie et de l'inflation. Encore une fois, le gouvernement dort au gaz.

C'est le symptôme d'un problème plus important qui préoccupe les Canadiens: le gouvernement se tourne les pouces. Les irritants commerciaux que j'ai décrits auraient dû être résolus il y a des années, mais les barrières non tarifaires injustes sur le bœuf et le porc canadiens existent encore. Si d'aucuns pensent qu'il sera plus facile de résoudre ces problèmes commerciaux dans le cadre du Partenariat transpacifique global et progressiste, ils se trompent.

C'est le symptôme d'un problème plus important qui préoccupe les Canadiens, au sujet du gouvernement. La question est la suivante: si le gouvernement libéral n'est pas capable de conclure un accord équitable avec notre plus ancien allié dans la situation la plus favorable qui soit, comment les Canadiens peuvent-ils croire que le gouvernement sera capable de négocier efficacement avec les États-Unis? Comment pouvons-nous espérer que les libéraux obtiennent de bons résultats dans les secteurs du bois d'œuvre, de l'automobile et de l'acier, ou qu'ils concluent un accord équitable avec l'Inde, un pays avec lequel ils étaient pratiquement en guerre au début de cette année? J'espère sincèrement que je me trompe, dans l'intérêt des Canadiens, mais ce que nous voyons dans l'accord et dans le projet de loi ne m'inspire pas confiance. Tout cela n'est pas de bon augure pour l'avenir.

Nous entendrons les libéraux parler de diversification du commerce. J'ai été diplomate pendant plusieurs années, et je me souviens qu'il y a plus de 25 ans, à l'époque d'un autre gouvernement libéral, le slogan à la mode était la « diversification du commerce ». Rien n'a été accompli à l'époque, et je crains très fort que nous assistions aujourd'hui au même manque de résultats.

En fin de compte, il ne s'agit pas seulement de droits de douane ou d'obstacles techniques au commerce. Il s'agit de confiance entre alliés, de confiance entre gouvernements et de confiance entre le Parlement et les Canadiens que nous servons. Nos agriculteurs et nos éleveurs n'ont pas demandé un traitement spécial. Ils demandent seulement des règles du jeu équitables, des normes fondées sur les données scientifiques et un accès équitable aux marchés. Cela leur fait défaut à l'heure actuelle, et tous les députés devraient s'en inquiéter grandement.

Le gouvernement libéral n'a pas tenu ses promesses. Il n'a pas réussi à obtenir des progrès notables pour l'agriculture canadienne dans le cadre de l'Accord de continuité commerciale. Il n'a pas défendu les retraités qui ont droit à une pension du Royaume-Uni et qui attendent depuis des décennies que justice leur soit rendue. Il est maintenant prêt à accepter l'adhésion du Royaume-Uni à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste sans exiger la moindre concession en retour. Ce n'est pas du leadership. C'est un déclin contrôlé. C'est de la faiblesse déguisée en diplomatie.

● (1210)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, bien franchement, le député a tort, c'est aussi simple que ça. De toute évidence, le Parti conservateur semble ne rien comprendre au commerce, aux débouchés commerciaux et aux accords commerciaux.

Ordres émanant du gouvernement

Après les dernières élections fédérales, il y a à peine six mois, le premier ministre a commencé par renforcer le commerce intérieur, rencontrer les premiers ministres provinciaux, présenter et faire adopter un projet de loi visant à bâtir une économie canadienne unifiée. Il s'est ensuite rendu dans de nombreux pays, que ce soit pour mener des discussions sur l'Asie et l'élargissement des débouchés commerciaux, comme il l'a fait la semaine dernière, mener des négociations qui ont rendu possible la présentation du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui ou tirer parti des liens qu'il entretient au sein de l'Union européenne.

Je dirais au député que le premier ministre n'a rien à envier à aucun autre premier ministre des dernières générations, des 50 ou 60 dernières années. Je suis prêt à le comparer n'importe quand au chef du Parti conservateur.

David McKenzie: Monsieur le Président, je suis extrêmement encouragé par les observations du député d'en face, car il est clair qu'un simple coup de fil permettra de résoudre les problèmes liés aux barrières phytosanitaires non tarifaires actuelles. Je suis très heureux que la Chambre puisse bientôt annoncer aux producteurs de bœuf et de porc canadiens que les relations étroites dont mon collègue vient de faire l'éloge permettront de résoudre leur problème d'un simple coup de fil.

C'est la première fois depuis des générations que cette occasion s'offre à nous. Quelle excellente nouvelle! Peut-être le député d'en face nous dira-t-il quand ce coup de fil sera donné.

• (1215)

[Français]

Mario Simard (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, depuis le début de la journée, j'entends parler de diversification des marchés. On sait très bien que la diversification des marchés ne se fait pas sur un coin de table. Ça va prendre plusieurs années avant qu'on parvienne à remplacer en partie le marché américain.

Or, actuellement, le secteur forestier vit une crise sans précédent. Si on ajoute la dernière hausse de 10 % dont nous menace Donald Trump, on est à 55 % de droits compensateurs et de droits de douane pour le secteur forestier. Il n'y a aucun secteur d'activité qui peut vivre avec une marge déficitaire de 55 %. On aurait besoin d'avoir un soutien de la part du gouvernement fédéral rapidement si on veut qu'à la fin de cette crise, il reste toujours des joueurs du secteur forestier.

J'aimerais que mon collègue nous parle de cette question.

[Traduction]

David McKenzie: Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que la diversification est un long processus. Il ne fait aucun doute que la taille et l'accès géographique immédiat au marché américain ne seront pas facilement remplacés, et c'est pourquoi il est d'autant plus important que le gouvernement libéral fasse preuve d'un véritable leadership. Les promesses ne nourrissent pas les Canadiens.

Nous avons besoin de progrès concrets. Le Service des délégués commerciaux, dont j'ai fait partie il y a plus de deux décennies, est composé de personnes compétentes qui sont là pour soutenir les entreprises canadiennes dans leurs efforts continus, mais nous devons agir, et dès maintenant.

Ted Falk (Provencher, PCC): Monsieur le Président, mon collègue le député de Calgary Signal Hill a prononcé un excellent discours, et je le remercie de sa grande compréhension des accords

commerciaux et du travail qu'il a accompli pour notre gouvernement dans le cadre de ses fonctions précédentes.

Le premier ministre s'est présenté comme un négociateur de classe mondiale, mais il ne nous a pas encore obtenu d'accord de classe mondiale. Il avait l'occasion d'obtenir du Royaume-Uni quelques concessions simples pour permettre à nos industries porcine et bovine d'accéder aux marchés, mais il n'y est pas parvenu. En fait, les libéraux laissent entendre que les discussions en cours aboutiront à une sorte d'accord, et qu'ensuite, nous continuerons à discuter de cette question. Eh bien, les paroles ne coûtent rien, et les accords sont conclus avant que l'encre ne soit sur le papier; cela ne s'est pas produit. Je pense que le premier ministre restera dans les mémoires comme un négociateur de concessions au lieu d'un négociateur d'accords sur le plan mondial.

Dans ce contexte, le député est-il convaincu que le premier ministre pourra nous obtenir un accord avantageux avec les Américains lorsque l'ACEUM devra être renouvelé?

David McKenzie: Monsieur le Président, tout comme le député, je suis très préoccupé par l'avenir des négociations qui auront lieu entre le Canada et les États-Unis. Il ne fait aucun doute que nous nous trouvons dans une position difficile, mais nous devons clairement faire preuve de fermeté et de vigueur. Tous les partenaires commerciaux le comprennent. Malheureusement, en lançant ce signal et en adoptant cette approche à l'égard du projet de loi C-13, en approuvant l'adhésion du Royaume-Uni sans obtenir aucune concession en échange et sans rééquilibrer la relation commerciale avec ce pays, nous établirions un terrible précédent.

[Français]

Jason Groleau (Beauce, PCC): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole et de représenter la Beauce pour discuter du projet de loi C-13 concernant l'adhésion du Royaume-Uni à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste, ou PTPGP.

Au fond, ce projet de loi parle de commerce. Le commerce, c'est l'âme même du Canada et l'âme de la Beauce. Nous sommes une région et un pays d'entrepreneurs. Nous l'avons toujours été et nous le serons toujours.

Les conservateurs de gros bon sens ont toujours appuyé le libre-échange. Nous savons que lorsque les travailleurs, les agriculteurs, les producteurs canadiens peuvent rivaliser sur un pied d'égalité, ils peuvent compétitionner avec n'importe qui dans le monde. Nous savons aussi que le commerce libre doit être un commerce équitable qui est, dans le jargon, donnant-donnant.

Malheureusement, sous ce gouvernement libéral, nos relations commerciales ne sont pas équitables, surtout pour nos agriculteurs et nos entreprises canadiennes. Il suffit de regarder le fiasco des relations actuelles avec les États-Unis qui sont un échec lamentable.

Dans le cadre de l'Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni, les agriculteurs canadiens ont été traités injustement par le Royaume-Uni. Le Royaume-Uni continue d'imposer des barrières non tarifaires qui ne reposent sur aucune donnée scientifique et qui ont, en pratique, fermé la porte de leur marché à notre porc et à notre bœuf.

La Beauce est une région agricole. C'est en Beauce, sur nos terres et sur les terres de nos voisins, que l'on trouve les meilleurs producteurs de viande porcine et bovine au Canada.

Le Royaume-Uni bloque l'accès à son marché pour ces produits depuis longtemps sans que le gouvernement n'ait pris aucune mesure pour y remédier. Le Royaume-Uni refuse de reconnaître l'utilisation de solutions de lavage de carcasses dans les abattoirs canadiens, une pratique pourtant approuvée par les autorités scientifiques internationales et utilisée sans danger depuis des décennies. Le Royaume-Uni utilise le stratagème de barrières commerciales non tarifaires, même si leur utilisation est rigoureusement encadrée et approuvée par Santé Canada et par l'Organisation mondiale de la santé animale.

Ces objections ne relèvent pas de la sécurité alimentaire, ne sont aucunement fondées sur la science. Elles relèvent du protectionnisme pur et simple. Ce sont des barrières, encore une fois, commerciales non tarifaires conçues non pas pour protéger les consommateurs, mais pour écarter les produits canadiens des tablettes britanniques. C'est 500 millions de dollars de possibles exportations de porc dans ce cas qui sont bloqués par ce stratagème de barrières tarifaires.

Les conséquences pour nos producteurs de porc et de bœuf sont dévastatrices. Je me permets de citer les chiffres de la Bibliothèque du Parlement. En 2003, le Royaume-Uni a exporté vers le Canada pour 16,6 millions de dollars de bœuf. En 2024, ce chiffre a monté à 42 millions de dollars. Durant la première moitié de 2025, c'est déjà 28 millions de dollars qui sont entrés ici. En 2023, le Canada a exporté pour 85 000 \$ de bœuf au Royaume-Uni et, en 2024, c'est 25 000 \$ seulement. En 2025, jusqu'à maintenant, c'est zéro.

C'est la même histoire pour le porc. Le Royaume-Uni a exporté pour 5,6 milliards de dollars de porc vers le Canada en 2023, 9,1 milliards de dollars en 2024 et 3,6 millions de dollars au premier semestre de 2025. Le Canada, lui, n'a exporté aucun porc en 2023, pour 75 000 \$ en 2024 et une somme dérisoire en 2025. Ce n'est pas un commerce équitable, c'est du commerce à sens unique. Le gouvernement libéral continue de laisser faire cela.

Le gouvernement libéral a eu 10 ans pour corriger ce déséquilibre, 10 ans pour défendre nos agriculteurs, garantir un véritable marché britannique pour notre bœuf et notre porc de première qualité, mais il n'en fait rien. Il n'y a aucun progrès, aucune défense vigoureuse, aucune victoire concrète pour nos producteurs.

Pendant ce temps, dans des régions comme la Beauce, nos agriculteurs peinent à demeurer compétitifs. Nos producteurs de bœuf et de porc élèvent du bétail de la plus haute qualité, reconnu partout dans le monde. Ils sont fiers, ils méritent un gouvernement qui est aussi fier de se battre pour eux.

● (1220)

Ces secteurs représentent une part essentielle de l'économie beauceronne. Ils créent de bons emplois, ils soutiennent nos entreprises locales, ils font vivre nos villages et ils nourrissent nos familles. Quand les marchés sont bloqués injustement, ce ne sont pas que des chiffres sur un tableau, ce sont des familles agricoles, des communautés rurales et des moyens de subsistance que l'on met malheureusement en péril.

En parlant d'agriculture, je tiens à insister sur un autre enjeu fondamental: la protection de la gestion de l'offre. La Beauce compte de nombreuses fermes laitières et agricoles. Ce sont des hommes et des femmes travailleurs qui ont bâti leurs entreprises grâce au système canadien de gestion de l'offre et à un travail acharné. Ce système assure la stabilité, la qualité et la sécurité alimentaire de notre pays. Les conservateurs continueront de le défendre avec vigueur.

Ordres émanant du gouvernement

Quand on parle d'un commerce équitable donnant-donnant, cela signifie aussi défendre nos secteurs sous gestion de l'offre, et non pas les sacrifier pour des compromis politiques à l'international.

Lorsqu'on négocie un accord commercial, il faut s'assurer que nos producteurs de lait, de poulet et d'œufs sont pleinement protégés. Prenons un exemple de produit soumis à la gestion de l'offre, soit le fromage. Si on va à l'épicerie, on verra une multitude de fromages européens sur les étagères. Je mets mes collègues au défi d'aller au Royaume-Uni et de trouver des fromages canadiens sur les étagères. Cela n'arrivera pas. Nos agriculteurs ne sont pas des jetons de négociation.

Maintenant, après des années d'inaction, le gouvernement libéral demande à la Chambre d'approuver l'adhésion du Royaume-Uni à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste, ou PTGP, au moyen du projet de loi C-13. C'est l'un des accords commerciaux multilatéraux les plus importants du monde. Les conservateurs appuient l'expansion des marchés pour les produits canadiens. Nous reconnaissons la valeur d'un système commercial fondé sur des règles claires. Cependant, on ne peut pas ignorer les faits et accepter le Royaume-Uni sans obtenir quoi que ce soit en retour pour les producteurs canadiens. Encore une fois, il faut que ce soit donnant-donnant.

Ce n'est pas une stratégie de négociation, c'est une faiblesse. Pour que nous acceptions cela, il faut que le gouvernement nous assure qu'il fera preuve de courage et qu'il tiendra tête au gouvernement britannique. Si le Royaume-Uni veut profiter des avantages du projet de loi C-13, le Canada doit exiger un accès équitable fondé sur la science, par exemple pour notre bœuf et notre porc. Nous devons exiger une réciprocité.

Compte tenu des liens étroits entre le premier ministre canadien et le premier ministre du Royaume-Uni, on pourrait croire qu'il s'agit d'une occasion idéale de défendre nos producteurs. Cependant, encore une fois, le gouvernement libéral a échoué. Il avait un levier, il avait une occasion, mais il a préféré donner un avantage au Royaume-Uni sans rien obtenir en retour.

Les conservateurs de gros bon sens croient à un commerce qui fonctionne pour les Canadiens. Nous croyons à un commerce qui ouvre les portes, pas à un commerce qui nous lie les mains. Nous appuyons l'élargissement des marchés pour les produits canadiens, mais nous ne signerons pas un chèque en blanc au gouvernement. Nous allons scruter à la loupe et dénoncer chacune des failles pour obtenir des gains pour notre pays, nos producteurs et nos familles.

Les accords commerciaux doivent générer des retombées concrètes pour ceux qui nourrissent notre population, pas seulement pour les bureaucrates d'Ottawa ou les diplomates de Londres.

En conclusion, en Beauce comme partout au Canada rural, nos agriculteurs se lèvent tôt le matin pour nourrir nos familles et nos enfants. Ils ne nous demandent pas de traitement spécial. Ils demandent simplement l'équité, la transparence et un gouvernement qui se tient debout pour eux. Le projet de loi C-13 aurait pu être une occasion d'y parvenir et de faire du commerce équitable une réalité et non un slogan.

Les conservateurs de gros bon sens continueront d'appuyer l'ouverture de nouveaux marchés pour le Canada et ils continueront aussi de tenir le gouvernement responsable de ses échecs. Nos agriculteurs et nos producteurs méritent beaucoup mieux.

Ordres émanant du gouvernement

• (1225)

Linda Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles, Lib.): Monsieur le Président, je salue mon honorable collègue qui siège tout comme moi au Comité permanent du commerce international. La région d'où vient le député est effectivement belle. Je dois dire que les Basses-Laurentides sont aussi une très belle région.

Lors du débat de la version originale de cet accord, les conservateurs avaient voté unanimement en sa faveur. Aujourd'hui, nous accueillons le Royaume-Uni comme premier nouveau membre. Le député est-il d'accord pour dire que l'ajout d'un partenaire du G7 renforcera cet accord commercial?

Jason Groleau: Monsieur le Président, les Basses-Laurentides sont une très belle région, j'en conviens. C'est juste un peu en bas de la Beauce, mais c'est super. Ma collègue et moi-même siégeons au même comité, et nous cherchons à ce que des ententes soient conclues avec les autres pays.

C'est une excellente idée, j'en conviens. Par contre, quand on signe une entente, il faut que ce soit gagnant-gagnant. On travaille déjà sur un dossier avec le Royaume-Uni, le CETA, dans lequel des barrières non tarifaires font mal à nos agriculteurs. Avant de signer et d'approuver des ententes avec les autres pays, il y a plein d'ententes actuelles qu'il faut améliorer.

• (1230)

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, chez nous aussi, il y a des producteurs de porcs, et nous suivons leur situation de très près. La circonscription de Shefford comprend plusieurs secteurs soumis à la gestion de l'offre. Je viens aussi d'un milieu rural qui a besoin de protections supplémentaires. D'ailleurs, il est vrai que nous avons voté une loi à la Chambre afin de garantir la protection de la gestion de l'offre de façon intégrale.

Le projet de loi C-228, qui a été présenté par le Bloc québécois, vise à établir un cadre permettant d'étudier en profondeur les accords internationaux afin d'assurer qu'il n'y aura aucune brèche lors des prochaines négociations, notamment en ce qui concerne la gestion de l'offre. Ne serait-il pas essentiel que le Parlement puisse, en tout respect du processus démocratique, assurer un suivi de ces accords internationaux?

Jason Groleau: Monsieur le Président, je remercie ma chère collègue de Shefford. Sa circonscription est aussi située dans une très belle région du Québec.

Nous discutons aujourd'hui de l'adhésion au projet de loi C-13. En ce qui concerne la gestion de l'offre, c'est bien connu que le Parti conservateur la défend avec vigueur, car elle est très importante.

Je tiens à rassurer ma collègue. Au Comité permanent du commerce international, nous suivons de près les négociations d'ententes commerciales, et nous serons là pour négocier la meilleure entente possible pour le Canada, pour le Québec et pour les régions comme celle dans laquelle se trouve sa circonscription.

[Traduction]

Jacob Mantle (York—Durham, PCC): Monsieur le Président, on dirait que les libéraux veulent se péter les bretelles. L'Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni est entré en vigueur il y a quatre ans, et ils n'ont rien fait. En fait, ils se sont retirés des négociations, mais ils semblent vouloir s'attribuer le mérite de l'adhésion du Royaume-Uni à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste.

Ne devrions-nous pas au moins obtenir quelque chose du Royaume-Uni en échange de notre soutien à son adhésion à cet accord? Mon collègue voit-il quoi que ce soit dans cet accord qui a été négocié par le gouvernement?

[Français]

Jason Groleau: Monsieur le Président, je remercie mon estimé collègue de sa question très pertinente. Quand on donne quelque chose, il faut recevoir quelque chose en retour. C'est la base de toute entente, peu importe le domaine. Je suis ici depuis sept mois et je constate qu'on ne fait que donner.

Prenons l'exemple des droits de douane imposés par les Américains. Leurs droits de douane nous écrasent de toutes parts. Qu'avons-nous en retour? La réponse est: absolument rien. Dans la présente entente avec le Royaume-Uni, qu'avons-nous en retour? La réponse est: rien. On n'a qu'à penser au fromage ou au porc qu'on veut exporter.

C'est une excellente question. Si on donne quelque chose, il faut que les Canadiens puissent obtenir quelque chose en retour.

Linda Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles, Lib.): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec l'honorable députée de Cumberland—Colchester.

C'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour souligner l'importance stratégique de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste, ou PTPGP, pour illustrer pourquoi son expansion, avec l'adhésion du Royaume-Uni, représente une occasion historique pour le Canada, pour le Québec et particulièrement pour la très belle région des Basses-Laurentides, que j'ai l'honneur de représenter.

Cet accord n'est pas seulement un document commercial. Il est le symbole d'une vision: celle d'un Canada qui assume pleinement son rôle sur la scène internationale, qui diversifie ses marchés, qui exporte son savoir et ses valeurs et qui bâtit la prospérité de demain en collaboration avec des partenaires stratégiques de la région indo-pacifique.

Le centre de gravité économique mondial se déplace vers l'Asie. Les pays de l'Indo-Pacifique représentent aujourd'hui plus de la moitié de la croissance économique planétaire. D'ici 10 ans, plus de 2 milliards de nouveaux consommateurs rejoindront la classe moyenne dans cette région.

Dans ce contexte, le PTPGP n'est pas une option. Il est une nécessité. Il permet au Canada d'avoir un accès préférentiel à ces marchés en pleine expansion, de réduire les barrières tarifaires qui freinent nos entreprises et de participer activement à la définition des règles de commerce international du XXI^e siècle.

Je veux également souligner le leadership de notre premier ministre, qui se trouve actuellement en Malaisie, un pays que j'ai eu moi-même l'occasion de visiter dans le cadre d'une mission parlementaire en 2018, alors que je siégeais déjà au Comité permanent du commerce international. Le fait que le Canada soit présent sur le terrain démontre notre engagement sérieux envers ce partenariat stratégique.

L'un des plus grands privilèges de servir au Comité permanent du commerce international, c'est d'avoir pu, au fil des ans, rencontrer nos partenaires, écouter leurs priorités et voir directement les possibilités qui s'ouvrent à nos travailleurs et à nos entreprises.

En 2018, j'ai participé à une mission économique diplomatique en Malaisie, à Kuala Lumpur. J'ai visité CAE, la même entreprise que le premier ministre vient de visiter. CAE, c'est une des fiertés québécoises et canadiennes. Leader mondial en simulation aéronautique, elle exporte non seulement des produits, mais du savoir-faire, du génie et de la propriété intellectuelle. Ce ne sont pas seulement des emplois d'aujourd'hui, mais des emplois de demain. Mon fils, Simon, est pilote commercial. Il donne des cours sur les simulateurs de CAE, à Saint-Hubert. Je suis fier de lui.

Au cours de cette mission, j'ai également visité Singapour et Bangkok, en Thaïlande. Ce sont des pôles économiques dynamiques, jeunes et ambitieux. Leur croissance est fulgurante. J'ai pu constater un fait dans plusieurs de ces pays membres du Commonwealth: nous ne parlons pas d'ambassadeurs, mais de hauts-commissaires. La différence est symbolique. Dans le Commonwealth, nous ne sommes pas de simples partenaires, nous sommes membres d'une même famille de nations. Lors de mon passage, plusieurs de ces hauts-commissaires étaient des femmes. Cela témoigne de la place grandissante du leadership féminin dans la diplomatie internationale — un élément essentiel que notre gouvernement soutient activement.

Parlons concrètement de ce que signifie cet accord pour ma région et pour le Québec. Le secteur aérospatial québécois représente plus de 43 000 emplois directs et plus de 20 milliards de dollars en exportations. Des entreprises comme Bombardier, Airbus et CAE sont des chefs de file mondiaux. Grâce à cet accord, elles bénéficient désormais d'un accès préférentiel à des marchés en pleine expansion, sans droits de douane, avec des règles claires et stables.

Dans les Basses-Laurentides, nos PME manufacturières, nos ingénieurs, nos travailleurs spécialisés et nos entreprises technologiques se tournent de plus en plus vers l'exportation. L'entrée du Royaume-Uni dans le PTPGP vient renforcer ces chaînes de valeur. Le Royaume-Uni est un partenaire naturel du Canada, lié par l'histoire, par le Commonwealth et maintenant par cette alliance économique transpacifique.

Cet accord nous permet de diversifier nos marchés au-delà des États-Unis et d'ouvrir des portes pour nos entreprises dans l'agroalimentaire, les technologies propres, l'ingénierie, le numérique, la propriété intellectuelle — autant de domaines où le Québec excelle.

Quand nous exportons un avion, un simulateur de vol ou un logiciel, nous n'exportons pas un simple produit. Nous exportons notre savoir, notre innovation et notre créativité.

● (1235)

Chaque fois qu'une entreprise signe un contrat dans l'Indo-Pacifique, ce sont des emplois de qualité qui se créent et se maintiennent chez nous, dans nos communautés, y compris dans les Basses-Laurentides.

Si je prends la parole avec autant de conviction, c'est parce que les retombées de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste, ou PTPGP, touchent directement les citoyens, les entreprises et les travailleurs de Rivière-des-Mille-Îles, la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Rivière-des-Mille-Îles est une circonscription innovante, industrielle et en croissance. On y retrouve des entreprises de haute technologie, des PME manufacturières performantes et des fournisseurs stratégiques dans les secteurs de l'aérospatiale, de la mobilité intelligente, de l'énergie propre et de l'ingénierie avancée. Ce sont des entreprises qui,

Ordres émanant du gouvernement

chaque jour, créent de la valeur, de la propriété intellectuelle et des emplois qualifiés pour les familles de la région.

Grâce au PTPGP, l'élimination de 99 % des droits de douane permet à ces entreprises d'exporter plus facilement vers des marchés stratégiques comme le Japon, la Malaisie, Singapour, le Vietnam et, maintenant, le Royaume-Uni. Cela signifie concrètement qu'il y a moins de barrières, plus de débouchés et des chaînes d'approvisionnement plus solides.

Ce ne sont pas seulement des chiffres abstraits, ce sont des emplois locaux bien rémunérés dans des secteurs d'avenir. Dans Rivière-des-Mille-Îles, nous exportons seulement des produits, mais aussi du savoir-faire, de l'ingénierie et des brevets. Le PTPGP permet de transformer ce potentiel en occasions concrètes pour nos concitoyens.

La région bénéficie des retombées de l'aérospatiale, qui représente plus de 22 milliards de dollars de ventes annuelles et 43 000 emplois directs, notamment dans les installations d'Airbus, de Bombardier et de CAE, qui collaborent avec des fournisseurs situés dans les Basses-Laurentides.

Lorsque le Canada signe un accord de commerce international comme le PTPGP, ce sont des entreprises de Rosemère, de Saint-Eustache, de Deux-Montagnes et de Boisbriand, dans ma circonscription, qui en bénéficient. Ce sont nos travailleurs qui obtiennent des contrats. Ce sont nos jeunes qui trouvent des occasions de carrière ici, chez nous, sans avoir à quitter leur région.

Cet accord positionne Rivière-des-Mille-Îles non pas en périphérie de l'économie mondiale, mais au cœur d'un réseau international d'innovation et de commerce ouvrant la voie à de nouveaux investissements, à une croissance durable et à la création d'emplois de qualité pour les familles de notre communauté.

Pour bien saisir l'importance stratégique de cet accord, il est essentiel de regarder les chiffres. Le PTPGP représente aujourd'hui un bloc économique de 580 millions de consommateurs, soit plus que l'Union européenne. L'ensemble des pays membres génère près de 15 % du PIB mondial, ce qui positionne le Canada à la table de certaines des économies les plus dynamiques de la planète. Depuis son entrée en vigueur, il est prévu que 99 % des droits de douane seront éliminés.

Je vais présenter des chiffres. C'est 15 % du PIB mondial, 580 millions de consommateurs, 99 % des droits de douane éliminés, 18 milliards de dollars d'exportations aérospatiales québécoises et des centaines de milliers d'emplois soutenus partout au pays.

Ce ne sont pas que des statistiques, ce sont des emplois pour la classe moyenne, ce sont des investissements dans nos régions, des contrats pour nos PME et des retombées concrètes pour les familles des Basses-Laurentides et pour l'économie québécoise.

En conclusion, le PTPGP est plus qu'un accord commercial, c'est une stratégie de prospérité à long terme. C'est la réponse d'un Canada confiant, innovant et ouvert sur le monde, aux défis économiques et géopolitiques du XXI^e siècle. Grâce à cet accord, nous ouvrons des marchés, nous renforçons nos chaînes d'approvisionnement, nous créons des emplois de qualité et nous exportons ce que nous avons de plus précieux: notre savoir, nos technologies et notre vision.

Ordres émanant du gouvernement

Je suis fière que le Canada fasse preuve de leadership. Je suis fière que le Québec joue un rôle de premier plan. Je suis particulièrement fière que les Basses-Laurentides puissent tirer profit de cette ouverture sur le monde.

L'avenir économique du Canada passe par l'Indo-Pacifique, par l'innovation et par la collaboration avec nos partenaires du Commonwealth. Cet accord nous place exactement là où nous devons être: à la table où se décide l'avenir du commerce mondial.

• (1240)

[Traduction]

Glen Motz (Medicine Hat—Cardston—Warner, PCC): Monsieur le Président, je suis curieux de connaître le point de vue de la députée sur ce que le Canada pourrait s'attendre à recevoir si on laisse le Royaume-Uni participer à cet accord commercial.

[Français]

Linda Lapointe: Monsieur le Président, je suis tellement contente que nous puissions joindre la Grande-Bretagne à cet accord. Nous allons avoir l'Europe, l'Amérique et l'Indo-Pacifique. Nous allons avoir des couloirs commerciaux dont nous allons tirer profit pour nos entreprises d'ici, qui sont du Québec, mais aussi du Canada.

Xavier Barsalou-Duval (Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères, BQ): Monsieur le Président, mon collègue le député de Jonquière a déposé à la Chambre le projet de loi C-228, qui vise entre autres à ce que tous les traités soient déposés de façon systématique devant la Chambre des communes. Il serait possible d'en débattre et de les amender. Ce projet de loi comporte aussi un élément faisant en sorte qu'il y aurait une obligation d'attendre 21 jours après le dépôt d'un traité avant de poser un quelconque geste qui mène à sa ratification.

En lien avec ce dont nous discutons en ce moment, le gouvernement n'aurait pas respecté le délai de 21 jours. Les libéraux ont dit que nous n'avions pas besoin d'une loi, car cela existait déjà dans leur politique. Si nous n'avons pas besoin d'une loi, comment se fait-il que les libéraux ne respectent pas leur politique?

• (1245)

Linda Lapointe: Monsieur le Président, au cours de la dernière campagne électorale, le Bloc québécois a pris l'engagement de promouvoir la diversification de notre économie. Je suis certaine que mes collègues bloquistes comprennent que nous sommes présentement dans une situation difficile, avec ce qui se passe au sud de la frontière. Il est très important d'élargir nos marchés et d'offrir d'autres opportunités.

Nous nous sommes engagés à doubler nos exportations ailleurs qu'aux États-Unis, pour ne pas les nommer. Il faut donc outiller nos entreprises pour qu'elles puissent davantage tirer parti de tout ce que nous avons comme accords de libre-échange. Il me semble que le Bloc québécois pourrait pour le moment s'assurer que nous avançons, que nous passons à autre chose et que nous ouvrons d'autres marchés encore plus grands.

[Traduction]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, compte tenu de l'importance du commerce, je tiens à souligner que les échanges commerciaux du Canada représentent environ 2,5 % de l'ensemble des échanges commerciaux mondiaux, alors que la population du Canada représente 0,5 % de la popula-

tion mondiale. À mon avis, cela en dit long sur l'importance du commerce pour les Canadiens. Il a de l'importance pour l'emploi et pour le mode de vie des Canadiens. Le premier ministre sillonne la planète pour trouver des débouchés commerciaux et les améliorer afin que le Canada puisse croître.

La députée pourrait peut-être nous faire part de ses réflexions sur les dernières élections et sur l'engagement qu'a pris le premier ministre de faire exactement ce qui nous occupe aujourd'hui et ce sur quoi nous travaillons depuis quelques mois.

[Français]

Linda Lapointe: Monsieur le Président, je suis tellement contente de travailler avec mon collègue. Ce qu'il a posé comme question est très important. Notre population n'est pas très grande, mais nous avons tellement un grand pays et tellement à offrir qu'il faut ouvrir des marchés et se diversifier. Ouvrir le partenariat transpacifique à la Grande-Bretagne, c'est ouvrir d'autres marchés. Nous avons également l'accord de libre-échange avec l'Europe. Nous avons la même chose avec les pays du Mercosur. Il faut trouver les avantages à ces accords et exporter.

Si nous parlons du pays au complet, oui, nous avons l'élevage des bovins que nous pouvons exporter. Si nous parlons des Maritimes, il y a les fruits de mer que nous exportons au Japon. Nous exportons en Asie, mais nous avons aussi plus que ça: nous avons le canola. Il faut nous assurer d'ouvrir d'autres marchés avec ce que nous vivons présentement. Dans les Basses-Laurentides, l'aérospatiale prend une place énorme. Ce sont des emplois de qualité qui ont de très grandes retombées économiques.

[Traduction]

Alana Hirtle (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer une mesure importante et opportune dans le cadre du programme commercial de notre pays. Nous débattons de l'adhésion du Royaume-Uni à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste. Comme députés de cette auguste assemblée, nous devons réfléchir aux implications plus larges de cet accord, non seulement pour le pays dans son ensemble, mais pour les divers secteurs, entreprises et collectivités qui constituent l'épine dorsale de nos régions. Je parlerai en particulier de l'impact potentiel sur ma propre province, la Nouvelle-Écosse.

Comme beaucoup d'entre vous le savent, cet accord est l'un des accords commerciaux les plus importants de l'ère moderne. Il rassemble des pays de toute la région de l'Asie-Pacifique, représentant près de 13,5 % de l'économie mondiale et donnant accès à un marché de plus de 500 millions de clients. Ces chiffres sont plus que de simples statistiques. Ils représentent de réelles occasions pour les travailleurs, les exportateurs et les entrepreneurs canadiens.

Pour la Nouvelle-Écosse, cet accord commercial représente une formidable occasion d'étendre son empreinte économique et d'ouvrir les portes de nouveaux marchés à ses industries. J'utilise délibérément le terme « industries », car il ne s'agit pas seulement d'un secteur ou d'un groupe de produits, mais bien d'un écosystème complet d'activités économiques qui devrait en bénéficier. Cela comprend tout, depuis notre industrie des fruits de mer réputée, respectée dans le monde entier, jusqu'à nos produits agricoles de haute qualité, qui reflètent à la fois la tradition et l'innovation.

La Nouvelle-Écosse est depuis longtemps un centre d'excellence agricole. Parmi ces industries, l'une de ses étoiles montantes est celle du bleuets, un secteur qui allie la fierté rurale à un potentiel mondial. La province, et plus particulièrement sa circonscription, abrite certaines des régions les plus fertiles et les plus productives au monde pour la culture des bleuets. Des champs vallonnés d'Oxford, souvent considérés comme la capitale canadienne des bleuets sauvages, aux petites exploitations familiales, nos producteurs ont investi des années de travail acharné, de recherche et de gestion environnementale pour produire certains des meilleurs bleuets du marché.

Il ne s'agit pas simplement de baies, mais des fruits de générations de savoir-faire, d'innovation en matière d'agriculture durable et de partenariats entre agriculteurs, scientifiques et exportateurs. Aujourd'hui, grâce à l'Accord, ces bleuets atteignent de nouveaux marchés lucratifs dans la région du Pacifique, en particulier dans des pays comme le Japon, la Malaisie et le Vietnam, où la demande pour nos produits est déjà forte et en croissance.

Pour situer le contexte, prenons l'exemple du Japon. Le Japon n'est pas seulement l'un des marchés de consommation les plus sophistiqués au monde, c'est aussi un pays où l'on est sensible à la qualité et la salubrité des produits agricoles canadiens, en particulier ceux provenant du Canada atlantique. L'Accord garantit que les droits de douane sur les bleuets congelés, qui constituaient autrefois un obstacle, sont soit considérablement réduits, soit complètement éliminés. Les agriculteurs peuvent donc vendre davantage à meilleur prix et rester compétitifs sur la scène internationale.

C'est précisément le genre de réussite envisagé dans l'engagement du premier ministre à doubler les exportations canadiennes hors États-Unis au cours des 10 prochaines années. Il s'agit de créer plus de débouchés pour toutes les régions et de faire en sorte que le Canada soit compétitif et prospère dans un monde où de nouveaux marchés et de nouveaux consommateurs façonnent l'avenir du commerce. Des accords tels que le Partenariat transpacifique global et progressiste sont essentiels à la réalisation de cette vision, car ils contribuent à diversifier nos échanges commerciaux au-delà des États-Unis, offrant ainsi aux industries canadiennes encore plus d'occasions de prospérer à l'échelle mondiale.

Parlons de quelques-uns des autres avantages de cet accord.

Le secteur des produits de la mer de la Nouvelle-Écosse, par exemple, est un autre grand gagnant. La demande de homard, de crabe, de pétoncles et d'autres produits de la mer de grande valeur est en hausse sur les marchés de l'Asie-Pacifique. Avec l'Accord, les droits de douane sur ces exportations continueront de baisser, ce qui permettra aux pêcheries d'être plus compétitives et de se développer durablement. Pour les collectivités côtières, où la pêche n'est pas seulement un métier, mais un mode de vie, ce n'est pas rien. Cela signifie des revenus plus stables, des investissements plus importants dans les installations de transformation et plus d'emplois dans les zones rurales et urbaines de la province.

Notre secteur manufacturier devrait également tirer son épingle du jeu. Les fabricants de la Nouvelle-Écosse, qu'ils produisent des produits ligneux, des composantes aérospace ou des matériaux de pointe, bénéficient, grâce à cet accord commercial, d'un accès préférentiel à des marchés comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande et Singapour. Dans ces pays, les produits à valeur ajoutée de qualité dans lesquels nous nous spécialisons sont en forte demande. Les produits ligneux de la Nouvelle-Écosse, en particulier, sont de plus en plus recherchés dans la région de l'Asie-Pacifique, où l'urbanisa-

tion rapide et la croissance de la classe moyenne stimulent la construction et les dépenses de consommation.

● (1250)

Voilà qui est en parfaite adéquation avec le programme commercial audacieux du gouvernement, qui met l'accent sur la création de nouveaux corridors commerciaux et sur la capacité des exportateurs canadiens de regarder au-delà des marchés traditionnels. Quand nous parlons de doubler les exportations hors États-Unis au cours des 10 prochaines années, nous parlons de créer une prospérité durable qui touche toutes les collectivités, des quais de Lunenburg aux usines de Dartmouth, et des champs de bleuets d'Oxford aux laboratoires de recherche d'Halifax.

N'oublions pas les secteurs des technologies propres et de l'innovation numérique. Tandis que le monde poursuit sa transition vers des sources d'énergie plus durables et des technologies plus connectées, l'Accord aide à faire en sorte que nos innovateurs ne soient pas laissés de côté. Il sera avantageux pour le secteur technologique en pleine croissance de la Nouvelle-Écosse, porté par une nouvelle génération d'ingénieurs, de développeurs et de chercheurs, d'avoir un meilleur accès aux marchés internationaux et à des possibilités de collaboration.

Pourquoi l'adhésion du Royaume-Uni à cet accord est-elle si importante? Le Royaume-Uni est une puissance économique qui jouit d'une longue et respectable histoire dans le commerce et la diplomatie. C'est un marché de plus de 67 millions de personnes et une porte d'entrée vers l'Europe et au-delà.

Le Canada entretient déjà de solides liens historiques, culturels et économiques avec le Royaume-Uni. L'inclusion du Royaume-Uni dans l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste renforce non seulement ces liens, mais étend également leurs avantages à certaines parties de la région de l'Asie-Pacifique, qui est en plein essor. Cela revêt une importance particulière pour les petites et moyennes entreprises, qui rencontrent souvent des obstacles lorsqu'elles tentent de s'y retrouver dans des accords commerciaux complexes. En intégrant le Royaume-Uni à l'Accord, nous créons des règles commerciales simplifiées, cohérentes et transparentes qui permettent aux entreprises canadiennes de croître plus facilement à l'échelle internationale sans sacrifier leurs valeurs ou leurs normes.

Tout aussi important est le fait que le Royaume-Uni partage les valeurs canadiennes. Le Royaume-Uni partage nos engagements en matière de gestion environnementale, de droits des travailleurs et de commerce international fondé sur des règles. Sa participation ne fera que renforcer la position du partenariat transpacifique en tant qu'accord progressiste et inclusif, qui place les personnes, l'équité et la durabilité au premier plan de la croissance économique.

Le Royaume-Uni apporte également une mine de connaissances institutionnelles et une envergure mondiale. Grâce à ses réseaux commerciaux et ses relations diplomatiques de longue date, la participation du Royaume-Uni renforce la crédibilité et l'influence mondiale de l'Accord. Elle indique au monde entier qu'il ne s'agit pas seulement d'un accord commercial régional, mais d'une plateforme pour montrer la voie à suivre à l'échelle mondiale en matière de commerce équitable et ouvert.

Ordres émanant du gouvernement

Cette vision élargie, défendue par notre premier ministre, vise à faire du Canada une nation commerçante à l'échelle mondiale qui s'affirme avec confiance sur la scène internationale. Notre objectif de doubler les exportations hors États-Unis au cours de la prochaine décennie n'est pas seulement une statistique, c'est une déclaration d'intention. Cela signifie aider nos entreprises à se diversifier, nos travailleurs à réussir et nos collectivités à prospérer grâce à des partenariats internationaux plus solides, comme celui dont nous débattons aujourd'hui.

Lorsque nous examinons cet accord du point de vue de la Nouvelle-Écosse, les avantages deviennent tangibles. C'est une victoire pour bon nombre d'agriculteurs, qui peuvent accéder à des marchés à forte valeur ajoutée sans coûts prohibitifs. C'est une victoire pour les exportateurs, qui bénéficient de règles plus claires et de moins d'obstacles. C'est une victoire pour les travailleurs, qui bénéficient de nouveaux emplois et d'industries plus sûres. C'est une victoire pour notre avenir, car nous nous positionnons de manière à être compétitifs, à faire preuve d'innovation et à nous inscrire dans la durée dans une économie mondiale en mutation.

Les accords commerciaux sont souvent considérés sous un angle abstrait, mais ils concernent avant tout des personnes, les moyens de subsistance des familles, les ambitions des entrepreneurs et la vitalité des communautés. Il est important de ne pas perdre cela de vue en débattant de cette étape importante. L'adhésion du Royaume-Uni à l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste n'est pas seulement une décision économique stratégique; elle réaffirme notre engagement envers un système commercial mondial équitable, ouvert et inclusif, qui profite aux Néo-Écosais et à tous les Canadiens.

J'appuie fièrement le projet de loi. J'invite tous mes collègues, tous partis confondus, à se joindre à moi pour reconnaître l'incidence profonde et positive qu'il aura sur les collectivités, l'économie et notre avenir commun.

• (1255)

Jacob Mantle (York—Durham, PCC): Monsieur le Président, comme ma collègue le sait, si l'accord est adopté dans le cadre de nos lois nationales, le gouvernement du Canada devra notamment permettre aux entreprises britanniques de soumissionner pour des marchés publics, y compris à l'échelon provincial. Comme ma collègue a parlé de sa propre province, je suis sûr qu'elle aura vérifié auprès de la Nouvelle-Écosse si celle-ci accepte que des entreprises étrangères soumissionnent pour ses propres contrats, alors que nous essayons d'encourager l'essor des entreprises canadiennes. En fait, les députés d'en face ne cessent de répéter que nous devons acheter davantage de produits canadiens et soutenir les entreprises canadiennes.

A-t-elle vérifié auprès de sa province si celle-ci accepte de donner ainsi accès à ses marchés publics provinciaux?

Alana Hirtle: Monsieur le Président, la concurrence est une bonne chose. Le mandat du gouvernement, qui consiste à bâtir une économie canadienne plus forte, nous donnera la possibilité de renforcer notre compétitivité. Cela pourrait permettre à nos entreprises de s'adapter plus facilement et d'avoir toute la souplesse requise au moment de conclure des transactions dans notre environnement commercial.

[Français]

Mario Simard (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, il y a une question qui reste entière depuis le début de la journée, à laquelle mes collègues libéraux n'ont malheureusement pas répondu.

Le Canada est probablement l'une des assemblées législatives les moins démocratiques en matière de traités commerciaux et de traités internationaux. La Chambre n'a pas les moyens de se prononcer suffisamment lorsqu'il est question de la ratification de ce type de traités, ce que viendrait gommer le projet de loi C-228. Malheureusement, il ne semble pas y avoir d'appétit en ce sens du côté du gouvernement.

J'aimerais demander à ma collègue si elle est à l'aise avec le fait de savoir que la majorité des traités commerciaux se négocient derrière des portes closes sans qu'en soit informée la Chambre des communes. J'aimerais savoir ce qu'elle en pense.

[Traduction]

Alana Hirtle: Monsieur le Président, je fais confiance au premier ministre pour mettre à profit ses relations avec les gouvernements et les dirigeants du monde entier. Ces discussions déboucheront sur les meilleurs accords commerciaux pour le Canada.

• (1300)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suis d'accord avec la dernière observation de la députée. On n'a qu'à penser à l'expertise de notre premier ministre. Il a été gouverneur de la Banque du Canada et gouverneur de la Banque d'Angleterre. Soit dit en passant, nous parlons d'échanges commerciaux avec le Royaume-Uni, alors il connaît tous les rouages. Après la dernière campagne électorale, il comprend l'importance d'élargir nos échanges commerciaux au-delà des États-Unis.

Il suffit de regarder tous les efforts que les députés libéraux et, surtout le premier ministre, déploient pour élargir les débouchés commerciaux. Ces efforts jettent les bases de la création d'emplois pour l'avenir.

Je me demande si ma collègue et amie pourrait nous dire pourquoi, à son avis, toutes les provinces bénéficient ultimement des échanges commerciaux, dans le contexte où le gouvernement met tout en œuvre pour élargir les marchés.

Alana Hirtle: Monsieur le Président, je remercie le député de Winnipeg-Nord de son bon travail.

Au cours de la dernière décennie, j'ai travaillé avec des propriétaires de petites entreprises dans le cadre de mon travail au sein de la Corporation au bénéfice du développement communautaire. Bon nombre des gens d'affaires avec qui j'ai travaillé tenaient beaucoup à élargir leurs capacités commerciales à l'échelle interprovinciale, ce que nous avons déjà accompli grâce à la suppression des obstacles au commerce interprovincial; ils tenaient aussi beaucoup à pouvoir faire du commerce à l'échelle internationale.

Le gouvernement a été élu avec le mandat de soutenir les petites et moyennes entreprises, et ce traité commercial l'aiderait à remplir son mandat.

Jacob Mantle: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Nord a parlé de la prétendue expertise du premier ministre. Je ne suis pas d'accord avec lui. S'il était vraiment un expert, nous aurions négocié un accord avantageux avec le Royaume-Uni et nous aurions conclu un accord bilatéral au lieu de nous contenter du Partenariat transpacifique, qui réduirait l'accès des entreprises canadiennes.

Cela fait 18 mois que nous avons laissé certaines parties de l'accord de continuité commerciale expirer. Depuis, de nombreuses entreprises canadiennes ont dû payer des droits de douane sur des produits exportés au Royaume-Uni. Le gouvernement remboursera-t-il à ces entreprises les droits de douane qu'elles ont payés à cause de l'expiration des parties de cet accord?

Alana Hirtle: Monsieur le Président, il faut du temps pour agir et mener à bien les négociations. Nous avons l'intention de travailler avec toutes les entreprises pour les aider à réussir le mieux possible.

L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills-Nord, PCC) Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec mon collègue de York—Durham.

Pendant la majeure partie de l'histoire du Canada, le Royaume-Uni a été son principal partenaire commercial. Jusqu'en 1941, c'était le Royaume-Uni, et non les États-Unis, qui était le plus grand marché d'exportation du Canada. Pour ceux qui souhaitent vérifier ces données, je les ai trouvées dans une publication du ministère de l'Industrie et du Commerce intitulée « Rendement du commerce canadien: 1960-1977 — Volume I — Tendances générales ». Elle date d'octobre 1978 et figure sur le site Web du ministère.

Je me réjouis de ce débat sur le projet de loi C-13, car il nous donne l'occasion de discuter des moyens d'accroître les investissements et le commerce entre le Canada et le reste du monde. Même si le Royaume-Uni n'est plus notre principal partenaire commercial, il reste un partenaire important. En ce qui concerne les échanges bilatéraux, il est le troisième partenaire commercial du Canada, avec des échanges bilatéraux évalués à 63 milliards de dollars en 2024. Pour ce qui est des exportations, il est le deuxième marché d'exportation du Canada. Il est plus important que la Chine et n'est devancé que par les États-Unis. Selon Adam Murray, d'EDC, « [e]n 2025, le Royaume-Uni est la deuxième destination en importance du Canada pour les exportations totales de biens et de services, qui sont évaluées à 40,2 milliards de dollars ».

Il existe de nombreuses possibilités d'accroître nos exportations vers notre deuxième marché d'exportation, le Royaume-Uni, avec des accords comme celui dont nous sommes saisis. Il est possible d'augmenter les exportations vers un pays qui est une démocratie libérale occidentale. C'est un pays qui non seulement partage nos valeurs, mais qui a aussi des institutions très semblables aux nôtres, comme la Chambre des communes. Pour cette deuxième raison, il est souhaitable d'accroître les échanges commerciaux avec le Royaume-Uni.

Bien que le Royaume-Uni soit le deuxième marché d'exportation du Canada cette année, il est important de prendre du recul afin d'examiner la situation globale des exportations canadiennes. Le tableau n'est pas réjouissant. Les exportations canadiennes vers le reste du monde, exprimées en pourcentage de notre PIB, ont fortement diminué au cours des 25 dernières années. Nos exportations mondiales, exprimées en pourcentage de notre PIB, sont, en effet, passées de 44 % en 2000 à 32 % en 2024, ce qui représente une baisse considérable.

Ordres émanant du gouvernement

Je ferai trois remarques au sujet de cette forte baisse des exportations. Premièrement, elle n'est pas entièrement attribuable à une diminution des exportations vers les États-Unis. La baisse des exportations mondiales a fait chuter le PIB d'environ 12 % au cours des 25 dernières années, mais celle-ci n'est pas entièrement attribuable aux États-Unis. En fait, si l'on examine nos exportations mondiales, exclusion faite des États-Unis, elles ont également diminué d'environ 2 % environ au cours des 25 dernières années.

Le deuxième point à souligner au sujet de cette baisse massive des exportations mondiales, c'est qu'en grande partie, elle s'est produite avant l'arrivée de l'administration Trump au sud de la frontière. Ce deuxième point est très important.

Je vais soulever un troisième point au sujet de cette baisse massive des exportations, dont certaines étaient destinées à d'autres pays que les États-Unis. À mon avis, cela est dû au fait que le Canada a perdu sa dynamique concurrentielle. Tout le monde sera d'accord avec moi. Le fait est que, comme en témoigne la baisse de nos exportations au cours de ces dernières années, de moins en moins de gens d'autres pays désirent acheter nos produits.

● (1305)

De moins en moins de gens à l'étranger veulent acheter des biens et des services canadiens, parce que les politiques fiscales du gouvernement font en sorte qu'il est difficile d'attirer des investissements nationaux et étrangers. Par conséquent, les entreprises canadiennes investissent beaucoup moins dans le capital et l'équipement de leurs usines que leurs concurrents étrangers. Dans un article intitulé « *A Proposal for a 'Big Bang' Corporate Tax Reform* » ou une proposition visant une réforme choc de l'impôt des sociétés, le professeur Jack Mintz souligne que les politiques fiscales du gouvernement nous ont entraînés dans une situation où le taux d'imposition effectif marginal sur le secteur des services au Canada est presque le double de celui d'autres secteurs économiques canadiens, comme les secteurs manufacturier, forestier et agricole. Le secteur tertiaire des services, qui est censé être l'avenir de l'économie canadienne, est assujéti à un taux d'imposition effectif marginal presque deux fois plus élevé que celui de nombreux autres secteurs de l'économie canadienne.

Je dirais que c'est le résultat de politiques réglementaires qui nuisent aux investissements majeurs, comme dans les infrastructures des corridors commerciaux. Ces infrastructures sont catastrophiques, et le gouvernement actuel n'a pas fait grand-chose pour y remédier. Je vais vous donner deux exemples d'infrastructures lamentables de nos corridors commerciaux.

Que je sache, le Canada est la seule grande économie de l'OCDE dépourvue d'une autoroute nationale. En effet, il pourrait en avoir une qui relierait les côtes atlantique et pacifique. Au Royaume-Uni, les gens peuvent emprunter une autoroute de la série M et rouler sans interruption de Bournemouth jusqu'à l'Aberdeenshire en Écosse sur une autoroute divisée à quatre voies et à accès limité. Aux États-Unis, les gens peuvent aller de New York à Los Angeles sur de multiples autoroutes inter-États divisées à quatre voies et à accès limité dont la construction a commencé dans les années 1950 sous le gouvernement Eisenhower. En France, les automobilistes peuvent emprunter un réseau d'autoroutes divisées à quatre voies et à accès limité reliant un côté du pays à l'autre.

Ordres émanant du gouvernement

Nous n'avons aucune autoroute de ce genre au Canada. En fait, ce que nous appelons « route Transcanadienne » est la route 7 qui va d'Ottawa à Toronto. Il s'agit d'une route revêtue à deux voies, dont une bonne partie est interrompue par des centaines et des centaines d'entrées de cour, d'intersections et de feux de circulation. Au Canada, on ne peut pas aller d'Halifax à Vancouver sans voir des milliers d'entrées de cour, des centaines d'intersections et de dizaines de feux de circulation.

Autre exemple de l'état déplorable de notre infrastructure liée au corridor commercial: le port de Vancouver. Il y a quelques années, la Banque mondiale a fait faire une étude sur les quelque 350 ports du monde comptant parmi les meilleurs; le port de Vancouver a été classé à l'avant-dernier rang pour ce qui était de l'efficacité.

Rien de cela ne figure sur la liste des projets d'intérêt national dressée par le gouvernement. Le gouvernement actuel ne se préoccupe d'aucune de ces questions. C'est pourquoi, en partie, nous avons assisté à une baisse de nos exportations vers les autres pays, hormis les États-Unis, au cours des dernières années. Cela explique pourquoi les exportations canadiennes à l'échelle mondiale, exprimées en pourcentage du PIB national, sont passées d'environ 44 % en 2000 à environ 32 % aujourd'hui.

Je termine en abordant un dernier point. Quand le gouvernement a négocié cet accord avec le Royaume-Uni, il a raté une énorme occasion de remédier à la situation difficile d'environ 120 000 Canadiens vivant ici et touchant une pension du Royaume-Uni, pension qui n'est toujours pas indexée. C'est un problème qui s'aggrave depuis un bon nombre d'années. Le gouvernement avait alors une occasion de régler cette situation. Les pensionnés qui vivent aux États-Unis, en Espagne, en Allemagne et en France reçoivent des pensions indexées, mais ce n'est pas le cas de ceux qui habitent au Canada. Le gouvernement a raté une énorme occasion de répondre aux besoins de ces 120 000 Canadiens pendant la négociation de cet accord.

• (1310)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suis impatient de voir la plateforme électorale du chef du Parti conservateur, où il présentera les coûts d'aménagement d'une autoroute à quatre voies divisées traversant le Canada d'un océan à l'autre. Pourquoi pas jusqu'à l'autre océan également, tant qu'à y être?

Le député verse toutes sortes d'informations erronées au compte rendu. Il essaie de donner l'impression que le reste du monde ne veut pas investir au Canada. Je me souviens avoir discuté dans cette enceinte en 2024 du fait que le Canada se classait au premier rang au sein du G7 et au troisième rang dans le monde pour ce qui est d'attirer l'investissement étranger. Des entreprises de partout dans le monde reconnaissent la stabilité que le Canada a à offrir et investissent au Canada.

Je ne sais pas où le député pige ses statistiques sur les exportations, mais dans l'ensemble, les exportations canadiennes sont à la hausse, et non à la baisse. Je me demande où le député...

Le vice-président adjoint (John Nater): Le député de Wellington—Halton Hills-Nord a la parole.

L'hon. Michael Chong: Monsieur le Président, je vais répondre à la question du député en répétant simplement les faits, que j'ai obtenu auprès de Statistique Canada.

En l'an 2000, les exportations du Canada représentaient 44 % de son PIB. En 2024, elles ne représentaient plus que 32 % de son PIB. Qu'on analyse cela comme on voudra, il s'agit d'une chute abrupte.

[Français]

Mario Simard (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, je suis toujours heureux d'écouter mon collègue, qui a des propos bien avisés, bien documentés. C'est toujours un plaisir.

Je comprends ce qu'il voulait dire en parlant des chutes d'exportation qui sont créées par le manque de compétitivité au Canada. Toutefois, je ne crois pas que ce sont juste les taxes qui provoquent ce manque de compétitivité.

Regardons simplement le secteur forestier qui traverse une crise sans précédent. Dans le secteur forestier, on ne fait pas suffisamment de valeur ajoutée. On envoie des produits et des marchandises aux États-Unis et c'est ce qui fait qu'on est un peu captif du marché américain. Jamais, le gouvernement fédéral, dans les 20 dernières années, n'a voulu soutenir le secteur forestier afin que l'industrie se transforme et fasse de plus en plus de valeur ajoutée. À partir du moment où des gens du secteur forestier demandent un soutien au gouvernement fédéral, ils sont renvoyés à Affaires mondiales Canada et ils ne peuvent absolument rien faire. On a tellement peur des États-Unis en matière de secteur forestier, qu'on paralyse l'ensemble des interventions gouvernementales.

J'aimerais entendre les commentaires de mon collègue à ce sujet.

• (1315)

L'hon. Michael Chong: Monsieur le Président, je suis d'accord que les problèmes ne sont pas tous liés au système de taxation. Une partie du problème réside également dans nos règles entourant les ports et l'infrastructure commerciale. Nous faisons face à un défi majeur lorsqu'il s'agit d'augmenter nos exportations vers l'Europe et l'Asie, en raison du manque de capacité dans des ports comme ceux de Montréal, Halifax et Vancouver.

Les produits forestiers, par exemple, se retrouvent en concurrence avec d'autres exportations et marchandises. Actuellement, nous n'avons pas la capacité nécessaire pour accroître de manière significative nos exportations par ces ports.

[Traduction]

Rob Morrison (Columbia—Kootenay—Southern Rockies, PCC): Monsieur le Président, le député a prononcé un discours très réfléchi et bien étayé.

Je me demande s'il pourrait nous expliquer pourquoi, selon lui, le gouvernement n'a pas réglé le problème des 120 000 Canadiens touchés par le problème des pensions britanniques quand il en avait l'occasion. Je connais beaucoup de gens dans Columbia—Kootenay—Southern Rockies qui sont dans la même situation.

L'hon. Michael Chong: Monsieur le Président, il est difficile de comprendre pourquoi le gouvernement n'a pas utilisé son influence dans cette situation pour défendre et obtenir un accord pour les quelque 120 000 Canadiens qui reçoivent une pension britannique non indexée.

Je tiens à remercier mon collègue d'avoir soulevé cette question à la Chambre. C'est inexplicable. Pendant une grande partie des 20 dernières années, il n'y a eu aucune possibilité de faire pression sur le gouvernement britannique pour obtenir cet accord, mais le Royaume-Uni était prêt à tout pour conclure d'autres accords commerciaux, tels que le PTPGP, ainsi que d'autres accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux, précisément en raison du Brexit.

Le Royaume-Uni ayant quitté l'Union européenne, il était déterminé à conclure d'autres accords commerciaux. C'était une occasion unique pour le gouvernement du Canada d'utiliser son influence afin de défendre les intérêts de quelque 120 000 Canadiens qui ont grandement besoin que leurs pensions soient indexées.

Jacob Mantle (York—Durham, PCC): Monsieur le Président, c'est toujours un honneur pour moi de prendre la parole à la Chambre, surtout lorsqu'il s'agit d'un sujet important qui me tient à cœur, à savoir les négociations commerciales et le libre-échange au Canada.

Je voudrais commencer par rappeler aux députés ce que nous faisons exactement ici aujourd'hui. Il a été question de l'accession du Royaume-Uni au partenariat transpacifique global. Je vais l'appeler le PTP. Je pense que nous pouvons abandonner la mascarade du premier ministre précédent, qui nous a imposé un nom compliqué. En laissant le Royaume-Uni adhérer au PTP, la tâche qui nous incombe aujourd'hui, en tant que Parlement, consiste à décider s'il faut modifier la législation canadienne afin d'accorder au Royaume-Uni un accès préférentiel au marché canadien. C'est une tâche qui incombe au Parlement. Le gouvernement peut négocier et conclure des accords en matière de droit international, mais c'est au Parlement qu'il revient en dernier ressort de décider s'il y a lieu ou non de modifier la législation canadienne.

Sur ce point, je partage les préoccupations de mes collègues du Bloc. Le gouvernement a manqué de transparence dans ces négociations, comme dans toutes les négociations commerciales auxquelles il participe. Je pense qu'une plus grande transparence serait préférable. Normalement, je prendrais la parole à la Chambre pour féliciter tout gouvernement qui souhaite accroître les échanges commerciaux à l'échelle mondiale. J'y crois fermement, mais le Canada ne mérite pas vraiment de remerciements. Nous devrions plutôt remercier le Royaume-Uni, car c'est vraiment grâce à lui et à ses efforts acharnés pour négocier l'adhésion au Partenariat transpacifique que nous en sommes arrivés là.

Malheureusement, il y a très peu à dire sur le rôle du Canada dans l'adhésion du Royaume-Uni à cet accord commercial régional. À mon avis, le Royaume-Uni adhère à cet accord malgré le Canada, et non grâce à un quelconque geste posé par le Canada. En effet, comme je l'expliquerai sous peu, il est évident pour la plupart des observateurs du commerce que le Canada n'a manifesté aucun intérêt pour la conclusion d'un nouvel accord avec le Royaume-Uni. À mon avis, cela s'inscrit dans une tendance plus large du gouvernement à adopter une stratégie commerciale totalement dépourvue d'imagination.

Comme mon collègue le député de Wellington—Halton Hills-Nord vient de le dire, au lieu de chercher à conclure un nouvel accord ambitieux avec le Royaume-Uni, qui est un partenaire commercial important et essentiel pour le Canada, le Canada s'est retiré des négociations avec le Royaume-Uni. Dans le cadre de l'accord de continuité commerciale, nous avions accordé au Royaume-Uni un accès similaire à celui dont il bénéficiait lorsqu'il était membre de l'Union européenne. Bien sûr, personne n'a été surpris qu'il quitte

Ordres émanant du gouvernement

l'Union européenne. Le Brexit n'était pas une surprise. Il est parti, et nous avons négocié ce qu'on a appelé l'accord de continuité commerciale. Nous l'avons eu pendant un certain temps, et nous l'avons toujours. Nous devons décider quoi en faire.

L'accord de continuité commerciale avait été mis en place pour donner au gouvernement le temps de négocier un accord bilatéral plus complet avec le Royaume-Uni, mais le gouvernement s'est retiré des négociations. C'était une occasion, une occasion vraiment exceptionnelle, de redéfinir nos relations commerciales avec le Royaume-Uni. Ce n'est pas tous les jours que l'une des plus grandes économies du monde entreprend de réorganiser activement et positivement ses relations commerciales, mais c'est ce que faisait le Royaume-Uni. Le Canada le savait. Tout le monde le savait. En fait, le Royaume-Uni s'est lancé dans une série de négociations pour conclure de nouveaux accords commerciaux dans le monde entier, mais nous avons manqué cette occasion et nous en payons maintenant le prix.

Si nous avions plutôt saisi l'occasion, nous aurions établi une relation commerciale plus dynamique avec le Royaume-Uni, ce qui serait formidable aujourd'hui. Nous aurions pu conclure un tout nouvel accord bilatéral avec le Royaume-Uni pour les années à venir. Dans le contexte actuel, où nous avons besoin de plus d'amis et de plus d'échanges commerciaux, cela aurait été avantageux pour le Canada.

Mes collègues d'en face, les libéraux, ont décrit cet accord comme une sorte d'accord élargi. Ce n'est pas un accord élargi. Il s'agit en fait d'un accord pire que celui que nous avons, ou que nous aurons, dans le cadre de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, qui régissait auparavant nos échanges commerciaux avec le Royaume-Uni. C'est pire que si nous étions simplement parvenus à un accord pour maintenir cet accès.

L'accord avec l'Union européenne prévoit une plus grande libéralisation que l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste. L'accord avec l'Union européenne va plus loin en matière d'élimination des droits de douane, de libéralisation des services et des investissements, et de coopération réglementaire. Il prévoit une élimination plus efficace et plus rapide des droits de douane. Il établit des quotas plus élevés pour bon nombre de nos produits agricoles. Il contient des dispositions précises sur le traitement des questions vétérinaires, sanitaires et phytosanitaires. Il couvre plus largement les marchés publics infranationaux. Il prévoit des mesures de protection plus fortes de la propriété intellectuelle dans le domaine pharmaceutique. Il inclut des mécanismes de protection de la main-d'œuvre plus solides et plus faciles à appliquer. À presque tous les égards, sinon à tous, l'accord avec l'Union européenne est plus avantageux pour le Canada que l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste.

Même si nous avions conservé les modalités de l'accord commercial avec l'Europe, nous nous en serions mieux sortis. Malheureusement, le gouvernement a tourné le dos à cet accord plus avantageux, et voilà où nous en sommes aujourd'hui. Comme je le disais, ce chapitre s'inscrit dans la tendance générale du gouvernement à favoriser une politique commerciale peu créative.

Ordres émanant du gouvernement

● (1320)

Hier, le premier ministre a tenté d'énumérer ses prétendues réalisations en matière de commerce, mais je dois dire que la liste était plutôt décevante. Il y a un accord potentiel sur l'intelligence artificielle avec les Émirats arabes unis, un accord ou une coopération potentielle avec l'Allemagne sur certains minéraux, et ce que les libéraux décrivent comme une sorte de « plan d'action » avec le Mexique. J'ai parcouru ce plan d'action à la recherche de mesures concrètes, mais je n'ai rien trouvé. J'ai plutôt trouvé beaucoup de belles paroles sur la coopération, les relations, les engagements communs, mais aucune mesure concrète. Il n'y a pas d'engagements contraignants, pas de règlement des différends et pas de mise en application. Tous ces accords, qui ne sont pas vraiment des accords, sont des ententes fragmentaires qui, pour la plupart, sont totalement inapplicables.

Dans ma carrière en droit, lorsque je travaillais à la rédaction de traités, nous utilisions ce type de langage lorsque nous ne voulions nous engager à rien. Nous l'appelions « langage exhortatif ». Par exemple, nous disions: « Nous nous efforcerons de faire quelque chose à un moment donné, peut-être à l'avenir, si nous en avons l'occasion. » C'est ce que nous écrivions, et c'est ce à quoi le gouvernement s'engage. Il s'agit d'une stratégie commerciale libérale pleine de langage exhortatif. Il y a beaucoup de mots et beaucoup de discussions, mais aucune action et aucune application. Cette inaction a nui à la conclusion d'un accord avec le Royaume-Uni et a causé du tort aux entreprises canadiennes. Je vais donner un exemple aux députés.

Dans le cadre de l'Accord de continuité commerciale avec le Royaume-Uni, nous avons convenu d'étendre les contingents par pays d'origine à certaines marchandises. En général, dans les accords de libre-échange, les marchandises doivent provenir d'un pays signataire de l'accord, et diverses règles d'origine s'appliquent aux marchandises, notamment ce qu'on appelle les « règles d'origine spécifiques ». Ces règles sont parfois très difficiles à respecter, et il existe des obstacles pratiques à leur application. Par conséquent, les pays s'accordent parfois des contingents afin de permettre à certaines quantités de ces marchandises d'entrer sur leurs marchés respectifs en franchise de droits, même si elles ne remplissent pas les conditions requises. Le Canada et le Royaume-Uni ont procédé ainsi dans le cadre de l'accord de continuité commerciale. Nous avons accordé au Royaume-Uni, et le Royaume-Uni a accordé au Canada, des contingents par pays d'origine pour certains produits, notamment les produits à base de sucre, les chocolats, le poisson, les aliments à base de poisson, les fruits de mer, les textiles, les vêtements et certains véhicules.

Dans le cas du Royaume-Uni, ces contingents ne devaient pas durer éternellement. Ils étaient prévus pour une période de transition jusqu'à ce que le Canada et le Royaume-Uni parviennent à un nouvel accord. Bien entendu, comme je l'ai déjà dit, le Canada s'est retiré de cet accord. Qu'est-il advenu de ces contingents par pays d'origine? Ils ont expiré, et ce, il y a plus de 18 mois. Depuis, les entreprises canadiennes exportent des marchandises soumises à ces contingents. Elles avaient accès au marché britannique en franchise de droits, mais elles doivent maintenant payer des droits de douane sur ces marchandises. Je vais donner aux députés un exemple concret.

L'entreprise emblématique Canada Goose est l'une des rares entreprises au pays à disposer encore d'une fabrication intégrée dans le secteur du vêtement au Canada. L'année dernière, Canada Goose

a généré 75 millions de dollars de revenus au Royaume-Uni, mais, en raison de l'expiration des contingents par pays d'origine, le gouvernement ayant renoncé à un accord, Canada Goose a versé 10 millions de dollars de droits de douane au gouvernement britannique. Ce montant devrait atteindre 15 millions de dollars cette année. C'est un obstacle important à la croissance d'une entreprise canadienne emblématique sur un marché étranger. Canada Goose emploie 3 000 Canadiens.

À mon avis, ces pertes sont la conséquence directe de l'incapacité du gouvernement à conclure un accord dans des délais raisonnables. Cependant, cela n'aurait pas dû se produire. L'accord de continuité prévoyait expressément qu'après l'expiration des contingents, « les Parties discutent et décident si la période devrait être prolongée. Si elles s'entendent, la période d'application des contingents annuels prévus dans la présente annexe peut être prolongée par décision du Comité mixte Canada-[Royaume-Uni] ». Les libéraux auraient donc pu négocier un accord avantageux. Ils auraient pu négocier un accès plus large pour les entreprises canadiennes, mais ils ne l'ont pas fait, car ils ont quitté la table de négociation.

Pour terminer, je voudrais souligner certaines mesures que le gouvernement pourrait prendre. L'interdiction par le Royaume-Uni du bœuf traité avec certains types d'hormones, qui est propre à la consommation au Canada et dans d'autres régions du monde, y compris en Amérique du Nord, mais interdit au Royaume-Uni, est une question majeure que nous avons soulevée à la Chambre. Bien entendu, il y a de nombreuses années, un groupe spécial de l'Organisation mondiale du commerce a conclu que cette interdiction était incompatible avec les obligations du Royaume-Uni, et cette situation a perduré jusqu'à la conclusion de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne. Sous le gouvernement libéral, nous avons obtenu un contingent supplémentaire pour le bœuf traité aux hormones. Évidemment, nous avons perdu cet avantage quand les libéraux ont renoncé à l'accord. À ma connaissance, le gouvernement n'a donné à ce jour aucune indication sur ce qu'il compte faire à propos de l'interdiction d'importer du bœuf et du porc canadiens au Royaume-Uni.

Il s'agit là encore d'un exemple de la stratégie commerciale dépourvue d'imagination du gouvernement. Il se contente de suivre le mouvement. Le Canada doit prendre les commandes, défendre ses industries, ses agriculteurs et son économie, et négocier pour obtenir des résultats positifs.

● (1325)

Will Greaves (Victoria, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté ce que disaient bon nombre de nos collègues d'en face aujourd'hui, et la frustration de nombreux députés conservateurs est palpable.

Après 10 ans dans l'opposition, il y a de nombreuses questions sur lesquelles ils sont plus ou moins d'accord avec le gouvernement. Pourtant, au service de leurs propres intérêts, ils prennent la parole et tentent de trouver des différences ou de critiquer le gouvernement, alors qu'en fin de compte, eux et nous sommes d'accord sur le chemin à prendre pour le Canada et les Canadiens, qu'il s'agisse du libre-échange, qui est un principe fondamental des conservateurs depuis des décennies — et le gouvernement partage cette vision —, de l'exploitation des ressources et de la croissance économique, qui est la priorité absolue du premier ministre et que les conservateurs nous assurent soutenir également, ou des investissements dans les infrastructures, comme les routes, les voies ferrées, les autoroutes et les ports.

Les conservateurs peuvent-ils simplement reconnaître qu'ils appuient le programme du gouvernement qui vise à dynamiser l'économie?

Jacob Mantle: Monsieur le Président, je dirais que la circulation des idées à la Chambre va des bancs de l'opposition vers ceux du gouvernement, et non l'inverse. Dans la mesure où les libéraux veulent faire fond sur le savoir collectif, la sagesse et les idées des conservateurs, qu'ils ne se gênent pas. Nous les appuierons.

Ce que je veux vraiment, c'est un bon accord, pas un mauvais accord, et une victoire plutôt qu'une défaite. Je veux que le Canada fasse valoir ses atouts au lieu d'exposer la faiblesse dont font preuve les députés d'en face.

[Français]

Mario Simard (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, je veux revenir sur le commentaire de mon collègue qui dit que chaque parti ici est d'accord avec le gouvernement et qu'on cherche à s'opposer pour s'opposer.

Il y a une chose dont mon collègue ne tient pas compte. Le Parlement est très mal consulté sur les accords commerciaux. On n'a aucun mécanisme pour se prononcer pendant la période de la négociation, comme pendant la période de la ratification des accords commerciaux, ce que viendrait changer le projet de loi C-228.

J'aimerais que mon collègue nous parle du manque de transparence de la Chambre lorsqu'il est question d'accords commerciaux.

• (1330)

[Traduction]

Jacob Mantle: Monsieur le Président, le député du Bloc a soulevé un argument très valable: le manque de transparence dont le gouvernement fait preuve à la Chambre en ce qui concerne les négociations commerciales. D'ailleurs, le manque de transparence des libéraux à l'égard du Partenariat transpacifique n'est pas le seul exemple. Nous avons très peu de renseignements sur les négociations que le gouvernement entreprend. Nous en sommes au point où nous devons nous demander quelle est sa stratégie, car, tout ce que nous avons vu, c'est plus de droits de douane, plus d'obstacles au commerce et plus de problèmes pour les Canadiens qui essaient de faire des affaires dans le monde entier.

Je suis d'accord qu'il faut plus de transparence et je demande au gouvernement d'en accorder davantage à la Chambre.

Ben Lobb (Huron—Bruce, PCC): Monsieur le Président, je pense que certains libéraux sont confus aujourd'hui quand ils font leur discours. Ils se comportent comme s'il s'agissait d'un nouvel accord, alors que ce n'est pas le cas. Il y a eu l'Accord économique et commercial global et, après le Brexit, l'accord temporaire. Il y a des questions en suspens depuis plus de 10 ans.

L'accord entre le Canada et le Royaume-Uni aurait été une occasion de régler les problèmes liés au bœuf et à d'autres enjeux. C'est peut-être pire, mais la députée de Cumberland—Colchester a dit que c'était la meilleure chose à faire. Je parie que si elle y regardait de plus près, elle constaterait que les gens de sa circonscription bénéficieraient moins du Partenariat transpacifique que de l'Accord économique et commercial global.

Je me demande si le député pourrait nous en parler.

Jacob Mantle: À mon avis, monsieur le Président, le député a tout à fait raison. Nous nous résignons à accepter quelque chose, alors que nous aurions pu saisir la rare occasion de redéfinir nos

Ordres émanant du gouvernement

échanges commerciaux avec l'une des économies les plus dynamiques et les plus grandes du monde. À la place, les libéraux se sont retirés en disant qu'ils n'allaient plus négocier. Ils ont laissé certaines parties de l'accord de continuité commerciale expirer, au détriment des entreprises canadiennes, et ils ne souhaitaient absolument pas négocier une nouvelle victoire bilatérale pour le Canada.

Aujourd'hui, les libéraux voudraient que nous les félicitions de le faire? Ils peuvent toujours rêver.

Tom Osborne (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, le nouveau premier ministre a choisi une approche d'ouverture sur le monde. Même avant la conclusion d'accords, les échanges commerciaux avec l'Europe et l'Afrique sont en hausse, les exportations vers l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud sont en hausse, et les échanges commerciaux avec l'Asie et le Moyen-Orient sont en hausse. Les échanges commerciaux avec les États-Unis sont en baisse, c'est évident, mais nous n'y pouvons pas grand-chose.

Les conservateurs sont-ils les seuls au Canada à ne pas suivre l'actualité?

Jacob Mantle: Monsieur le Président, le commerce international, c'est difficile à contrôler, mais ce n'est pas le cas de l'approche du gouvernement.

D'après ce que j'ai vu, le gouvernement a abandonné les négociations avec le Royaume-Uni, laissant passer une rare occasion de tenter de conclure un accord avec un partenaire commercial et allié de taille au lieu de la saisir au bénéfice du Canada.

Nous disposions d'atouts majeurs, mais la faiblesse l'a emporté.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il est toujours intéressant d'être ici quand les débats portent sur le commerce. Le dernier débat important sur le commerce international a concerné l'Ukraine et la nécessité de conclure un accord commercial avec elle. Les nouveaux députés, tels que celui qui vient de parler, ne sont peut-être pas au courant de ce détail, mais pendant la guerre, le président de l'Ukraine est bel et bien venu au Canada, il s'est adressé au Parlement et il a parlé d'un accord antérieur signé par l'Ukraine et le Canada.

J'ai alors pensé que la discussion allait aboutir à l'affirmation d'un soutien universel par tous les députés de la Chambre. J'ai été stupéfait, tout comme bon nombre des Canadiens d'origine ukrainienne, au nombre de 1,34 million de personnes, sans oublier les Canadiens en général, de voir les conservateurs se lever l'un après l'autre pour voter contre l'accord commercial avec l'Ukraine. En fait, même les néo-démocrates et la députée du Parti vert se sont prononcés en faveur de cet accord.

Quant à moi, j'estime que cela en dit long sur l'attitude générale des députés conservateurs à l'égard du commerce. Ils viennent de dire que le gouvernement n'a pas fait ceci ou cela; ils ont posé la question « Qu'en est-il de ceci? », et ainsi de suite, pour essayer de donner l'impression qu'ils auraient en fait pu faire mieux.

Ted Falk: Nous aurions pu faire mieux.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, non, ils n'auraient pas pu faire mieux.

Ordres émanant du gouvernement

Si on prend un moment pour penser au premier accord commercial entre le Canada et l'Ukraine, on se rappellera que le Canada tenait bon et que les conservateurs se plaignaient et capitulaient en disant: « Signez donc l'accord! » Ils craignaient qu'il n'y aurait pas d'accord. L'un après l'autre, les ministres se sont levés pour déclarer que le Canada n'allait pas se résigner à signer n'importe quel vieil accord.

Ce n'est pas parce que les conservateurs étaient prêts à capituler que le gouvernement était disposé à le faire. Nous avons obtenu un excellent accord qui a bénéficié à la population canadienne. Nous n'avons pas suivi le conseil des conservateurs et nous n'avons pas capitulé parce que, parfois, il faut déployer les efforts voulus pour défendre l'intérêt des Canadiens et conclure le bon accord pour eux. C'est là ce dont l'actuel premier ministre a beaucoup parlé.

En ce qui concerne les États-Unis, il y a trois choses qui nous préoccupent: le président Trump, le commerce et les droits de douane. Les conservateurs font des pieds et des mains en disant que nous avons promis ceci et cela en ce qui concerne l'accord commercial. Ils veulent que le gouvernement et le premier ministre capitulent, tout comme ils l'ont préconisé dans le passé.

Je tiens à dire aujourd'hui, en référence à cet accord particulier, que le premier ministre et le gouvernement du Canada devraient rester fermes afin d'obtenir le meilleur accord possible pour les Canadiens. Si cela signifie que nous devons attendre, alors nous devrions attendre. Oui, j'aurais souhaité qu'un accord soit conclu beaucoup plus tôt, mais je ne vais pas compromettre les intérêts des Canadiens pour y parvenir. Je crois que le premier ministre, le gouvernement et les députés libéraux ont pour position que nous continuerons de nous efforcer d'obtenir le meilleur accord possible pour les Canadiens, d'abord et avant tout. Nous n'allons pas nous plier aux quatre volontés du Parti conservateur.

Comme nous le voyons aujourd'hui, dès qu'un accord sera conclu, les conservateurs poseront des questions sur tel ou tel point, ou peu importe. C'est leur droit, mais ils ne devraient pas essayer de faire croire aux Canadiens qu'ils pourraient faire mieux. Tout d'abord, je tiens à souligner les efforts considérables déployés par les fonctionnaires au fil des ans. Nous avons des fonctionnaires de premier ordre, de classe mondiale, qui négocient des accords commerciaux au nom de tous les Canadiens.

• (1335)

Nous avons un premier ministre qui est sincèrement et véritablement déterminé à respecter ce qu'il a dit lors des dernières élections, à savoir qu'il chercherait à élargir les débouchés au-delà des États-Unis. C'est de cela qu'il s'agit aujourd'hui.

Pendant ce temps, les conservateurs se lèvent les uns après les autres pour tenter de donner une fausse impression. La Chambre se souvient-elle du député de Simcoe-Nord? Je crois qu'il était leur deuxième intervenant. Il a déclaré que nous formions un mauvais gouvernement parce que nous vendions les réserves d'or. C'est faux.

Les réserves d'or ont été vendues il y a plus de 10 ans, essentiellement lorsque l'actuel chef de l'opposition faisait partie du caucus conservateur. En fait, il était ministre et secrétaire parlementaire du premier ministre de l'époque, qui a veillé à ce que nous continuions de vendre les réserves d'or. Le député a tenté de donner l'impression que c'était le premier ministre et le gouvernement actuels qui vendaient les réserves d'or. Pourquoi? Parce qu'il parlait de la plus grande importation du Royaume-Uni en provenance du Canada. Qu'est-ce que le Canada exporte le plus au Royaume-Uni?

Marilyn Gladu: Du bœuf.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, la députée se trompe. C'est de l'or. Je ne suis pas surpris qu'elle se trompe.

D'où provient cet or? Voici une information importante pour les conservateurs: il ne provient pas des réserves d'or du Canada. M. Harper y a veillé en en vendant une grande partie. En 2016, il n'en restait plus. Cependant, si on y regarde de plus près, l'or occupe la première place. C'est le produit que nous exportons le plus vers le Royaume-Uni. D'où provient cet or? De pratiquement toutes les régions du pays.

Une voix: Du sol.

L'hon. Kevin Lamoureux: Quelle repartie! Il provient du sol. Le député a raison.

Monsieur le Président, en fin de compte, presque toutes les provinces fournissent l'or qui est exporté. Cela crée des centaines d'emplois bien rémunérés. C'est cet or qui est exporté.

Quel est le rôle réel d'un accord commercial? C'est l'un des moyens qui nous permettent de sécuriser nos marchés pour les petites et grandes entreprises. Il renforce les relations entre les nations. Il offre la sécurité dont nous avons souvent besoin pour réaliser nos exportations. C'est pourquoi il est essentiel que nous poursuivions ce que nous avons fait au cours des derniers mois.

Revenons sur les dernières élections. Pendant la campagne électorale, les Canadiens étaient généralement préoccupés par Trump, les droits de douane et le commerce avec les États-Unis. Cela ne fait aucun doute. Le premier ministre a adopté une approche ferme en matière de commerce international, y compris entre le Canada et les États-Unis, mais cela ne signifie pas que nous avons baissé les bras pour satisfaire les conservateurs et négocier un accord simplement pour pouvoir dire que nous avons un accord; cela signifie que nous défendons les intérêts canadiens. Si cela signifie que nous devons attendre, alors nous attendons. Nous obtiendrons le meilleur accord possible pour les Canadiens.

Qu'avons-nous fait après les élections? Je rappellerai aux députés que nous avons adopté un projet de loi qui a permis d'accroître les échanges commerciaux à l'intérieur des frontières canadiennes. Il n'est pas surprenant que le chef de l'opposition n'était pas député à l'époque. Son absence a sans aucun doute beaucoup aidé. Nous avons adopté un projet de loi important qui a permis au gouvernement du Canada de collaborer avec les différentes provinces pour dire que nous devons bâtir une économie canadienne unifiée dont tous les Canadiens pourraient bénéficier.

Cette mesure a été suivie de grands projets. Un député conservateur a remis en question les ports. Montréal, qui fait partie du Canada, a l'un des projets majeurs, et il concerne le port. En fin de compte, cela signifie des emplois et des débouchés, non seulement pour Montréal, mais pour l'ensemble du pays.

• (1340)

Le premier ministre rencontre les premiers ministres des provinces et fait adopter des projets de loi. Il ne cesse de travailler, de conclure des ententes et de discuter avec des dirigeants étrangers. C'est excellent. Nous devrions encourager cela.

Voici comment je vois les choses: sur le plan du commerce mondial, le Canada effectue environ 2,5 % des échanges commerciaux, alors qu'il ne représente que 0,5 % de la population mondiale. À mon avis, cela en dit long sur les valeurs canadiennes, les travailleurs canadiens et les ressources du Canada. Si nous réussissons à gérer ces ressources de façon durable, les Canadiens de toutes les régions et de toutes les collectivités du pays en bénéficieraient.

À mon avis, nous devrions nous efforcer de maintenir ce pourcentage. Dans une économie mondiale où l'industrialisation est de plus en plus répandue et où les économies du monde entier progressent, il sera difficile de maintenir ce bilan commercial mondial. Cependant, je dirais que le Canada est mieux placé que tout autre pays pour y parvenir. Nous avons aujourd'hui un premier ministre dont les antécédents sont extraordinaires.

Comparons les antécédents de l'actuel premier ministre à ceux du chef du Parti conservateur. C'est ce qu'ont fait les Canadiens. Les principaux enjeux des dernières élections étaient le commerce et les droits de douane. Cela préoccupait beaucoup les Canadiens. Or, l'actuel premier ministre, qui avait été nommé par Stephen Harper au poste de gouverneur de la Banque du Canada, est un ancien gouverneur de la Banque d'Angleterre. C'est un économiste qui a travaillé dans le secteur privé, qui est bien établi et qui est reconnu bien au-delà du continent américain. Il a une excellente réputation. Nous avons tous constaté l'excellent accueil qu'il a reçu en Europe par certains des principaux partenaires commerciaux du Canada qui sont essentiels à sa croissance continue.

Parlons maintenant du chef du Parti conservateur, qui a qualifié la GRC de « méprisable ». C'est un homme qui dénigre continuellement l'économie du Canada, un chef qui croit que notre programme national d'alimentation scolaire, qui permet de nourrir des enfants, c'est de la foutaise. Il n'a jamais travaillé dans le secteur privé; c'est un politicien de carrière. Je n'ai rien contre les politiciens de carrière. Je fais moi-même de la politique depuis bon nombre d'années, mais nous comparons ici le premier ministre actuel avec le chef de l'opposition officielle.

Je pense que si on jette un œil aux titres de compétence du premier ministre, il est facile de comprendre pourquoi nous arrivons très bien à dialoguer avec des dirigeants mondiaux en vue d'accroître les débouchés commerciaux du Canada.

La semaine dernière, par exemple, le premier ministre était en Asie. Aux Philippines, il a eu une discussion avec le président Marcos, et cette discussion a débouché sur la volonté de conclure un accord commercial officiel avec les Philippines. Voilà une déclaration importante de la part du premier ministre au sujet de deux grands pays.

• (1345)

Plus d'un million de personnes d'origine philippine vivent au Canada. Nous parlons de diversité; c'est la diversité du Canada qui complète sa capacité à accroître les débouchés commerciaux.

Je vais donner un exemple. J'ai eu la chance, car on m'a soutenu, d'améliorer les relations commerciales entre le Canada et les Philippines. En effet, je me suis rendu trois fois aux Philippines au cours

Ordres émanant du gouvernement

des 18 derniers mois. Nous avons ouvert des bureaux commerciaux dans le domaine de l'agroalimentaire. Nous avons tenu toutes sortes de discussions et de réunions pour parler de quelques-uns de ces bureaux, pour que les gens puissent comprendre. Les accords commerciaux demandent beaucoup de travail, contrairement à ce que le Bloc aime laisser croire. Il est très important que nous fassions tout notre possible pour atteindre cet objectif.

Je voudrais revenir sur l'exemple des Philippines. Lorsque je m'y suis rendu en août dernier, une grande foire alimentaire était organisée à proximité du Mall of Asia. Des milliers de personnes y ont participé. Le bœuf de l'Alberta et le porc du Manitoba, deux produits qui offrent un fort potentiel dans ce pays, y étaient mis en avant. Le ministre de l'Agriculture était l'invité spécial d'une chaîne de restaurants utilisant du bœuf de l'Alberta. Nous avons discuté avec des intervenants canadiens des débouchés pour le porc dans ce pays. L'un des plus beaux moments a été de voir comment les producteurs de pommes de terre des Philippines utilisaient des pommes de terre de semence de l'Île-du-Prince-Édouard pour augmenter leur production.

Nous sommes en train de bâtir une relation très solide et saine. J'ai eu l'occasion de rencontrer des représentants de l'industrie nucléaire. Ils ont évoqué la possibilité d'une collaboration entre les Philippines et le Canada, notamment en ce qui concerne l'énergie nucléaire, ainsi que l'expérience que l'Ontario et le Manitoba pourraient apporter dans ce domaine. Le Canada et les Philippines discutent actuellement de la question de la défense. Nous espérons que le ministre de la Défense nationale poursuivra les discussions sur ce sujet.

En résumé, le premier ministre est désormais en contact avec plusieurs chefs d'État. Il s'est notamment entretenu avec le président Marcos. À la suite de cette discussion, nous nous sommes fixés un objectif: travailler ensemble pour parvenir à un accord avec les Philippines en 2026.

La ministre des Affaires étrangères se trouve actuellement en Inde, où elle cherche des moyens d'accroître les débouchés commerciaux avec ce pays. Nous pouvons expliquer aux habitants de la Saskatchewan comment leur province tire profit des exportations agricoles vers l'Inde, et leur présenter le potentiel de ce marché. Que ce soit le premier ministre ou d'autres ministres, comme le ministre de l'Agriculture, la ministre des Affaires étrangères ou le ministre du Commerce international, ils sont sur le terrain parce que nous avons pris un engagement envers les Canadiens. En avril dernier, nous avons indiqué aux Canadiens que nous allions être un gouvernement proactif et progressiste dans notre recherche de débouchés hors États-Unis.

Ordres émanant du gouvernement

Le commerce avec les États-Unis se poursuivra. Nous continuerons à chercher des moyens de l'améliorer. Nous continuerons de nous efforcer de conclure un accord avantageux pour les Canadiens avec les États-Unis. Cependant, en fin de compte, nous nous sommes engagés à étendre nos échanges commerciaux hors États-Unis. C'est exactement ce que le premier ministre, le gouvernement et tous les députés du caucus libéral se sont engagés à faire: rechercher des débouchés pour les petites et les grandes entreprises, car nous comprenons et savons que le commerce est synonyme d'emplois pour les Canadiens.

Nous croyons qu'une classe moyenne forte et dynamique est la clé d'un Canada prospère. Mes chers collègues constateront que tous les députés de ce côté de la Chambre voteront en faveur du projet de loi C-13. Nous savons que c'est la bonne chose à faire pour tous les Canadiens.

• (1350)

Todd Doherty (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, il semble tout ce que mon collègue d'en face cherche à faire, c'est manipuler les députés de ce côté-ci de la Chambre et manipuler les conservateurs. Il cite encore des observations faites par notre chef alors qu'il a lui-même traité publiquement le service de police national de raciste. L'actuel ministre de la Sécurité publique a déclaré: « [...] nous avons constaté qu'un problème permanent de racisme était omniprésent à la GRC. »

Les libéraux peuvent qualifier la GRC de raciste, mais quand quelqu'un remet en question ses hauts gradés, ce type, notre collègue, s'offusque. Les agents et le personnel de première ligne de la GRC ne sont pas les seuls à poser des questions à ce chapitre. Comment se fait-il que les libéraux croient toujours que les règles s'appliquent à tout le monde, sauf à eux?

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, fidèle à son habitude, le député tente de faire de la mésinformation. Je n'ai jamais traité la GRC de raciste. Il y a eu du racisme systémique, ce que tous les niveaux de la hiérarchie de la GRC ont eux-mêmes reconnu. C'est peut-être là que le député déforme mes propos. Je n'ai jamais dit une telle chose. J'adore la GRC et...

Le vice-président adjoint (John Nater): Le député sait très bien qu'il ne doit pas utiliser d'accessoires à la Chambre des communes.

Nous reprenons les questions et observations. Le député de Jonquière a la parole.

• (1355)

[Français]

Mario Simard (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, c'est fort de café. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes nous dit que personne n'aurait pu faire mieux que le premier ministre dans les négociations avec les États-Unis. Présentement, il n'y a absolument rien qui est proposé.

En campagne électorale, le premier ministre s'est présenté en disant qu'il était meilleur que le pain tranché et que, le lendemain de son élection, il réglerait tous ces problèmes. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes nous parle encore de « *elbows up* ». En français, cela ne veut rien dire. En français, quand on lève le coude, cela veut dire qu'on consomme de la boisson pour oublier.

Quand je regarde les droits de douane qui s'appliquent au secteur forestier, j'ai l'impression que le gouvernement nous dit de prendre

un verre pour oublier parce qu'il est incapable de faire quoi que ce soit.

[Traduction]

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, en ce qui concerne le projet de loi C-13, l'accord dont nous parlons aujourd'hui, nous pouvons poser la question suivante: quelle est la principale exportation du Canada vers le Royaume-Uni? Nous constatons qu'il s'agit de l'or. Les deux provinces qui profiteraient le plus de ces exportations d'or sont le Québec et l'Ontario, qui comptent probablement pour environ 70 % de ces exportations, ce qui représente littéralement des milliards de dollars chaque année.

Je crois qu'il s'agit d'un bon accord de principe. Contrairement à ce que disent les conservateurs, je m'attends à ce qu'ils votent quand même en sa faveur. Je sais que les députés du Bloc vont voter pour. Je pense que c'est une bonne chose. En ce qui concerne les États-Unis, nous sommes à pied d'œuvre et nous négocierons le meilleur accord pour les Canadiens.

[Français]

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, notre nouveau gouvernement se concentre, depuis le premier jour de son mandat, sur la défense et la diversification du commerce canadien. Nous avons signé des nouveaux accords, notamment avec l'Équateur et l'Indonésie. Nous avons des discussions constantes avec plusieurs de nos partenaires à l'international.

J'aimerais demander à mon collègue pourquoi ce travail est important pour renforcer l'économie canadienne. J'aimerais qu'il me dise quels seront les bienfaits pour les entreprises canadiennes, notamment celles de ma circonscription, Madawaska—Restigouche, ou celles de Winnipeg-Nord, la circonscription qu'il représente.

[Traduction]

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, j'apprécie cette excellente question. Nous devons tous reconnaître à leur juste valeur les avantages associés à l'élargissement des débouchés commerciaux du Canada. Au bout du compte, ces débouchés se traduisent par de nouveaux emplois — et plus d'emplois de qualité — pour les Canadiens partout au pays.

C'est un élément qui est très important pour le caucus libéral et pour le premier ministre. C'est pour cette raison que le premier ministre est aussi proactif et qu'il parcourt le monde afin d'ouvrir des débouchés commerciaux. Que ce soit pour les petites ou les grandes entreprises, le commerce offrira plus de possibilités aux Canadiens partout au pays, ce qui est une bonne chose.

Jacob Mantle (York—Durham, PCC): Monsieur le Président, je sais que je ne suis à la Chambre que depuis peu, mais j'ai déjà pu constater que le député d'en face est d'un naturel très fragile. C'est sans doute pour cela qu'il a suggéré que, lorsque le gouvernement signe un accord, on ne devrait pas critiquer cet accord ni poser de questions à son sujet. Il a laissé entendre que nous n'avions que deux options, soit accepter l'accord, soit le rejeter, auquel cas nous nous trouvions en quelque sorte à capituler devant l'autre partie.

Je vais suggérer une troisième option, qui consiste à négocier un meilleur accord. C'est ce que les libéraux auraient pu faire s'ils n'avaient pas abandonné les négociations avec le Royaume-Uni. Pourquoi avez-vous baissé les bras?

Le vice-président adjoint (John Nater): À l'ordre.

Le député sait qu'il doit adresser ses observations à la présidence.

Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

L'hon. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, malgré ma fragilité, je peux dire au député d'en face qu'il fallait être ici pour vraiment comprendre à quel point les conservateurs ont quitté le navire et capitulé lors de la première ronde de négociations avec Donald Trump.

À l'époque, nous avons indiqué que nous allions nous efforcer de négocier le meilleur accord possible. J'assure au député d'en face qu'en ce qui concerne l'accord entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, le premier ministre actuel est déterminé à obtenir le meilleur accord possible pour les Canadiens. C'est notre priorité absolue. S'il faut un peu de temps pour y parvenir, nous y consacrerons le temps, les efforts et les ressources nécessaires, car nous savons à quel point cet accord est important pour tous les Canadiens. Nous travaillerons à la réalisation du programme libéral, car les conservateurs ont montré, ces derniers temps, qu'ils n'ont tout simplement pas les capacités requises pour mener à bien les négociations. Comme ils l'ont fait par le passé, ils capituleraient.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1400)

[Traduction]

HANS SMITS

Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Monsieur le Président, cette fin de semaine, nous avons perdu un Edmontonnien hors du commun, un homme merveilleux qui a consacré sa vie au service de sa collectivité, de son pays et de notre planète.

Hans Smits était un enseignant et ancien doyen associé à l'Université de Calgary. Sa passion pour l'apprentissage et son inlassable dévouement à la profession d'enseignant ont inspiré des milliers de personnes au Canada et dans le monde entier. Hans était profondément attaché à la démocratie. Il était un bénévole infatigable pour Public Interest Alberta et un fier néo-démocrate qui a reçu le titre de membre à vie du NPD de l'Alberta. Cette année, il a reçu la Médaille du couronnement du Roi Charles III en reconnaissance de ses contributions remarquables à sa collectivité.

Je présente mes sincères condoléances à Donna, à sa famille et aux nombreux amis, collègues et étudiants qui le pleurent aujourd'hui. Hans laisse derrière lui un héritage de compassion, d'intégrité et d'espoir, qui continuera de guider tous ceux d'entre nous qui avons eu le privilège de le connaître.

LA SCÈNE ARTISTIQUE D'HALIFAX

Shannon Miedema (Halifax, Lib.): Monsieur le Président, Halifax est une plaque tournante pour les artistes dynamiques et talentueux. On y trouve une école d'art et de design renommée, plus de 65 galeries d'art, des artistes de la scène dynamiques et une industrie qui soutient des milliers d'emplois. Plus tôt ce mois-ci, une grande partie de ma collectivité s'est réunie pour le festival Nocturne, un événement qui se déroule à travers toute la ville pour célébrer la scène artistique d'Halifax.

Déclarations de députés

Chaque année, en octobre, le festival Nocturne propose le volet Art-at-Night, une célébration gratuite en soirée des arts visuels et des arts de la scène mettant en valeur des talents locaux, nationaux et internationaux. Cet événement formidable est financé en partie par Patrimoine Canada et le Conseil des arts du Canada, ce qui permet aux artistes d'être rémunérés équitablement tout en maintenant l'expérience ouverte et accessible à tous.

Je félicite l'équipe du festival Nocturne d'avoir organisé une autre édition de ce festival à la fois très attendu et réussi. J'ai hâte à l'année prochaine.

LA SCLÉROSE EN PLAQUES

Jeremy Patzer (Swift Current—Grasslands—Kindersley, PCC): Monsieur le Président, hier soir, j'ai eu l'honneur d'être coprésident de la réception annuelle de SP Canada. Environ 90 000 Canadiens sont atteints de sclérose en plaques. Grâce aux innovations médicales, ils sont de plus en plus nombreux à mener une vie normale et épanouie. Ils viennent de tous les horizons et exercent toutes sortes de professions: coiffeur, analyste, enseignant, membre du personnel parlementaire ou encore ancien député. Près des trois quarts d'entre eux sont des femmes. SP Canada mène des recherches pour trouver de meilleurs traitements et bâtit une communauté où chacun peut trouver un soutien concret et des encouragements.

Ma femme est atteinte de sclérose en plaques, et son parcours avec la maladie prouve que la recherche portant sur le diagnostic, le traitement, la prévention et la guérison, un jour, des effets de la sclérose en plaques porte ses fruits. Investir dans la recherche sur la sclérose en plaques, c'est investir dans la vie des Canadiens, afin qu'ils puissent avoir une vie longue et enrichissante. Les heures de travail et l'expérience de vie que notre société perd actuellement justifient amplement un meilleur financement de la recherche sur la sclérose en plaques.

Je continuerai de soutenir SP Canada afin que pas à pas ces Canadiens courageux puissent rester forts et, un jour, vivre sans cette maladie.

LE PRIX DU PREMIER MINISTRE POUR L'EXCELLENCE DANS L'ENSEIGNEMENT

Taleeb Noormohamed (Vancouver Granville, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui à la Chambre pour féliciter ma concitoyenne, Mme Amel Misbah, qui a reçu le Prix du premier ministre pour l'excellence en enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, les STIM, de 2025. Cette distinction, la plus haute récompense canadienne pour les enseignants du primaire et du secondaire, est décernée aux enseignants de ces matières qui se surpassent pour créer des environnements d'apprentissage stimulants et préparer les élèves à une économie numérique et axée sur l'innovation.

Déclarations de députés

Mme Misbah enseigne la chimie aux élèves de 11^e et 12^e année à York House, une école réservée aux filles située dans ma circonscription. Ses élèves la décrivent comme une enseignante passionnée et capable de changer des vies. Elle propose un apprentissage engageant, basé sur la discussion, qui incite les élèves à réfléchir de manière critique et à comprendre les raisons pour lesquelles les choses se produisent, plutôt que de se contenter de les mémoriser. Elle adapte ses cours aux besoins de ses élèves et en fonction de leur rétroaction, ce qui les aide à prendre confiance en elles et à acquérir une véritable compréhension de la chimie.

Je tiens à féliciter une fois de plus Mme Amel Misbah pour son attachement extraordinaire à l'acquisition du savoir. Je la remercie d'inspirer la prochaine génération de scientifiques, d'innovatrices et de cheffes de file.

LES BANQUES ALIMENTAIRES

Tako Van Popta (Langley Township—Fraser Heights, PCC): Monsieur le Président, nous vivons une nouvelle réalité au Canada. Les banques alimentaires constituent une bouée de sauvetage pour de nombreuses familles canadiennes. Les libéraux aiment se vanter d'aider les familles, mais voici la réalité: Banques alimentaires Canada rapporte 2,2 millions de visites mensuelles cette année, soit deux fois plus qu'il y a six ans. Voici ce que dit leur rapport: « Derrière chaque visite dans une banque alimentaire se cache une histoire. Un parent se prive d'un repas pour permettre à ses enfants de manger. Un aîné choisit entre ses médicaments et l'épicerie. Un travailleur occupe plusieurs emplois, mais ne parvient tout de même pas à boucler son mois. Ce ne sont pas des valeurs aberrantes. » Selon le rapport, « c'est la nouvelle normalité au Canada ».

Cela se confirme également dans ma collectivité, avec 25 nouvelles familles par mois à la banque alimentaire de Langley, 500 familles aidées par mois et plus de 1 400 personnes cette année.

Je tiens à remercier les bénévoles dévoués et les donateurs qui font de la banque alimentaire de Langley une grande réussite dans un contexte difficile, aggravé par la piètre gestion de notre économie que fait le gouvernement. Je remercie les donateurs. Je remercie les bénévoles.

● (1405)

[Français]

RICHARD CAUCHON

Louis Villeneuve (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à souligner aujourd'hui l'engagement exceptionnel de l'édition 2025 du Bromont Ultra. Depuis sa création, cet événement sportif et philanthropique a permis de remettre plus de 5 millions de dollars à des causes qui nous rassemblent. C'est un accomplissement remarquable, reflet de la solidarité et du dépassement qui caractérisent notre région.

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès tragique de Richard Cauchon, bénévole de longue date et ancien directeur général de l'organisation. Richard incarnait la générosité, le dévouement et la bienveillance. Son sourire et son engagement laisseront une empreinte durable dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu.

Au nom des citoyens de Bromont et de Brome—Missisquoi, j'offre mes plus sincères condoléances à sa conjointe, Sylvie Adam,

à sa famille, à ses proches et à toute la grande famille du Bromont Ultra. Que son exemple continue d'inspirer nos gestes et nos engagements.

Que Richard repose en paix.

[Traduction]

WOODROW JAMES PHILPOTT

Clifford Small (Central Newfoundland, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage au capitaine Woodrow James Philpott, de Cottlesville, à Terre-Neuve-et-Labrador, qui s'est éteint paisiblement le 12 octobre, 10 jours avant son 92^e anniversaire.

Le capitaine Philpott était un pilier de sa communauté et un homme profondément croyant, intègre et compatissant. Il s'intéressait également de près à la politique locale et provinciale, et s'efforçait toujours d'améliorer la vie dans sa collectivité. Au cours de sa vie remarquable, il a travaillé dans l'exploitation forestière et la pêche, puis est devenu capitaine de bateau. Il a possédé et exploité un certain nombre de bateaux, tels que le *Lady Philpott* et le *Free Trade*. Il m'a raconté l'histoire de sa traversée de l'Angleterre à Terre-Neuve à bord de ce dernier, à l'époque de notre accord de libre-échange avec les États-Unis en 1988, et comment cela l'avait inspiré pour renommer son bateau.

Au nom de la Chambre, je présente mes sincères condoléances à ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants et à tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître.

[Français]

LUCY GILBERT

Annie Koutrakis (Vimy, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour souligner le Mois de l'histoire des femmes, une période où nous célébrons les réalisations et les contributions des femmes.

[Traduction]

Chaque année en octobre, nous rendons hommage aux femmes qui nous inspirent et dont le courage, la créativité et le leadership renforcent nos collectivités et nous enrichissent tous.

Aujourd'hui, je souhaite rendre hommage à la Dre Lucy Gilbert, éminente chercheuse médicale et médecin dont les travaux de pointe dans le cadre du projet DOvEEgene utilisent la génomique pour détecter précocement les cancers de l'ovaire et de l'endomètre, ce qui augmente considérablement les chances de guérison pour les femmes. Son innovation pourrait sauver la vie de milliers de femmes dans le monde entier et constitue un exemple éloquent de l'excellence canadienne dans les domaines de la science et de la médecine.

[Français]

En ce Mois de l'histoire des femmes, célébrons leur héritage, faisons résonner leur voix et poursuivons notre engagement pour un Canada où chaque femme et chaque fille peut pleinement s'épanouir.

[Traduction]

LA JOURNÉE D'APPRÉCIATION DE LA MARINE ET DE LA GARDE CÔTIÈRE

Jeff Kibble (Cowichan—Malahat—Langford, PCC): Monsieur le Président, prêt, oui, prêt. Fièvre, éprouvée et professionnelle, depuis 115 ans, la Marine royale canadienne défend la souveraineté du Canada en mer.

Aujourd'hui, c'est la Journée d'appréciation de la Marine et de la Garde côtière sur la Colline du Parlement. Ce matin, j'ai eu l'honneur d'assister à une cérémonie au Sénat visant à rendre hommage à 15 marins pour l'excellence de leur service. Les hommes et les femmes de la Marine royale canadienne, de la Réserve navale et de la Garde côtière canadienne assurent la sécurité de nos voies maritimes, affirment notre souveraineté sur nos trois côtes et projettent la force et la bonne volonté du Canada dans le monde entier.

De la bataille de l'Atlantique à la guerre de Corée, en passant par le golfe Persique, le Timor oriental et la Libye, nos marins ont répondu à l'appel tant au pays qu'à l'étranger. En tant que vétéran de la marine, je sais que les conservateurs soutiendront toujours les marins de la Marine royale canadienne et de la Garde côtière canadienne, en veillant à ce qu'ils disposent des navires, du personnel et de l'équipement nécessaires pour défendre notre liberté.

Au nom de tous les députés de la Chambre des communes, à tous les marins, anciens et actuels, ainsi qu'aux familles qui veillent sur eux, nous exprimons notre profonde gratitude. Bravo Zulu!

* * *

● (1410)

[Français]

LE CENTRE D'AIDE AUX ENTREPRISES HAUTE-YAMASKA ET RÉGION

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Monsieur le Président, le Centre d'aide aux entreprises, ou CAE, Haute-Yamaska et région a récemment soufflé ses 40 bougies. Un événement festif et rassembleur a souligné avec succès quatre décennies à contribuer au développement économique de la région.

Depuis 1985, le CAE a été un partenaire essentiel de la promotion du tissu économique local en soutenant, en finançant et en accompagnant avec vigueur les entrepreneurs et les entreprises de la région.

Si la région de la Haute-Yamaska est un moteur économique important pour le Québec, c'est en grande partie grâce au dynamisme de l'équipe du CAE.

J'ai une pensée particulière pour la directrice générale, Isabelle Brochu, qui a contribué au fil des ans à l'essor du CAE. J'ai eu le plaisir d'échanger avec elle sur un intérêt que nous partageons: l'entrepreneuriat au féminin.

Nous pouvons être fiers de l'écosystème entrepreneurial de la région.

Je tiens à adresser mes plus sincères félicitations au CAE Haute-Yamaska et région pour ses 40 ans d'engagement en faveur de nos entrepreneurs.

En tant que pilier de la prospérité de la Haute-Yamaska, je leur souhaite de poursuivre sur cet élan pour les années à venir, parce que, finalement, c'est l'humain qui est derrière la réussite.

Déclarations de députés

[Traduction]

LES PIONNIÈRES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Karim Bardeesy (Taiaiaiko'n—Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, en 1940, Priscilla Wright est née, et 15 ans plus tard, elle a connu un grand succès musical. Elle a ensuite chanté avec Elvis et préside aujourd'hui une fondation familiale inspirée par ses parents et son grand-père Arthur Meighen, le neuvième premier ministre du Canada.

En 2001, Abi Ajibolade est arrivée au Canada en tant que nouvelle immigrante originaire du Nigéria. Quinze ans plus tard, elle est devenue directrice générale de l'organisation The Redwood, qui offre sécurité et soutien aux femmes et aux enfants qui fuient la violence à Toronto.

Sous la direction d'Abi et avec le soutien de Priscilla, The Redwood a créé son programme destiné aux femmes dans les métiers et les technologies. Ce programme aide les femmes à reconstruire leur vie et leur offre des bourses d'études et d'autres formes d'aide pour leur permettre d'obtenir des emplois dans des domaines traditionnellement dominés par les hommes.

Cette fin de semaine, la septième promotion de ce programme a obtenu ses diplômes, et 40 femmes ont été récompensées, dont une en tant que major de la promotion du programme de technicienne en chauffage, ventilation et climatisation Priscilla Wright. Elle a déclaré qu'elle n'aurait jamais pensé travailler dans le domaine du chauffage, de la ventilation et de la climatisation ou avec des gaz combustibles. Elle a expliqué qu'elle s'était formée dans le feu de l'action, qu'elle avait appris à le maîtriser et qu'elle en était ressortie gagnante. Elle est désormais technicienne agréée en gaz G2.

Je souhaite aujourd'hui rendre hommage aux femmes pionnières dans les domaines des arts, des services sociaux, des technologies et des métiers. Elles surmontent les obstacles, dépassent les attentes et contribuent à l'édification du Canada.

* * *

LA RÉFORME DE LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CAUTION

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Monsieur le Président, les propriétaires de petites entreprises avaient l'habitude de dire que leur plus grande préoccupation était de payer leurs employés. Il s'agit désormais d'empêcher que leurs portes soient enfoncées.

À Vancouver, un restaurateur, Foz, a été si souvent victime d'introductions par effraction que le cas le plus récent ressemblait à une mauvaise bande dessinée. Le voleur était déguisé en Spider-Man et avait un couteau à la main, mais la situation n'avait rien de drôle. Les employés du restaurant ont peur de venir travailler. Le propriétaire a perdu plus de 100 000 \$ et il a cessé d'appeler la police, car chaque fois qu'il le fait, les mêmes personnes sont remises en liberté avant même que les formalités administratives soient terminées.

Cela se produit parce que les libéraux ont adopté des lois laxistes sur la mise en liberté sous caution qui transforment les portes tournantes en échappatoires. Les criminels sont en liberté alors que d'honnêtes Canadiens en paient le prix en vivant dans la peur, en subissant des pertes de revenus et en perdant confiance dans le système.

Déclarations de députés

Les Canadiens méritent mieux. Nous devons garder les récidivistes violents derrière les barreaux et donner aux gens la confiance nécessaire pour rouvrir leurs portes. Il est temps de rétablir la sécurité, de rétablir l'équité et de ramener le gros bon sens dans notre système de justice.

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DES FEMMES JUIVES DU CANADA

Ben Carr (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Cette année, monsieur le Président, la section de Winnipeg du Conseil national des femmes juives du Canada célèbre ses 100 ans de service et de compassion.

Depuis 1925, le Conseil incarne le principe juif de *tikkun olam* — qui signifie la guérison du monde — dans ses activités d'éducation, d'assistance et d'action sociale. Il a aidé des survivants de l'Holocauste à refaire leur vie, a accueilli des réfugiés et de nouveaux arrivants, a soutenu des femmes et des familles et a même créé le premier centre d'accueil pour personnes âgées au Canada.

Dans ma circonscription, Winnipeg-Centre-Sud, le travail du Conseil continue de semer l'espoir et de resserrer les liens qui nous unissent. En cette période marquée par la montée de l'antisémitisme et les tensions mondiales, cet exemple nous rappelle le pouvoir de la compassion, de la justice et de l'attachement à la dignité humaine.

À toutes les personnes qui ont mené cette mission à bien à Winnipeg et ailleurs depuis 100 ans, je dis *mazel tov*!

* * *

LA FISCALITÉ

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Monsieur le Président, la société Brookfield, qui appartient au premier ministre, a été dénoncée comme étant le plus grand spécialiste de l'évasion fiscale du Canada. Selon l'analyse d'experts, en seulement cinq ans, Brookfield a réussi à éviter de payer la somme astronomique de 6,5 milliards de dollars en impôts canadiens grâce à l'utilisation de paradis fiscaux à l'étranger. En tant que président de Brookfield, le premier ministre a enregistré trois fonds d'investissement de plusieurs milliards de dollars aux Bermudes et aux îles Caïmans pour éviter de payer des impôts au Canada. Il devrait tirer profit de ces fonds sous forme de primes futures.

Les Canadiens méritent des réponses concernant l'utilisation par le premier ministre de paradis fiscaux à l'étranger, et aujourd'hui, la Chambre votera pour obtenir ces réponses. La question est de savoir si les députés libéraux se rangeront du côté des contribuables ou s'ils couvriront leur premier ministre adepte de stratagèmes d'évasion fiscale. Nous le saurons bientôt.

* * *

• (1415)

[Français]

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES FEMMES

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, le Réfam, un réseau de femmes entrepreneures, gestionnaires et professionnelles de la région du Madawaska, a décerné le prestigieux prix Femme Entrepreneure 2025 à un duo mère-fille inspirant: Nicole Deschênes et Josée Levesque, copropriétaires de Buffet Nicole et Josée.

Depuis la fondation de leur entreprise en 2004 à Saint-Joseph-de-Madawaska, leurs activités se sont rapidement développées pour devenir un service de traiteur reconnu dans la région. Leur capacité d'adaptation et leur souci constant d'innovation leur ont permis de se démarquer dans un secteur hautement compétitif. Aujourd'hui, plus de 20 ans après leurs débuts, elles continuent de diriger une entreprise florissante, fondée sur la confiance, la qualité et l'esprit d'équipe.

En ce Mois de l'histoire des femmes, rendons hommage à toutes celles qui, comme Nicole et Josée, contribuent au quotidien à la vitalité de nos communautés, à la croissance de notre économie et à la prospérité de notre pays.

* * *

[Traduction]

L'ABORDABILITÉ DES ALIMENTS

Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton—Bkejwanong, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens sont confrontés à une crise alimentaire. Selon Banques alimentaires Canada, le nombre de visites mensuelles dans les banques alimentaires a doublé, ayant augmenté de plus de 99 % depuis 2019, et 39 % de la population a souffert d'insécurité alimentaire au cours de la dernière année seulement. Parmi les personnes qui ont recours aux banques alimentaires, une sur cinq a un emploi, une sur trois est un enfant, et une sur quatre vit dans un foyer biparental. Voilà le résultat de 10 années de dépenses effrénées et de déficits inflationnistes des libéraux et de taxes cachées imposées par le gouvernement sur la production agricole, le carburant, les engrais et les emballages, qui ont fait grimper le coût de la nourriture au pays.

Le premier ministre a déclaré que les Canadiens le jugeraient en fonction du coût du panier d'épicerie. Eh bien, Banques alimentaires Canada lui a attribué la note D en matière de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Alors que les libéraux continuent de taxer les Canadiens jusqu'à les plonger dans la pauvreté, les conservateurs continueront de se battre pour que la vie reste abordable en supprimant les taxes cachées sur la nourriture et en mettant fin à la crise du coût de la vie provoquée par les libéraux.

* * *

LES CADETTES

Juanita Nathan (Pickering—Brooklin, Lib.): Monsieur le Président, le 30 juillet 1975, une modification à la Loi sur la défense nationale a permis aux filles de se joindre aux organisations de cadets de la Marine royale canadienne, de l'Armée canadienne et de l'Aviation royale du Canada, en remplaçant le terme « garçons » par « personnes ».

Cette année marque le 50^e anniversaire de l'intégration des femmes au Programme des cadets du Canada. Aujourd'hui, plus de 60 000 cadets répartis dans 1 100 collectivités bénéficient de ce programme, qui favorise le développement de compétences en citoyenneté, en leadership et en conditionnement physique. Les cadettes ont été des pionnières et des leaders au sein du programme des cadets et des forces armées, entre autres.

C'est un honneur pour la Chambre de rendre hommage aux femmes remarquables du programme des cadets, dont certaines sont parmi nous aujourd'hui, et de réaffirmer son engagement à faire en sorte que tous les jeunes Canadiens, quel que soit leur sexe, aient la possibilité de servir, de diriger et de s'épanouir.

QUESTIONS ORALES

[Français]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, après 10 ans de budgets déficitaires inflationnistes qui ont fait gonfler les prix à l'épicerie, les Canadiens ont littéralement faim. Selon le rapport Bilan-Faim de 2025 de Banques alimentaires Canada, les libéraux ont fait doubler les files d'attente pour les banques alimentaires. Maintenant, les gens qui ont deux emplois ne peuvent même pas acheter de nourriture.

Est-ce que le gouvernement va, pour la première fois, présenter un budget abordable pour de la nourriture abordable et une vie abordable?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, oui, nous allons déposer un budget pour une vie abordable et pour de la nourriture abordable, et j'espère que le chef de l'opposition va l'appuyer.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, nous n'allons pas appuyer un budget qui fait gonfler le prix de l'épicerie comme les neuf derniers budgets libéraux inflationnistes l'ont fait. Selon Banques alimentaires Canada, il y a 100 % plus de gens qui ont recours aux banques alimentaires. L'une de ces personnes est Jaclyn Stone, une mère du Manitoba qui cumule deux emplois, mais qui ne peut pas acheter de nourriture. Elle travaille à l'épicerie, mais elle ne peut pas faire l'épicerie. Quelle ironie cruelle!

Est-ce que le gouvernement va finalement présenter un budget abordable?

• (1420)

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition promet d'ailleurs à cette dame une élection à Noël. J'espère qu'elle n'a pas l'intention de faire un souper de Noël, parce qu'elle devra aller voter, puisque le chef de l'opposition, six mois après une élection, va se lever et voter pour une autre élection. Je ne suis pas certain que les gens derrière lui sont d'accord sur cela.

Le gouvernement va déposer un budget la semaine prochaine. Le chef de l'opposition pourra l'appuyer, comme Banques alimentaires Canada, qui appuie toutes nos initiatives en matière d'abordabilité et qui dénonce le fait que les conservateurs ont voté contre.

[Traduction]

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, après neuf déficits libéraux inflationnistes et coûteux, axés sur les taxes, les impôts et les dépenses, les Canadiens veulent un budget abordable. Selon un rapport de Banques alimentaires Canada intitulé « Bilan-Faim », qui montre que le nombre de personnes qui dépendent des banques alimentaires a augmenté de

Questions orales

100 % depuis que les libéraux ont instauré de nombreuses taxes sur les denrées alimentaires, les Canadiens ont faim.

Le premier ministre présentera-t-il enfin, pour la première fois, un budget abordable pour que le prix des aliments et le coût de la vie soient abordables?

L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, quelqu'un a récemment déclaré que « [l]es premiers signes de progrès — y compris l'assouplissement des pressions sur le logement et les nouveaux soutiens sociaux — offrent de l'espoir ». Cette personne a même ajouté que « des stratégies ambitieuses de réduction de la pauvreté, des projets pilotes de logements abordables [...] le Régime canadien de soins dentaires et le Programme national d'alimentation scolaire [...] sont prometteurs ». Les députés savent-ils qui a dit ça? C'est la chef de la direction de Banques alimentaires Canada.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, s'il y avait du vrai dans tout cela, le nombre de personnes qui ont recours aux banques alimentaires n'aurait pas augmenté de 100 %. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Cela fait suite à une décennie de taxes et de déficits inflationnistes des libéraux qui ont forcé 2,2 millions de personnes à se tourner vers les banques alimentaires. L'une d'entre elles est Jaclyn Stone. Elle occupe deux emplois. Elle travaille dans une épicerie. Elle n'a pas les moyens de faire ses courses à l'épicerie où elle travaille.

En son nom et au nom des 2,2 millions de personnes qui font la file devant les banques alimentaires, aurons-nous enfin un budget abordable qui nous permettra d'avoir des aliments abordables et une vie abordable?

L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, je viens d'entendre le chef de l'opposition dire que la PDG de Banques alimentaires Canada ne sait pas de quoi elle parle, alors qu'elle a rédigé le rapport que les conservateurs citent. C'est vraiment difficile à suivre, n'est-ce pas?

Manifestement, le député d'en face souhaite des élections à Noël. J'espère vraiment que ce n'est pas le cas, car les Canadiens comptent sur nous pour adopter ce budget, pérenniser le programme national d'alimentation en milieu scolaire et bonifier les mesures de soutien que méritent les travailleurs canadiens, y compris celle qui a été annoncée hier concernant les préposés aux bénéficiaires.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, si les libéraux veulent que leur budget soit adopté, ils doivent le rendre abordable pour que la nourriture soit abordable et que la qualité de vie soit abordable pour les Canadiens, y compris les gens comme Jaclyn Stone. Comme je l'ai dit, cette dernière travaille dans une épicerie, mais elle n'a pas les moyens de faire l'épicerie. Nous avons déjà entendu parler de menuisiers qui construisent des logements, mais qui, après 10 ans de règne libéral, n'ont pas les moyens de s'acheter un logement. Voici ce que Mme Stone raconte:

On parcourt les allées de l'épicerie pour prendre ce dont on a besoin et lorsqu'on est prêt à passer à la caisse, il faut pratiquement auditer le contenu du chariot pour déterminer si on a les moyens de tout acheter. Parfois, il faut remettre des choses sur les rayons. C'est gênant et décourageant.

Questions orales

Les gens comme elle travaillent trop fort depuis trop longtemps. Le budget fera-t-il baisser le coût de la vie pour eux?

L'hon. Anna Gainey (secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs ne peuvent pas jouer sur les deux tableaux. Ils disent que les Canadiens tirent le diable par la queue, mais ils rejettent du revers de la main les mesures qui aideraient ceux-ci à s'en sortir. Le rapport de Banques alimentaires Canada, celui-là même qu'ils citent, mentionne la prestation canadienne pour les personnes handicapées, le Régime canadien de soins dentaires, le programme national d'alimentation scolaire et la Stratégie nationale sur le logement comme des mesures prises pour s'attaquer aux conditions sous-jacentes qui contribuent à la pauvreté.

Quand est venu le temps d'agir, qu'ont fait les conservateurs, en face? Ils ont voté contre les mesures de soutien. Ils auront une autre occasion de changer leur fusil d'épaule pour appuyer le budget.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, si l'une de ces promesses s'était concrétisée, le nombre de personnes qui font la queue aux banques alimentaires n'aurait pas augmenté de 100 %, un nombre qui a encore augmenté cette année après l'arrivée au pouvoir du premier ministre, qui avait promis qu'il serait jugé en fonction des prix à l'épicerie. Tandis qu'un nombre record de 700 000 enfants font la queue aux banques alimentaires, que les libéraux, de l'autre côté de la Chambre, font des promesses en l'air qu'ils ne tiennent jamais. Chaque dollar dépensé par le gouvernement est puisé dans les poches des Canadiens, mais elles sont maintenant vides. Plus les libéraux dépensent, plus les choses coûtent cher.

Vont-ils enfin présenter un budget abordable qui rendra les aliments abordables afin que le coût de la vie soit abordable pour les Canadiens?

• (1425)

L'hon. Patty Hajdu (ministre de l'Emploi et des Familles et ministre responsable de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, Lib.): Monsieur le Président, soit le député d'en face, le chef du Parti conservateur, souhaite des élections à Noël, soit il veut nier ce qui figure dans le rapport. Le rapport recommande de prendre des mesures pour pérenniser les programmes qui améliorent le pouvoir d'achat des Canadiens tout ainsi que pour les rendre plus efficaces et plus généreux, et c'est ce que nous avons fait. C'est ce que nous faisons, et nous allons continuer à le faire. D'ailleurs, la PDG a déclaré que nous sommes sur la bonne voie. Nous devons continuer à avancer et nous espérons vraiment que les conservateurs ne voteront plus contre ce genre de mesures.

[Français]

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

Yves-François Blanchet (Beloeil—Chambly, BQ): Monsieur le Président, le Canada, donc forcément le Québec, entre de plain-pied dans une des pires crises commerciales qu'on ait connu et ça ne s'arrange pas, ça s'envenime. Le premier ministre a tout cédé, n'a rien reçu et se retrouve maintenant littéralement en chicane avec le président des États-Unis.

Je veux savoir, et les gens doivent savoir, ce que le gouvernement compte faire pour rétablir une relation décente avec les États-Unis d'Amérique.

L'hon. Dominic LeBlanc (président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada—États-Unis, des Affaires intergouvernementales, du Commerce intérieur et de l'Unité de l'économie canadienne, Lib.): Monsieur le Président, notre collègue sait fort bien que notre gouvernement est toujours prêt à s'asseoir, à collaborer avec le gouvernement américain, avec les secrétaires de l'administration de M. Trump, afin de négocier une entente qui est dans l'intérêt des industries canadiennes, des travailleurs canadiens. Nous sommes toujours disponibles. Le premier ministre l'a répété.

Entretemps, nous n'allons pas attendre ce moment-là pour nous assurer de protéger les industries canadiennes et de bâtir une économie forte, ici, au Canada. Nous investissons dans toutes les industries nécessaires pour approvisionner le Canada.

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Yves-François Blanchet (Beloeil—Chambly, BQ): Monsieur le Président, malgré les promesses et les prétentions pas toujours humbles du premier ministre lors de la campagne électorale, les choses ne se sont pas améliorées, elles ont empiré: des droits de douane de 25 % sur les camions et les automobiles, des droits de douane et des droits compensatoires de 45 % sur le bois et la forêt et des droits de douane de 50 % sur l'acier et l'aluminium.

Que dit le gouvernement aux travailleurs, aux consommateurs vulnérables et aux investisseurs qui se font dire que rien ne va changer avant loin en 2026?

L'hon. Dominic LeBlanc (président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada—États-Unis, des Affaires intergouvernementales, du Commerce intérieur et de l'Unité de l'économie canadienne, Lib.): Monsieur le Président, qu'allons-nous dire aux investisseurs qui regardent l'économie canadienne favorablement? Qu'allons-nous dire aux travailleurs du Canada qui sont évidemment inquiets face aux droits de douane?

Nous allons leur dire que le gouvernement est là pour les appuyer, que nous avons une série de mesures pour investir dans des projets majeurs au Canada. Nous allons leur dire que nous appuyons les industries qui sont touchées par les droits de douane.

En parallèle, nous demeurons toujours disponibles pour négocier une entente avec les États-Unis qui nous mettra dans une meilleure position économique.

L'ÉCONOMIE

Yves-François Blanchet (Beloeil—Chambly, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement attend que les États-Unis soient de meilleure humeur et n'a toujours rien déployé. Il se magasine l'inflation, une récession, des fermetures d'entreprises. Il ne fait rien de rassembleur pour que le Canada et le Québec puissent parler d'une voix commune. Il ne fait rien pour aider les entreprises, quoi qu'il en ait dit. Il ne fait rien pour aider les individus qui perdent leur pouvoir d'achat, quoi qu'il en ait dit.

À quel moment est-ce que le gouvernement va admettre son échec et se mettre à collaborer pour avoir une petite chance de réussir quelque chose?

Questions orales

L'hon. Dominic LeBlanc (président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada–États-Unis, des Affaires intergouvernementales, du Commerce intérieur et de l'Unité de l'économie canadienne, Lib.): Monsieur le Président, le chef du Bloc québécois sait fort bien que notre gouvernement collabore en tout temps avec nos homologues dans les provinces et les territoires, avec des chefs d'entreprise et avec des représentants des travailleurs.

Bonne nouvelle, je serai à Montréal jeudi matin pour rencontrer la ministre Fréchette afin de parler précisément de ce que nous pouvons davantage faire en commun pour appuyer les industries québécoises, ainsi que les travailleurs du Québec et de partout au Canada.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, la promesse principale sur laquelle le premier ministre a été élu était de « négocier une victoire » face aux Américains, après quoi il a promis une entente avant le 21 juillet.

Aujourd'hui, il n'y a pas d'entente, pas de victoire. Les droits de douane américains ont doublé depuis que le premier ministre a promis de les éliminer. Il jette le blâme sur une publicité du gouvernement de l'Ontario pour le manque d'entente.

Est-ce que le premier ministre ou une personne de son entourage a vu la publicité avant qu'elle soit diffusée, oui ou non?

• (1430)

L'hon. Dominic LeBlanc (président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada–États-Unis, des Affaires intergouvernementales, du Commerce intérieur et de l'Unité de l'économie canadienne, Lib.): Monsieur le Président, le chef de l'opposition sait fort bien que le gouvernement n'acceptera pas n'importe quelle entente. Nous avons clairement dit que nous allons négocier une entente avec le gouvernement américain qui est dans l'intérêt des travailleurs et de l'économie canadienne.

Les Canadiens savent très bien que le chef de l'opposition aurait accepté n'importe quelle entente. Ce n'est pas la position du Canada. Nous allons appuyer des industries et des travailleurs canadiens en même temps.

[Traduction]

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, la promesse électorale phare du premier ministre était de négocier un accord avantageux avec les États-Unis et de conclure cet accord au plus tard le 21 juillet. Or, nous sommes à la fin d'octobre, et il n'y a toujours pas d'accord avantageux, toujours pas de gens qui jouent du coude et toujours pas d'emplois, sans compter que les droits de douane étatsuniens ont doublé depuis que le premier ministre a promis de s'en débarrasser.

La plus récente excuse, hier, c'était qu'une publicité du gouvernement de l'Ontario l'empêchait de tenir sa promesse. Le premier ministre ou son personnel avaient-ils vu la publicité avant qu'elle soit diffusée, oui ou non?

L'hon. Dominic LeBlanc (président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada–États-Unis, des Affaires intergouvernementales, du Commerce intérieur et de l'Unité de l'économie canadienne, Lib.): Monsieur le Président, je vais répéter la réponse que je viens de donner au chef de l'opposition parce qu'il a posé la même question.

Le gouvernement a été élu pour négocier avec les États-Unis un accord qui sert les intérêts des travailleurs canadiens et des industries canadiennes. Contrairement à ce que voudrait le chef de l'opposition, nous n'allons pas signer n'importe quel accord que les États-Unis pourraient proposer. Nous allons signer un accord qui profite aux travailleurs canadiens et à l'économie canadienne.

De plus, nous allons faire construire des choses au Canada, nous allons investir au Canada et nous allons soutenir les travailleurs et les entreprises canadiennes.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre avait promis de conclure un bon accord pour le 21 juillet. Or, cette date est passée. La dernière justification du premier ministre, c'est une publicité du gouvernement de l'Ontario: il prétend que c'est à cause de cette publicité qu'il n'a pas pu tenir sa promesse de conclure un accord.

Le premier ministre avait-il vu la publicité avant qu'elle soit diffusée, oui ou non?

L'hon. Dominic LeBlanc (président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada–États-Unis, des Affaires intergouvernementales, du Commerce intérieur et de l'Unité de l'économie canadienne, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit il y a un instant, le gouvernement est déterminé à collaborer avec tous les partenaires de la fédération canadienne, à collaborer avec les premiers ministres de toutes les régions du pays, à collaborer avec les dirigeants syndicaux et les chefs d'entreprise afin de soutenir l'économie canadienne et les travailleurs canadiens et de négocier avec les Américains une entente qui sert les intérêts du Canada. C'est la position du gouvernement depuis le début. Je suis fier du travail que nous accomplissons avec tous les premiers ministres, les entreprises et les dirigeants syndicaux, partout au pays.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, c'est le premier ministre qui a dit que la publicité l'avait empêché de tenir sa promesse et de conclure un accord. Il prétend qu'il était sur le point de conclure cet accord, alors s'il avait vu une publicité qui aurait mis fin aux négociations, il s'y serait assurément opposé, il aurait assurément empêché sa diffusion.

La question est la suivante: le premier ministre ou un membre de son personnel a-t-il vu la publicité avant qu'elle ne soit diffusée, oui ou non?

L'hon. Dominic LeBlanc (président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada–États-Unis, des Affaires intergouvernementales, du Commerce intérieur et de l'Unité de l'économie canadienne, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement est déterminé à accomplir le travail sérieux nécessaire pour conclure un accord avec les États-Unis et bâtir une économie canadienne forte et résiliente. C'est l'engagement que nous avons pris envers les Canadiens pendant la campagne électorale. Le chef de l'opposition a perdu les élections parce que les gens ne croyaient pas qu'il était sérieux dans sa volonté d'appuyer les travailleurs et les entreprises du Canada ou de tenir tête aux Américains pour conclure un accord qui serait dans l'intérêt de tous les Canadiens.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, un travail sérieux, c'est un travail honnête. Est-ce que le premier ministre...

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

• (1435)

Le Président: Le député peut poursuivre, et il aura quelques secondes de plus pour compenser l'interruption.

L'hon. Pierre Poilievre: Monsieur le Président, les libéraux se moquent bien de l'honnêteté.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Il ne doit pas y avoir trop d'interruptions, car le temps est limité. Le député peut poursuivre.

L'hon. Pierre Poilievre: Monsieur le Président, le premier ministre ou son personnel ont-ils vu la publicité avant qu'elle soit diffusée, oui ou non?

L'hon. Dominic LeBlanc (président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada–États-Unis, des Affaires intergouvernementales, du Commerce intérieur et de l'Unité de l'économie canadienne, Lib.): Monsieur le Président, je peux imaginer la frustration que ressent le chef de l'opposition lorsqu'il voit un premier ministre élu pour relever, avec tout le sérieux requis, ce défi qui menace gravement notre économie et notre sécurité. C'est pourquoi les Canadiens ont pensé que le chef de l'opposition n'était pas à la hauteur de la tâche. C'est pourquoi les Canadiens ont choisi un premier ministre qui prend au sérieux les questions qui le méritent, qui défendra les travailleurs et les entrepreneurs canadiens et qui se battra afin d'obtenir le bon accord pour le Canada.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre dit qu'il n'y a pas d'entente à cause d'une publicité.

Le premier ministre ou quelqu'un de son équipe ont-ils vu la publicité avant qu'elle soit diffusée, oui ou non?

L'hon. Dominic LeBlanc (président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada–États-Unis, des Affaires intergouvernementales, du Commerce intérieur et de l'Unité de l'économie canadienne, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, je peux comprendre que le chef de l'opposition soit frustré pour toute une série de raisons. Il doit assister à une réunion de son caucus cette semaine et cela pourrait aussi être une grande source de préoccupation pour lui. Ce que je peux dire au chef de l'opposition et à tous mes collègues à la Chambre, c'est que le premier ministre est déterminé à faire le travail difficile et sérieux nécessaire pour bâtir l'économie la plus forte du G7. Pour y arriver, il faut d'abord soutenir les travailleurs canadiens, recommencer à mettre en chantier de grands projets au Canada et faire tout ce qui est nécessaire pour conclure un accord commercial avec les Américains qui sera dans l'intérêt des travailleurs et des entreprises du Canada.

L'hon. Pierre Poilievre (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, 100 000 travailleurs canadiens de plus ont perdu leur travail depuis que le premier ministre a promis de protéger leur emploi. Il affirme que le gouvernement va créer la meilleure économie du G7, mais notre économie connaît la plus forte contraction au sein du G7. Cette fin de semaine, j'ai rencontré des travailleurs du secteur automobile à Windsor qui craignent que les échecs du premier ministre ne leur coûtent leur emploi. Il a regardé ces travailleurs dans les yeux et leur a dit qu'il conclurait un bon accord avant le 21 juillet. Il n'a pas tenu sa promesse.

Maintenant, il rejette la faute sur une publicité. Il a le devoir de dire s'il a vu ou non la publicité qui, selon lui, a fait capoter l'accord qu'il avait conclu. Va-t-il faire preuve d'honnêteté et répondre à

cette question? A-t-il vu cette publicité, ou est-ce en réalité son incompétence qui est en cause?

Le Président: L'honorable ministre responsable du Commerce Canada–États-Unis a la parole.

L'hon. Dominic LeBlanc (président du Conseil privé du Roi pour le Canada et ministre responsable du Commerce Canada–États-Unis, des Affaires intergouvernementales, du Commerce intérieur et de l'Unité de l'économie canadienne, Lib.): Monsieur le Président, il ne suffit pas que le chef de l'opposition répète sans cesse la même fausse prémisse pour qu'elle devienne vraie. La réalité est que le gouvernement du Canada peut contrôler certaines choses. Nous pouvons contrôler les investissements que nous réalisons en partenariat avec les entreprises et les travailleurs canadiens afin de bâtir une économie forte ici. Nous pouvons collaborer avec les provinces et les territoires, comme nous le faisons avec fierté, afin de défendre l'économie canadienne et de travailler avec les États-Unis pour conclure un accord qui servira les intérêts du Canada. Le chef de l'opposition n'aura jamais l'occasion de faire ce genre de chose.

* * *

[Français]

LES FINANCES

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Monsieur le Président, le chat est sorti du sac. Hier, le leader du gouvernement a ouvertement lancé la menace d'élections à Noël si on n'appuie pas son budget tel quel. Après avoir fait zéro consultation prébudgétaire, après avoir reçu zéro témoin en comité et intégré zéro demande de l'opposition, les libéraux passent déjà au chantage au lieu de chercher des ententes.

Les Québécois ont élu un gouvernement minoritaire. Ça veut dire qu'il faut s'entendre avec les autres partis. Pourquoi les libéraux ne se mettent-ils pas au travail au lieu de faire des menaces d'élections?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, puisque le député d'en face me fait l'honneur de me citer, je vais lui fournir des éclaircissements quant à la mathématique.

La mathématique, c'est que, bien que nous soyons minoritaires, nous estimons que nous avons reçu il y a six mois un mandat pour présenter aux Canadiens un budget, un plan économique, et pour conclure des ententes commerciales avec les États-Unis. Les Canadiens nous ont confié ce mandat.

La seule question est la suivante. Lequel des partis de l'opposition va opter pour envoyer les Canadiens aux urnes à Noël cette année?

• (1440)

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Monsieur le Président, quand le premier ministre et le mathématicien d'en face disaient tendre la main aux oppositions, nous pensions que c'était pour travailler, pas pour donner des taloches. Pourtant, cette promesse est brisée avec des menaces d'élections.

On me dira que ce n'est pas la seule promesse brisée. On avait aussi promis de nous protéger face à Donald Trump. Or, contrairement aux négociations avec Donald Trump, le premier ministre contrôle totalement ses négociations en vue du budget.

On vit des crises en matière de santé, de qualité de vie des aînés, de logement, d'accès à la propriété, d'infrastructure, et j'en passe. Pourquoi ne pas régler ensemble ces crises dans le budget au lieu de faire des menaces?

L'hon. Steven Guilbeault (ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à rassurer mon honorable et sympathique collègue. Il n'y a pas de taloches qui se donnent de ce côté-ci de la Chambre.

Le premier ministre a rencontré le chef du Bloc québécois. Le leader à la Chambre a rencontré le chef du Bloc québécois. Le ministre des Finances a rencontré le chef du Bloc québécois. J'ai moi-même rencontré le chef du Bloc québécois pour entendre les demandes du Bloc québécois dans le cadre du budget.

Dans le budget, il y aura des mesures sur le logement et sur l'abordabilité. Le Bloc québécois aura tout le loisir de nous aider à aider les Canadiens et les Canadiennes.

* * *

L'ÉCONOMIE

Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, Moisson Québec nous informe que plus de 84 000 personnes sont soutenues chaque mois par son réseau. Il s'agit d'une augmentation de 30 % depuis 2022. Depuis, une étude économique menée par Aviseo pour Banques alimentaires du Québec dévoile que l'insécurité alimentaire s'installe durablement et que les besoins persisteront.

Entretemps, le premier ministre demande aux Québécois de faire des sacrifices en sachant qu'il n'aura pas à les faire lui-même. Depuis son arrivée au pouvoir, il n'a absolument rien fait pour faire baisser le coût de la vie.

Quand les libéraux comprendront-ils que leurs déficits inflationnistes poussent les Québécois vers les banques alimentaires?

L'hon. Steven Guilbeault (ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, quand un député d'en face pose ce genre de question, je me demande s'il a lu le rapport de Banques alimentaires Canada. Je vais citer quatre des recommandations que j'ai ici et qui proviennent de ce même rapport.

Pour aider à l'abordabilité, que propose le rapport? Il propose de « finaliser la prestation canadienne pour les personnes handicapées (PCPH) ». Le Parti conservateur et ce député ont voté contre. Le rapport propose de « mettre en place le Régime canadien de soins dentaires (RCSD) ». Le Parti conservateur et ce député ont voté contre. Le rapport propose de « lancement d'un programme national d'alimentation dans les écoles ». Un des collègues du député a appelé ça « une ordure ». Finalement, le rapport propose de « mettre à jour la Stratégie nationale pour le logement ». Les conservateurs nous ont déjà dit qu'ils allaient voter contre.

Il y a beaucoup d'hypocrisie de l'autre côté de la Chambre.

Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC): Monsieur le Président, nous n'avons aucune leçon à recevoir de ce gouvernement, surtout pas de la part d'un ministre qui, en passant, devait démissionner si on abolissait la taxe sur le carbone.

De notre côté de la Chambre, nous savons que les mesures inflationnistes causent les problèmes que la population vit. L'inflation

monte à cause des dépenses incontrôlées de ce gouvernement depuis 10 ans.

Est-ce que le premier ministre a compris qu'il faut arrêter de faire des dépenses inflationnistes afin d'aider les gens?

L'hon. Steven MacKinnon (ministre des Transports et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, de toutes les affirmations que font à répétition les conservateurs, celle qui me laisse le plus perplexe est celle qui porte sur les dépenses inflationnistes.

Qu'est-ce qu'une dépense inflationniste? Est-ce que ce sont les pensions? Est-ce que ce sont les soins de santé? Est-ce que ce sont les appuis pour les jeunes et leurs emplois? Est-ce que ce sont les projets majeurs? Quelle dépense est une dépense inflationniste? Enfin, une fois pour toutes, le député d'en face peut dissiper tout doute en nous disant de quoi il s'agit lorsqu'il parle de dépense inflationniste.

[Traduction]

Raquel Dancho (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, Jaclyn Stone est une mère de famille de Landmark, au Manitoba. Elle cumule deux emplois, l'un de conductrice d'autobus et l'autre à l'épicerie. Pourtant, elle n'arrive pas à nourrir convenablement sa famille et elle a perdu sa maison à cause de la hausse des taux d'intérêt. Elle a dit: « Je vais à l'épicerie, je mets dans mon chariot ce dont j'ai besoin, puis je fais un calcul rapide pour savoir si j'ai les moyens de tout acheter. Parfois, je dois renoncer à certains produits. C'est humiliant. »

Or, les seules personnes qui devraient se sentir humiliées, ce sont les libéraux, parce qu'après 10 années au pouvoir, voilà à quel point la vie au Canada est devenue chère. Leurs dépenses déficitaires irresponsables ont engendré un problème d'inflation au Canada.

Quand tout cela cessera-t-il afin que les Canadiens comme Jaclyn aient les moyens de vivre convenablement?

L'hon. Anna Gainey (secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs d'en face devraient écouter les Canadiens qui sont en première ligne et qui militent en faveur de la pérennisation du Programme national d'alimentation scolaire. La Coalition pour une saine alimentation scolaire a qualifié le programme de « décision majeure sur le plan générationnel qui rehaussera l'avenir de la société canadienne ainsi que la santé et le bien-être des enfants ».

Selon Les enfants d'abord Canada, « ce n'est pas seulement une question de nourriture, c'est aussi une question de dignité, d'apprentissage et d'équité ».

L'association des conseils scolaires publics de l'Ontario soutient que le projet de loi « renforcera le bien-être et la réussite des élèves ».

Ces organismes canadiens sont en première ligne pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans les collectivités.

J'encourage tous les députés à appuyer le budget, qui pérenniserait le Programme national d'alimentation scolaire.

Questions orales

• (1445)

Raquel Dancho (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, je ne crois pas que les libéraux sont conscients de l'état dans lequel se trouve le Canada après 10 ans sous leur gouverne. Mme Stone a perdu sa maison parce que les taux hypothécaires ont explosé en raison de la hausse des taux d'intérêt, causée par les énormes déficits des libéraux. Elle travaille dans une épicerie, mais elle n'a pas les moyens d'y acheter de la nourriture. En fait, plus de deux millions de Canadiens ont eu recours à des banques alimentaires sur une période d'un mois, et de ce nombre, un sur cinq a un emploi et un tiers sont des enfants.

Est-ce là le résultat qu'imaginaient les libéraux après 10 ans au pouvoir? Imaginaient-ils que des millions de Canadiens auraient du mal à se nourrir? Ils doivent des explications à la population. Comment est-ce possible au Canada en 2025?

L'hon. Gregor Robertson (ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique, Lib.): Monsieur le Président, l'hypocrisie des conservateurs est ahurissante. Il est incroyable d'entendre ce genre d'indignation de la part des conservateurs, eux qui se sont opposés à tous les programmes visant l'abordabilité, en particulier l'abordabilité du logement, pour laquelle ils ne manifestent aucun soutien depuis des décennies.

Les libéraux se concentrent sur les résultats, et ils en obtiennent: les loyers moyens sont en baisse, le prix des maisons est en baisse et les taux hypothécaires sont en baisse. C'est ça, l'abordabilité.

Fraser Tolmie (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens aspirent à vivre dans la dignité et à pouvoir nourrir leur famille sans avoir à dépendre des banques alimentaires. Sous le gouvernement libéral, c'est impossible. Banques alimentaires Canada fait état de 2,2 millions de visites en un seul mois. La banque alimentaire de Moose Jaw aide deux fois plus de gens qu'il y a deux ans.

Les familles ne veulent pas d'aumônes. Elles souhaitent que leur salaire leur permette de subvenir à leurs besoins et de faire l'épicerie elles-mêmes.

Quand le premier ministre cessera-t-il d'obliger des familles de travailleurs à faire la file pour recevoir de la nourriture, et quand commencera-t-il à contrôler les dépenses excessives du gouvernement afin que les parents puissent vraiment se permettre de nourrir leur famille?

L'hon. John Zerucelli (secrétaire d'État (Travail), Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs ont voté contre le régime de soins dentaires, contre le Programme national d'alimentation scolaire, contre l'Allocation canadienne pour enfants et contre une réduction d'impôt qui a aidé 22 millions de Canadiens. Le gouvernement a adopté ces mesures afin de rendre la vie plus abordable pour les Canadiens, d'aider les familles, de soutenir les travailleurs et de bâtir un Canada plus fort.

Toutefois, il y a une bonne nouvelle. Le 4 novembre, le Parti conservateur aura une nouvelle occasion: celle de dire oui aux Canadiens et oui à des mesures qui amélioreront réellement leur vie.

Seront-ils solidaires des Canadiens ou continueront-ils de faire obstruction?

LA FAMILLE, LES ENFANTS ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Monsieur le Président, affichant une fois de plus son arrogance et son ignorance, le chef conservateur a affirmé que le Programme national d'alimentation scolaire du Canada n'était que de la « bureaucratie ». Un autre conservateur a dit que nourrir des enfants affamés était de la « foutaise ».

Dans ma circonscription, le programme change déjà vraiment les choses. Les éducateurs disent d'ailleurs que c'est l'une des meilleures façons de mettre les enfants sur la voie de la réussite.

Comment la secrétaire d'État à l'enfance et à la jeunesse réagit-elle à l'odieuse désinformation des conservateurs?

L'hon. Anna Gainey (secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, les députés conservateurs devraient vraiment écouter les gens qui combattent l'insécurité alimentaire sur le terrain, comme ceux du Club des petits déjeuners du Canada, de la Coalition pour une saine alimentation scolaire et de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, qui demandent tous que le Programme national d'alimentation scolaire du Canada devienne permanent en raison de son incidence positive sur les enfants. Grâce au financement fédéral, 9,8 millions de repas supplémentaires seront servis aux enfants dans la seule province de l'Ontario, ce qui, pour les familles, représente 800 \$ d'économies sur l'épicerie.

Nous protégerons les mesures de soutien qui aident les enfants de tout le pays à prendre le meilleur départ possible dans la vie. Nous les renforcerons.

* * *

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a promis qu'il négocierait un accord avantageux avec les États-Unis. Pour la Colombie-Britannique, les négociations doivent porter sur le bois d'œuvre. Or, en réaction à l'échec des négociations commerciales, vendredi, le premier ministre n'a même pas mentionné le bois d'œuvre. Depuis qu'il est au pouvoir, les droits de douane sur le bois d'œuvre ont triplé pour passer de 14 % à 45 %.

Hier encore, Sinclar Group Forest Products a réduit sa production de 40 % dans 3 de ses scieries situées dans le Nord de la Colombie-Britannique. Ces réductions ont touché 350 travailleurs de scierie. Quand le premier ministre va-t-il enfin défendre les travailleurs de l'industrie forestière?

• (1450)

L'hon. Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, ayant grandi dans une ville forestière du Nord de l'île de Vancouver, je comprends le problème. Le bois d'œuvre est le poumon des petites collectivités forestières de notre pays.

Nous dialoguons avec les premiers ministres provinciaux. Nous travaillons ensemble. Nous avons clairement fait savoir que les droits de douane que les États-Unis imposent sur le bois d'œuvre canadien sont tout à fait injustifiés, et nous déployons tous les efforts possibles pour régler ce problème.

Questions orales

Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Monsieur le Président, les travailleurs forestiers de la Colombie-Britannique que je connais ne veulent pas la charité: ils veulent retrouver leurs emplois bien rémunérés. La semaine dernière, Kim Haakstad, présidente-directrice générale du BC Council of Forest Industries, a fait la déclaration suivante: « La récente augmentation des droits de douane et des droits américains porte un dur coup à une industrie qui est déjà mise à rude épreuve par des années d'incertitude, la fermeture de scieries et les pertes d'emplois. Le gouvernement fédéral doit faire du règlement du différend sur le bois d'œuvre une priorité nationale. »

Quand le premier ministre défendra-t-il enfin les travailleurs forestiers de la Colombie-Britannique?

L'hon. Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, c'est dans ce but que nous avons mis en place un programme de liquidités de 700 millions de dollars. C'est dans ce but que nous avons créé un fonds de modernisation de 500 millions de dollars. C'est dans ce but que nous tenons des réunions avec les premiers ministres provinciaux et territoriaux pour travailler sur ce dossier, tous les jours. Cette industrie est traitée injustement par les Américains. Nous ne ménagerons aucun effort pour y remédier.

Eric Melillo (Kenora—Kiiwetinoong, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre avait promis de négocier un accord avantageux avec les États-Unis, mais en ce qui concerne le bois d'œuvre, il n'a pas tenu cette promesse. Les droits de douane sur le bois d'œuvre s'élevaient à 14 % lorsqu'il est entré en fonction, ils ont ensuite grimpé à 35 % et ils atteignent maintenant 45 %. Le premier ministre a trahi les travailleurs canadiens, et les droits de douane sur le bois d'œuvre ont triplé.

La scierie d'Ear Falls risque maintenant de fermer pour une durée indéterminée, ce qui touchera des centaines de travailleurs et dévastera toute la région. Pourtant, les libéraux n'ont pas levé le petit doigt pour fournir une aide, quelle qu'elle soit. Le premier ministre cessera-t-il de trahir les travailleurs canadiens?

L'hon. Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, 50 millions de dollars d'aide pour l'assurance-emploi, ce n'est pas rien; 700 millions de dollars d'aide en liquidités, ce n'est pas rien; 500 millions de dollars d'aide au réoutillage, ce n'est pas rien. Nous ne ménagerons aucun effort pour résoudre le problème, au bénéfice des travailleurs canadiens.

Helena Konanz (Similkameen—Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre avait promis qu'il négocierait un accord avantageux avec les États-Unis pour le 21 juillet, mais il a rompu sa promesse. Conséquence: les travailleurs du secteur du bois d'œuvre se retrouvent au chômage, abandonnés à leur sort. Lorsqu'il est arrivé au pouvoir, les droits de douane sur le bois d'œuvre étaient de 14 %, et ils sont maintenant de 45 %. À Washington, le premier ministre n'a même pas mentionné les travailleurs de scierie canadiens.

Les travailleurs de Grand Forks s'inquiètent pour leur prêt hypothécaire et pour leurs voisins. Ils se demandent comment ils arriveront à payer leur prochain repas. Quand le premier ministre cessera-t-il de trahir les travailleurs du secteur du bois d'œuvre pour plutôt enfin conclure l'accord qu'il leur a promis?

L'hon. Tim Hodgson (ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, nous avons été clairs: les droits de douane américains sur le bois d'œuvre

canadien sont absolument injustifiés. Nous déployons tous les efforts possibles pour résoudre le problème. En allouant 50 millions de dollars à l'assurance-emploi, 700 millions de dollars sous forme d'aide en liquidités et 500 millions de dollars pour le réoutillage, nous ne ménageons aucun effort pour résoudre le problème.

Mike Dawson (Miramichi—Grand Lake, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a promis aux Canadiens qu'il allait négocier un accord avantageux avec les États-Unis. Lorsque le premier ministre est arrivé au pouvoir, les droits de douane sur le bois d'œuvre étaient de 14 %; ils ont ensuite grimpé à 35 % et ils sont maintenant de 45 %. À cause des échecs du premier ministre, des scieries ont fermé leurs portes, et les villes forestières en paient le prix.

À Miramichi, une scierie de Produits forestiers Arbec a fermé ses portes parce que le premier ministre est incapable de conclure l'accord. Quand le premier ministre va-t-il mettre ses culottes et enfin défendre l'industrie forestière canadienne?

Karim Bardeesy (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, les habitants de Miramichi, de Bathurst, de Chipman, de Minto et du Madawaska et toute la population du Nord-Ouest et du Nord-Est du Nouveau-Brunswick savent que l'industrie du bois d'œuvre est un élément clé de notre avenir économique, mais les droits de douane mettent les emplois de nos travailleurs et nos entreprises en péril.

C'est pourquoi nous avons proposé de vraies solutions: 700 millions de dollars d'aide par l'entremise de la Banque de développement du Canada, 500 millions de dollars pour le réoutillage des entreprises et 50 millions de dollars pour les mesures de soutien aux travailleurs. Cela s'ajoute au Fonds de réponse stratégique, qui aide nos entrepreneurs à se réinventer et à s'adapter. C'est exactement le soutien dont nous avons besoin au Nouveau-Brunswick et partout au Canada.

• (1455)

[Français]

Richard Martel (Chicoutimi—Le Fjord, PCC): Monsieur le Président, quand le premier ministre est arrivé au pouvoir, les droits de douane américains sur le bois d'œuvre étaient de 14 %. Ensuite, ils sont passés à 35 %. Maintenant, ils sont à 45 % et on ne parle pas des 10 % possibles qui s'en viennent.

Chez nous, au Saguenay—Lac-Saint-Jean, c'est 910 millions de dollars en salaires pour nos travailleurs. Non seulement le premier ministre n'a pas réussi à négocier une entente, mais les droits de douane ont triplé depuis qu'il est en place.

Pourquoi le premier ministre abandonne-t-il les travailleurs forestiers et leurs familles?

Karim Bardeesy (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, nous savons que le bois d'œuvre construit notre pays, que ce soit des matériaux de construction ou du mobilier, que ce soit du Québec, du Saguenay ou du Nouveau-Brunswick.

Nous savons aussi que les droits de douane américains mettent en péril nos travailleurs et nos entreprises. C'est la raison pour laquelle nous avons des solutions, soit 500 millions de dollars pour les entreprises, 700 millions de dollars pour la Banque de développement du Canada et 50 millions de dollars pour soutenir l'assurance-emploi.

Questions orales

Ces mesures s'ajoutent au Fonds de réponse stratégique et aident nos entreprises à s'adapter et à innover. Nous sommes là pour le Québec et pour le Nouveau-Brunswick.

Jason Groleau (Beauce, PCC): Monsieur le Président, le domaine forestier est attaqué par des droits de douane américains de 45 %. L'échec des négociations du gouvernement libéral avec les Américains met en péril des milliers d'emplois forestiers au Canada.

Dans Chaudière-Appalaches, c'est plus de 8 000 travailleurs qui sont directement menacés. A-t-on déjà vu des *vans* de bois sortir du centre-ville de Montréal? Non, c'est à la campagne qu'on sort le bois.

Ma question est simple: est-ce que le gouvernement libéral va enfin cesser de favoriser les grandes villes et s'occuper des régions?

L'hon. Steven Guilbeault (ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, pas plus tard que vendredi dernier, j'étais avec mon collègue de la circonscription Les Pays-d'en-Haut pour rencontrer les représentants d'une de ces entreprises afin de discuter avec eux des mesures que le gouvernement fédéral a mises en place: 700 millions de dollars en liquidités par l'entremise de la Banque de développement du Canada et 500 millions de dollars pour moderniser ces entreprises.

Nous accompagnons le secteur. Nous allons être là pour le secteur du bois d'œuvre d'un bout à l'autre. Je viens de La Tuque. Je sais exactement de quoi il est question. Nous allons être là pour les travailleurs et nous allons être là pour les communautés.

* * *

[Traduction]

LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC): Monsieur le Président, j'ai rédigé le projet de loi C-225, un projet de loi d'initiative parlementaire du Parti conservateur. Connue sous le nom de loi de Bailey, ce projet de loi est le plus percutant de l'histoire du Canada en matière de lutte contre la violence entre partenaires intimes. Des membres de la famille de Bailey, Trish et Debbie, sont ici à Ottawa pour observer notre travail.

Elles veulent savoir, et les victimes veulent savoir si les libéraux appuieront le projet de loi C-225, oui ou non?

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, le député soulève une préoccupation majeure que partagent les Canadiens et le gouvernement.

Le gouvernement a toujours dénoncé la violence fondée sur le sexe. Le projet de loi C-9, qui a été présenté à la Chambre, traite du féminicide et en fait un crime de meurtre au premier degré. Ce projet de loi rend également la mise en liberté sous caution plus difficile à obtenir pour les personnes accusées d'infractions sexuelles, y compris celles qui impliquent l'étouffement, la suffocation et l'étranglement.

Le gouvernement présentera également un projet de loi sur la violence fondée sur le sexe plus tard cette année. Nous travaillons sur tous les fronts.

Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC): Monsieur le Président, les libéraux nous disent tout ce qu'ils font avec le projet de loi C-14. Ils pourraient en faire davantage en adoptant le projet de loi C-225.

J'ai parlé avec Flo Bellman et Paul Henderson. Leur fille Darian a été tuée par son partenaire intime. Ils appuient ce projet de loi. Trish et Debbie appuient ce projet de loi. Un premier ministre provincial néo-démocrate, David Eby, appuie ce projet de loi.

Je vois que la ministre porte un macaron. Pourquoi ne remplace-t-elle pas ce macaron par un ruban violet et ne soutient-elle pas ce projet de loi? Peut-elle en informer la famille? Va-t-elle abandonner le macaron, se procurer le ruban et soutenir ce projet de loi, oui ou non?

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité), Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas une question de macarons ou de rubans. Bien sûr, mon macaron est un message de soutien envers la GRC. Je soutiens les forces de l'ordre de l'ensemble du pays, qui doivent souvent faire face à ce genre de situations.

Ce qui importe, c'est que nous prenions des mesures importantes pour lutter contre la violence faite aux femmes dans notre pays, et c'est exactement ce que nous faisons. Un projet de loi est actuellement à l'étude à la Chambre. Nous présenterons dans les prochaines semaines un projet de loi très complet sur la violence fondée sur le sexe. Je serais ravie de collaborer avec le député d'en face afin que nous nous attaquions à cette question très grave de la meilleure façon possible.

* * *

● (1500)

[Français]

LA FAMILLE, LES ENFANTS ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Eric St-Pierre (Honoré-Mercier, Lib.): Monsieur le Président, lorsque j'étais à l'école secondaire dans le Nord de l'Ontario, le programme scolaire des petits-déjeuners m'a souvent aidé. Ce n'est pas facile de le dire, mais ce programme m'a aidé à réussir mes études avec brio. De tels programmes changent des vies. Ce ne sont pas des poubelles, comme l'opposition les appelle.

Est-ce que la secrétaire d'État peut nous dire combien d'enfants ont déjà bénéficié du Programme national d'alimentation scolaire du Canada?

L'hon. Anna Gainey (secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse), Lib.): Monsieur le Président, au Québec, nous offrons un financement de 65 millions de dollars pour soutenir le système d'alimentation scolaire de la province. Ça touche plus de 500 000 élèves et 2 200 écoles.

En plus, notre soutien permet aux familles d'économiser 800 \$ par années sur leur panier d'épicerie. Ce programme n'est pas une poubelle. Nous le livrons pour le bien-être des enfants partout au pays.

*Questions orales**[Traduction]***LE COMMERCE INTERNATIONAL**

John Barlow (Foothills, PCC): Monsieur le Président, les droits de douane chinois sur le canola canadien pénalisent les agriculteurs et font grimper le coût des aliments pour les Canadiens. Près de 6 millions de tonnes de canola ne peuvent pas être vendues en Chine, mais le premier ministre et le ministre de l'Agriculture n'ont pas rencontré leurs homologues chinois. En fait, le ministre de l'Agriculture a admis en comité qu'il n'avait même pas discuté des droits de douane avec son homologue de Pékin. Pendant que les agriculteurs sont pénalisés par ces droits de douane, les libéraux restent les bras croisés.

Lorsque le premier ministre rencontrera son homologue chinois cette semaine, se battra-t-il pour les agriculteurs et obtiendra-t-il des réductions tarifaires, ou reviendra-t-il encore une fois les mains vides?

[Français]

Sophie Chatel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, une chose dont nous pouvons être fiers, ce sont nos producteurs de canola, parce qu'ils font le meilleur canola au monde. La Chine impose des droits de douane complètement injustifiés à nos producteurs.

Oui, le premier ministre et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire sont en Asie présentement. Ils vont explorer de nouveaux marchés pour nos producteurs. Ils vont aussi essayer de régler cette dispute commerciale.

Ce n'est pas tout. En attendant, nous sommes là pour appuyer nos producteurs grâce au développement d'un marché canadien des bio-combustibles. Nous les soutenons aussi en...

Le Président: L'honorable député de Foothills a la parole.

[Traduction]

John Barlow (Foothills, PCC): Monsieur le Président, les libéraux devraient soutenir les producteurs canadiens en rétablissant ces marchés. Lorsque des droits de douane ont été imposés sur le canola canadien, le premier ministre a promis qu'il y aurait des discussions en haut lieu, mais en huit mois, il n'y en a pas eu, et les droits de douane imposés par la Chine ont en fait augmenté.

Ce n'est pas seulement le canola qui est frappé de droits de douane chinois; les pois, le porc et les fruits de mer le sont aussi. L'accès du bœuf canadien au marché chinois est bloqué depuis 2021. Les familles agricoles paient littéralement pour l'inaction des libéraux. Les agriculteurs méritent qu'on leur accorde la priorité.

Lorsque le premier ministre rencontrera le président chinois, obtiendra-t-il des réductions tarifaires ou reviendra-t-il encore une fois les mains vides?

L'hon. Anita Anand (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, il est tout à fait faux de prétendre que le gouvernement ne défend pas les intérêts des agriculteurs canadiens et de l'agriculture canadienne. Il y a dix jours à peine, lors de ma visite dans la région indo-pacifique, j'ai abordé les questions liées à l'agriculture avec mes homologues chinois et indien.

Je tiens à assurer à la Chambre que nous défendons en tout temps les intérêts de nos agriculteurs et que le ministre responsable se trouve actuellement dans la région pour s'acquitter précisément de cette tâche.

Jeremy Patzer (Swift Current—Grasslands—Kindersley, PCC): Monsieur le Président, le ministre ne rencontrera même pas ses homologues pendant son voyage, et il s'avère aussi inefficace que son prédécesseur. La période des récoltes dans les Prairies tire à sa fin, et les agriculteurs canadiens continuent de subir les droits de douane imposés par la Chine sur le canola et les légumineuses. Les exportations de ces produits vers la Chine ont cessé. Les agriculteurs ont besoin d'aide, mais le gouvernement tarde à agir. Avant de rencontrer le président de la Chine, le premier ministre a dit que ce genre de choses prend du temps. Entretemps, les silos des agriculteurs sont pleins, et il n'y a pas de nouveaux marchés pour eux.

Alors que le prix des aliments monte en flèche et que la rentabilité des exploitations agricoles est en baisse, voici ce que les Canadiens veulent savoir: le premier ministre est-il en train de conclure une entente, ou reviendra-t-il encore une fois les mains vides?

● (1505)

L'hon. Anita Anand (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je vais répéter ce que j'ai dit.

Quand j'étais dans la région indo-pacifique, j'ai fait valoir les intérêts des agriculteurs canadiens et du secteur agricole en général en ce qui concerne le canola et les produits agricoles, ainsi que les fruits de mer et d'autres produits.

Je tiens également à répéter que nous souhaitons diversifier les chaînes d'approvisionnement pour l'industrie canadienne dans son ensemble en collaboration avec des pays de l'extérieur et de l'intérieur de la région afin de faire croître l'économie et d'en faire la plus forte du G7.

* * *

L'EMPLOI

Aslam Rana (Hamilton-Centre, Lib.): Monsieur le Président, les travailleurs qualifiés sont essentiels à la construction des maisons, des infrastructures et de l'économie sur lesquelles les Canadiens comptent tous les jours. Quant aux syndicats, ils jouent un rôle fondamental dans la formation de la prochaine génération de gens de métier et la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre persistante.

Le secrétaire d'État au Travail peut-il dire à la Chambre comment le budget de 2025 soutient la formation des apprentis en milieu syndical et aide un plus grand nombre de Canadiens à se bâtir une carrière gratifiante et bien rémunérée dans les métiers spécialisés?

L'hon. John Zerucelli (secrétaire d'État (Travail), Lib.): Monsieur le Président, des représentants du syndicat BC Building Trades sont en ville, et leur message est clair: il est temps de construire.

Nous sommes d'accord avec eux. Nous investissons dans de grands projets d'infrastructure partout au pays et nous prévoyons plus de logements. Cependant, rien de tout ça ne se fera sans les personnes qui en assureront la construction. C'est pourquoi, dans le budget de 2025, nous doublons le financement du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical, nous renforçons le programme des métiers désignés Sceau rouge et nous créons plus de possibilités pour les apprentis.

L'objectif est d'investir dans les gens et dans nos travailleurs, car lorsque nous investissons dans nos travailleurs syndiqués, nous investissons dans l'avenir du Canada. J'espère que les autres partis se joindront à nous pour voter en faveur du budget le 4 novembre.

Affaires courantes

[Français]

LA JUSTICE

Dominique Vien (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC): Monsieur le Président, le Québec en est déjà à son 15^e féminicide depuis le début de l'année. On a appris ce matin que depuis 2015 le nombre de femmes victimes de violence familiale a augmenté de 39 % partout au Canada. Bailey McCourt est morte parce que le système ne l'a pas protégée. Gabie Renaud est morte parce que le système protège plus les criminels que les victimes.

Leurs familles demandent plus de protection et moins de peines bonbons. Les conservateurs, c'est bien connu, sont à l'écoute et proposent des solutions concrètes, comme le projet de loi C-225. Est-ce que le gouvernement libéral peut enfin écouter les conservateurs et garder les personnes dangereuses en prison plutôt qu'à la maison?

L'hon. Nathalie Provost (secrétaire d'État (Nature), Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que je me lève à la Chambre, parce que la situation concernant les femmes victimes de féminicides nous touche tous au Canada. J'en suis parfaitement consciente. Ce qui est important, c'est que nous ayons une approche large et intégrée.

Nous avons déjà déposé des projets de loi qui vont nous permettre d'agir. Nous pesons qu'il faut plutôt appuyer la structure générale. C'est comme ça que nous allons soutenir le système canadien, qui va prévenir la violence faite aux femmes.

* * *

[Traduction]

LE LOGEMENT

Jenny Kwan (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, le coût du logement est le principal facteur de la crise de l'abordabilité. Malgré la promesse de l'agence Maisons Canada, les nouveaux logements ne seront bâtis que dans de nombreuses années, et il n'y aura aucune subvention fédérale pour garantir qu'ils seront abordables.

Les locataires traversent une crise en ce moment même. Les propriétaires commerciaux augmentent les loyers bien au-delà de l'inflation, et les Canadiens ordinaires sont forcés de quitter leur logement. Les profiteurs du logement augmentent les loyers de 30 %, 40 % ou même 50 %.

Une mesure législative nationale sur le contrôle des logements inoccupés mettrait immédiatement fin à cela. Le premier ministre va-t-il rétablir des normes nationales de contrôle des logements inoccupés, comme celles que nous avions avant la guerre, afin de protéger les locataires?

L'hon. Gregor Robertson (ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement accorde beaucoup d'importance au logement abordable, en particulier aux logements sociaux. Si la Chambre accorde son appui au budget, nous investirons 1 milliard de dollars pour construire des logements de transition supervisés pour les personnes sans-abri ou vivant dans des refuges. Si nous logeons ces personnes dans des logements de transition avec services de soutien, elles pourront déménager dans des logements permanents.

Nous nous concentrons sur les dizaines de milliers de logements locatifs abordables que nous voulons construire dans l'ensemble du

pays. Nous comptons sur le soutien de la députée à la Chambre pour y parvenir.

* * *

LES AFFAIRES DU NORD

Lori Idlout (Nunavut, NPD): Uqaqtittiji, les habitants d'Iqaluit dénoncent le prix élevé des produits d'épicerie. À Cambridge Bay, même après la subvention de 7,39 \$, une douzaine d'oranges talées coûte 26,76 \$. Personne n'a les moyens de payer ces prix. La Compagnie du Nord-Ouest profite de l'argent des contribuables tandis que les familles inuites ne mangent pas à leur faim.

La ministre va-t-elle accélérer l'examen de Nutrition Nord afin que les familles inuites puissent enfin se permettre d'acheter de la nourriture?

● (1510)

L'hon. Rebecca Alty (ministre des Relations Couronne-Autochtones, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a promis de réformer Nutrition Nord, et les travaux avancent. Nous allons au-delà des subventions aux détaillants en élaborant conjointement des mesures de soutien pour les chasseurs-cueilleurs locaux et les programmes alimentaires communautaires. Plus de 5 500 chasseurs-cueilleurs ont reçu du carburant, du matériel et une aide en matière de sécurité, et des dizaines de congélateurs communautaires et de programmes de partage sont en place dans tout le Nord. Dans les Territoires du Nord-Ouest, un troupeau de rennes géré approvisionne les hôpitaux et les festins communautaires, ce qui rend les aliments traditionnels accessibles tout au long de l'année.

C'est ainsi que nous assurons la sécurité alimentaire et l'accessibilité financière: sous la gouverne du Nord et dans une optique de durabilité. Nous allons continuer à travailler avec nos partenaires.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ÉTHIQUE**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 27 octobre, de la motion, ainsi que de l'amendement.

Le Président: Comme il est 15 h 11, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur l'amendement du député de Leeds—Grenville—Thousand Islands—Rideau Lakes à la motion d'adoption du troisième rapport du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique.

Convoquez les députés.

Après l'appel de la sonnerie:

[Traduction]

Le Président: Le vote porte sur l'amendement. Puis-je me dispenser de lire celui-ci?

Des voix: Non.

[La présidence donne lecture de l'amendement.]

● (1525)

[Français]

(L'amendement, mis aux voix, est adopté par le vote suivant:)

(Vote n° 42)

POUR

Députés

Aboultaïf	Aitchison
Albas	Allison
Anderson	Anstey
Arnold	Au
Baber	Bailey
Baldinelli	Barrett
Barsalou-Duval	Beaulieu
Bélanger (Sudbury East—Manitoulin—Nickel Belt)	Berthold
Bexte	Blanchet
Blanchette-Joncas	Block
Bonin	Bonk
Borrelli	Boulerice
Bragdon	Brassard
Brock	Brunelle-Duceppe
Calkins	Caputo
Chambers	Champoux
Chong	Cobena
Cody	Cooper
Dalton	Dancho
Davidson	Davies (Vancouver Kingsway)
Davies (Niagara South)	Dawson
DeBellefeuille	Deltell
d'Entremont	DeRidder
Deschênes	Diotte
Doherty	Dowdall
Duncan	Epp
Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)	Falk (Provencher)
Fortin	Gallant
Garon	Gaudreau
Gazan	Généreux
Genuis	Gill (Calgary Skyview)
Gill (Brampton West)	Gill (Calgary McKnight)
Gill (Windsor West)	Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan)
Gill (Abbotsford—South Langley)	Gladu
Godin	Goodridge
Gourde	Groleau
Guglielmin	Gunn
Hallan	Hardy
Ho	Hoback
Holman	Idlout
Jackson	Jansen
Jeneroux	Jivani
Johns	Kelly
Khanna	Kibble
Kirkland	Kmiec
Konanz	Kram
Kramp-Neuman	Kronis
Kuruc	Kusie
Kwan	Lake
Lantsman	Larouche
Lawrence	Lawton
Lefebvre	Lemire
Leslie	Lewis (Essex)
Lewis (Haldimand—Norfolk)	Lloyd
Lobb	Ma
Mahal	Majumdar
Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkego-wuk)	Mantle
Martel	Mazier
McCauley	McKenzie
McLean (Calgary Centre)	McPherson
Melillo	Menegakis
Moore	Morin
Morrison	Motz
Muys	Nater
Normandin	Patzer

Affaires courantes

Paul-Hus	Perron
Plamondon	Poilievre
Redekopp	Reid
Rempel Garner	Reynolds
Richards	Roberts
Rood	Ross
Rowe	Ruff
Savard-Tremblay	Scheer
Schmale	Seeback
Simard	Small
Steinley	Ste-Marie
Stevenson	Strahl
Strauss	Stubbs
Thériault	Thomas
Tochor	Tolmie
Uppal	Van Popta
Vien	Viersen
Vis	Wagantall
Warkentin	Waugh
Williamson	Zimmer— 170

CONTRE

Députés

Acan	Al Soud
Ali	Alty
Anand	Anandasangaree
Auguste	Bains
Baker	Bardeesy
Battiste	Beech
Belanger (Desnethé—Missinippi—Churchill River)	Bendayan
Bittle	Blair
Brière	Carr
Casey	Chagger
Champagne	Chang
Chartrand	Chatel
Chen	Chenette
Chi	Church
Clark	Connors
Cormier	Coteau
Dabrusin	Dandurand
Danko	Deschênes-Thériault
Desrochers	Dhaliwal
Dhillon	Diab
Duclos	Duguid
Dzerowicz	Earle
Ehsassi	El-Khoury
Erskine-Smith	Eyolfson
Fancy	Fanjoy
Fergus	Fisher
Fonseca	Fortier
Fragiskatos	Fraser
Freeland	Fry
Fuhr	Gaheer
Gainey	Gasparro
Gerretsen	Gould
Grant	Greaves
Guay	Guilbeault
Gull-Masty	Hajdu
Hanley	Harrison
Hepfner	Hirtle
Hodgson	Hogan
Housefather	Hussen
Iacono	Jaczek
Joly	Joseph
Kayabaga	Kelloway
Khalid	Klassen

Affaires courantes

Koutrakis	Lalonde
Lambropoulos	Lamoureux
Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles)	Lapointe (Sudbury)
Lattanzio	Lauzon
Lavack	Lavoie
LeBlanc	Leitão
Lightbound	Long
Louis (Kitchener—Conestoga)	MacDonald (Cardigan)
MacKinnon (Gatineau)	Malette (Bay of Quinte)
Maloney	May
McKelvie	McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)
McKnight	McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)
Ménard	Mendès
Michel	Miedema
Miller	Mingarelli
Morrissey	Myles
Naqvi	Nathan
Nguyen	Noormohamed
Ntumba	Oliphant
Olszewski	O'Rourke
Osborne	Petitpas Taylor
Powlowski	Provost
Ramsay	Rana
Robertson	Rocheffort
Romanado	Royer
Sahota	Saini
Sarai	Sari
Sawatzky	Schiefke
Sgro	Sheehan
Sidhu (Brampton South)	Sodhi
Solomon	Sousa
St-Pierre	Sudds
Tesser Derksen	Thompson
Turnbull	Valdez
van Koevorden	Vandenbeld
Villeneuve	Watchorn
Weiler	Wilkinson
Yip	Zahid
Zerucelli	Zuberi— 164

PAIRÉS

Députés

Barlow	Bezan
MacDonald (Malpeque)	McGuinty
Shipley	Sidhu (Brampton East)— 6

Le Président: Je déclare l'amendement adopté.

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion principale, modifiée.

Le vote porte sur la motion. Puis-je me dispenser de lire celle-ci?

Des voix: Non.

[La présidence donne lecture de la motion.]

Le Président: Si un député participant en personne désire que la motion soit adoptée ou adoptée avec dissidence ou si un député d'un parti reconnu participant en personne désire demander un vote par appel nominal, je l'invite à se lever et à l'indiquer à la présidence.

L'hon. Mark Gerretsen: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que le résultat du vote précédent s'applique à ce vote-ci, les libéraux votant non.

Chris Warkentin: Monsieur le Président, les conservateurs sont d'accord pour que le résultat du vote précédent s'applique à celui-ci, et ils voteront oui.

[Français]

Yves Perron: Monsieur le Président, le Bloc québécois est d'accord pour que le résultat du vote précédent s'applique à ce vote-ci et votera en faveur de la motion.

[Traduction]

Don Davies: Monsieur le Président, les néo-démocrates sont d'accord pour que le résultat du vote précédent s'applique à celui-ci, et ils voteront oui.

[Français]

Elizabeth May: Monsieur le Président, le Parti vert est aussi d'accord pour que le résultat du vote précédent s'applique à ce vote-ci et votera oui.

● (1530)

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 43)

POUR

Députés

Aboultaif	Aitchison
Albas	Allison
Anderson	Anstey
Arnold	Au
Baber	Bailey
Baldinelli	Barrett
Barsalou-Duval	Beaulieu
Bélanger (Sudbury East—Manitoulin—Nickel Belt)	Berthold
Bexte	Blanchet
Blanchette-Joncas	Block
Bonin	Bonk
Borrelli	Boulerice
Bragdon	Brassard
Brock	Brunelle-Duceppe
Calkins	Caputo
Chambers	Champoux
Chong	Cobena
Cody	Cooper
Dalton	Dancho
Davidson	Davies (Vancouver Kingsway)
Davies (Niagara South)	Dawson
DeBellefeuille	Deltell
d'Entremont	DeRidder
Deschênes	Diotte
Doherty	Dowdall
Duncan	Epp
Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake)	Falk (Provencher)
Fortin	Gallant
Garon	Gaudreau
Gazan	Généreux
Genuis	Gill (Calgary Skyview)
Gill (Brampton West)	Gill (Calgary McKnight)
Gill (Windsor West)	Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan)
Gill (Abbotsford—South Langley)	Gladu
Godin	Goodridge
Gourde	Groleau
Guglielmin	Gunn
Hallan	Hardy
Ho	Hoback
Holman	Idlout
Jackson	Jansen
Jeneroux	Jivani
Johns	Kelly
Khanna	Kibble
Kirkland	Kmieć

Affaires courantes

Konanz	Kram	Gerretsen	Gould
Kramp-Neuman	Kronis	Grant	Greaves
Kuruc	Kusie	Guay	Guilbeault
Kwan	Lake	Gull-Masty	Hajdu
Lantsman	Larouche	Hanley	Harrison
Lawrence	Lawton	Hepfner	Hirtle
Lefebvre	Lemire	Hodgson	Hogan
Leslie	Lewis (Essex)	Housefather	Hussen
Lewis (Haldimand—Norfolk)	Lloyd	Iacono	Jaczek
Lobb	Ma	Joly	Joseph
Mahal	Majumdar	Kayabaga	Kelloway
Malette (Kapuskasing—Timmins—Mushkegowuk)	Mantle	Khalid	Klassen
Martel	May	Koutrakis	Lalonde
Mazier	McCauley	Lambropoulos	Lamoureux
McKenzie	McLean (Calgary Centre)	Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles)	Lapointe (Sudbury)
McPherson	Melillo	Lattanzio	Lauzon
Menegakis	Moore	Lavack	Lavoie
Morin	Morrison	LeBlanc	Leitão
Motz	Muys	Lightbound	Long
Nater	Normandin	Louis (Kitchener—Conestoga)	MacDonald (Cardigan)
Patzer	Paul-Hus	MacKinnon (Gatineau)	Malette (Bay of Quinte)
Perron	Plamondon	Maloney	McKelvie
Poilievre	Redekopp	McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam)	McKnight
Reid	Rempel Garner	McLean (Esquimalt—Saanich—Sooke)	Ménard
Reynolds	Richards	Mendès	Michel
Roberts	Rood	Miedema	Miller
Ross	Rowe	Mingarelli	Morrissey
Ruff	Savard-Tremblay	Myles	Naqvi
Scheer	Schmale	Nathan	Nguyen
Seeback	Simard	Noormohamed	Ntumba
Small	Steinley	Oliphant	Olshewski
Ste-Marie	Stevenson	O'Rourke	Osborne
Strahl	Strauss	Petitpas Taylor	Powlowski
Stubbs	Thériault	Provost	Ramsay
Thomas	Tochor	Rana	Robertson
Tolmie	Uppal	Rocheffort	Romanado
Van Popta	Vien	Royer	Sahota
Viersen	Vis	Saini	Sarai
Wagantall	Warkentin	Sari	Sawatzky
Waugh	Williamson	Schiefke	Sgro
Zimmer— 171		Sheehan	Sidhu (Brampton South)
		Sodhi	Solomon
		Sousa	St-Pierre
		Sudds	Tesser Derksen
		Thompson	Turnbull
		Valdez	van Koeverden
		Vandenbeld	Villeneuve
		Watchorn	Weiler
		Wilkinson	Yip
		Zahid	Zerucelli
		Zuberi— 163	

CONTRE

Députés

Acan	Al Soud
Ali	Alty
Anand	Anandasangaree
Auguste	Bains
Baker	Bardeesy
Battiste	Beech
Belanger (Desnethé—Missinippi—Churchill River)	Bendayan
Bittle	Blair
Brière	Carr
Casey	Chagger
Champagne	Chang
Chartrand	Chatel
Chen	Chenette
Chi	Church
Clark	Connors
Cormier	Coteau
Dabrusin	Dandurand
Danko	Deschênes-Thériault
Desrochers	Dhaliwal
Dhillon	Diab
Duclos	Duguid
Dzerowicz	Earle
Ehsassi	El-Khoury
Erskine-Smith	Eyolfson
Fancy	Fanjoy
Fergus	Fisher
Fonseca	Fortier
Fragiskatos	Fraser
Freeland	Fry
Fuhr	Gaheer
Gainey	Gasparro

PAIRÉS

Députés

Barlow	Bezan
MacDonald (Malpeque)	McGuinty
Shiplay	Sidhu (Brampton East)— 6

Le Président: Je déclare la motion modifiée adoptée.

Par conséquent, le troisième rapport du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique est renvoyé au comité permanent.

[*Français*]

Je désire informer la Chambre qu'en raison des votes par appel nominal différés, la période prévue pour les ordres émanant du gouvernement sera prolongée de 18 minutes.

*Ordres émanant du gouvernement***PRIVILÈGE**

LE COMMISSAIRE AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS ET À L'ÉTHIQUE

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, je me lève pour intervenir au sujet de la question de privilège soulevée vendredi dernier par le député de Leeds—Grenville—Thousand Islands—Rideau Lakes concernant la publication de nouveaux formulaires sur le site du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique.

Si les faits allégués par le député sont avérés, cela suppose une violation manifeste des règles établies par la Chambre pouvant mener à conclure qu'il y a outrage au Parlement à la suite d'une atteinte sérieuse aux droits et aux pouvoirs de la Chambre des communes. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle contrevient à une exigence explicite du Code régissant les conflits d'intérêts des députés de la Chambre des communes, laquelle découle d'un choix délibéré de la Chambre.

En effet, l'article 30 du Code stipule que le commissaire doit soumettre tout projet de lignes directrices relatif au présent Code au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui, après étude, soumet un rapport à la Chambre. Le paragraphe 30(2) précise pour sa part:

(2) Les lignes directrices et les formulaires agréés par le Comité font l'objet d'un rapport présenté à la Chambre et entrent en vigueur dès l'adoption du rapport par celle-ci.

Cela confirme l'usage selon lequel les formulaires doivent être soumis à l'approbation du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre et, ultimement, à la Chambre elle-même. Le fait que des formulaires aient été publiés sur le site du commissaire sans qu'ils aient été étudiés et approuvés contreviendrait également au paragraphe 30(3), qui exige que la confidentialité soit gardée jusqu'à l'adoption du rapport par la Chambre.

Je mentionne cependant que je suis allée consulter le site Internet du commissaire et que je n'ai pas pu retracer les formulaires auxquels faisait référence le député de Leeds—Grenville—Thousand Islands—Rideau Lakes vendredi dernier. Je n'ai donc pas pu constater par moi-même l'infraction soulevée par le député, mais, à tout événement, il est important de rappeler que cette exigence du Code prévue à l'article 30 ne relève pas d'un simple détail administratif. Elle vise à garantir que les outils et les mécanismes utilisés pour son interprétation et son application soient validés par les instances démocratiquement élues. Le commissaire, bien qu'indépendant dans l'exercice de ses fonctions, n'est pas au-dessus des règles établies par la Chambre.

Comme députée et membre du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, je suis d'avis qu'il est important que le Comité se penche sur cette affaire afin de prévenir un précédent et que des instruments d'interprétation du Code puissent être modifiés ou introduits sans contrôle parlementaire.

Monsieur le Président, je vous demande donc de reconnaître qu'il y a de prime abord matière à causer atteinte au privilège parlementaire et j'estime que cela doit être déféré au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Le Président: L'avis de la députée est bien noté.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

[Français]

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 27 octobre, du projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (2025), dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que du groupe de motions n° 1.

Abdelhaq Sari (Bourassa, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, je prends la parole pour appuyer le projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté, et pour réaffirmer l'importance de l'exigence d'un lien substantiel de trois ans. C'est une mesure qui est au cœur de notre vision d'une citoyenneté canadienne forte, vivante et équitable.

Chaque fois que nous touchons à la citoyenneté, nous touchons à ce que signifie le fait d'être Canadien et Canadienne. Non seulement c'est un statut juridique, mais c'est une identité fondée à la fois sur la participation, sur le respect et sur la responsabilité.

La question qui se pose concernant ce projet de loi est: pourquoi trois ans? Depuis la deuxième lecture, le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration a mené un examen rigoureux du projet de loi C-3. Les témoins entendus ont été clairs: trois années de présence physique cumulative constituent la mesure la plus juste et la plus réaliste pour démontrer un lien véritable avec le Canada.

Cette norme s'appuie sur un principe déjà bien établi. Pour demander la citoyenneté, un résident permanent doit avoir vécu 1 095 jours au Canada au cours des cinq dernières années. Trois ans, c'est le temps qu'il faut pour apprendre à connaître et à respecter nos institutions, pour comprendre nos valeurs et pour s'intégrer à la vie canadienne.

Pour les Canadiens et les Canadiennes nés à l'étranger, cette même exigence assure un équilibre. Elle permet de maintenir la citoyenneté ouverte sur le monde sans la détacher de son ancrage national. Nous voulons que la citoyenneté reste un engagement concret, pas un simple héritage administratif. Trois ans, c'est la preuve d'un lien réel, d'un lien vécu et d'un lien ressenti, surtout. C'est un modèle souple et moderne qui prend en compte le fait que le contexte international change de manière continue.

Les Canadiens et les Canadiennes voyagent, étudient et travaillent à l'étranger. Ils sont des chercheurs dans d'autres universités, des diplomates, des entrepreneurs, des artistes, des enseignants et des enseignantes. Le projet de loi C-3 reconnaît cette réalité et la prend en considération. Il permet aux Canadiens et aux Canadiennes vivant à l'extérieur du pays de conserver leurs liens authentiques avec le Canada tout en veillant à ce que chaque génération ait elle aussi vécu une partie significative de sa vie ici au Canada.

Le texte de loi prévoit que le parent né à l'étranger doit avoir passé au moins trois ans cumulés au Canada avant la naissance ou l'adoption de son enfant. Ces années peuvent être non consécutives. Elles peuvent résulter d'études, d'un emploi ou d'un engagement familial ou communautaire. C'est une approche moderne, souple et surtout inclusive qui respecte les parcours de vie tout en préservant l'intégrité de la citoyenneté.

Je parlerai maintenant de la question du lien intergénérationnel, qui doit demeurer un lien fort. La citoyenneté canadienne est un héritage vivant. Ce projet de loi s'assure que, de génération en génération, le lien avec le pays reste concret et porteur de sens. En rendant possible la citoyenneté par filiation au-delà de la première génération, mais en exigeant ce lien substantiel de trois ans, nous créons un équilibre entre ouverture et responsabilité. Nous ne fermons pas la porte, nous l'ancrons solidement dans le sol canadien. Nous disons à chaque famille que sa citoyenneté est un droit, mais aussi un engagement envers la communauté, envers notre démocratie et envers nos valeurs partagées.

C'est une réponse juste et durable à la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Cette réforme répond à la décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario, qui, en 2023, a jugé inconstitutionnelles les restrictions de citoyenneté par filiation limitées à la première génération. Le projet de loi C-3 élargit donc l'accès, mais de façon équilibrée. Il s'assure que les enfants nés à l'étranger de parents canadiens héritent non seulement d'un statut, mais d'une expérience canadienne réelle.

Trois ans, c'est le temps qu'il faut pour s'intégrer, pour travailler, pour étudier, pour bâtir des amitiés et pour contribuer à la société canadienne. C'est le temps qu'il faut pour aimer son pays, le Canada, non pas de loin, mais de l'intérieur.

● (1535)

C'est pour ça qu'on dit qu'il ne faut pas vivre au Canada, mais il faut vivre le Canada, avec sa culture, son art, ses valeurs et, bien évidemment, avec le respect des institutions. C'est une citoyenneté qui est vécue, pas simplement héritée. Ce lien substantiel de trois ans n'est pas une barrière, c'est une preuve d'attachement.

La citoyenneté canadienne, ce n'est pas un passeport qu'on reçoit par hasard. C'est un engagement envers un pays qui se distingue par son ouverture, sa diversité et sa justice. Ce projet de loi rappelle que la citoyenneté ne se transmet pas seulement par le sang ou par les papiers, mais par le vécu, la contribution et la solidarité.

Il faut trouver un certain équilibre entre équité et cohérence également. Le seuil de trois ans s'applique de manière uniforme à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens nés ou adoptés à l'étranger. Il aligne la citoyenneté par filiation sur les critères de la naturalisation, assurant ainsi une cohérence et une équité complètes. Cela renforcera une idée simple: au Canada, la citoyenneté repose sur une participation réelle à la vie de la nation. C'est une responsabilité commune, un lien partagé et une fierté à entretenir.

En conclusion, cette citoyenneté est à la hauteur de notre pays, à la hauteur de nos valeurs et à la hauteur surtout humaine. Le projet de loi C-3 n'est pas une simple mise à jour administrative. C'est une déclaration de principe sur ce que signifie être Canadien et être Canadienne en 2025.

Nous vivons dans un monde de mobilité, de diversité et de complexité. Ce projet de loi ne restreint pas, il rassemble. Il ne ferme pas les portes, il garantit que le fil humain qui relie chaque citoyen au Canada demeure vivant et sincère. En effet, être Canadien ou Canadienne, c'est plus qu'un statut. C'est un sentiment d'appartenance, un lien du cœur et de la mémoire. C'est la fierté d'un pays qui se construit par ceux et celles qui y vivent, y contribuent et le choisissent.

En trois ans, c'est peu de temps pour apprendre à aimer un pays, mais assez pour ne plus jamais vouloir le quitter, comme ce qui est

Ordres émanant du gouvernement

arrivé dans mon expérience. Après trois ans d'immigration, j'ai aimé ce pays. J'ai vraiment trouvé difficile de se détacher de ce beau pays qu'est le Canada.

J'invite donc mes chers collègues à appuyer ce projet de loi qui est juste, équilibré et profondément humain, afin que la citoyenneté canadienne demeure une promesse vivante, celle d'un Canada uni, ouvert et fier de ses citoyens et de ses citoyennes partout dans le monde.

● (1540)

[Traduction]

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Monsieur le Président, je serais curieux de savoir si le député d'en face est en faveur d'une vérification de base des antécédents avant d'accorder automatiquement la citoyenneté à un Canadien né à l'étranger qui l'obtient par filiation, car selon le libellé du projet de loi libéral, on accorderait automatiquement la citoyenneté sans aucune forme de vérification de sécurité. Les conservateurs ont proposé un amendement au comité afin de remédier à cette situation. Quelle est la position du député sur l'amendement des conservateurs?

[Français]

Abdelhaq Sari: Monsieur le Président, mon collègue pose une bonne question. Je peux dire tout simplement que ce projet de loi va prendre en considération la question de la sécurité nationale, la stabilité et les vérifications.

J'invite quand même mon collègue à déposer l'amendement. Notre façon de travailler, comme gouvernement, est de collaborer, de coordonner et de trouver une certaine concertation sur tous les éléments, notamment la question de la sécurité publique.

[Traduction]

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur la question qui vient d'être posée.

Fait intéressant, le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration a publié un rapport quand les conservateurs de Harper étaient au pouvoir. Dans son rapport, le comité a formulé la recommandation suivante: « Les vérifications des antécédents ne se justifient que pour les candidats à la citoyenneté et non pour les personnes dont la citoyenneté est un droit acquis à la naissance. » Le débat actuel porte sur la citoyenneté par la naissance. Le Parti conservateur a oublié ce rapport. Le chef du Parti conservateur était pourtant là à l'époque, mais le parti a changé son fusil d'épaule.

Je me demande si le député convient que le Parti conservateur devrait être plus cohérent en ce qui concerne les politiques publiques.

[Français]

Abdelhaq Sari: Monsieur le Président, je ne peux qu'être d'accord sur la question de la cohérence.

Je trouve également inacceptable que cette question liée à la filiation, qui avait été rejetée à l'époque par les conservateurs, soit aujourd'hui remise en avant.

Cependant, il faut aussi faire attention. Lorsqu'on lie toujours l'immigration à une question de sécurité, on risque de créer une stigmatisation. La sécurité ne concerne pas uniquement les personnes immigrantes, mais elle touche l'ensemble de la population, y compris les personnes qui sont nées ici, qui ont grandi ici et qu'on appelle malheureusement des personnes de souche.

Ordres émanant du gouvernement

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Monsieur le Président, hier, nous avons débattu d'un rapport de comité ici, à la Chambre. Or, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes s'est levé en nous disant que ce débat n'avait pas sa place ici, à la Chambre. Il disait que les comités s'occuperaient de ça, qu'ils étaient capables de bien faire leur travail et que, quand le comité en question aurait fait son travail, le gouvernement prendrait acte de ses recommandations ici, à la Chambre. En somme, il nous disait que nous perdions notre temps à débattre de ce sujet à la Chambre.

Aujourd'hui, nous débattons du projet de loi C-3, qui nous revient à l'étape du rapport avec des amendements. Le comité concerné a fait son travail: il a entendu des témoins, il s'en est dégagé un consensus et des amendements ont été adoptés. Le directeur parlementaire du budget s'est présenté devant ce comité, tout comme la ministre, qui pourtant ne connaissait même pas les chiffres. Voilà qu'aujourd'hui, à peine un jour plus tard, on nous dit que la Chambre est le lieu pour revenir sur les amendements adoptés en comité et tout simplement rejeter du revers de la main le travail accompli.

Quelle partie des libéraux faut-il croire? Faut-il croire ceux d'hier ou ceux d'aujourd'hui?

• (1545)

Abdelhaq Sari: Monsieur le Président, je vais d'abord répondre à cette question posée par mon honorable collègue. À qui doit-on faire confiance? Il faut faire confiance à tous les libéraux qui ont été choisis par les citoyens et les citoyennes de partout au Canada.

J'aimerais également souligner un autre point. Proposer des amendements, c'est une chose, mais, dénaturer un projet de loi, c'en est une autre. Lorsque les amendements modifient l'esprit du projet de loi, cela devient problématique. Ce n'est plus du travail en comité qu'on parle ici, on veut détruire ou dénaturer quelque chose qui a été conçu pour le bien des personnes qu'on souhaite accueillir ici, qu'elles soient adoptées, naturalisées ou immigrantes.

[Traduction]

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté, présenté par le gouvernement libéral.

Ce projet de loi éliminerait la limite de la première génération pour l'attribution de la citoyenneté par filiation et élargirait considérablement l'attribution de la citoyenneté à des personnes nées à l'étranger qui ont peu ou pas de liens avec le Canada. Bref, il s'agit d'un projet de loi radical et irresponsable, qui minerait grandement la confiance envers notre système d'immigration.

Il n'est évidemment pas étonnant que les libéraux aient présenté ce projet de loi épouvantable, puisqu'ils adhèrent, après tout, à une idéologie radicale, mondialiste et postnationaliste. Selon des propos de Justin Trudeau devenus tristement célèbres, le Canada est un État postnational et « l'identité canadienne ne repose pas sur un aspect fondamental commun ». On pourrait donc en conclure que l'identité canadienne ne vaut pas grand-chose et la citoyenneté canadienne non plus. Telle est la vision que le Parti libéral a de notre pays: le Canada est un État postnational.

Pour revenir au contexte du projet de loi, celui-ci fait en principe suite à la décision de la Cour supérieure de l'Ontario d'invalidiser la limite de la première génération adoptée par le gouvernement Har-

per. J'insiste sur le fait que le projet de loi découle en principe de cette décision.

Qu'est-ce que la limite de première génération? Elle prévoit simplement que seule la première génération d'enfants nés à l'étranger peut acquérir la citoyenneté par filiation. Elle a été mise en place pour une bonne raison: mettre fin à ce qui revenait à des abus de la citoyenneté par ceux que l'on appelle des Canadiens par opportunisme. Il s'agit de personnes qui n'ont que peu ou pas de liens avec le Canada, qui ne sont pas nées au Canada, qui n'ont parfois jamais mis les pieds au Canada, qui n'ont pas payé d'impôts au Canada et qui n'ont guère contribué à la société canadienne, voire aucunement, mais qui détiennent un passeport canadien. Invariablement, lorsqu'une crise survient dans leur propre pays, ces personnes exigent que le gouvernement canadien vienne à leur secours et les accueille au Canada.

Nous avons été témoins de cela en 2006, pendant la crise au Liban. Le gouvernement canadien a alors été contraint de secourir 15 000 personnes qui n'avaient pratiquement aucun lien avec le Canada et qui, pour la plupart, sont retournées au Liban une fois la crise terminée, ce qui a coûté 100 millions de dollars aux contribuables. Ces personnes revendiquaient bien sûr le droit à des soins de santé, à un logement et à d'autres avantages accordés aux citoyens canadiens. C'est ce que la limite de première génération vise à empêcher.

Les libéraux nous diront de ne pas leur en vouloir, car ils n'avaient pas d'autre choix à cause de la décision de la Cour supérieure de l'Ontario. Ils avaient pourtant le choix. Ils auraient pu faire appel de la décision. C'est ce qui se serait passé dans le cours normal des choses. Après tout, c'était une décision rendue par un juge d'une cour de première instance qui invalidait une loi dûment adoptée par le Parlement. Bien entendu, les libéraux n'ont pas fait appel de la décision, car ils sont motivés par leur idéologie postnationaliste.

Au lieu de cela, les libéraux ont utilisé cette décision d'une cour de première instance comme prétexte pour présenter le projet de loi radical dont la Chambre est actuellement saisie. Ce projet de loi a été qualifié, à juste titre, de projet de loi sur la migration en chaîne, et il ouvrirait la voie à l'acquisition de la citoyenneté canadienne par des personnes qui n'ont plus aucun lien véritable avec le Canada depuis des générations.

• (1550)

Il est important de noter que, même si la juge du tribunal inférieur a invalidé la limite de première génération, elle a estimé qu'il serait raisonnable que le Parlement impose un critère de lien substantiel. Autrement dit, la juge a dit qu'il était permis au Parlement d'exiger qu'une personne née à l'étranger qui demande la citoyenneté par filiation établisse qu'elle a un lien substantiel avec le Canada. Qu'ont fait les libéraux en réaction à ce jugement? Ils n'ont pas tenu compte de l'avis de la juge.

Ils se retranchent derrière la décision, mais ils ont déposé un projet de loi sans aucun critère de lien substantiel. Au lieu de cela, ce projet de loi prévoit que quelqu'un né à l'étranger pourrait acquérir la citoyenneté canadienne si un seul de ses parents a passé en tout 1 095 jours au Canada, et ce, pas forcément à un moment précis ni sans interruption. Un parent doit avoir passé 1 095 jours au Canada avant la naissance de son enfant, mais il peut s'agir de quelques semaines par-ci et de quelques mois par-là, sur plusieurs décennies. Ensuite, cet enfant peut à son tour transmettre automatiquement la citoyenneté canadienne à son enfant s'il a également passé en tout 1 095 jours au Canada au cours de sa vie.

Il pourrait en être ainsi d'une génération à l'autre *ad vitam æternam*. Ne nous leurrons pas: le projet de loi faciliterait la migration à la chaîne intergénérationnelle. Il octroierait automatiquement la citoyenneté à des personnes n'ayant pratiquement aucun véritable lien avec le Canada, sans même une vérification des antécédents. C'est vrai. Des personnes qui ont un casier judiciaire et qui sont susceptibles de compromettre la sécurité nationale obtiendraient automatiquement la citoyenneté canadienne, pourvu qu'elles satisfassent aux critères extrêmement laxistes énoncés dans le projet de loi. C'est complètement fou.

Une petite lueur d'espoir émane néanmoins du comité, car les conservateurs ont proposé un certain nombre d'amendements pour rectifier les aspects les plus problématiques du projet de loi. Le Bloc québécois a collaboré avec nous, et le comité a adopté ces amendements. Parmi les plus importants, il y en a un qui vise à établir un critère de lien substantiel en bonne et due forme, comme le prévoit le jugement de la Cour supérieure de l'Ontario dont les libéraux n'ont pas tenu compte, et un autre qui exige une vérification adéquate des antécédents. Encore une fois, cela relève du gros bon sens.

Cependant, les libéraux, qui souscrivent à une idéologie postnationaliste, ont indiqué leur intention de retirer du projet de loi ces amendements conservateurs fondés sur le gros bon sens, si bien que nous nous retrouverions avec le même projet de loi que celui qu'ils avaient initialement présenté à la Chambre, un projet de loi qui dévaloriserait de la citoyenneté canadienne.

La citoyenneté devrait être plus qu'un statut juridique. Elle ne devrait pas se limiter au passeport. La citoyenneté est un reflet de nos valeurs communes, qui sont imbriquées dans l'histoire de notre grand pays, y compris notre attachement à la liberté, à la démocratie, au pluralisme et aux droits de la personne. Elle est aussi un reflet de nos responsabilités communes, car la citoyenneté est plus qu'un droit; elle s'accompagne de responsabilités.

Sans amendement, le projet de loi affaiblirait considérablement la valeur de la citoyenneté canadienne. On ne peut donc pas l'apuyer.

• (1555)

Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton—Bkejwanong, PCC): Monsieur le Président, mon collègue a prononcé un excellent discours. Il a parlé des conséquences du projet de loi, notamment le fait que des personnes ayant obtenu la citoyenneté canadienne parce que leurs parents étaient ici à un moment donné, mais qui ne vivent pas au Canada, pourraient voter aux élections canadiennes. Élections Canada permet aux gens de choisir la circonscription dans laquelle ils veulent que leur vote compte, et je peux voir en quoi cela pourrait être considéré comme très problématique selon une optique d'ingérence.

Ordres émanant du gouvernement

Le député a-t-il une solution à proposer pour régler ce problème?

Michael Cooper: Monsieur le Président, la solution serait de conserver dans le projet de loi les amendements des conservateurs qui ont été adoptés en comité. On harmoniserait ainsi les exigences applicables aux demandeurs de la citoyenneté par filiation et celles applicables aux personnes qui demandent la citoyenneté dans le cadre du processus d'harmonisation.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous devons débattre de cette question hier, mais pour des raisons politiques, cette discussion n'a pas été aussi approfondie qu'elle aurait dû l'être.

En ce qui concerne le projet de loi C-3, il y a, comme l'a mentionné le député, une décision d'une cour supérieure. La date limite est fixée au 20 novembre. Le député pourrait peut-être nous faire part de ses réflexions à ce sujet? Estime-t-il que la Chambre a l'obligation de respecter cette échéance?

Michael Cooper: Monsieur le Président, dans ma réponse à la députée de Sarnia—Lambton—Bkejwanong, j'ai parlé de « processus d'harmonisation ». Je faisais référence au processus de naturalisation.

En ce qui concerne la question posée par le secrétaire parlementaire, c'est ce que font constamment les libéraux. Ils obtiennent une décision d'un tribunal inférieur qui leur convient pour des raisons idéologiques. Ils n'assument pas leur responsabilité, qui est de défendre les lois adoptées par le Parlement et de faire appel de la décision. Ensuite, ils disent: « Nous sommes dans une impasse. Nous n'avons pas le choix. Nous devons adopter cette loi. »

Cette pratique s'inscrit dans une tendance constante, et le fait est que le gouvernement aurait dû interjeter appel de la décision. Il ne l'a pas fait. Il a présenté un projet de loi radical et mal rédigé. Nous essayons de le corriger. Conservons les amendements dans le projet de loi, et nous pourrions poursuivre nos travaux à partir de là.

[Français]

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Monsieur le Président, dans son intervention précédente, le député de Bourassa est encore venu nous faire un peu de théâtre, en nous disant que les amendements qui avaient été adoptés en comité dénaturaient le projet de loi. Ça démontre à la fois son incompétence et sa mauvaise foi.

Pourquoi dis-je « incompétence »? Le député sait très bien que les amendements ont été acceptés par la présidence. Ils ne changent donc pas la nature du projet de loi.

Il est de mauvaise foi, parce que le député sait très bien que le juge, dans son jugement, a laissé le loisir au Parlement de décider ce qui constituait un lien substantiel avec le Canada qui permettait à certains enfants nés à l'étranger de se qualifier pour obtenir la citoyenneté canadienne.

Ces amendements correspondent exactement, précisément, à la demande que les tribunaux ont faite. Ils sont également tout à fait cohérents avec la nature et l'objet du projet de loi.

J'aimerais savoir si mon collègue fait la même lecture des événements que moi et s'il considère que ce que les libéraux ont fait plus tôt aujourd'hui dans ce débat est tout simplement de la désinformation à l'intention des Canadiens à des fins partisans.

Ordres émanant du gouvernement

[Traduction]

Michael Cooper: Ce que les libéraux n'ont pas fait, monsieur le Président, c'est respecter la décision, puisque, comme le souligne le député, le juge avait autorisé un critère de lien substantiel. Pourtant ce critère ne figure pas dans le projet de loi.

Ce que les libéraux ont fait, c'est créer un système de deux poids, deux mesures pour les demandes de citoyenneté. Une première catégorie comprend les demandes de naturalisation, qui requièrent un test linguistique, une vérification des antécédents et un certain temps passé au Canada au cours des cinq années précédentes. Les libéraux accorderaient toutefois automatiquement la citoyenneté à quiconque répond aux critères laxistes qu'ils ont établis, même en l'absence de lien significatif avec le Canada.

Les amendements harmoniseraient le processus en mettant fin au deux poids, deux mesures dans le régime d'immigration et ils respecteraient la décision du juge de la Cour supérieure de l'Ontario, une décision dont le gouvernement libéral aurait dû appeler.

● (1600)

Connie Cody (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre à nouveau la parole pour parler de certains des derniers projets de loi du gouvernement. En guise de rappel des cours d'éducation à la citoyenneté, ce projet de loi en est maintenant à sa troisième lecture. Il a donc été déposé à la Chambre, il a fait l'objet d'un débat, il a été renvoyé à un comité, il a été amendé et il fait maintenant l'objet d'un dernier débat avant que nous votions pour l'adopter ou non. À chaque étape de ce processus, les conservateurs sont intervenus pour améliorer le projet de loi, corriger beaucoup de ses lacunes flagrantes et se faire les porte-parole des citoyens qui les ont élus. Chaque étape de ce processus a également fait ressortir de manière évidente l'ampleur des dégâts que le gouvernement libéral, après seulement 10 ans passés au pouvoir, a causés au système d'immigration.

Examinons les faits. Nous savons que les niveaux d'immigration ont été trop élevés pendant de trop nombreuses années au Canada. Nous savons aussi que les hauts fonctionnaires à Ottawa en étaient conscients. Nous savons qu'ils en ont informé le ministre de l'Immigration de l'époque, qui a également été ministre du Logement et qui est aujourd'hui procureur général. Nous savons que le gouvernement libéral a néanmoins maintenu les niveaux d'immigration insoutenables et incontrôlables. Il a laissé entrer plus d'un million de personnes en seulement un an.

Les libéraux et leurs fonctionnaires souhaitent maintenir les niveaux d'immigration pour de nombreuses raisons. Peut-être est-ce pour masquer la baisse du PIB par habitant, pour disposer d'une main-d'œuvre temporaire bon marché ou pour d'autres raisons, mais le gouvernement libéral n'a pas payé le prix de ses mauvaises décisions. Ce sont les habitants de collectivités comme Cambridge qui en ont fait les frais.

Ces dernières années, Cambridge a connu une croissance si rapide qu'elle ressemble désormais à une métropole plutôt qu'à la petite ville que nous nous représentons. La demande de logements a augmenté si rapidement et les prix ont grimpé si vite que beaucoup de gens n'ont plus les moyens d'acheter une maison dans les quartiers où ils ont grandi. Nos écoles sont pleines à craquer, et bonne chance pour trouver un médecin de famille ou pour aller à l'urgence si cela s'avère nécessaire. La criminalité dans la collectivité est également en hausse. Nous savons que c'est souvent le fait de récidiver

vistes violents, mais les gangs multinationaux et les criminels sont également à blâmer.

Le gouvernement libéral a littéralement autorisé une personne apparaissant dans une vidéo du groupe État islamique à entrer au pays. La nouvelle ministre de l'Immigration elle-même n'est toujours pas en mesure de dire si le processus actuel est suffisant ni de décrire les différentes étapes de ce processus. Ces terroristes violents s'ajoutent aux bandits et aux trafiquants d'armes qui profitent depuis des années de nos lois et de notre sécurité laxistes. Il s'agit de personnes comme Arjun Sahnan, arrivé ici à l'âge de 19 ans, qui a commis des extorsions et tiré des coups de feu depuis une voiture, puis a été arrêté, mais qui a pris l'avion et s'est enfui en Inde pendant deux ans jusqu'à ce qu'il se sente assez courageux pour revenir au Canada le mois dernier, où il a heureusement été arrêté.

Il était tellement exaspérant de voir les libéraux proposer la version initiale du projet de loi C-3, qui était une version à peine remaniée des mêmes politiques libérales qui nous ont menés au point où nous en sommes. Le projet de loi aurait permis une migration en chaîne illimitée vers le Canada, dans des proportions que le gouvernement ne pouvait même pas estimer correctement. Il aurait permis à des personnes d'entrer au pays sans vérification de sécurité et sans avoir à prouver leurs compétences linguistiques. Presque aucun lien substantiel avec le Canada n'aurait été requis. Ce n'est pas la bonne façon de s'y prendre pour redresser notre système d'immigration. C'est comme si on laissait la porte d'entrée de notre maison grande ouverte en croyant que quiconque y entrera viendra simplement s'asseoir dans le salon pour regarder la télévision. Cela ne fonctionne pas ainsi, et les Canadiens le savent bien.

Cependant, ce projet de loi, dans sa nouvelle version, pourrait aller beaucoup plus loin, grâce aux pressions et au travail assidu des députés conservateurs ici, à Ottawa. Des amendements ont été proposés afin d'inclure des exigences en matière de résidence, à savoir que les personnes qui souhaitent obtenir la citoyenneté doivent démontrer qu'elles ont des liens importants avec le Canada. C'est une question de bon sens. D'autres amendements imposent des exigences linguistiques, à savoir que les personnes doivent être capables de parler couramment l'anglais ou le français pour obtenir la citoyenneté. Un examen de citoyenneté est également demandé, car quiconque devient Canadien doit connaître notre pays et son histoire.

Les amendements comprennent également un contrôle de sécurité obligatoire, de manière à confirmer que toutes les personnes qui obtiennent la citoyenneté sont dignes de confiance. Enfin, le ministre est mandaté de soumettre chaque année un rapport au Parlement sur le nombre de personnes qui ont obtenu la citoyenneté canadienne. C'est le genre de choses que les Canadiens attendent de notre système d'immigration. Il doit répondre à nos besoins, assurer notre sécurité ainsi que préserver la valeur et l'honneur de la citoyenneté.

● (1605)

C'est là la principale différence. Le gouvernement libéral, à vrai dire, a dévalorisé la citoyenneté canadienne. Au lieu d'expulser les personnes qui ont commis des crimes, il a facilité leur établissement au Canada. Il a abandonné toute retenue et tout objectif raisonnable en matière d'immigration. Il voulait même permettre aux gens de prêter le serment de citoyenneté, un honneur solennel et empreint de dignité, en ligne. Il voulait permettre aux gens d'obtenir leur citoyenneté littéralement d'un simple clic.

Les conservateurs, en revanche, entendent protéger l'honneur de la citoyenneté et renforcer notre système. C'est pourquoi nous avons proposé ces amendements. C'est pourquoi nous avons collaboré avec des militants et des parties prenantes afin de renforcer le projet de loi.

Je remarque une tendance à la Chambre. La semaine dernière, j'ai pris la parole au sujet d'un projet de loi similaire, le projet de loi C-12, et là encore, ce sont les conservateurs qui ont entrepris d'améliorer un mauvais texte. C'est exactement ce que nous avons fait, en l'occurrence, avec le projet de loi C-3 et c'est ce que nous allons faire jour après jour avec d'autres propositions aussi.

Quand je retourne à Cambridge la fin de semaine, je suis vraiment fière d'être en mesure de citer des réalisations comme celle-ci, qui prouvent que notre équipe conservatrice est unie, qu'elle est solide et qu'elle ne ménage aucun effort pour les citoyens que nous servons. Si nous n'avions pas collaboré avec les autres partis et les parties prenantes, un mauvais projet de loi non seulement aurait été proposé, mais il serait à présent devenu loi.

J'invite tous les députés à appuyer ces amendements. Si le bon sens ne dicte pas de procéder à des vérifications de sécurité, d'imposer un test de citoyenneté et de s'assurer que les personnes que nous accueillons ici ont un lien substantiel avec le Canada, alors je ne sais vraiment pas en quoi consiste le bon sens.

Les libéraux n'ont même pas encore remédié aux problèmes qu'ils ont causés au système d'immigration au cours des dix dernières années, et ils souhaitent déjà l'étendre. Les ministres libéraux eux-mêmes ont déclaré qu'ils ne peuvent pas rendre compte de toutes les personnes dont ils ont perdu la trace au Canada et qui ne devraient pas se trouver ici. Avec autant de personnes actuellement sans papiers qui sont on ne sait où au pays, tout le monde est en danger, en particulier les personnes vulnérables qui risquent d'être victimes d'exploitation et de traite des personnes.

C'est une crise généralisée d'esclavage moderne qui se déroule ici même, au Canada. Il est bien connu que l'année dernière, l'ONU a publié un rapport déclarant que le programme des travailleurs étrangers temporaires du Canada « alimente les formes contemporaines d'esclavage ». Ce rapport, intitulé « Visite au Canada », ne compte que 22 pages, et je recommande vivement à tous les Canadiens, mais surtout à mes collègues d'en face, de le lire afin de bien comprendre les échecs des libéraux, auxquels il est nécessaire de remédier avant d'ouvrir le Canada à encore plus d'exploitation.

Le problème des conditions de travail inhumaines de la main-d'œuvre bon marché, que les libéraux refusent d'aborder, contribue également à priver les jeunes Canadiens de leur avenir ici, au Canada. Déjà privés du rêve d'accéder à la propriété par la crise du logement qui a été causée par les libéraux, bon nombre de nos jeunes ont du mal à subvenir à leurs propres besoins et vivent au jour le jour et ils se voient maintenant privés de leur emploi par les libéraux. Avec la saturation du marché du travail, le taux de chômage des jeunes a atteint 15 % en septembre, selon Statistique Canada.

Quel avenir le gouvernement laisse-t-il à la prochaine génération, qui ne parvient pas à trouver d'emploi, à se nourrir ou à se loger? Si les libéraux ne peuvent même pas offrir un avenir aux citoyens actuels, que leur reste-t-il à offrir aux nouveaux Canadiens? Au lieu d'essayer de résoudre les problèmes qu'il a créés, le gouvernement libéral cherche déjà de nouveaux moyens d'aggraver la situation avec des mesures législatives comme le projet de loi C-3.

Ordres émanant du gouvernement

Je terminerai en disant ceci: le Canada est un pays fier, et nous sommes tous fiers d'être Canadiens. Ce pays a été bâti par des personnes venues du monde entier pour mettre leurs talents à contribution et réaliser leurs rêves. Sans l'immigration, nous n'aurions tout simplement pas de pays. Il nous appartient maintenant de veiller à ce que ce système et la structure d'immigration fonctionnent pour tous. C'est ce que nous souhaitons accomplir ici, à Ottawa, et c'est ce pour quoi nous continuerons de nous battre sur la Colline du Parlement.

• (1610)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai reçu un courriel de Don Chapman, que l'on considère généralement comme étant quelqu'un qui comprend bien la situation des Canadiens dépossédés de leur citoyenneté. Dans son courriel, il mentionne que la vérification des antécédents des Canadiens dépossédés de leur citoyenneté a été déclarée inconstitutionnelle par la Cour suprême en 1997, dans sa décision sur l'affaire *Benner c. Canada* (*Secrétaire d'État*). De plus, cette décision a été renforcée par un rapport publié en décembre 2007, quand Stephen Harper était premier ministre et que les conservateurs étaient au pouvoir.

Les conservateurs ont changé de position en ce qui concerne le droit à la citoyenneté acquis à la naissance. Je me demande si la députée peut expliquer pourquoi.

Connie Cody: Monsieur le Président, le député d'en face montre que les libéraux ont une approche laxiste à l'égard de la criminalité. C'est typique des libéraux.

Si le gouvernement libéral voulait réellement réparer les dégâts qu'il a causés au système d'immigration, il s'appliquerait à créer une mesure législative à cet effet. Il ne chercherait pas à forcer l'adoption du projet de loi C-3, qui ne ferait qu'accroître les échappatoires et les risques d'abus.

Les libéraux se moquent des Canadiens en abaissant les critères d'obtention de la citoyenneté au point d'en faire quelque chose qui s'apparente à ce qu'on peut obtenir à un guichet de service au volant.

[Français]

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, en somme, si on acceptait les amendements des libéraux et des néo-démocrates aux amendements proposés en comité, quelqu'un pourrait avoir habité au Canada pendant trois ans sur 65 ans, disons, et ses enfants, qui n'auraient jamais habité au Canada, pourraient demander automatiquement la citoyenneté canadienne par filiation sans test de sécurité, sans test linguistique et sans test de connaissance de la citoyenneté.

Selon ma collègue, pourquoi les libéraux veulent-ils offrir ainsi une citoyenneté par filiation sans aucune condition ni rigueur?

[Traduction]

Connie Cody: Monsieur le Président, tout ce que je peux dire, c'est qu'il ne semble y avoir aucun bon sens ici. J'essaie de comprendre la logique, ou plutôt l'absence de logique.

C'est une question difficile à répondre. Je ne vois aucune raison logique de vouloir faire adopter un projet de loi susceptible d'entraîner des erreurs, des échecs et des abus qui n'aborde aucun des problèmes créés par les mesures prises par les libéraux dans le passé.

Ordres émanant du gouvernement

Compte tenu du bilan exécrable des libéraux en matière d'immigration, que j'ai souligné dans mon discours, et des différents problèmes soulevés dans tous les discours de mes collègues, j'aurais voulu que les libéraux essaient de réparer les dégâts qu'ils ont causés au lieu d'aggraver la situation.

Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier ma collègue de Cambridge de son discours très réfléchi aujourd'hui.

Au fil des ans, nous avons vu à maintes reprises les libéraux dévaloriser et détruire le consensus canadien sur le succès de l'immigration et sa valeur pour le pays. J'aimerais demander à ma collègue si elle croit que dévaloriser la citoyenneté, comme le font les libéraux dans le projet de loi C-3, contribuera à rétablir la confiance des Canadiens envers le gouvernement et le processus d'immigration.

Connie Cody: Monsieur le Président, c'est sans contredit un énorme problème.

Tout d'abord, la citoyenneté et l'identité canadienne sont l'essence même de ce qui fait du Canada un pays aussi remarquable. C'est pour moi un très grand honneur d'être une fière citoyenne canadienne. C'est un privilège que chaque famille doit mériter, que ce soit parce que ses ancêtres ont contribué à l'édification du pays, qu'ils se sont battus pour le défendre ou qu'ils ont simplement suivi les règles et les exigences établies pour permettre aux nouveaux arrivants de jouir eux aussi de l'honneur d'être Canadiens. On ne devrait pas pouvoir acquérir la citoyenneté aussi facilement qu'on commande un article sur Amazon en pleine nuit.

[Français]

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, votre bureau vient de regrouper tous les amendements du NPD et des libéraux en un seul vote. C'est donc dire que, par un seul vote à la Chambre, on va décider si tout le travail qui a été consacré à ce projet de loi en comité sera effacé.

Quel respect le gouvernement a-t-il pour le travail de ce comité?

[Traduction]

Connie Cody: Monsieur le Président, il ne semble pas y avoir le moindre respect. Comme je l'ai dit, il y a beaucoup d'incohérences dans le projet de loi. Si le gouvernement libéral voulait réellement remédier au chaos qu'il a lui-même provoqué dans le système d'immigration, il se concentrerait sur une mesure législative à cet effet.

Le projet de loi va trop loin et il ouvre la porte à toutes sortes d'abus. Le gouvernement n'a pas su régler les problèmes qui touchent le système d'immigration canadien à cause de l'incompétence chronique des libéraux.

• (1615)

Cheryl Gallant (Algonquin—Renfrew—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole au nom des fiers Canadiens d'Algonquin—Renfrew—Pembroke, une circonscription accueillante.

La vallée de l'Outaouais a beaucoup à offrir à ceux qui souhaitent en apprendre davantage sur l'histoire de l'immigration au Canada. Quand on s'éloigne de notre capitale au nom autochtone et des banlieues portant des noms anglais ou français, on commence à voir l'influence écossaise dans des endroits comme McNab. Viennent ensuite les noms irlandais, comme Shamrock et Mount St. Patrick, puis des noms cachoubes à Wilno. En continuant le voyage, on peut participer à l'Oktoberfest de Pembroke et déguster un schnitzel alle-

mand. On peut ensuite s'arrêter à Petawawa pour déguster une authentique cuisine libanaise ou aller célébrer la Diwali à Deep River.

Ce parcours n'est pas seulement pittoresque: il témoigne de la résilience de ceux qui ont choisi de s'établir au Canada. Chaque communauté représente une histoire de migration, d'établissement et de contribution. Des vagues successives de personnes sont venues au Canada, ont bâti des collectivités et ont enrichi le pays. Elles ont apporté des traditions, des langues et des valeurs qui font maintenant partie du tissu social de la nation.

Les Canadiens étaient fiers d'avoir un système d'immigration accueillant. C'était un système fondé sur l'équité, la compassion et un engagement commun à bâtir un avenir meilleur, mais le Parti libéral l'a bousillé.

Certains ont accusé les libéraux de nuire à l'immigration pour des raisons électoralistes, mais, compte tenu des résultats des récentes élections, alors que des nativistes ont foncé tête baissée vers la bannière libérale et que les nouveaux Canadiens, fatigués de voir leurs voitures être volées et leurs entreprises, incendiées, se sont précipités vers notre parti, cette théorie ne tient pas la route. La vraie raison pour laquelle les libéraux ont anéanti le système d'immigration du Canada, c'est qu'ils ont anéanti l'économie canadienne.

Après qu'on a étouffé le secteur canadien des ressources avec des formalités administratives et de la réglementation, le PIB a commencé à décliner. Les libéraux ont donc pris la décision de gonfler les statistiques en important de la croissance. Il s'agissait d'une politique classique à la Trudeau, qui avait l'air progressiste à première vue, mais qui, en réalité, comportait un système d'exploitation conçu pour gonfler les chiffres du PIB et le prix des habitations. Or, une telle approche n'a pas tenu compte des conséquences à long terme, elle a exercé des pressions sur le logement, les infrastructures et les services sociaux, elle a semé la division dans les collectivités et elle a miné la confiance du public.

Maintenant, les libéraux veulent poursuivre cette entreprise, qui dure depuis 10 ans, visant à saper notre système en accordant la citoyenneté aux arrière-petits-enfants de ceux qui ont quitté notre pays il y a plusieurs décennies. Ils prétendent qu'il s'agit d'une question d'équité et d'inclusion, mais l'équité doit être équilibrée par la responsabilité. La citoyenneté n'est pas un souvenir. C'est un engagement envers le Canada. C'est une promesse de respecter nos lois et nos institutions et de contribuer à notre société.

La version libérale du projet de loi C-3 permettrait de transmettre la citoyenneté en montrant un lien minimal avec le Canada. Ce n'est pas de l'équité, c'est de l'imprudence. Une telle approche dévalorise le sens de la citoyenneté. Elle envoie le message qu'on peut hériter de l'identité canadienne sans engagement.

En tant que conservateurs, nous ne pouvons pas rester les bras croisés et regarder les libéraux détruire l'intégrité de la citoyenneté canadienne. Les Canadiens, dans leur sagesse, ont décidé de ne pas accorder un mandat majoritaire à un premier ministre inexpérimenté et novice, qui se trouve être citoyen de trois pays différents. Le gouvernement doit suivre le processus législatif et respecter ce processus démocratique. Les libéraux ne peuvent pas prétendre défendre la citoyenneté canadienne tout en ignorant notre démocratie parlementaire. Le gouvernement doit adopter le projet de loi tel qu'il a été amendé.

Dans le cadre des modifications que nous proposons, pour obtenir la citoyenneté, un parent devrait avoir un lien réel avec le Canada en y ayant vécu pendant au moins trois ans au cours d'une période de cinq ans. Les libéraux veulent que l'on n'exige que trois ans au cours d'une vie. Il s'agit là d'une faille, pas d'une norme.

Nous avons également proposé que, pour obtenir la citoyenneté, les candidats doivent démontrer une certaine maîtrise de l'anglais ou du français, être capables de réussir un examen pour la citoyenneté et se soumettre à une vérification de sécurité. Il s'agit là de mesures raisonnables qu'appuient la plupart des membres du comité. Elles reflètent les attentes des Canadiens et garantiraient que les nouveaux citoyens soient prêts à participer pleinement à notre société.

Nos amendements introduisent un critère de lien substantiel: un parent doit avoir vécu au Canada pendant 1 095 jours avant la naissance ou l'adoption d'un enfant. Cette disposition garantirait que la citoyenneté soit transmise par les personnes qui ont réellement vécu ici. Il ne suffit pas d'avoir visité le Canada il y a plusieurs décennies. La citoyenneté doit refléter un lien réel et récent. Nous exigeons également une maîtrise de la langue. Il ne s'agit pas d'un obstacle, mais d'un pont vers l'intégration. La maîtrise de la langue aide les nouveaux arrivants à réussir à l'école, au travail et dans la vie civique.

• (1620)

Nous exigeons un examen de citoyenneté afin de garantir que les citoyens comprennent nos valeurs et nos institutions. Cela favorise un sentiment d'appartenance et l'atteinte d'un objectif commun. Nous exigeons un contrôle de sécurité afin de protéger les Canadiens contre les personnes pouvant représenter une menace. Il s'agit d'une mesure de protection élémentaire dans tout système d'immigration responsable.

Ce ne sont pas des idées radicales, mais sensées. Elles sont appuyées par la majorité des membres du comité, ainsi que par les Canadiens partout au pays.

Malheureusement, il semble que la coalition socialiste soit de retour. Les Canadiens ont puni à juste titre le NPD en lui faisant perdre son statut de parti reconnu pour avoir soutenu un gouvernement longtemps décrié. Maintenant, les socialistes concoctent une entente secrète pour maintenir au pouvoir le banquier en investissements. Ils veulent annuler nos amendements pleins de bon sens. Ils veulent faire adopter un projet de loi qui ouvrirait la porte à la citoyenneté instantanée. Ils veulent ignorer les leçons de l'histoire. Ils veulent faire fi de la volonté des Canadiens.

Nous ne les laisserons pas faire. Nous défendrons l'intégrité de nos lois sur la citoyenneté. Nous défendrons les valeurs qui nous unissent. Qu'est-ce que cela signifierait en pratique?

Examinons le cas d'Elon Musk. Sa mère est née au Canada, lui est né en Afrique du Sud. Selon les données disponibles, il aurait passé un peu moins de trois ans au Canada entre 1989 et 1992, avant de poursuivre ses études dans une université américaine. Depuis, il a eu, à notre connaissance, 14 enfants, dont huit sont nés d'une mère canadienne. Ces huit enfants sont déjà des citoyens canadiens, peu importe ce que prévoit le projet de loi.

Ce sont les six autres enfants qui seraient touchés par le projet de loi. Si nos amendements fondés sur le gros bon sens sont rejetés par la coalition libérale—néo-démocrate, Elon pourrait obtenir la citoyenneté pour ses enfants en prenant seulement quelques mois de

vacances au Canada. S'il a déjà accumulé trois ans de résidence au cours des 40 dernières années, les six enfants deviendraient automatiquement citoyens canadiens dès l'entrée en vigueur du projet de loi.

Les Canadiens devraient se réjouir que le NPD lutte pour les droits des bébés d'un milliardaire népotiste. Selon le directeur parlementaire du budget, en plus des enfants de Musk, 150 000 autres personnes deviendraient instantanément des citoyens canadiens. Il ne s'agit pas d'un scénario hypothétique; ce serait une conséquence immédiate et réelle. C'est un échec imminent en matière de politique.

La Cour supérieure de l'Ontario a statué en 2023 que la limite de première génération était inconstitutionnelle. Les libéraux ont refusé de porter cette décision en appel. À la place, ils ont présenté le projet de loi C-3. Ce projet de loi supprimerait la limite de première génération pour l'obtention de la citoyenneté par filiation. Il rétablirait également la citoyenneté des Canadiens qui l'ont perdue en raison de lois obsolètes ou d'erreurs administratives. Nous sommes favorables au rétablissement de l'équité pour ceux qui ont été injustement exclus, mais il ne faut pas créer de nouveaux problèmes en le faisant.

L'approche du gouvernement consiste à élargir l'accès, mais de façon irresponsable. Cette approche des libéraux a des conséquences bien réelles. Quand les libéraux sapent la confiance envers le système d'immigration et qu'ils érodent la citoyenneté canadienne, le sentiment de solidarité des Canadiens aussi est érodé. Cela mine la confiance que nous avons envers le système, mais aussi les uns envers les autres. Dans les sociétés où règne la confiance, il y a moins de criminalité et de chaos. C'était le cas du Canada autrefois. Le pays était un havre de paix dans un monde dangereux. Il peut redevenir ce phare d'espoir. Il suffit que le Parti libéral écoute ce que disent les Canadiens et travaille avec nous pour corriger le système.

Nous croyons en un système qui récompense les liens et l'engagement sincères. Nous croyons en un système qui reflète les valeurs des Canadiens. Nous croyons en un système qui respecte la démocratie. La citoyenneté n'est pas un cadeau à offrir à la légère; c'est un lien entre une personne et un pays. Elle doit être méritée, respectée et protégée. C'est ce que les amendements que nous proposons permettraient d'accomplir. C'est ce que les Canadiens veulent. C'est ce que nous leur offrirons.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il est intéressant d'entendre les députés d'en face évoquer pourquoi il y a des amendements et comment ils ont été présentés au comité. La députée a parlé en particulier d'une soi-disant coalition qui n'existe pas. La seule coalition que j'ai vue en ce qui concerne le projet de loi est la coalition contre nature du Bloc et des conservateurs, et, oui, ils ont pu utiliser leur coalition pour apporter des amendements.

La question, maintenant, est la suivante. La députée ne convient-elle pas que si une majorité de députés à la Chambre des communes, y compris ceux d'autres groupes politiques, n'appuient pas les amendements, ils ont le droit de les rejeter?

Ordres émanant du gouvernement

● (1625)

Cheryl Gallant: Monsieur le Président, le but de ce débat, c'est que les gens qui demandent la citoyenneté canadienne doivent avoir un lien établi avec le Canada. C'est sur cette base que nous débattons, et nous visons à améliorer le projet de loi en y apportant des amendements qui introduisent ces conditions. Nous devrions adopter sans plus tarder le projet de loi tel qu'amendé, pas sans ses amendements.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski—La Matapédia, BQ): Monsieur le Président, ce qui se passe à la Chambre aujourd'hui est assez farfelu. Le gouvernement décide de balayer complètement du revers de la main l'ensemble des travaux du comité. Pourtant, on se dit transparent, on dit travailler de façon démocratique en respectant les partis de l'opposition.

Ce n'est pas ainsi que ça fonctionne. On prend les ressources de la Chambre, qui sont payées par des fonds publics, pour faire des travaux, mais, comme cela ne va pas dans le sens de leur vision idéologique, on tasse ça de côté.

Évidemment, il y a un parti qu'il faut nommer: le Nouveau Parti démocratique. Il tente de faire certaines alliances avec le gouvernement, qu'il veut soutenir encore une fois pour des raisons possiblement stratégiques et idéologiques.

J'aimerais que ma collègue me fasse part de sa vision des choses sur le fait que le gouvernement répète ce qu'il a fait dans les dernières années avec le soutien du NPD, à savoir qu'il n'a pas respecté la volonté des travaux du comité et de la Chambre.

[Traduction]

Cheryl Gallant: Monsieur le Président, mon collègue a tout à fait raison.

Nous voterons avec le Bloc au cas par cas, ou avec le gouvernement si nous estimons que la législation le justifie. Cependant, les libéraux ont rétabli la coalition néo-démocrate—libérale afin de pouvoir adopter toutes les mesures qu'ils souhaitent, indépendamment de ce que le reste de la Chambre juge approprié.

Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC): Monsieur le Président, au fil des ans, les libéraux ont dévalorisé notre système d'immigration et notre citoyenneté, que ce soit en inondant le pays d'étudiants étrangers ou en faisant preuve de laxisme envers les criminels autorisés à entrer dans le pays.

Je me demande ce que la députée pense de la position des libéraux relative au projet de loi C-3et si elle pense que ce texte risque de dévaloriser l'identité canadienne.

Cheryl Gallant: Monsieur le Président, je crois que c'est là tout le sens de mon discours: la valeur que l'on doit accorder à la citoyenneté. Ce n'est pas quelque chose que l'on peut acheter auprès d'un consultant sans scrupules; les personnes doivent travailler pour l'obtenir et la mériter.

Mes grands-parents et ma mère venaient des Pays-Bas. Il leur a fallu étudier et apprendre la langue, et ils étaient très fiers d'être enfin acceptés comme Canadiens. Ce devrait également être le cas de toutes les personnes qui souhaitent devenir des Canadiens.

Will Greaves (Victoria, Lib.): Monsieur le Président, la députée a fait remarquer à juste titre dans son discours que les sociétés où règne la confiance sont généralement plus sûres et plus prospères. C'est effectivement une société de cette nature qui fonctionne le

mieux, et c'est ce à quoi le Canada et tous les députés devraient aspirer.

La députée pourrait-elle nous dire si, à son humble avis, le fait de soutenir des groupes d'individus qui bloquent les rues de la capitale nationale et qui veulent renverser le gouvernement fédéral contribue à créer une société canadienne où règne la confiance? Est-ce que le fait de mentir et de demander l'incarcération d'anciens premiers ministres augmente la confiance au sein de notre société? Est-ce que qualifier de « méprisables » les forces de l'ordre et les dirigeants de la GRC accroît la confiance dans la société canadienne?

Cheryl Gallant: Monsieur le Président, nous avons ici quelqu'un qui, avec l'ancien premier ministre, a demandé qu'on mette fin au financement de la police.

Ce que nous préconisons au moyen de nos amendements, c'est d'instaurer une forme de vérification de sécurité, une vérification des antécédents, pour nous assurer que les individus qui ont commis des crimes dans d'autres pays n'entrent pas au Canada et n'obtiennent pas automatiquement la citoyenneté canadienne.

● (1630)

[Français]

Le vice-président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan, L'emploi; l'honorable députée de Saanich—Gulf Islands, Les affaires du Nord.

[Traduction]

Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton—Bkejwanong, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole au sujet du projet de loi C-3. Comme j'ai l'habitude de le faire, je vais parler de ce que j'aime dans le projet de loi, puis de ce que je n'aime pas.

Commençons par ce que j'aime. Selon la première partie du projet de loi, la citoyenneté serait rétablie pour les personnes qui l'ont perdue parce qu'elles n'ont pas présenté de demande. Les personnes nées entre le 15 février 1977 et le 16 avril 1981 devaient, à l'âge de 28 ans, présenter une nouvelle demande de citoyenneté. Les gens qui n'ont pas présenté de demande ont donc perdu leur citoyenneté. Ils ne trouvent pas cela juste.

La sénatrice Yonah Martin a présenté le projet de loi S-245 pour régler ce problème. Malheureusement, il n'a pas été adopté à la Chambre avant le déclenchement des élections, alors je suis heureuse que l'on ait présenté ces dispositions à nouveau. Les personnes concernées ont maintenant atteint l'âge d'or. Mieux vaut tard que jamais, mais c'est une partie du projet de loi qui me plaît.

La deuxième partie du projet de loi que je salue concerne les enfants adoptés. Actuellement, ils doivent passer par un processus de résidence permanente qui peut prendre jusqu'à trois ans. En vertu des dispositions du projet de loi C-3, ils seraient considérés comme des citoyens nés au Canada aux fins de la transmission de la citoyenneté. Je pense que c'est une bonne chose pour les familles. Il n'y a aucune raison pour que les enfants qui vont s'intégrer dans notre contexte canadien ne puissent pas obtenir la citoyenneté lorsqu'ils sont adoptés. Ainsi, je pense que c'est une bonne mesure.

Par ailleurs, le projet de loi ne propose pas le critère de lien que les tribunaux ont prescrit. Au cours du débat, j'ai entendu les libéraux dire qu'ils devaient respecter un délai imposé par les tribunaux et qu'il fallait donc agir. Or, ils ont choisi de ne pas interjeter appel de la décision rendue par le tribunal de première instance. Adopter un projet de loi dans les délais impartis, mais sans le critère de lien exigé par la cour ne réglerait pas le problème.

Pour moi, il est important que la citoyenneté canadienne soit accordée selon certaines catégories: les personnes nées ici, les descendants de citoyens canadiens, les résidents permanents qui font une demande et obtiennent la citoyenneté, ou les personnes qui ont un lien avec le pays et suivent le processus. Il ne devrait pas y avoir de processus à deux vitesses; les règles pour devenir citoyen devraient être les mêmes pour tous.

Je pense que la citoyenneté canadienne doit avoir une véritable signification pour les gens qui l'obtiennent. C'est en participant à notre démocratie et à l'édification des collectivités, en découvrant notre magnifique pays, en payant des impôts et en utilisant des services qu'on parvient à comprendre la valeur de la citoyenneté et la réalité du pays. Toutes ces choses font partie de la citoyenneté canadienne et contribuent à sa valeur.

Je crains que les gens qui passent de longues périodes à l'extérieur du pays perdent ce lien. Quant aux gens qui n'ont jamais vécu ici, ils n'ont jamais développé ce lien. C'est une chose qui m'inquiète, particulièrement en ce qui concerne une des conséquences imprévues du projet de loi. En effet, celui-ci accorderait la citoyenneté à des personnes dont les parents ont passé 1 095 jours au Canada, sur une période qui reste indéterminée. Ce sont des personnes qui n'ont peut-être jamais vécu ici.

Ces personnes auraient le droit de voter dans notre pays. Normalement, pour s'inscrire sur les listes électorales, les électeurs doivent avoir une adresse au Canada afin qu'il soit possible de déterminer dans quelle circonscription ils se trouvent. C'est ainsi que procède Élections Canada. Il y aurait alors 150 000 personnes qui pourraient choisir où elles veulent que leur vote soit comptabilisé. Je trouve vraiment que c'est une atteinte à notre démocratie, puisqu'on ouvrirait la porte à l'ingérence et à la possibilité de manipuler le système, par exemple. Il faut régler ce problème, mais le projet de loi C-3 ne le fait pas du tout.

Le projet de loi C-3 a été renvoyé au comité, où des amendements judicieux ont été apportés afin d'harmoniser le processus d'obtention de la citoyenneté prévu dans le projet de loi C-3 avec celui que suivent normalement les gens qui deviennent citoyens canadiens. Ces amendements concernent à la fois les descendants et les personnes adoptées, qui devraient être en mesure de parler au moins une des langues officielles. À mes yeux, c'est logique, surtout s'ils doivent recevoir des services ici ou interagir avec l'État, qui produit ses communications dans les deux langues officielles.

• (1635)

Ils seraient aussi tenus de se soumettre à la même vérification de sécurité que les autres demandeurs. De toute évidence, étant donné le monde de plus en plus violent où nous vivons, il est plus important que jamais de veiller à ne pas laisser des criminels et des terroristes entrer au pays. La seule façon d'y arriver, c'est de voir à ce qu'il y ait une vérification de sécurité rigoureuse. Il s'agit, une fois de plus, d'une mesure logique.

Une disposition a été modifiée au comité pour dire que les 1 095 jours où les parents auront vécu au Canada ne devraient pas

Ordres émanant du gouvernement

être répartis sur des décennies, mais plus concentrés, afin que les parents aient une allégeance envers le Canada. On a proposé une période de 5 ans, ce qui me semble raisonnable. Cela rejoint ce qu'on a déjà vu dans d'autres projets de loi. À mon avis, il s'agit également d'un amendement qui relève du bon sens.

Parlons maintenant de l'examen pour la citoyenneté. Cela se rapproche du lien que souhaitait la cour. Les gens qui viennent ici pour devenir citoyens canadiens seraient tenus d'acquiescer certaines connaissances sur l'histoire du Canada et les normes culturelles du pays, puis de réussir un examen. C'est aussi un amendement raisonnable.

Après l'excellent travail accompli par les membres du comité, le NPD a proposé des amendements qui, en substance, réduiraient tous ces efforts à néant, et les libéraux vont les appuyer afin, au fond, de revenir au point de départ. Depuis 10 ans, j'entends les libéraux dire à quel point ils apprécient le travail accompli aux comités et ils respectaient l'indépendance du processus d'examen par les comités, mais dans ce dossier-ci, ils font complètement volte-face.

Gardons à l'esprit que 98 % des Canadiens n'ont pas élu le NPD pour qu'il établisse nos règles et nos lois. Il a obtenu 2 % des voix, alors il ne devrait pas l'emporter sur tout le reste des députés. Tout d'abord, cette proposition n'est pas représentative de ce que veulent les Canadiens, mais en outre, le NPD tente de supprimer tous les amendements. Nous nous retrouverions avec un système à deux vitesses: certaines personnes qui viennent ici pour obtenir la citoyenneté devraient satisfaire à de nombreuses exigences, tandis que d'autres l'obtiendraient automatiquement.

Je trouve également problématique le fait que cette situation puisse se perpétuer *ad vitam æternam*. Si les enfants qui obtiennent la citoyenneté passent 1 095 jours sur le territoire au cours de leur vie, ils peuvent transmettre la citoyenneté à leurs enfants. Nous ne savons pas combien de personnes sont concernées ni quelles ressources seront nécessaires pour appliquer cette politique. Nous savons déjà que le système d'immigration est saturé et qu'il faut au moins 3 ans pour traiter les demandes. Il ne serait pas judicieux d'imposer une charge supplémentaire au ministère de l'Immigration, et je pense sincèrement que cette façon de faire ne respecte pas la citoyenneté canadienne, qu'elle la dévalorise.

La coalition que les néo-démocrates et les libéraux avaient formée au cours de la dernière législature pour imposer leur volonté à tous les Canadiens refait surface. Plutôt que de faire le nécessaire afin de rendre le processus équitable pour tous, les deux partis vont faire équipe pour présenter un mauvais projet de loi.

Chose certaine, j'adore voir des immigrants s'installer au Canada. Ils ont contribué à bâtir le pays. La députée qui est intervenue avant moi a parlé de ses origines. Je suis d'origine anglaise, française, irlandaise et écossaise. Je suis un peu grande, alors il y a peut-être des Vikings parmi mes ancêtres. Ces différentes cultures se sont amalgamées, et il y en a de plus en plus. Tout se rapporte au caractère multiculturel du Canada. Ce sont la liberté dont nous jouissons ici et la bonne entente entre les cultures qui ont fait du Canada un grand pays. Un système à deux vitesses mettrait ces acquis en péril et nous diviserait, tout comme le font les libéraux depuis 10 ans.

En résumé, le projet de loi comporte de bons éléments, mais je recommande au gouvernement de le renvoyer au comité ou, s'il respecte réellement le travail des comités, de conserver les amendements que le comité a adoptés.

Ordres émanant du gouvernement

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, la seule coalition que je vois en ce qui concerne le projet de loi, c'est la coalition contre nature du Bloc québécois et du Parti conservateur. Soyons parfaitement clairs à ce sujet. C'est pour cette raison que des changements ont été apportés au projet de loi C-3.

J'ai parlé de la décision de la Cour suprême de ne pas exiger la vérification des antécédents des Canadiens dépossédés de leur citoyenneté pour qu'ils puissent obtenir leur citoyenneté. La députée fait-elle une distinction entre une personne qui obtient la citoyenneté au titre du droit du sang et une autre qui l'obtient par naturalisation?

• (1640)

Marilyn Gladu: Monsieur le Président, je tiens à préciser qu'il y a une collaboration entre le Bloc et les conservateurs, et que les libéraux souhaitent qu'on collabore depuis le début de la session parlementaire. J'aurais donc pensé que le député serait heureux de voir qu'il y a une collaboration et qu'elle a donné lieu à cet excellent projet de loi.

Pour répondre à sa question sur les personnes dépossédées de leur citoyenneté qui la récupéreraient grâce à l'une des mesures de ce projet de loi, il devrait garder à l'esprit qu'elles ont déjà eu la citoyenneté. Je comprends pourquoi elles n'ont pas besoin de faire l'objet d'une autre vérification des antécédents. Cependant, nous devons procéder à une vérification des antécédents de toutes les autres personnes qui viennent ici d'une manière ou d'une autre afin de nous assurer qu'il ne s'agit pas de criminels ou de terroristes et que nous pouvons assurer la sécurité de la population canadienne.

[Français]

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski—La Matapédia, BQ): Monsieur le Président, je veux simplement rappeler quelque chose à mon collègue de Winnipeg-Nord. Il ne passe peut-être pas assez de temps à la Chambre pour savoir que c'est son gouvernement qui a eu l'appui du Parti conservateur pour bâillonner la Chambre, au mois de juin dernier, concernant le projet de loi C-5, un projet de loi sur les projets d'intérêt national. Après plusieurs mois, nous ne savons toujours pas ce que sont les projets d'intérêt national.

Je pense que ça serait bien quand même de rafraîchir la mémoire de mon collègue. La devise du Québec est *Je me souviens*. Peut-être que mon collègue ne le comprend toujours pas après de nombreuses années à la Chambre, mais je me fais un devoir de le lui rappeler.

Quant à ma collègue, j'aimerais qu'elle me fasse part de son avis sur la manière dont le gouvernement agit actuellement. Il balaie encore une fois du revers de la main du travail du comité, et, par la porte de derrière, il reçoit l'appui du NPD, qui tente de survivre politiquement et qui est quasiment occulté dans la sphère politique actuelle.

Marilyn Gladu: Monsieur le Président, les libéraux ont toujours dit qu'ils respectaient le travail des comités. En ce moment, ils ne le respectent pas du tout parce qu'ils ont éliminé tous les amendements que nous avons apportés en comité.

Le gouvernement forme une coalition avec le NPD pour annuler tout le bon travail que nous avons fait. Ce n'est pas juste.

[Traduction]

Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de prendre la parole au nom des habitants de Kamloops—Thompson—Nicola.

Avant de poser ma question, je tiens à souligner qu'il y a 20 ans, mon épouse a accepté que je devienne son amoureux. Je me sens privilégié et je remercie mon épouse pour ces 20 années de bonheur. Je n'ai pas oublié notre anniversaire.

Je me demande si ma collègue sait qu'à l'aéroport de Vancouver, par exemple, près de 20 % des personnes qui contrôlent les nouveaux immigrants ou les personnes qui arrivent au Canada sont des étudiants qui ont reçu une formation de trois semaines. C'est tout. Est-ce ce à quoi nous attendons de la part de l'Agence des services frontaliers du Canada lorsqu'il s'agit de contrôler les individus qui pourraient avoir des antécédents d'activités criminelles ou terroristes? La députée a-t-elle quelque chose à dire à ce sujet?

Marilyn Gladu: Monsieur le Président, tout d'abord, je souhaite un joyeux anniversaire au député et à sa charmante épouse, Odette. J'espère qu'il lui a offert des fleurs.

Je suis très préoccupée par le système d'immigration, car il est arrivé à maintes reprises que les libéraux renoncent à des vérifications de sécurité. Je me souviens que, malgré nos conseils, les libéraux ont levé l'exigence de visa imposée aux Mexicains qui empêchait les membres de certains cartels d'entrer au pays. Quand des membres de cartels se sont effectivement installés au pays, les libéraux ont rétabli l'exigence.

Certaines personnes viennent de régions déchirées par la guerre et prétendent qu'elles n'ont aucun document pour cette raison. Elles ne font donc l'objet d'aucune vérification de sécurité. Dans ces régions, la criminalité, la corruption et le terrorisme sévissent. Non seulement je crains que le processus de vérification soit inexistant, mais la situation ne fera qu'empirer avec des agents inexpérimentés, qui ne connaissent même pas le processus.

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de m'adresser à la Chambre aujourd'hui au sujet du projet de loi C-3 afin de souligner certains des véritables problèmes dans l'approche du gouvernement en matière d'immigration.

Au cours des 10 dernières années, nous avons constaté les graves lacunes de l'approche du gouvernement en matière d'immigration. Au lieu d'y remédier, le gouvernement propose une mesure législative qui affaiblirait davantage notre système d'immigration. Nous sommes très préoccupés par l'approche adoptée par les libéraux, qui ont tenté de surnoisement regrouper des dispositions dommageables avec quelques mesures que nous avons proposées par le passé. Dans le projet de loi, ils ont en effet regroupé certaines de nos bonnes propositions avec des éléments très problématiques, ce qui dévalorisera la citoyenneté canadienne. J'y reviendrai dans quelques minutes. Je tiens d'abord à souligner le contexte actuel de l'immigration et son incidence sur le dossier de l'emploi, dont je m'occupe à titre de ministre du cabinet fantôme conservateur.

Les députés savent — ou ils devraient savoir — que le pays est aux prises avec une crise du chômage chez les jeunes qui se propage comme une maladie. Le taux de chômage chez les jeunes est maintenant de 14,7 %. Il a continué de monter, avoisinant maintenant les 15 %. Plus de 460 000 jeunes Canadiens de 15 à 24 ans sont au chômage. Donc, oui, il y a une crise du chômage chez les jeunes. Non seulement les libéraux dorment aux commandes, mais leurs politiques ont aggravé le problème. Ils n'ont pas de plan pour corriger la situation. Ils n'ont pas de plan pour réparer les dommages causés par leurs politiques.

Nous avons présenté un plan conservateur de création d'emplois pour les jeunes. Ce plan comporte quatre éléments: libérer le potentiel économique du Canada, réparer le système d'immigration, améliorer la formation et construire des logements là où se trouvent les emplois.

Concentrons-nous en particulier sur le sujet du débat d'aujourd'hui, à savoir l'immigration. Les libéraux ont rendu notre système d'immigration dysfonctionnel. Ils n'ont pas réussi à l'aligner sur les besoins du marché du travail. C'est évident à bien des égards. Des économistes qui ont témoigné devant le comité des ressources humaines ont expliqué que les politiques d'immigration libérales ont intensifié la concurrence pour les postes de premier échelon sans arriver à cerner les compétences dont le pays a besoin afin de faire venir des gens qui possèdent ces compétences.

L'échec des libéraux en matière de reconnaissance des titres de compétence en est un exemple flagrant. L'absence de système efficace de reconnaissance des titres de compétences des nouveaux arrivants nuit au marché du travail de deux façons. Lorsqu'un immigrant est contraint de travailler au bas de l'échelle alors qu'il a les compétences nécessaires pour combler un besoin précis, on ne remédie pas à la pénurie de main-d'oeuvre dans ce domaine. Entre-temps, il rivalise avec des jeunes pour un poste de premier échelon. C'est une perte non seulement pour ceux qui tentent d'entrer sur le marché du travail, qui font face à une plus grande concurrence, mais aussi pour les employeurs qui cherchent des personnes pour pourvoir des postes qui nécessitent des compétences plus spécialisées.

Il est essentiel de reconnaître efficacement les titres de compétence. Il est essentiel d'identifier les gens qui ont les bons titres de compétence et de leur permettre de travailler lorsqu'ils arrivent au Canada pour aligner le système d'immigration sur les besoins du marché du travail. Pourtant, on n'a pas su le faire au cours des 10 dernières années.

Nous avons tous entendu parler de personnes hautement qualifiées qui viennent au Canada et qui occupent des emplois de premier échelon simplement pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Je tiens à saluer le sacrifice et la vertu des personnes qui sont prêtes à le faire. Il demeure que c'est un système défaillant qui oblige les gens à se retrouver dans cette situation alors qu'ils possèdent des compétences qui pourraient être mises à profit au pays, mais qui ne le sont pas.

J'ai trouvé assez intéressant que récemment, la ministre libérale responsable du dossier ait annoncé son intention de créer un nouveau fonds pour tenter de résoudre le problème sans savoir ou reconnaître qu'il y a déjà un fonds fédéral à cette fin. La ministre devrait peut-être le reconnaître. Plutôt que de créer un fonds supplémentaire, nous devrions entendre ce que la ministre pense du rendement du fonds existant.

Ordres émanant du gouvernement

● (1645)

De toute évidence, on n'a pas réglé l'enjeu de la reconnaissance des titres de compétence, ce qui exacerbe les problèmes de chômage chez les jeunes. Les conservateurs croient que la reconnaissance des titres de compétences contribuerait grandement à relever les défis auxquels se heurte l'ensemble de notre économie. Nous avons proposé un certain nombre de programmes et de méthodes qui permettraient d'obtenir des résultats, au lieu d'injecter plus d'argent dans le problème sans avoir une idée ou une vision claire de la façon de le résoudre.

S'il existe déjà un fonds à cette fin, pourquoi les libéraux créent-ils un fonds supplémentaire qui ferait la même chose? J'aimerais savoir quels résultats la ministre pense obtenir en reproduisant une structure existante. Les Canadiens ne veulent pas entendre d'autres annonces des libéraux. Ils veulent un vrai plan qui donnera des résultats.

Il y a de graves lacunes en matière d'immigration qui doivent être corrigées. J'aimerais que le gouvernement présente un projet de loi pour régler certains des problèmes du système d'immigration.

Soit dit en passant, lorsque la question de l'immigration a été soulevée au comité des ressources humaines, les libéraux s'y sont opposés sous prétexte que cette question n'est pas liée au mandat du comité. Le comité des ressources humaines est censé étudier les répercussions de diverses politiques sur le chômage chez les jeunes. Les libéraux ne veulent pas parler de l'une des principales causes du chômage chez les jeunes, qui, selon les économistes, est un système d'immigration mal aligné sur notre marché du travail.

Il va sans dire qu'avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, il y avait un consensus en faveur d'un système d'immigration équitable, généreux, efficace et bien aligné sur les besoins de notre pays. Nous pouvons aider les plus vulnérables tout en défendant et améliorant les intérêts économiques de notre pays. Pour y arriver, il faut de l'attention, de la discipline et de la précision, ce que le gouvernement n'a pas. Ainsi, au cours des 10 dernières années, le gouvernement a anéanti le consensus que nous avions sur le soutien de ce qui était, à l'époque, un système d'immigration bien géré, efficace et généreux.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Nous devons régler les problèmes liés à l'immigration, mais nous devons surtout aligner notre système d'immigration sur les besoins économiques de notre pays. Au lieu de proposer un plan pour régler ces problèmes afin que nos politiques d'immigration répondent aux besoins de notre économie, nous nous retrouvons avec ce projet de loi. Les libéraux veulent mettre en place un cadre qui permettrait à une famille de vivre à l'extérieur du Canada, génération après génération, sans contraintes, et de continuer à transmettre la citoyenneté canadienne à l'infini à ses descendants, pourvu qu'ils visitent le Canada pendant une certaine période.

La priorité des libéraux n'est pas de nettoyer le gâchis qu'ils ont créé dans le domaine de l'immigration ou de rendre le système plus efficace, plus efficient ou plus conforme à nos intérêts, mais de faciliter encore plus l'acquisition de la citoyenneté par des gens qui n'ont peut-être aucun lien substantiel avec le Canada, mais qui ont des ancêtres canadiens.

Ordres émanant du gouvernement

Le projet de loi est loin de refléter ce que le Canada est censé être. Le Canada est censé être un pays où la citoyenneté n'est pas fondée sur l'ascendance, mais sur l'engagement que les gens prennent envers le pays et envers leurs concitoyens. C'est ce que la citoyenneté canadienne est censée être. Comme l'a dit Cartier, nous formons une seule et même nation politique. Nous ne sommes pas définis par nos origines communes, mais plutôt par le fait que nous formons une communauté commune qui comprend des personnes de différentes origines linguistiques, religieuses et ethnoculturelles.

• (1650)

En vertu du projet de loi, si je quitte le Canada, il serait possible pour mes enfants, mes petits-enfants et mes arrière-petits-enfants de continuer à être des citoyens canadiens, à condition que des membres de chaque génération effectuent quelques séjours prolongés au pays. Cela ne correspond pas au meilleur de notre tradition. C'est une atteinte supplémentaire à ce que la citoyenneté commune est censée être, à savoir une communauté de personnes d'origines diverses qui sont déterminées à promouvoir et à défendre ensemble le bien commun.

Nous devons redonner à la citoyenneté canadienne un sens plus fort, fondé sur un attachement commun et un engagement envers le bien commun.

• (1655)

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'attends avec impatience le 12 novembre. Peut-être discuterons-nous également de l'immigration à ce moment-là.

Le député a consacré beaucoup de temps à parler de l'immigration. L'approche du chef conservateur à l'égard de cette question est aujourd'hui très différente de la nôtre. Le premier ministre parle de stabiliser les niveaux d'immigration et de travailler à faire de notre économie la plus forte du G7. Sur la question de l'immigration, les conservateurs se contentent de dire que, si le visa temporaire de quelqu'un arrive à expiration, cette personne doit quitter le pays. L'approche du chef du Parti conservateur, c'est de se débarrasser de ces gens.

Le député ne convient-il pas que le principe universel appliqué par les conservateurs n'est pas sain pour toutes les régions du pays? Je pense aux régions rurales du Canada et à toute la province du Manitoba. Le gouvernement provincial du Manitoba veut pouvoir garder et voir...

Le vice-président: Je dois donner au député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan le temps de répondre.

Garnett Genuis: Monsieur le Président, les députés savent qu'ils doivent s'attendre à ce genre de grossière déformation de notre position de la part du député de Winnipeg-Nord. Le député et moi allons débattre l'un contre l'autre à Winnipeg le 12 novembre. Il s'est engagé à réserver une salle et à venir me chercher à l'aéroport. J'ai très hâte. Nous allons poursuivre cette conversation.

Je souhaite revenir sur une chose que le député a dite et en souligner l'absurdité. Il a dit que le premier ministre était déterminé à « stabiliser nos niveaux d'immigration ». Les libéraux, au pouvoir depuis 10 ans, disent maintenant qu'ils sont déterminés à stabiliser les niveaux d'immigration, sans reconnaître ce qui les a rendus instables. Ce qui a déstabilisé les niveaux d'immigration, ce n'est pas une catastrophe naturelle à la suite de laquelle le premier ministre pourra intervenir pour régler la situation. Les 10 années d'échec des

libéraux ont conduit au gâchis actuel et maintenant, ils n'ont rien de mieux à offrir que de dire qu'ils vont tenter d'arranger les choses.

[Français]

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Monsieur le Président, ce qui est préoccupant, c'est qu'en comité, nous avons demandé combien de personnes pourraient être touchées par cette mesure, et la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté n'a pas été en mesure de répondre à cette question. Elle ne le savait pas.

L'un des effets des amendements proposés par les libéraux et les néo-démocrates est d'annuler l'obligation de produire des rapports permettant de savoir combien de personnes seront réellement concernées par cette mesure.

Mon collègue a-t-il une idée du nombre de personnes qui pourraient être touchées par cette mesure? Que pense-t-il de cet amendement qui retire tout simplement l'obligation de reddition de comptes de la part du gouvernement?

Garnett Genuis: Monsieur le Président, je suis d'accord que c'est une question importante et légitime. Est-ce que j'en connais la réponse? Non, car il revient évidemment au gouvernement de répondre à cette question.

Ils ont décidé de présenter ce projet de loi. Ils devraient donc être en mesure de répondre à des questions raisonnables. Combien de personnes seront touchées par ces changements? Quelles répercussions cela aura-t-il sur l'emploi, sur le système de santé? Il y a d'autres exemples.

Il est évident que le gouvernement n'a pas pris ces répercussions en considération.

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Monsieur le Président, je m'interroge sur le ton utilisé par les libéraux dans ce débat et sur leur attitude.

D'abord, ils essaient de transformer le débat sur le projet de loi C-3 pour en faire un débat sur l'immigration, alors que c'est un débat sur les conditions qui mènent à la citoyenneté.

Il y a quelques secondes, le député de Winnipeg-Nord s'est levé et a dit que l'opposition était déconnectée de la réalité. Or la ministre a été invitée en comité et on l'a interrogée sur les effets du projet de loi tel qu'il était avant les amendements. On lui a simplement demandé combien de personnes seraient touchées par cette mesure. On nous reproche d'être déconnectés de la réalité, pourtant la ministre s'est présentée en comité sans avoir la moindre idée du nombre de personnes concernées. Elle nous a dit que ce chiffre était impossible à calculer. Or, le directeur parlementaire du budget a avancé que cette mesure pourrait toucher environ 115 000 personnes et que ce chiffre pourrait même atteindre 300 000.

J'aimerais que mon collègue me dise qui, ici, est déconnecté de la réalité.

Garnett Genuis: Monsieur le Président, c'est une question très importante.

Je pense que les ministres doivent être capables de répondre à des questions raisonnables sur les effets de leur projet de loi. Dans ce cas-ci, il ne s'agit pas d'une initiative législative de l'opposition, mais bien d'un choix du gouvernement. Il a opté pour cette voie parmi plusieurs autres possibilités dans le domaine de l'immigration et de la citoyenneté.

Or le gouvernement est incapable de répondre à des questions fondamentales liées à la mise en œuvre de sa propre proposition.

● (1700)

[Traduction]

Matt Strauss (Kitchener-Sud—Hespeler, PCC): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de prendre la parole à la Chambre, mais je dois dire que c'est avec une profonde tristesse que je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-3 et de ce qu'il aurait pu être. J'ai eu l'honneur de parler de ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture et j'y ai mis tout mon cœur.

[Français]

Pour la première fois à la Chambre, lors de mon dernier discours, j'ai parlé en français afin de souligner que le Canada n'est pas un État postnational. Au contraire, c'est un mariage entre deux peuples, les français et les anglais. C'est un projet unique au monde. Il faut respecter notre patrimoine particulier pour préserver la valeur de notre citoyenneté. Le Canada est fort dans la mesure où les Canadiens travaillent à le rendre fort. C'est pourquoi nous avons demandé de ne pas construire un système de citoyenneté à deux vitesses. Si les enfants de ceux qui sont partis veulent rejoindre notre nation, qu'ils le fassent après avoir payé nos impôts, respecté nos lois et appris nos langues. C'est simple.

[Traduction]

Qui pourrait croire que la première chose qui s'est produite après mon discours a été d'entendre le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre dire que « les électeurs [...] veulent plus de coopération à la Chambre des communes »? J'ai accepté. Il a dit que nous devons voter pour le projet de loi C-3, le renvoyer au comité et faire adopter des amendements pour l'améliorer. Je suis nouveau ici et c'est peut-être pour cette raison que je l'ai pris au mot. J'ai voté en faveur du projet de loi C-3 et, au comité, les conservateurs ont proposé d'excellents amendements pour l'améliorer.

Peu après ce discours, j'ai accordé une entrevue à la station de radio locale affiliée de la CBC à Kitchener-Waterloo. L'animateur, Craig Norris, m'a demandé sur quoi je travaillais et s'il y avait des occasions de collaborer avec les libéraux à la Chambre. J'ai immédiatement parlé du projet de loi C-3 et de ma conviction sincère que les libéraux nous permettraient de corriger cette loi au moyen d'amendements à l'étape de l'étude en comité. C'est pourquoi je suis triste aujourd'hui. On dirait qu'on nous a coupé l'herbe sous le pied.

Ceux qui nous regardent à la maison se souviendront que le projet de loi C-3, avant les amendements, aurait permis aux petits-enfants, aux arrière-petits-enfants et aux arrière-arrière-petits-enfants de citoyens canadiens qui avaient quitté le pays de demander la citoyenneté canadienne, même s'ils avaient à peine vécu ici, s'ils avaient un casier judiciaire, s'ils ne parlaient aucune de nos langues officielles, s'ils n'avaient jamais payé d'impôts au pays ni contribué à notre société civile en travaillant ou en vivant ici. Même s'ils n'avaient aucune intention de venir ici un jour, si ce n'est pour utiliser notre système de soins de santé dans une situation difficile, ils auraient pu devenir des citoyens canadiens.

Bref, le projet de loi ferait de la citoyenneté canadienne une sorte de sac de cadeaux qu'on ferait circuler, plutôt qu'un précieux héritage familial. Or, ce sac de cadeaux n'est pas gratuit. Ce n'est que le dur labeur des citoyens canadiens, des résidents permanents et des réfugiés qui bâtissent leur vie ici et qui bâtissent le pays pour le

Ordres émanant du gouvernement

rendre fort qui permet de remplir ce sac de cadeaux que les libéraux veulent distribuer sans se soucier des conséquences.

On estime que plus de 100 000 sacs de cadeaux contenant la citoyenneté seraient distribués gratuitement à des personnes qui ne vivent pas ici si le projet de loi non amendé était adopté. Nous sommes d'avis qu'il y aurait plus de 100 000 cas, mais comme la députée qui a posé une question vient de le souligner, la ministre de l'Immigration dit qu'elle ne sait absolument pas combien il pourrait y avoir de cas au-delà de ce nombre.

Il est clair que ce serait terriblement injuste pour les résidents permanents qui payent leurs impôts, qui respectent les lois, qui apprennent la langue et qui travaillent fort pour devenir des citoyens canadiens. Ce serait tellement injuste pour eux de voir ces 100 000 personnes, qui ne font rien de tout cela, passer en premier pour une raison de privilège non mérité. C'est ce que nous voulons dire quand nous parlons d'un système de citoyenneté à deux vitesses. Nos amendements visent à uniformiser les règles du jeu et à éviter l'imposition d'un tel système. C'est dans cette optique que nous avons structuré nos amendements. Nous avons repris les mêmes critères que ceux auxquels doivent satisfaire les résidents permanents, et nous avons utilisé exactement les mêmes termes.

Ces amendements sont parfaitement sensés. Pour que le petit-enfant d'un citoyen canadien puisse obtenir la citoyenneté, il doit démontrer qu'il a un lien substantiel avec le pays en ayant un parent qui a vécu au Canada pendant cinq ans, en réussissant un test de citoyenneté, en faisant l'objet d'une vérification de ses antécédents et en parlant au moins l'une des langues officielles. Je crois que les électeurs, qui veulent que les partis collaborent à la Chambre, comme l'a mentionné le député de Winnipeg-Nord, voudront qu'on collabore sur chacun de ces points.

Exception faite des idéologues postnationaux les plus radicaux qui, comme Justin Trudeau, croient que le Canada n'a pas d'identité fondamentale, je ne vois pas comment quelqu'un pourrait s'opposer à ces amendements.

● (1705)

Le nouveau premier ministre a promis du changement et, sur cette promesse, les électeurs lui ont accordé un mandat provisoire dans un contexte de gouvernement minoritaire. Pourtant, le voilà qui met en œuvre l'idéologie post-nationaliste insensée de Justin Trudeau.

J'ai passé en revue la plateforme électorale de 2025 du Parti libéral. Je n'ai pu y trouver nulle part une proposition visant à accorder la citoyenneté à plus de 100 000 personnes qui n'ont jamais vécu ici, qui ne parlent pas nos langues ou qui pourraient avoir un casier judiciaire, sans devoir réussir l'examen de citoyenneté. C'est une tactique de diversion. Ce n'est pas ce sur quoi les libéraux ont fait campagne.

Ordres émanant du gouvernement

Le nouveau premier ministre a promis du changement, mais le voilà en train de recycler le programme idéologique radical de Justin Trudeau qui visait à faire du Canada un État postnational sans identité profonde. En fait, ce projet de loi a été présenté au cours de la dernière législature de Justin Trudeau, mais il n'a pas réussi à le faire adopter parce que la Chambre a été saisie du dossier de sa caisse noire environnementale corrompue. Il ne s'agit pas d'un cas isolé, mais d'une tendance. Le projet de loi C-8 est lui aussi un exemple classique de mesure d'ingérence excessive du gouvernement que Justin Trudeau voulait faire adopter à la Chambre. Encore une fois, le nouveau chef est identique à l'ancien. Le nouveau premier ministre a promis du changement, mais il nous sert les vieilles idées réchauffées de Justin Trudeau.

Six mois se sont écoulés depuis les dernières élections, au cours desquelles le premier ministre a promis du changement. Il a tiré parti de toute sa crédibilité de fonctionnaire de longue date qui attendait dans les coulisses pour faire croire cette promesse aux Canadiens. Pourtant, six mois plus tard, nous débattons toujours du projet de loi de Justin Trudeau. Je suppose que les libéraux utilisent ces six mois pour préparer frénétiquement un budget qui est lui aussi en retard de six mois.

En parlant des élections, j'ai frappé à toutes les portes de Kitchener-Sud—Hespeler pendant la campagne électorale du printemps. Je sais pertinemment que tous les électeurs conservateurs qui ont voté pour moi trouveraient ces amendements éminemment sensés et nécessaires.

Une voix: Oh, oh!

Matt Strauss: Monsieur le Président, j'ai du mal à m'entendre parler en même temps que le député, qui est très coopératif.

[Français]

Jean-Denis Garon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Pour la millième fois, je pense que le député de Winnipeg-Nord pourrait parler un peu moins fort pour laisser mon collègue finir son discours.

Le vice-président: Je remercie le député de ce rappel.

En effet, les députés qui souhaitent dire quelque chose doivent patienter encore trois minutes et attendre la période des questions et des observations pour prendre la parole.

[Traduction]

Le député de Kitchener-Sud—Hespeler peut continuer.

Matt Strauss: Je pense qu'il essaie simplement de coopérer très fort, comme promis.

Monsieur le Président, je sais aussi que les électeurs libéraux, ceux qui n'ont pas voté pour moi, ceux qui ont été séduits par la promesse de changement du nouveau premier ministre, jugeraient que ces amendements sont tout à fait judicieux et nécessaires. Je suis donc stupéfait. Je ne comprends pas pourquoi les leaders parlementaires libéraux ont annoncé que les libéraux allaient voter contre ces amendements. Ce faisant, ils dévaloriseront la citoyenneté canadienne et trahiront non seulement les résidents permanents et les réfugiés qui travaillent si fort pour répondre à des exigences semblables, mais aussi les générations de Canadiens qui travaillent à bâtir un Canada fort, ainsi que leurs propres électeurs, qui attendaient un changement par rapport au programme radical *wokede* Justin Trudeau.

Il me reste du temps de parole, mais je ne pense même pas en avoir besoin. Je préférerais entendre ce que les libéraux ont à dire. Je meurs d'envie d'entendre les députés libéraux déclarer à la Chambre contre quels amendements ils pensent voter. Vont-ils prendre la parole pour dire lesquels et pourquoi? Je suis tout aussi désireux d'expliquer ces raisons à leurs électeurs que les libéraux sont désireux de les dissimuler.

Si les libéraux adoptent le projet de loi C-3 sans amendement, j'aurai beaucoup de difficulté à expliquer à leurs électeurs pourquoi ils ont rejeté nos amendements. J'aurai beaucoup de mal à expliquer à Craig Norris, de l'émission de radio de CBC à Kitchener-Waterloo, pourquoi le gouvernement a renié sa promesse de coopération et nous a si brusquement coupé l'herbe sous le pied.

Si, en revanche, il appert que les libéraux ne sont pas disposés à indiquer quels amendements ils comptent contester, je les exhorte à le révéler, car il n'est pas trop tard. Ils peuvent encore faire ce qui s'impose. Ils peuvent se joindre à nous, les conservateurs, pour protéger la valeur de la citoyenneté canadienne, au lieu de se rallier à la gauche radicale pour la dévaloriser.

Je remercie les députés de leur future coopération.

L'hon. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, le député refuse d'admettre que les conservateurs et les bloquistes ont formé une coalition à l'égard de ce projet de loi à l'étape de l'étude en comité. Ce n'est pas parce que cette coalition prend une décision qu'elle a le droit de passer outre un problème qui pourrait se retrouver devant la Cour suprême. Ce n'est pas parce que les bloquistes et les conservateurs veulent déclencher des élections en votant contre le budget qui sera présenté prochainement qu'il y aura des élections, car d'autres députés pourraient appuyer le budget. Étant donné que cette coalition contre nature se forme parfois, si ce que j'ai dit est vrai, j'invite le député à viser le consensus et à collaborer avec les comités plutôt que de chercher à coincer ou à modifier...

• (1710)

Le vice-président: Je dois interrompre le secrétaire parlementaire pour donner au député de Kitchener-Sud—Hespeler l'occasion de répondre.

Matt Strauss: Monsieur le Président, je remercie le député de continuer de participer au dialogue de manière aussi coopérative. Toutefois, je n'ai pas entendu de question, alors je vais considérer que son intervention était une observation.

Le comité est composé de députés libéraux, bloquistes et conservateurs. Le député a suggéré de renvoyer le projet de loi au comité et d'y travailler ensemble en comité. Deux partis ont coopéré, mais pas l'autre, et ce dernier cherche maintenant à défaire le travail du comité. Je ne suis pas certain de comprendre ce que le député voulait de plus quand il a suggéré de renvoyer le projet de loi au comité et d'y travailler ensemble en comité.

[Français]

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Monsieur le Président, en matière d'immigration, il faut de la cohérence entre les diverses mesures législatives.

Lorsqu'une personne veut être naturalisée, on lui demande un certain nombre de choses. On lui demande d'avoir résidé sur le territoire 1 095 jours sur une période de cinq ans. Il y a une évaluation de sécurité qui est faite, il y a un test linguistique qui est fait, il y a un test de citoyenneté qui est fait. Ce sont les règles.

C'est exactement pour ces raisons que nous voulons imposer les mêmes critères dans le cas de la normalisation de la citoyenneté de gens qui, possiblement, n'ont jamais mis le pied en territoire canadien.

J'aimerais que mon collègue m'explique comment le gouvernement peut en arriver à penser que ces normes sont valables pour une personne naturalisée, mais que pour la situation qui nous occupe, tout à coup, cela n'a plus d'allure, et on pourrait donner la citoyenneté à presque n'importe qui.

[Traduction]

Matt Strauss: Monsieur le Président, je suis tout aussi perplexe que le député qui a fait cette remarque. Le mieux que je peux faire, c'est probablement de m'asseoir, car je brûle toujours d'envie d'entendre les députés libéraux. Je ne sais toujours pas contre lesquels de ces amendements ils comptent voter et pourquoi. Ont-ils l'intention de voter contre? Tout ce que j'ai entendu jusqu'à présent dans les questions du député libéral, c'est un dénigrement des membres du comité en fonction de leur appartenance politique, ce qui est exactement le contraire de ce qu'il pensait que les électeurs attendaient de nous lorsque nous avons examiné ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC): Monsieur le Président, l'un des problèmes que nous pose le projet de loi C-3, c'est que le gouvernement n'a aucune idée du nombre de personnes qui seraient touchées. Combien de personnes obtiendraient immédiatement la citoyenneté canadienne ou pourraient la recevoir plus tard, ce qui entraînera des coûts pour les Canadiens puisque ces personnes pourraient recevoir des soins de santé et d'autres avantages?

Je me demande si le député pourrait me dire ce qu'il pense du sérieux du gouvernement, qui tente de faire adopter le projet de loi C-3 à toute vapeur sans tenir compte de ces conséquences.

Matt Strauss: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Cela me permet de revenir au thème central de mon premier discours sur le projet de loi, à savoir que la citoyenneté canadienne a de la valeur dans la mesure où les citoyens canadiens y contribuent. Nous mettons de l'argent dans la cagnotte, puis, lorsque nous avons besoin de notre système de soins de santé, il est là pour nous.

Cependant, affirmer que 100 000 personnes qui ne sont jamais venues au Canada, mais dont les grands-parents étaient des citoyens canadiens ayant quitté le pays, peuvent venir ici pour obtenir gratuitement des soins de santé ou de l'aide à l'évacuation de notre ambassade en cas de conflit révèle une incompréhension fondamentale du fonctionnement de la citoyenneté et de la constitution de sa valeur. Je trouve cela particulièrement paradoxal, étant donné que le premier ministre, qui veut faire adopter ce projet de loi à toute vapeur, a écrit un livre sur les valeurs. C'est un économiste, mais il ne semble pas comprendre l'économie de la valeur. La citoyenneté n'a de valeur que si nous travaillons fort ensemble pour la renforcer.

Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC): Monsieur le Président, mes concitoyens m'ont parlé plus d'une fois de la question de la citoyenneté parce qu'ils s'inquiètent des répercussions des lois canadiennes sur leur statut. En tant que parlementaires, nous

Ordres émanant du gouvernement

sommes appelés à prendre des décisions et à établir des règles qui, en raison de leur nature, excluent certaines personnes.

Comme tous les pays, le Canada a des règlements qui déterminent qui obtient automatiquement la citoyenneté. À l'heure actuelle, bien que la citoyenneté soit accordée aux enfants nés à l'étranger de citoyens canadiens, ces enfants n'ont pas le droit de transmettre leur citoyenneté à leurs enfants si ceux-ci sont nés à l'extérieur du Canada.

Cette modification à la Loi sur la citoyenneté réglerait ce problème. Plus précisément, ce projet de loi modifierait la Loi sur la citoyenneté de la façon suivante:

- a) veiller à ce que soit accordée la citoyenneté par filiation à toute personne née à l'étranger, avant l'entrée en vigueur du texte, d'un parent ayant qualité de citoyen;
- b) accorder la citoyenneté par filiation au-delà de la première génération à toute personne née à l'étranger, à la date d'entrée en vigueur du texte ou après cette date, d'un parent ayant qualité de citoyen si le parent avait un lien substantiel avec le Canada avant la naissance;
- c) permettre à toute personne née à l'étranger et adoptée, avant l'entrée en vigueur du texte, par une personne ayant qualité de citoyen de se voir attribuer la citoyenneté sous le régime de l'article 5.1 de cette loi;
- d) permettre à toute personne née à l'étranger et adoptée, à la date d'entrée en vigueur du texte ou après cette date, par une personne ayant qualité de citoyen et ayant eu, avant l'adoption, un lien substantiel avec le Canada de se voir attribuer la citoyenneté sous le régime de l'article 5.1 de cette loi;
- e) rétablir la citoyenneté de toute personne qui a cessé d'être citoyen au motif qu'elle n'a pas présenté la demande visée à l'ancien article 8 de cette loi pour conserver sa citoyenneté ou que, si elle l'a fait, la demande a été rejetée;
- f) permettre à certaines personnes qui deviennent citoyens par suite de l'entrée en vigueur du texte d'accéder au processus simplifié de répudiation de la citoyenneté.

Comme de nombreux députés, j'ai assisté à des cérémonies où les nouveaux citoyens prêtent allégeance au Canada. Ce sont toujours des événements formidables, remplis de sourires et de joie. Ils me rappellent toujours le moment où, il y a des dizaines d'années, j'ai moi-même prêté serment.

Je suis fier d'être Canadien. J'ai choisi de m'établir ici. J'ai choisi de devenir citoyen canadien et d'adopter les valeurs canadiennes. Je n'ai aucun regret. C'est un privilège d'être citoyen du meilleur pays au monde. C'est un privilège que les habitants d'Edmonton Manning m'aient demandé de les représenter à la Chambre.

Pour la plupart des gens qui ne sont pas nés ici, la citoyenneté canadienne n'est pas un droit et elle ne devrait pas l'être. Chaque pays établit ses propres règles de citoyenneté. Le Canada accorde automatiquement la citoyenneté à toute personne née ici. Ce n'est pas le cas dans plusieurs pays, qui s'attendent à ce que les enfants nés sur leur territoire soient citoyens du pays d'où viennent leurs parents.

Déterminer quel est le meilleur système est une question de préférence, mais il reste que les pays doivent faire des choix et adopter des lois pour déterminer qui est un citoyen et qui ne l'est pas. Voulons-nous que la citoyenneté se transmette de génération en génération à des personnes qui n'ont aucun lien réel avec le Canada et pour qui le passeport canadien n'est qu'une commodité? C'est ce que permettrait le projet de loi. Il y aurait des citoyens canadiens qui n'ont jamais mis les pieds au Canada. Est-ce ce que nous voulons?

Ordres émanant du gouvernement

En 2009, le Canada a limité à la première génération la transmission de la citoyenneté. Les personnes nées à l'étranger de citoyens canadiens obtiennent automatiquement la citoyenneté. Cependant, la génération suivante ne l'obtient pas automatiquement si elle est également née à l'extérieur du Canada. Ce système fonctionne bien parce qu'il établit un équilibre entre l'octroi de la citoyenneté et un véritable lien avec le pays. Je ne vois pas la nécessité de le changer. Les députés ont peut-être besoin d'une leçon d'histoire pour les aider à comprendre pourquoi les règles de citoyenneté actuelles sont en vigueur.

• (1715)

Au milieu des années 2000, la crise au Liban a poussé de nombreux Canadiens d'origine libanaise à transmettre la citoyenneté canadienne à leurs enfants dans le but de s'établir ici, même si ces derniers n'avaient à peu près aucun lien avec le Canada. Puis, en 2006, le gouvernement canadien a dépensé 94 millions de dollars pour l'évacuation de 15 000 Canadiens d'origine libanaise. On a alors surnommé ces personnes qui bénéficiaient de la citoyenneté canadienne malgré le caractère ténu de leurs liens avec le Canada des « Canadiens par opportunisme ». On sait que 94 millions de dollars, c'est beaucoup d'argent.

En 2009, le gouvernement dirigé par l'ancien premier ministre Stephen Harper a répondu aux préoccupations concernant les Canadiens par opportunisme, ceux qui possèdent la citoyenneté canadienne, mais qui vivent à l'étranger et ne contribuent pas à la société canadienne. Cela a mené à l'adoption du projet de loi C-37, qui a modifié la Loi sur la citoyenneté afin de limiter la transmission de la citoyenneté canadienne à une seule génération née à l'étranger. Depuis, un citoyen canadien né à l'étranger peut transmettre la citoyenneté canadienne à ses enfants nés à l'étranger, mais ses petits-enfants, s'ils sont également nés à l'étranger, n'en héritent pas automatiquement, à moins que leurs parents ne soient à l'extérieur du pays pour servir la Couronne. À mon avis, c'est tout à fait sensé.

Je chéris ma citoyenneté. Être Canadien ne devrait pas se limiter au fait de détenir un passeport. Il doit y avoir un engagement dans la société. Je pense que les droits doivent s'accompagner de responsabilités. Le projet de loi C-3 n'en tient pas compte. Il permettrait aux parents de transmettre la citoyenneté à leurs enfants, de génération en génération, à condition que l'un des parents ait passé 1 095 jours non consécutifs au Canada avant la naissance de l'enfant. Il ne prévoit pas de vérification des antécédents criminels, ce qui est obligatoire pour les immigrants. Nous parlons d'une citoyenneté transmise de génération en génération à des personnes qui n'ont pas vécu au Canada et qui ne sont pas tenues d'y vivre. Aucun lien réel avec le Canada ne serait nécessaire pour obtenir la citoyenneté si ce projet de loi est adopté. Le vague critère des liens substantiels permet à des générations multiples de résidents étrangers de demander la citoyenneté même s'ils sont très peu au Canada. Est-ce ce que nous voulons?

Nous attendons tous avec impatience que le budget fédéral soit présenté le mois prochain. Nous savons déjà que les libéraux ont modifié les méthodes comptables dans le but de semer la confusion dans l'esprit des Canadiens et de cacher ce qui sera assurément un déficit record.

En 2024, la ministre des Finances en poste a démissionné plutôt que de présenter à la Chambre un énoncé économique financièrement irresponsable plombé par un déficit astronomique. Compte tenu des dépenses des libéraux depuis, le déficit de cette année pourrait faire passer celui de l'an dernier pour un modèle de prudence

financière. Voilà qui explique sans doute pourquoi les libéraux n'ont manifesté aucun intérêt à déterminer ce que le projet de loi coûterait aux Canadiens. Comme ses propres représentants l'ont dit aux députés lors de la séance d'information technique, le gouvernement n'a effectué aucune analyse des coûts. Il n'a pas dit aux Canadiens combien de nouveaux citoyens ce projet de loi créerait ni quel en serait le coût pour les contribuables, surtout en ce qui concerne les soins médicaux et les pensions.

Face à une crise financière, les libéraux font comme si de rien n'était. Ils continuent de dépenser. Le projet de loi C-3 nous le rappelle.

Les conservateurs croient en une citoyenneté canadienne forte, juste et significative. Nous continuerons de nous opposer aux cadeaux et de défendre l'intégrité, la sécurité et une politique d'immigration responsable pour le Canada.

• (1720)

Caroline Desrochers (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes une fois de plus témoins de la mauvaise foi et de l'alarmisme des conservateurs, qui savent très bien que le projet de loi vise à répondre à une décision judiciaire selon laquelle le système actuel est inconstitutionnel.

Je vais dire à la Chambre qui vise le projet de loi. Mon fils est né il y a 17 ans aux États-Unis parce que j'étais aux études là-bas, mais il a passé la majeure partie de sa vie au Canada. Je voudrais donc demander au député s'il estime que mon fils n'est pas suffisamment canadien pour transmettre sa citoyenneté s'il venait à avoir un enfant à l'étranger. Est-ce bien ce qu'il veut dire?

Mon fils n'est pas un terroriste. Ses antécédents n'ont pas besoin de faire l'objet d'une vérification à des fins de sécurité. Il faut cesser de tenir des propos alarmistes.

Ziad Aboultaif: Monsieur le Président, c'est à la fois très drôle et désolant que le gouvernement nous demande d'être transparents alors qu'il manque lui-même de transparence. Il présente un projet de loi sans donner aucune information aux Canadiens, comme s'il n'était pas nécessaire de se justifier et d'être transparent. Avant de nous poser la question, il devrait se rappeler ce qu'il a fait et ce qu'il a inclus dans le projet de loi. Après cela, nous pourrions discuter.

[Français]

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Monsieur le Président, c'est triste quand on personnalise les débats. Ce que nous venons d'entendre de la part de la secrétaire parlementaire, c'est un peu épouvantable.

En ce qui concerne les amendements qui sont proposés, comme ma collègue a probablement passé 1 095 jours au Canada en continu, elle serait admissible. Son enfant pourrait avoir à passer un test pour être admissible. Je suis certain qu'il est capable de passer un test.

J'aimerais savoir où, dans ce débat, quelqu'un a traité une autre personne de terroriste. Cette dame réalise-t-elle qu'elle est en position de pouvoir exécutif? Réalise-t-elle le poids de ses paroles? Réalise-t-elle à quel point elle met son gouvernement dans l'embaras et à quel point c'est gênant?

• (1725)

[Traduction]

Ziad Aboultaif: À l'évidence, monsieur le Président, c'est un vieux truc des libéraux: chaque fois que nous les interrogeons sur ce qu'ils font, ils détournent la question en cherchant à attiser la discorde entre les Canadiens, en nous traitant de tous les noms et en essayant de restreindre le débat pour qu'il soit aussi peu transparent qu'eux. Malheureusement, c'est ce qu'ils font dans ce cas-ci. C'est ce qu'ils ont toujours fait. Nous ne pouvons pas rejeter les prémisses de leurs questions et de leurs arguments, car s'ils veulent obtenir la collaboration de qui que ce soit, ils doivent avant toute chose faire preuve de transparence en informant correctement les Canadiens.

Costas Menegakis (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, PCC): Monsieur le Président, je veux parler de la vérification des antécédents. Il faut vérifier rigoureusement les antécédents criminels des personnes qui veulent s'établir au Canada pour garantir qu'elles ne représentent pas un danger pour notre société, nos écoles, nos centres commerciaux et nos quartiers. Je ne comprends vraiment pas pourquoi le gouvernement libéral ne saisit pas l'importance de vérifier les antécédents criminels. Selon le projet de loi, quelqu'un qui serait né à l'étranger, qui n'aurait jamais vécu au Canada et qui n'aurait jamais versé un sou au Canada, mais dont un parent était ici il y a 30 ans, pourrait s'établir au Canada en tant que citoyen canadien à part entière sans que le pays n'ait le droit de vérifier ses antécédents criminels.

La députée libérale a parlé de sa famille. Je suis convaincu qu'elle n'est pas inquiète du résultat d'une vérification des antécédents criminels de son fils.

Je me demande si le député peut donner son avis sur le sujet.

Ziad Aboultaif: Monsieur le Président, ce qui est évident, c'est que le gouvernement en place a fait des politiques d'immigration du Canada un désastre. Au cours des 10 dernières années, il a accueilli des millions de personnes. Il a créé de l'esclavage, une crise du logement, une crise de la santé et une crise de l'éducation. Il y a des crises partout à cause de ses politiques. Maintenant, il a le culot de demander aux Canadiens de le laisser accorder la citoyenneté sans effectuer de vérification des antécédents ni de vérification du casier judiciaire. La société canadienne est un désastre à cause de ses politiques, mais il continue de proposer des catastrophes pour le Canada.

[Français]

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Monsieur le Président, une fois de plus, j'ai le plaisir de prendre la parole ici aujourd'hui.

Ce débat est un peu surréaliste. Je me lève ici, et j'ai l'impression d'être dans la stratosphère, dans une navette spatiale, ne serait-ce qu'à cause de la nature du débat.

On sait comment pense un libéral. Un libéral, ça a un interrupteur à deux positions: « arrêt » et « en marche ». Ça peut penser une chose le lundi, être sur « arrêt » le soir et « en marche » le lendemain. Ça pense autre chose le lendemain. Ça peut être en faveur d'une taxe sur le carbone avant l'élection, et être contre après. Ce que ces gens font, dans la vie, c'est gagner des élections. Ils les gagnent en changeant d'idées et d'opinions et en n'ayant pas de valeurs.

J'en ai une preuve. Hier, nous étions censés débattre du projet de loi C-3, mais un rapport de comité traitant de l'éthique est arrivé.

Ordres émanant du gouvernement

Nous avons un premier ministre qui est impliqué dans plus de 900 compagnies. On sait que, quand le Canada subventionne les petits réacteurs modulaires Westinghouse pour faire plus de sables bitumineux, le premier ministre s'enrichit. On sait que, quand il abolit la taxe sur les services numériques, même si sa fiducie est sans droit de regard, il se remplit les poches. Il s'agissait de questions légitimes.

Nous avons donc un rapport qui arrive d'un comité. Hier, l'illustre député de Winnipeg-Nord nous a dit, hier et tout l'après-midi, que nous devrions débattre du projet de loi C-3 et que la Chambre des communes n'était pas un endroit pour les débats. Il nous dit que nous perdons notre temps ici et que nous devrions laisser les comités faire leur travail; en effet, les comités sont bons, des députés y étudient les dossiers et y font un bon travail, et nous ne devrions pas débattre de ça à la Chambre. L'interrupteur des libéraux s'est donc mis à la position « arrêt » hier, et ils se couchent.

Ils se lèvent le lendemain matin et le bouton de réinitialisation se remet à « en marche ». Ils nous disent que le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration a étudié le projet de loi C-3, qu'il a reçu des témoins — la ministre et le directeur parlementaire du budget — et qu'il y a des amendements qui ne dénaturent pas le projet de loi, qui sont recevables et conformes à ce que le tribunal demande.

Aujourd'hui, on nous dit qu'on peut démolir tout le travail du Comité. C'est la méthode typique libérale. On ne débat jamais du fond des choses. On mène des attaques, on lance des insultes et on écœure les gens. On ne garde qu'un minimum de contenu. C'est exactement ce à quoi on assiste aujourd'hui, et on nous dit que nous sommes de mauvaise foi.

Une députée est même venue dire que les conservateurs prenaient son enfant pour un terroriste à cause de ces amendements. Ces derniers sont clairs. La secrétaire parlementaire est partie étudier ailleurs, hors du Canada. Dans sa vie, sur une période de cinq ans continus, elle a fort probablement passé 1 095 jours consécutifs au Canada. En tout cas, elle se qualifie depuis l'élection. Elle revient et, si l'enfant est majeur, il réussit le test. En fait, je me demande si l'enfant n'était pas mineur et si, dans le cas qui a hérisé le poil de la secrétaire parlementaire, un seul de ces amendements s'appliquait. Il n'y en a fort probablement aucun. Maintenant, elle dit qu'on traite son enfant de terroriste.

Le député de Bourassa nous dit que nous sommes contre l'immigration. Il faut des règles, en immigration. Les frontières existent. Les règles existent. De l'équité entre les catégories entre les gens qui sont naturalisés et de deuxième ou troisième générations existe. Maintenant, nous devenons encore ces fameux racistes contre l'immigration.

Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes nous dit que nous vivons sur une autre planète. Qu'il la nomme!

Jamais un libéral, depuis le début de ce débat, n'a été capable de nous dire pourquoi il était contre ces amendements. Il y a eu des bloquistes et des conservateurs. Les gens sont venus débattre. C'était étoffé. Nous avons le droit d'être en désaccord. Ces gens sont incapables de nous dire pourquoi ils sont contre les amendements.

Ordres émanant du gouvernement

Nous avons un problème, parce que le travail a été fait en comité. Il a fallu faire une évaluation. Voici la chronologie des événements: un tribunal nous a dit que nous ne pouvions pas systématiquement priver de citoyenneté les enfants de Canadiens nés à l'étranger; en suite, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a dit, c'est qu'il fallait des règles, et des règles claires. Le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration s'est installé et s'est dit qu'il allait trouver des règles claires.

• (1730)

Qu'ont donc fait les membres du Comité? Ils se sont dit qu'ils appliqueraient des règles similaires à celles imposées aux Canadiens qui sont naturalisés. La secrétaire parlementaire de l'autre côté, qui s'amuse avec ses feuilles, est-elle en train de nous dire que nous traitons les gens naturalisés de terroristes? Est-elle en train de nous dire qu'elle est contre les règles d'immigration pour les gens qu'on naturalise, comme ma conjointe, par exemple? Ce sont des débats de bas niveau. Nous n'avons pas à prendre ces choses personnelles.

En comité, ça n'a pas été reluisant. En tant que parlementaires de l'opposition, notre travail est de contrôler l'action du gouvernement, alors nous posons des questions. La première question visait à savoir si le projet de loi C-3, sous sa forme initiale, touchait un grand nombre de personnes et si cela pouvait faire en sorte que des tas de gens puissent demander la citoyenneté sans jamais avoir mis les pieds au Canada. La ministre nous a dit: cela ne se calcule pas.

La ministre est arrivée en comité sans être préparée. Elle ne connaissait pas son projet de loi, ne connaissait pas ses chiffres. Selon la ministre, si elle n'est pas capable de calculer quelque chose, c'est que ça ne se calcule pas. Si elle n'est pas capable de bâtir une navette spatiale par elle-même, les navettes spatiales n'existent pas. C'est comme ça qu'elle pense. Le directeur parlementaire du budget est venu et nous a dit que cela allait toucher environ 115 000 personnes. Quand on est un économiste, on sait que ces choses se calculent. Cela toucherait entre 80 000 et 300 000 personnes avec un grand intervalle de confiance. Le directeur parlementaire du budget a été honnête en nous disant que c'était au minimum 80 000, mais que ça pouvait aller jusqu'à 300 000.

Les membres du Comité se sont donc dit qu'ils allaient appliquer des règles qui sont déjà consensuelles au Canada. Si on permet à une personne d'avoir passé 1 095 jours de sa vie entière au Canada sans demander une durée continue, cela veut dire qu'une personne de 50 ans peut avoir passé ses trois semaines de vacances ici toute sa vie, sans jamais avoir travaillé ou contribué de manière significative à l'économie du Canada, et que la version non amendée du projet de loi s'appliquerait à elle. Le Canada n'est pas une colonie de vacances. Il faudrait donc plutôt qu'on y réside en continu pendant 1 095 jours.

Dans les propositions d'amendement, on disait qu'il faudrait une évaluation de sécurité, comme dans le cas de la naturalisation, et un test de langue officielle, en français ou en anglais. Nous aimerions mieux que ce soit le français au Québec, mais nous sommes encore dans le Canada. Ces règles ne s'appliquent même pas aux enfants de moins de 18 ans. Cette idée qu'une personne canadienne aille étudier aux États-Unis, qu'elle ait un enfant là-bas, qu'elle revienne et qu'on laisse son enfant à la frontière; peut-on s'imaginer l'ampleur de la désinformation? Se pourrait-il que des gens n'aient pas lu le projet de loi avant de venir nous crier des noms?

Ce que la Cour supérieure de l'Ontario a dit dans son jugement, c'est qu'il fallait avoir un lien substantiel avec le Canada lorsqu'on est né à l'étranger de parents canadiens, qu'il fallait que les parents aient un lien substantiel avec le Canada. On parle bien de « substantiel » pour que la citoyenneté soit transmise. Ce que les membres du comité se sont alors posé comme question, c'est: qu'est-ce qu'un lien substantiel? La Cour a demandé de la clarté. La Cour a dit qu'on ne peut pas rejeter tout le monde d'emblée. Le Comité est donc arrivé avec la même définition que pour les gens naturalisés. Comment arrive logiquement dans la tête du législateur le moment où on se dit qu'on a défini le lien substantiel pour une personne née à l'étranger qui vient au Canada, mais que cette définition du lien substantiel n'a plus aucune valeur si les parents de la personne née à l'étranger ont aussi vécu longtemps à l'étranger?

Moi, je dis que ces amendements ont du sens. Ils sont cohérents. Ils alignent les critères demandés par la Cour avec la Loi sur la citoyenneté qui naturalise des gens. Dire que nous sommes racistes, que nous sommes contre l'immigration, que nous ne voulons plus que les gens étudient à l'étranger et que nous empêchons les enfants de diplomates canadiens d'avoir leur citoyenneté canadienne, c'est un peu comme rejeter la Loi sur la citoyenneté elle-même. Moi, je pense que ces amendements ont du sens, qu'ils sont cohérents avec le jugement de la Cour supérieure et qu'ils doivent être adoptés.

• (1735)

Caroline Desrochers (secrétaire parlementaire du ministre du Logement et de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, mon collègue dit que nous avons des débats de bas niveau. J'aimerais juste lui rappeler que c'est un peu en réponse à tout ce qui s'est dit à la Chambre.

Plus tôt cet après-midi, une députée de l'autre côté de la Chambre a dit que le gouvernement libéral avait annulé les règlements pour les visas mexicains pour faire entrer les cartels, et qu'il avait réinstauré ces règlements une fois que les cartels étaient arrivés. C'est un peu là où nous en sommes, malheureusement, avec le débat.

Mon collègue a dit que la seule chose que les libéraux savaient bien faire, c'était de gagner des élections. J'aimerais rappeler à mon collègue que c'est grâce au gouvernement libéral que nous avons le Canada que nous avons aujourd'hui, avec les programmes sociaux que nous avons aujourd'hui, y compris ceux dont bénéficient tous les Québécois et tout le reste des Canadiens.

C'est tout ce que j'ai à dire.

Jean-Denis Garon: Monsieur le Président, est-ce qu'on voit ce qui se passe? On se lance des insultes.

Voici la réalité en ce qui concerne les amendements. Le comité a jugé que, pour qu'on considère qu'une personne a un lien significatif avec le Canada, il fallait qu'elle ait vécu un certain nombre de jours au pays sur une certaine période. Si on a plus de 18 ans, il faut s'assurer qu'on parle les langues officielles, il faut faire un test de sécurité, et ainsi de suite. C'est d'ailleurs ce que prévoit la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Ma collègue a bien dit qu'on s'attaquait presque à sa propre famille. J' imagine qu'elle ne le pense pas et qu'elle est émotive à cet égard. En réalité, une étudiante canadienne qui part à l'étranger, qui accouche, qui revient au pays et qui a fait sa vie ici n'est en aucun cas visée par ces amendements.

J'ai dit qu'il fallait lire les projets de loi avec rigueur et être des parlementaires rigoureux, et que c'était de cette façon qu'on augmentait la qualité du débat. Je maintiens mes propos.

• (1740)

[Traduction]

Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC): Monsieur le Président, le député a mentionné que le gouvernement n'a même pas examiné les coûts que cela entraînera ou qu'il n'est pas en mesure de les quantifier.

J'ai eu le privilège de siéger au comité des opérations gouvernementales pendant près de 10 ans. Mon collègue y a également siégé pendant une courte période. À un moment donné, nous avons reçu la visite d'une délégation du Vietnam, composée de membres de la version vietnamienne du comité des opérations gouvernementales. Nous examinons un projet de loi du gouvernement, et le gouvernement a affirmé qu'il n'avait pas évalué le coût que le projet de loi représenterait pour les Canadiens. Les membres du Parti communiste vietnamien nous ont fait la morale, affirmant qu'ils ne présenteraient jamais un projet de loi sans connaître son coût pour leurs citoyens.

Je me demande ce que mon collègue pense du fait que le Vietnam, un pays communiste, se soucie davantage des contribuables et de la transparence que le gouvernement libéral.

[Français]

Jean-Denis Garon: Monsieur le Président, quant au nombre de personnes touchées par la loi, je pense que c'est utile pour nous, comme parlementaires, de le savoir. Cela nous donne une certaine indication sur le niveau de préparation du gouvernement lorsqu'il est incapable de nous dire qu'il a fait le moindre calcul.

Je m'inquiète du fait que le gouvernement souhaite de moins en moins que l'opposition sache combien coûtent les choses. À preuve, il a nommé par intérim un directeur parlementaire du budget alors qu'il avait eu sept ans pour en trouver un. Quelques semaines après l'avoir nommé, les libéraux ont commencé à le dénigrer publiquement, à la période des questions orales et en comité. En comité, le directeur parlementaire du budget a présenté des chiffres rigoureux et scientifiques. En réponse à cela, le ministre des Finances et du Revenu national a dit que le directeur parlementaire du budget avait droit à son opinion, mais que, pour sa part, il aimait mieux lire le journal.

Je pense que le Canada a des leçons à tirer. Je ne sais pas si elles doivent venir du Vietnam communiste, mais on a des leçons à tirer de beaucoup d'endroits.

Gabriel Ste-Marie (Joliette—Manawan, BQ): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours.

La présidence a choisi de regrouper l'ensemble des amendements présentés à cette étape-ci en un seul vote. C'est donc dire que, en un seul vote à la Chambre, la Chambre va décider si elle défait l'ensemble du travail qui a été fait en comité de façon rigoureuse. En un seul vote, la Chambre pourra dire au comité que tout ce qu'il a fait ne sert à rien.

Qu'en pense mon honorable collègue?

Jean-Denis Garon: Monsieur le Président, jamais je ne contesterai la bonne foi de la présidence dans sa façon de travailler, mais on peut présumer quand même que sa décision aura eu des conséquences.

Ordres émanant du gouvernement

D'après ce que je comprends, il se peut que les partis n'aient pas la même opinion sur deux catégories d'amendements. En ce qui concerne le nombre de jours de résidence continue au Canada, les partis ne semblent pas avoir la même opinion que sur les autres critères de qualification, comme le test de citoyenneté, le test de sécurité, le test linguistique, et ainsi de suite. Le fait de les regrouper pourrait amener certains députés à voter, contre le gré, contre des amendements sur lesquels ils sont d'accord.

[Traduction]

Jeremy Patzer (Swift Current—Grasslands—Kindersley, PCC): Monsieur le Président, c'est toujours un honneur et un privilège de prendre la parole au nom des formidables habitants de Swift Current—Grasslands—Kindersley.

Je tiens tout d'abord à prendre quelques instants pour souhaiter un joyeux anniversaire à ma fille Kenzie, qui a 11 ans aujourd'hui. Joyeux anniversaire, ma grande! Je l'aime beaucoup. Je suis vraiment fière de la merveilleuse jeune fille qu'elle devient et j'ai hâte de voir la merveilleuse femme qu'elle deviendra. Ce matin, elle a dû se lever à 5 h 30 pour se rendre à la patinoire à temps pour son entraînement de hockey. Elle l'a fait, et toute son équipe lui a chanté *Joyeux anniversaire* sur la glace, un moment vraiment excitant. Je pense qu'elle avait apporté des petits gâteaux pour son équipe. Tout le monde a célébré son anniversaire à la patinoire et s'est sûrement beaucoup amusé.

La Chambre est saisie aujourd'hui d'un projet de loi portant sur l'immigration. L'immigration est toujours un sujet intéressant à aborder. Ma grand-mère a immigré de l'Écosse au Canada, et j'ai beaucoup d'estime pour les personnes qui ont immigré au Canada. Je peux retracer l'histoire de ma famille, le pays d'où elle est venue, comment elle est arrivée en Amérique du Nord et comment s'est déroulé ce voyage pour elle. Nous pouvons évidemment constater les contributions que de nombreuses personnes ont apportées à l'édification du Canada. Le Canada est en grande partie composé de personnes qui sont arrivées ici par l'immigration; nous connaissons donc l'importance de celle-ci. Je pense qu'il est important de le souligner d'emblée.

J'ai été heureux que nous ayons pu obtenir de nombreux amendements importants au comité. Je tiens également à faire écho au sentiment exprimé par certains de mes collègues plus tôt. La ministre a mentionné que les libéraux étaient disposés à accepter des amendements. Un autre député d'Ottawa a dit qu'il fallait travailler rapidement au comité et apporter des améliorations. Même le député de Winnipeg a dit qu'il voulait parler des amendements. Nous l'avons beaucoup entendu parler de certains des amendements ici ce soir, mais surtout du fait qu'il ne trouve pas juste que les conservateurs et les bloquistes aient voté en faveur d'amendements et que ceux-ci aient été ajoutés au projet de loi. La ministre elle-même a dit qu'elle attendait avec impatience des amendements au projet de loi, et nous avons été en mesure de les faire adopter. Je pense que le projet de loi, avec les amendements que nous avons apportés, semble très bien.

Affaires émanant des députés

Il y a notamment l'exigence de jours consécutifs au Canada, c'est-à-dire que la période prévue dans le projet de loi doit être consécutive. Je pense que c'est un bon point de départ, car outre les personnes affectées par une décision, par la période de quatre ans, qui ont été touchées par la première version du projet de loi, il y a aussi celles qui seraient touchées par le projet de loi en raison de l'effet domino. En ce qui concerne l'exigence de passer 1 095 jours au Canada, le gouvernement voulait que ce soit un nombre arbitraire pour un parent. Nous avons apporté un amendement exigeant que la période passée au Canada soit ininterrompue, ce qui est un élément clé. Ce temps passé au pays démontrerait un engagement plus profond envers le Canada. Je pense que c'est un très bon point de départ, car nous voulons que les gens qui deviendront citoyens du Canada aient un intérêt particulier envers le Canada. Quand quelqu'un n'a aucun intérêt pour le Canada, quand ses parents n'ont pas passé de temps au Canada, il est logique que l'obtention de la citoyenneté canadienne passe par des exigences sévères, car notre citoyenneté a une certaine valeur ajoutée. Or, depuis 10 ans, nous avons vu le gouvernement libéral diluer ce que cela signifie d'être Canadien. Cette tendance se poursuit avec ce projet de loi.

Pour en revenir au cas de ma grand-mère d'origine écossaise, transposons cela à l'Écosse, un pays qui a traversé sa propre révolution vers l'indépendance afin d'être libre. Selon les exigences en vigueur dans ce pays, un parent doit être né en Écosse. Donc, ma mère aurait pu obtenir la citoyenneté écossaise, mais pas moi. Je pense aux 1 095 jours. Il me serait difficile de passer 1 095 jours en Écosse; il faudrait que mon intérêt d'y séjourner soit très grand. Par conséquent, cette exigence est fort importante. Je pense que l'amendement dont nous sommes saisis est bon, et j'ai hâte de poursuivre sur cette lancée demain lorsque j'aurai de nouveau l'occasion de prendre la parole.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

• (1745)

[Français]

LOI RELATIVE À LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LA PRÉVISION DES INONDATIONS ET DES SÉCHERESSES

Tatiana Auguste (Terrebonne, Lib.) propose que le projet de loi C-241, Loi prévoyant l'élaboration d'une stratégie nationale sur la prévision des inondations et des sécheresses, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Monsieur le Président, avant d'aller plus loin, je tiens à souligner que nous sommes sur le territoire traditionnel non cédé de la nation anishinabe alonguine.

Je souhaite attirer l'attention de la Chambre sur un enjeu crucial: la protection de notre pays face aux catastrophes naturelles, en particulier les inondations et les sécheresses.

Tout d'abord, je me permets de remercier M. John Pomeroy, directeur du programme Global Water Futures et professeur à l'Université de la Saskatchewan, ainsi que l'honorable député de Lac-Saint-Louis de leur apport à ce projet de loi.

Les phénomènes climatiques extrêmes sont de plus en plus fréquents et intenses. Chaque année, ils menacent la sécurité de nos populations, compromettent nos cultures, endommagent nos infrastructures et mettent nos ressources en eau à rude épreuve. Ce n'est

plus une hypothèse, c'est une réalité présente et urgente qui exige notre action immédiate.

Pour contrer ces phénomènes croissants, nous avons besoin d'une stratégie nationale coordonnée. Nous avons besoin de tous les joueurs si nous voulons gérer et protéger correctement cette ressource vitale que le Canada a la chance de posséder en si grande abondance, dans ses rivières et ses lacs, dans sa couverture de glace et dans ses sols.

Ce projet de loi est indispensable et constitue un outil majeur pour protéger le Canada des effets dévastateurs des catastrophes naturelles et pour limiter les coûts qui y sont associés.

Parlons des coûts liés aux inondations et aux sécheresses. On estime que ces phénomènes provoquent des pertes du PIB de plus de 128 milliards de dollars américains jusqu'à environ 2050.

Après la tempête *Debby* au Québec en 2024, c'est 2,7 milliards de dollars de pertes en assurance qui ont été estimées. En Ontario, c'est plus de 990 millions de dollars après des inondations dans la grande région de Toronto. Les feux de forêt à Jasper ont coûté à peu près 1,1 milliard de dollars, et ce n'est que certains des coûts engendrés dans la dernière année.

Selon les données disponibles, les inondations survenues en Alberta et en Colombie-Britannique en 2013 et en 2021 ont engendré des pertes estimées entre 5 milliards et 9 milliards de dollars. Les projections indiquent que les sécheresses, les inondations et les tempêtes pourraient provoquer une perte totale en moyenne de 0,2 % de notre PIB.

L'adoption du projet de loi C-241 nous permettra de limiter les conséquences et de protéger nos moyens de subsistance tout en renforçant la résilience économique et sociale du pays face aux événements climatiques extrêmes. Grâce à la mise en place des systèmes d'alerte précoce et des plans de réaction rapide, nous avons la capacité de sauver des vies.

Cette mesure législative n'est pas simplement une question de gestion des urgences naturelles. Elle représente une vision à long terme, une reconnaissance claire que les changements climatiques ne sont plus une menace lointaine, mais une réalité bien présente qui touche déjà nos communautés, nos écosystèmes et nos économies.

Lorsqu'il est question de sécheresses ou d'inondations, un élément commun se trouve toujours au cœur de ces phénomènes: l'eau. L'eau est la source de toute vie. Elle est un enjeu fondamental pour notre société, pour notre environnement et pour notre avenir. C'est pourquoi l'eau devrait être traitée comme un sujet non partisan, un enjeu qui dépasse les différences politiques, car l'eau n'appartient à aucun parti, à aucune idéologie et elle appartient à tous les Canadiens.

Cela dit, l'eau est aussi un enjeu vaste et complexe. Elle peut être à la fois source de vie et de prospérité, mais aussi, lorsqu'elle manque ou déborde, source de destruction et de souffrance. C'est précisément pour cela que ce projet de loi est si important. Il vise à mieux comprendre, prévoir et gérer cette ressource vitale afin de protéger à la fois nos citoyens et notre environnement.

Je tiens à souligner que ce projet de loi ne remet aucunement en question le respect des compétences provinciales en matière d'eau. Au contraire, il vise à établir une collaboration solide entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les peuples autochtones et les experts afin de protéger efficacement nos ressources hydriques.

Nous devons comprendre que l'eau est le fondement même du climat. C'est par l'eau que nous ressentons les effets des changements climatiques, que ce soit dans les phénomènes de sécheresse prolongée ou dans les vagues d'inondations soudaines. De plus, il est essentiel de rappeler que les inondations comptent parmi les catastrophes naturelles les plus meurtrières que nos sociétés connaissent. Selon certaines études, plus de 9 millions de personnes sont mortes au cours du siècle dernier à cause des inondations. Cela fait des inondations un enjeu majeur, juste après les tremblements de terre et les tsunamis.

• (1750)

Les inondations ne sont pas un phénomène isolé ni lointain. Elles sont une réalité quotidienne pour de nombreuses communautés canadiennes.

En 2024, les pertes assurées liées aux événements climatiques ont atteint un montant record de 8,5 milliards de dollars canadiens; un chiffre qui dépasse largement les précédents records et souligne l'aggravation des risques climatiques auxquels nous faisons face.

Ces événements ont des conséquences dévastatrices: des vies humaines sont perdues, des infrastructures sont détruites, des communautés entières sont déplacées. Les inondations, en particulier, sont responsables de pertes économiques considérables.

Par exemple, les inondations de 2013 en Alberta ont causé des dommages estimés à 3,7 milliards de dollars canadiens, faisant de cette année l'une des plus coûteuses sur le plan des pertes économiques liées aux catastrophes naturelles.

Le projet de loi C-241 est une réponse proactive à des défis. Il vise à établir une stratégie nationale de prévention des inondations et des sécheresses, permettant une coordination efficace entre les niveaux de gouvernement et les communautés concernées. Cette approche collaborative est essentielle pour anticiper les risques, minimiser les impacts et protéger nos citoyens et nos écosystèmes.

La réponse est simple: chaque année, dans les zones urbaines comme dans les zones rurales, des milliers de personnes sont touchées par des catastrophes naturelles. Des vies sont perdues, des familles sont déplacées et des biens sont détruits. Les changements climatiques rendent ces risques à la fois plus fréquents et plus graves.

Ce projet de loi n'est pas seulement un outil de prévention: il protège les vies humaines, mais aussi notre planète et les générations futures.

Ce projet de loi pourra aussi réduire notre dépendance aux données récoltées à l'étranger. Au Canada, présentement, nous avons toute l'expertise dont nous avons besoin pour prévenir les catastrophes naturelles. Cependant, notre manière de travailler de façon isolée nous empêche d'être des chefs de file en la matière. Nous nous reposons sur des données récoltées par la NASA qui, depuis octobre 2025, a commencé à envoyer à certaines organisations des données invalides. Nous ne savons pas quand ces services reprendront, mais nous ne pouvons pas nous reposer sur les autres alors

Affaires émanant des députés

qu'ici, les chercheurs des universités comme l'UQAM et l'Université de la Saskatchewan sont des chefs de file dans le domaine et reconnus par les organisations mondiales. Malgré tout, ils ne peuvent pas faire tout le travail. Il nous revient de faire le pas et de collaborer à une stratégie nationale.

En conclusion, ce projet de loi permettra d'établir une coordination efficace entre les provinces et les territoires, les peuples autochtones et les experts. Il s'agit de créer une table où tous peuvent venir collaborer pour le bien de notre pays.

Il ne s'agit pas simplement d'une loi. Il s'agit de mesures concrètes, urgentes et nécessaires; un effort qui peut faire la différence entre la vie et la mort, entre la destruction et la résilience.

C'est pourquoi j'invite mes collègues à soutenir ce projet de loi. Ensemble, nous pouvons protéger nos concitoyennes et nos concitoyens, notre pays et notre planète. Ensemble, nous pouvons préparer un avenir plus sûr, plus responsable et plus durable.

Ensemble, nous pouvons bâtir un Canada fort.

• (1755)

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais remercier ma collègue la députée de Terrebonne de son excellent discours et de son excellent projet de loi, que j'ai le plaisir de cosigner.

C'est une étape importante dans nos efforts pour protéger la population canadienne des risques posés par les changements climatiques. C'est un enjeu important pour ma circonscription, Madawaska—Restigouche, où nous avons été affectés par la montée de la crue des eaux ces dernières années, tout comme c'est aussi un enjeu important pour plusieurs autres régions au pays.

J'aimerais donc demander à ma collègue si elle pourrait nous expliquer pourquoi c'est si important, à l'heure actuelle, de se doter des outils nécessaires concernant la prévision des inondations.

Tatiana Auguste: Monsieur le Président, les changements climatiques font que ces phénomènes ne sont plus des raretés. Ces phénomènes sont de plus en plus fréquents. Il y a les sécheresses et la montée des eaux à cause de la fonte des glaciers.

C'est pour ça que nous nous devons absolument créer une stratégie nationale qui permettra non seulement à des experts, mais aussi à tous les paliers de gouvernement de collaborer afin de protéger nos citoyens d'un bout à l'autre du Canada.

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à mon honorable collègue, que je félicite d'ailleurs pour son élection.

Le projet de loi actuel que vous proposez ne modifie pas la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, qui est la loi habilitante du ministère de l'Environnement. Or, c'est ce dernier qui est responsable des services de prédiction météorologiques actuels.

Pourquoi le projet de loi ne modifie-t-il pas la Loi canadienne sur la protection de l'environnement? Y a-t-il un problème avec la Loi canadienne sur la protection de l'environnement actuelle?

Le Président: Je rappelle au député qu'il doit poser ses questions par l'entremise de la présidence.

L'honorable députée de Terrebonne a la parole.

Tatiana Auguste: Monsieur le Président, j'aimerais à mon tour féliciter mon collègue pour son élection.

Affaires émanant des députés

La stratégie nationale vise vraiment à rassembler tout le monde autour de la table où se prennent les décisions, afin de pouvoir partager les expertises provenant d'un bout à l'autre du Canada, que ce soit de la Saskatchewan ou du Québec. On veut permettre à toutes les provinces de bénéficier de ces expertises, car, s'il y a un problème d'un côté du Canada, cela touche l'environnement et l'eau, et cela finira par atteindre le reste du pays. Nous nous devons d'agir pour protéger tous les citoyens.

• (1800)

[Traduction]

Ellis Ross (Skeena—Bulkley Valley, PCC): Monsieur le Président, je me demande si ma collègue pourrait nous dire comment elle envisage la conception d'une stratégie nationale et quels seraient les éléments ou les structures clés à y intégrer, à son avis.

[Français]

Tatiana Auguste: Monsieur le Président, ce qu'on voit, c'est un processus de consultation qui inclut les experts, les différents partenaires de gouvernements et les peuples autochtones. Cela nous permettra de bénéficier de l'expertise des Premières Nations et des différents gouvernements, de la technologie que possèdent certaines provinces et des expertises qui se trouvent dans nos universités canadiennes en ce moment.

Abdelhaq Sari (Bourassa, Lib.): Monsieur le Président, je tiens d'abord à remercier mon honorable collègue de Terrebonne de ce projet de loi, que je trouve exceptionnel.

À Montréal, notamment dans l'Ouest de l'île ou même à Rivière-des-Prairies, il y a eu des inondations qui ont touché la vie des personnes et qui ont touché leur quiétude. La députée a pris une approche exceptionnelle concernant ce problème qui touche chacun et chacune. Elle a parlé dans son projet de loi d'un élément très intéressant, soit la recherche et l'innovation technologique.

Est-ce qu'elle peut nous donner un peu plus d'explications à ce sujet? Comment les technologies, notamment la technologie de l'intelligence artificielle, la géomatique et les universités, peuvent-elles nous aider dans le cadre de ce projet de loi?

Tatiana Auguste: Monsieur le Président, nous avons déjà des ordinateurs quantiques et de l'intelligence artificielle qui sont à l'œuvre pour nous aider dans ces domaines. Il suffit maintenant de regrouper nos ressources afin de pouvoir soutenir les Canadiens d'un océan à l'autre.

[Traduction]

Ellis Ross (Skeena—Bulkley Valley, PCC): Monsieur le Président, je tiens d'abord à dire que c'est un honneur de renouer avec le dossier de l'environnement, qui a marqué mes débuts. À l'époque où je siégeais à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, j'étais le porte-parole du Parti libéral en matière d'environnement. En 2003, mon principal objectif était de réparer les dommages écologiques que le développement industriel avait causés à mon territoire. Cette expérience m'a amené à explorer de nouveaux domaines, par exemple les droits et titres ancestraux des Autochtones, l'économie, la délivrance de permis et les évaluations environnementales.

Certains se rappelleront peut-être qu'il y avait une aluminerie, une usine de pâtes et papiers et une usine de méthanol sur mon territoire. Dans les années 1950, 1960 et 1970, les normes environnementales n'étaient pas une priorité, à Kitimat comme partout ailleurs au Canada et peut-être même en Amérique du Nord. Com-

prendre les normes environnementales et les évaluations environnementales m'a permis de constater qu'il y avait une façon logique d'atténuer les répercussions environnementales passées et à venir. Honnêtement, j'ignorais presque tout de ce qu'elles impliquaient pour notre société, la société canadienne, et les Autochtones de ma région.

C'est à ce moment-là que j'ai découvert le mot « équilibre » et le rapport entre le niveau de vie et les questions environnementales. Au fil des ans, il a été très difficile de maintenir cet équilibre, surtout quand on considère qu'au cours des 100 ou 150 dernières années, les Premières Nations ont été exclues non seulement de l'économie, mais aussi de la société canadienne, dans une large mesure. Le chemin a été long pour tenter de corriger ces deux dispositions de la Loi sur les Indiens. Par rapport à ce que nous faisons il y a 20 ou 40 ans, nous faisons aujourd'hui un virage à 180 degrés sur le chapitre des considérations environnementales.

J'ai entendu ma collègue du parti ministériel parler de ce que le projet de loi C-241 n'est pas. Il n'empêcherait pas sur les compétences provinciales, par exemple, et il n'aurait pas d'incidence négative sur les droits et les titres autochtones. Il y aurait des consultations. Les Premières Nations et les Canadiens ont déjà entendu cela. Ce ne serait pas correct de ne pas aborder le sujet directement.

Comme beaucoup de députés à la Chambre, j'ai reçu beaucoup de courriels et j'ai participé à beaucoup d'appels et de réunions sur Zoom avec des Premières Nations qui sont particulièrement préoccupées par le projet de loi C-5, par exemple, et par la façon dont il sera adopté à la hâte pour les grands projets, sans tenir compte de la jurisprudence établie par les tribunaux de la Colombie-Britannique et du Canada, en particulier l'affaire Haida, en 2004. Je viens de terminer une conversation téléphonique avec les chefs de l'Ontario, qui ont beaucoup parlé de la vallée des produits chimiques et de Sarnia. Ils sont clairs: ils ne veulent pas s'opposer au développement, mais ils ne veulent pas que l'histoire se répète et que l'on ne tienne pas compte d'eux.

Ils estiment que les discussions avec le secteur commercial allaient bien jusqu'à l'adoption du projet de loi C-5. Ils se sentent maintenant ignorés. Ils ont l'impression que l'on ne tient pas compte d'eux parce qu'il semble y avoir un moyen de franchir la ligne d'arrivée sans parler à ces chefs de leurs droits et titres issus de traités ou de leurs droits et titres ancestraux, qui sont deux sujets nettement différents.

En ce qui concerne les questions environnementales, je tiens à souligner que ce n'est pas nouveau pour les Premières Nations. Pour beaucoup d'entre elles, nous devons d'abord nous occuper des questions environnementales. Je sais que nous parlons de prévisions en matière d'inondations et de catastrophes, principalement dans le but d'améliorer les assurances. J'ai discuté avec différentes personnes de ce que cela pourrait signifier. Tout le monde s'accorde pour dire que c'est une bonne idée, mais cela fait double emploi.

• (1805)

Le secteur privé le fait-il déjà, notamment en matière d'assurance contre les inondations ou pour les activités agricoles? Pouvons-nous faire mieux? Oui, nous pouvons faire mieux, et j'espère sincèrement que c'est ce que nous ferons, mais il ne faut pas adopter une approche descendante. L'approche doit être inclusive. Comme l'a souligné notre collègue, de nombreuses personnes et organisations sont touchées par ces catastrophes. Nous parlons des populations autochtones. Nous parlons des personnes qui vivent près des rivières. Nous parlons des agriculteurs.

Personne n'est à l'abri des catastrophes environnementales. À mon avis, ce que les Canadiens veulent, c'est savoir si ce processus sera ouvert et transparent. Ils veulent savoir si le projet de loi tiendra compte de leurs intérêts et s'il fera ce qu'il promet, sans permettre d'ingérence de la part du gouvernement, comme nous l'avons vu dans d'autres mesures prises par celui-ci. Est-ce que le projet de loi sera mis en œuvre d'une manière qui n'entraînera pas de coûts supplémentaires pour les contribuables canadiens?

La plupart des contribuables canadiens ont déjà atteint leur limite. Ils n'ont pas les moyens de payer plus de taxes ou d'impôt. Nous parlons du coût élevé de la vie tous les jours dans cette enceinte. Nous parlons du fait que les mères et les pères n'ont pas les moyens d'acheter de la nourriture. Même les personnes qui travaillent dans les épiceries n'ont pas les moyens de faire l'épicerie. Les conservateurs croient fermement qu'il est possible d'intervenir en utilisant les entités et les ressources existantes et que le gouvernement pourrait intervenir plus efficacement sans que cela ne coûte plus cher aux contribuables et sans aggraver la crise du coût de la vie qui sévit en ce moment.

Accroître le fardeau fiscal n'est pas la solution. J'ai écouté les questions et les réponses des députés au sujet du projet de loi C-241, et on fait toujours remarquer que le Canada a certaines des normes environnementales provinciales et fédérales les plus élevées de l'Amérique du Nord. Logiquement, compte tenu de son niveau d'expertise élevé, le Canada devrait, avec les ressources existantes, être en mesure de faire un meilleur travail pour ce qui est de prédire les inondations et les sécheresses et de préparer non seulement nos organismes, mais également l'ensemble des Canadiens à les prévenir et à y faire face.

Je conviens que les conséquences mentales et financières sont stressantes pour les Canadiens. Tout ce que nous pouvons faire pour limiter ces effets négatifs est une bonne chose, pourvu que le gouvernement n'aille pas trop loin et que cela n'entraîne pas de hausse de taxes ou d'impôt.

J'ai aussi entendu dire que le projet de loi n'empiéterait pas sur les compétences provinciales. Je reviens au projet de loi C-5, qui visait à accélérer la réalisation de grands projets dans un délai de deux ans. Le Canada avait l'autorité constitutionnelle d'agir dans l'intérêt national, et tout le monde était d'accord, dans une certaine mesure. Cependant, dès le lendemain, le gouvernement a déclaré qu'il ne ferait rien sans consensus national, sans toutefois définir le mot « consensus ». Il n'a pas précisé s'il voulait dire « provincial » ou « municipal ». Il n'a pas parlé des districts régionaux. Il n'a parlé de rien de tout cela.

Nous recevons des messages contradictoires avec toutes les mesures prises par le gouvernement. Tout ce que les conservateurs veulent, c'est de faire les choses de manière sensée, en faisant preuve de responsabilité financière et en proposant des solutions

Affaires émanant des députés

pratiques. L'objectif des conservateurs est simple: nous voulons protéger les Canadiens, renforcer l'économie canadienne et préserver la beauté naturelle de notre pays pour les générations à venir.

• (1810)

[Français]

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, en ce moment, le fleuve Saint-Laurent enregistre son niveau le plus bas. La sécheresse qui touche actuellement le Québec affecte les écosystèmes, l'économie locale, le commerce maritime et l'agriculture. Des villes font venir de l'eau potable de différents endroits. Il y a des problèmes de sécheresse. On a vu des feux de forêt au Canada; c'est la deuxième année la plus dévastatrice en matière de feux de forêt après 2023. On a eu des inondations catastrophiques après le passage de la queue de l'ouragan *Debby*. Tout cela a un coût pour les familles, pour l'épicerie et pour les assurances.

Malheureusement la conclusion à laquelle on doit arriver, c'est que le gouvernement libéral ne prend pas au sérieux la crise climatique qui rend ces phénomènes plus intenses, plus fréquents et plus graves et qui entraînent plus de souffrance et plus de coûts.

En matière de lutte climatique, on note plusieurs reculs des libéraux depuis qu'ils sont au pouvoir, depuis la dernière élection. J'ai recensé au moins une dizaine de reculs, à commencer par l'abolition de la tarification du carbone pour les consommateurs et l'abandon des incitatifs sur les véhicules électriques, qu'ils devaient remettre en place mais qu'ils n'ont pas remis en place. Les gens n'achètent plus de véhicules électriques parce qu'ils attendent d'avoir ces incitatifs. Il y a eu la suspension de la stratégie pour la vente de véhicules zéro émission.

Il y a aussi l'adoption du projet de loi C-5, qui permet littéralement de faire sauter les lois environnementales et de les tasser complètement et qui prévoit l'approbation de la phase 2 du projet GNL Canada. Cela va doubler les exportations de gaz naturel liquéfié.

Quant au transport collectif, c'est la même chose. Il n'y a pas d'entente avec le Québec pour le Fonds pour le transport en commun du Canada actuellement. On a dépensé 5,7 milliards de dollars, mais il n'y a même pas d'entente avec le Québec.

Là, on voit que les libéraux refusent même de s'engager à respecter les cibles de réduction de gaz à effet de serre, ou GES, du pays. C'est un recul majeur et inquiétant, et j'en passe. Si le gouvernement libéral veut vraiment éviter les inondations, les sécheresses et l'emballement climatique, il faudrait qu'il réduise les émissions de gaz à effet de serre. C'est ça, la priorité.

Malheureusement, on peut avoir toute une panoplie de mesures pour s'adapter, mais, si on est en train de reculer et qu'on continue de reculer comme le gouvernement le fait, on ne pourra jamais être en mesure de s'adapter à cette hauteur. Le gouvernement a assez fait de distance en reculant. Il est maintenant temps qu'il lâche le neutre et, comme on le dit en bon québécois, qu'il embraille. On parle d'une crise climatique. Il parle d'inondations, mais il se met la tête dans le sable quant à la nécessité de réduire les GES et de ne pas simplement parler d'adaptation.

Actuellement, si on veut protéger l'économie, on sait très bien que cela passe par des mesures draconiennes de réduction des GES, et ce n'est pas ce qu'on nous présente aujourd'hui. Si je regarde l'objectif de ce projet de loi, c'est d'améliorer les prévisions des sécheresses et des inondations.

Affaires émanant des députés

Évidemment, le Bloc québécois est d'accord pour avoir une meilleure adaptation. Ça fait plusieurs années qu'on dit que l'information devrait être plus disponible, que ça devrait être plus prévisible pour les communautés qui sont frappées par les sécheresses et les inondations dont on parlait. Or, est-ce qu'un projet de loi qui établit une énième stratégie sans incidence budgétaire est réellement nécessaire? C'est ce que nous avons de la difficulté à cerner actuellement avec ce projet de loi. Il y a donc plusieurs éléments qui nous laissent douter de la portée réelle de ce projet de loi.

Est-ce que c'est un feu d'artifice législatif? Est-ce que c'est destiné à détourner l'attention des mauvaises nouvelles climatiques? On espère que ce n'est pas le cas.

Il explique un peu plus mon questionnement. Le projet de loi propose de créer « un service et système national et coopératif de prévisions hydrologiques et hydriques ». Pourquoi ce projet de loi est-il nécessaire s'il ne modifie pas la loi-cadre actuelle, qui est la Loi canadienne sur la protection de l'environnement? Il s'agit de la loi habilitante du ministère de l'Environnement, qui assume les services de prédiction météorologique.

Est-ce qu'il y a un problème, actuellement, avec la Loi relative aux prédictions hydrométéorologiques qui empêche le gouvernement d'assumer correctement ses responsabilités ou d'améliorer la qualité de ses activités? C'est notre question. Où est le problème, actuellement? Pour quelle raison ces services proposés ne pourraient-ils pas être directement assumés par les services météorologiques actuels du ministère de l'Environnement? Pourquoi aurions-nous besoin de créer une nouvelle instance gouvernementale et une nouvelle bureaucratie générale? Pour nous, c'est un gros point d'interrogation.

• (1815)

Le Service météorologique du Canada, qui relève du ministère de l'Environnement, peut actuellement se référer au ministère de l'Environnement du Québec, qui, lui, gère déjà le régime hydrique du Québec. Le ministère de l'Environnement du Québec collige déjà les données. Il traite, analyse et diffuse les données recueillies. Il recueille le niveau et le débit de l'eau. À peu près 230 stations hydrométriques sont réparties sur l'ensemble du territoire. Ces données permettent justement au gouvernement du Québec d'élaborer des modèles de simulation, de prévision des débits de certains cours d'eau, de fonte des neiges et de ruissellement. Cela fait des années qu'ils font ça. Ils sont habitués. Cela fournit aussi évidemment une expertise hydrologique et hydraulique qui est nécessaire à la bonne gestion de l'eau. Sur le site Web du ministère, il y a déjà plusieurs données: les niveaux d'eau, les débits, les zones inondables, la diffusion des prévisions hydroclimatiques, notamment. Au sein du gouvernement du Québec, il y a de l'expertise qui est nécessaire, entre autres, à la protection de la population contre les inondations et les sécheresses.

Pour nous, il semble que le ministère de l'Environnement fédéral possède déjà les pouvoirs d'établir des partenariats, tant à l'échelle internationale qu'à l'échelle nationale, si l'objectif est d'améliorer les services et les pratiques du Service météorologique du Canada. Ce projet de loi suppose qu'il existe un besoin de coordination entre les gouvernements des différentes provinces. Or il n'est pas évident pour nous que ce besoin soit réel. Il est encore moins évident que cela devrait revenir au gouvernement fédéral de chapeauter la coordination entre les provinces, qui peuvent établir entre elles des relations sans avoir besoin de l'intervention d'Ottawa.

Pourquoi ce projet de loi laisse-t-il notamment entendre que le Service météorologique du Canada ne pourrait pas remplir les fonctions qui sont visées dans la stratégie actuelle du projet de loi? Je dois avouer que cela me rend confus. Pourquoi, si le gouvernement est vraiment préoccupé par la question des inondations et des sécheresses, n'a-t-on pas plutôt ces révélations directement dans le budget? Pourquoi est-ce un projet qui arrive et qui présente une stratégie dont on ne sait pas si on a besoin d'un projet de loi pour avoir cette stratégie?

Une chose est cependant certaine. Pendant ce temps, le coût de l'inaction explose. Nous le constatons en regardant les conséquences des changements climatiques. Nous avons fait produire une étude à ce sujet. Au cours des 10 dernières années, le coût moyen des catastrophes assurées a été de 2,5 milliards de dollars par année. Nous avons eu une année record l'année dernière, avec 8,5 milliards de dollars de pertes assurables liées aux intempéries au Canada. C'est en moyenne 428 millions de dollars d'indemnisation par année pour les catastrophes au Québec; une somme qui va évidemment continuer à augmenter. Nous savons que l'action climatique coûte beaucoup moins cher que l'inaction, que chaque dollar investi en réduction des émissions permet d'économiser de l'argent, que chaque dollar investi en adaptation permet d'économiser de 13 \$ à 15 \$ en dommages évités. C'est pour cette raison que, pour nous, l'adaptation est une priorité.

C'est une priorité de faire face aux inondations et aux sécheresses, mais est-ce une priorité d'avoir un projet de loi pour apporter une stratégie qui ne semble pas avoir besoin d'un projet de loi pour exister? C'est pour cette raison que nous demandons essentiellement au gouvernement d'arriver aussi avec de l'argent dans le prochain budget. Le défi de l'adaptation, c'est une question d'argent, d'aide aux provinces, d'aide aux municipalités. Les municipalités du Québec seulement ont présentement besoin de 2 milliards de dollars par année pour adapter leurs infrastructures en raison des changements climatiques.

C'est ce dont nous avons besoin. Ce n'est pas d'un projet de loi qui ne nous convainc pas. Nous gagnons évidemment à être convaincus, nous sommes toujours ouverts. Cependant, pour l'instant, nous avons des demandes très précises. Des propositions, nous en avons mis plein dans notre plateforme électorale. En voici quelques-unes: prémunir les gens face au coût des changements climatiques, augmenter le Fonds d'atténuation d'adaptation en matière de catastrophes, protéger et aider les gens en matière d'assurance également, augmenter le financement contre l'érosion des berges, s'assurer d'avoir des transferts du fédéral vers les gouvernements de proximité, qui sont les mieux placés pour gérer les conséquences des changements climatiques.

Lorsque nous regardons tout ça, nous n'avons pas l'impression que le gouvernement est sérieux face à la crise climatique. Nous avons très peur que nous ayons un gros débat qui nous mobilise pour quelque chose dont nous n'avons pas besoin, alors que le gouvernement pourrait avancer rapidement seul. Le Bloc québécois est sérieux face à cette crise climatique et nous allons prendre au sérieux la proposition de projet de loi qu'il y a sur la table.

• (1820)

Cela dit, pour l'instant, le Bloc québécois est confus; il a de sérieuses questions quant à la nécessité de ce projet de loi.

Il faudra nous convaincre.

[Traduction]

Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Monsieur le Président, c'est un immense honneur de prendre la parole ce soir au sujet du projet de loi C-241, Loi relative à la stratégie nationale sur la prévision des inondations et des sécheresses.

L'évolution rapide des situations météorologiques et la menace existentielle que représente le changement climatique ont rendu les phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents et plus dévastateurs que jamais. Selon le Centre interservices des feux de forêt du Canada, rien qu'en 2023 et 2024, les incendies de forêt provoqués par la sécheresse ont ravagé environ 22,5 millions d'hectares de terrain, soit un peu plus du tiers de la superficie totale qui a brûlé au cours des 20 dernières années. Parallèlement, les inondations ont causé environ 800 millions de dollars de dommages assurés par an de 2014 à 2023.

Nous savons que les catastrophes météorologiques sont à la fois un symptôme et un facteur contribuant à la crise climatique à laquelle nous sommes tous confrontés. Cependant, l'atténuation des effets des phénomènes météorologiques extrêmes n'est pas seulement une question environnementale, c'est aussi une question financière. La semaine dernière, le directeur parlementaire du budget a prévu que les dépenses liées aux Accords d'aide financière en cas de catastrophe, ou AAFCC, atteindraient 1,8 milliard de dollars par an entre 2025 et 2034, ce qui rendra les dix prochaines années d'aide en cas de catastrophe plus coûteuses que tous les événements météorologiques extrêmes pris en charge par le programme des AAFCC depuis sa création en 1970.

Il ne s'agit pas non plus seulement d'un coût pour le gouvernement. En 2024, les événements météorologiques catastrophiques ont causé des dommages couverts d'une valeur record de 8,5 milliards de dollars, ce qui a exercé encore plus de pression sur les assureurs et les Canadiens ordinaires pendant une crise du coût de la vie. Selon les prévisions de GHD, une société mondiale de services d'ingénierie et d'architecture, le coût financier global pour le Canada atteindra au moins 139 milliards de dollars au cours des 30 prochaines années. Le coût de l'inaction est élevé et augmente de façon exponentielle, ce qui fait des mesures audacieuses de lutte contre les changements climatiques le seul choix financièrement responsable.

De plus, il s'agit d'un impératif en matière de santé mentale. Le 8 octobre, j'ai présenté une motion à la Chambre demandant une stratégie nationale visant à gérer les répercussions sur la santé mentale des situations d'urgence, car les répercussions des phénomènes météorologiques extrêmes vont bien au-delà de la catastrophe elle-même. Les traumatismes et le chagrin qui sont souvent causés par la perte d'un foyer, d'un être cher et d'un sentiment de sécurité à la suite de phénomènes météorologiques extrêmes provoquent et exacerbent des problèmes de santé mentale pour beaucoup trop de Canadiens.

C'est aussi extrêmement important pour la réconciliation avec les peuples autochtones et la justice pour les collectivités rurales. Les déplacements causés par les feux de forêt touchent de manière disproportionnée les Premières Nations et les communautés autochtones; les Autochtones représentent environ 40 % de toutes les personnes évacuées à cause des feux de forêt.

Plus tôt aujourd'hui, je me suis entretenu avec Leah Main, conseillère à Silverton et directrice du district régional de Kootenay-Centre. Je ne dirais pas qu'elle est conseillère municipale, car

Affaires émanant des députés

sa collectivité est assez petite: c'est un village. Elle vient ici lors des journées de lobbying de la Fédération canadienne des municipalités. Elle a souligné que, même si les collectivités rurales sont les endroits où les mesures d'atténuation des changements climatiques sont les plus nécessaires, elles sont souvent incapables de surveiller adéquatement les phénomènes météorologiques extrêmes ou de s'y préparer. Nous devons mieux soutenir ces petites collectivités rurales.

En tant que porte-parole du NPD fédéral en matière de protection civile, j'ai toujours appuyé la coordination proactive entre tous les ordres de gouvernement afin d'atténuer les répercussions des phénomènes météorologiques extrêmes. C'est pourquoi j'ai présenté des motions visant à mettre en place un bureau national de la sécurité incendie afin d'améliorer la coordination et à mettre sur pied une flotte aérienne nationale de lutte contre les incendies. Ce sont des mesures cruciales pour intégrer des ressources, de l'information et un véritable partenariat dans les systèmes de préparation aux situations d'urgence du Canada. Les néo-démocrates ont également préconisé la création d'un groupe de jeunes pour le climat afin de mobiliser les jeunes Canadiens qui cherchent du travail vers des projets d'énergie renouvelable, des efforts d'intervention d'urgence et plus encore, pour soutenir les mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci. Nous espérons que ces investissements prioritaires pour un Canada résilient face aux changements climatiques se trouveront dans le prochain budget fédéral.

Alors que nous poursuivons l'important travail d'atténuation des changements climatiques, le projet de loi C-241 constitue un pas prometteur dans la bonne direction. La mise en place d'une stratégie nationale sur la prévision des inondations et des sécheresses pourrait améliorer les infrastructures de surveillance dans les collectivités partout au Canada. Correctement financée et réalisée en véritable partenariat avec les provinces, les territoires, les collectivités locales, les Premières Nations et les communautés autochtones, une meilleure surveillance soutiendrait les efforts d'atténuation des changements climatiques, ce qui permettrait de sauver des vies, de prévenir la dévastation des économies locales et de s'attaquer à l'urgence en matière de santé mentale au Canada.

• (1825)

Dès 2016, j'ai pris la parole à la Chambre pour réclamer une stratégie nationale sur les inondations. Je remercie donc la députée de Terrebonne du travail qu'elle a accompli dans ce dossier très important. Je la félicite d'avoir présenté ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Les néo-démocrates défendront toujours les travailleurs canadiens, les collectivités rurales et les peuples autochtones. Nous continuerons de participer au processus de consultation et de mise en œuvre, afin que les personnes les plus touchées par les phénomènes météorologiques extrêmes soient au cœur de la stratégie nationale du gouvernement sur la prévision des inondations et des sécheresses.

Carol Anstey (Long Range Mountains, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au nom des habitants de Long Range Mountains et des Canadiens de tout le pays au sujet du projet de loi C-241, Loi prévoyant l'élaboration d'une stratégie nationale sur la prévision des inondations et des sécheresses.

Affaires émanant des députés

À Terre-Neuve-et-Labrador, le lien avec l'eau fait partie de l'identité des gens. C'est même l'un des rares endroits au monde où il y a une île se trouvant sur une île, elle-même se trouvant sur une île. Nous sommes littéralement entourés d'eau. L'eau façonne notre histoire, nos collectivités et nos gagne-pain. Elle fait partie de notre identité.

Ce projet de loi obligerait le ministre de l'Environnement à collaborer avec les provinces, les territoires, les gouvernements autochtones, les municipalités et les partenaires de l'industrie pour élaborer une stratégie nationale coordonnée sur la prévision des inondations et des sécheresses. Il vise à améliorer la façon dont le Canada recueille et échange des données afin de repérer les infrastructures à risque et de renforcer la capacité du pays à anticiper les phénomènes météorologiques extrêmes et à y réagir avant qu'ils ne deviennent des catastrophes.

C'est un objectif que tous les Canadiens peuvent comprendre. Qu'ils vivent le long du fleuve Fraser, de la rivière Rouge, de la rivière Humber ou le long des côtes accidentées de Terre-Neuve-et-Labrador, tous les Canadiens savent ce que l'eau peut apporter et ce qu'elle peut emporter. Elle nous unit et nous nourrit. Quand elle se déchaîne, elle nous rappelle à quel point nous sommes petits face à la puissance de la nature. Elle nous rappelle aussi à quel point nous sommes forts lorsque nous l'affrontons ensemble.

Dans Long Range Mountains, nous avons vécu cette réalité à maintes reprises. En juin dernier, des pluies torrentielles ont emporté d'importants tronçons de route de la péninsule Great Northern, isolant ainsi de nombreuses collectivités côtières. Les habitants se sont retrouvés coupés des services d'urgence, des épiceries et de leur lieu de travail simplement parce que toutes les routes pour accéder à cette région et en sortir étaient inondées ou endommagées. Quand il n'y a plus de route, il n'y a plus de possibilité de se déplacer, et les familles ne peuvent qu'attendre et s'inquiéter.

Nous nous souvenons également de la dévastation causée par l'ouragan *Fiona* à Port aux Basques, en septembre 2022. Des maisons ont été arrachées de leurs fondations et des berges ont été détruites. La reconstruction est toujours en cours aujourd'hui. Des quartiers entiers ont été changés à jamais. C'est dire à quelle vitesse l'eau peut transformer une communauté et les vies qui s'y trouvent. Même avant cet ouragan, les tempêtes se sont succédé en novembre 2021 dans l'Ouest de Terre-Neuve et au Cap-Breton, causant des inondations destructrices, des dommages aux routes et l'effondrement des infrastructures. Chacun de ces événements nous rappelle que, qu'il y ait trop ou pas assez d'eau, les résultats peuvent être tout aussi dévastateurs.

Cette année, la sécheresse a été un défi. Les producteurs de Terre-Neuve-et-Labrador ont connu l'une des saisons les plus difficiles de mémoire d'homme. Les producteurs de lait, de fourrage, de fruits, de légumes, de petits fruits et de miel ont vu les affouragements disparaître et les coûts de transport monter en flèche. Ils sont résilients, mais ils ne peuvent pas s'en sortir sans aide.

Plus tôt ce mois-ci, j'ai écrit à l'organisme Dairy Farmers of Newfoundland and Labrador, qui représente les producteurs laitiers de Terre-Neuve-et-Labrador, et à la Newfoundland and Labrador Federation of Agriculture pour offrir mon appui à leurs membres pendant cette crise. J'ai cité le programme Agri-relance comme preuve que la coopération entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux fonctionne en cas de catastrophe. Une solide stratégie de prévision pourrait aider ces mêmes producteurs à

agir plus tôt pour protéger les cultures, les animaux et les moyens de subsistance avant que des dommages ne soient causés. De meilleures informations permettraient d'agir plus rapidement et d'assurer une reprise des activités plus avisée. Les informations permettent d'économiser de l'argent, et les signaux d'alerte précoce sauvent des vies.

Nous allons donc appuyer le projet de loi C-241 à l'étape de la deuxième lecture pour qu'il puisse être renvoyé au comité. Nous sommes d'accord sur le principe, mais nous allons insister pour que tout soit fait de manière responsable. Nous devons utiliser les ressources ministérielles existantes pour mettre en place cette stratégie. Les Canadiens n'ont pas les moyens d'alourdir la bureaucratie. Il faut miser sur la coordination, travailler efficacement et écarter toute expansion.

Mon travail en tant que membre du Comité permanent de l'environnement et du développement durable m'a montré que les politiques efficaces reposent sur la discipline financière et le respect des compétences. Les conservateurs croient que la protection de l'environnement et la croissance économique peuvent et doivent aller de pair. Les membres du Comité insisteront pour obtenir des garanties afin que cette stratégie respecte les pouvoirs provinciaux et autochtones, utilise les systèmes existants et produise des résultats mesurables.

Les inondations et les sécheresses ne s'arrêtent peut-être pas aux frontières, mais les champs de compétence importent. Les gouvernements provinciaux et autochtones gèrent déjà leurs propres systèmes d'approvisionnement en eau. Ottawa devrait avoir un rôle de coordination et de liaison, pas un rôle de contrôle. Les Canadiens n'ont pas besoin de plus de taxes destinées à changer les conditions météorologiques. Ils ont besoin d'un gouvernement qui les aide à s'y préparer.

● (1830)

Le Canada est déjà un chef de file mondial en matière d'énergie propre et de développement responsable des ressources. Nous devrions tabler sur ce succès en mettant l'accent sur les partenariats et non les punitions.

Une stratégie nationale de prévision bien conçue peut permettre aux agriculteurs, aux ingénieurs et aux représentants locaux d'avoir accès à des données fiables avant qu'une crise ne survienne. Quand tout le monde dispose des mêmes informations, la prise de décision est plus rapide et les communautés sont davantage en sécurité. Les prévisions ne sont pas politiques; elles sont pratiques. En améliorant notre capacité de prévoir les risques, nous pouvons prévenir des difficultés, protéger les Canadiens avant qu'une catastrophe ne survienne et réduire les coûts requis pour se remettre des situations difficiles.

Nous croyons également que les assurances privées devraient être la première ligne de protection et que les contribuables ne devraient pas avoir à payer la facture après chaque sécheresse ou chaque inondation. Grâce à une cartographie et à des prévisions précises, les assureurs peuvent évaluer les risques de manière équitable, les propriétaires peuvent trouver une assurance abordable, et les fonds de secours publics peuvent être concentrés sur les événements vraiment extraordinaires. Ainsi, l'équité et la responsabilité financière vont de pair.

Avant d'entrer dans la vie publique, j'ai travaillé pendant des années dans l'immobilier, d'abord dans le domaine des ventes, puis en tant que courtière à la tête d'une équipe d'agents dans plusieurs de nos collectivités. J'ai passé d'innombrables heures à examiner les données sur le marché, à aider mes agents et mes clients à comprendre les coûts réels d'une propriété et les risques qui y sont associés. J'ai vu de mes propres yeux comment une tempête ou une inondation peuvent faire disparaître des années d'investissements et comment la confusion autour de l'assurance et l'absence d'assurance abordable laissent les familles sans protection. C'est pourquoi cette question me tient à cœur, car protéger les maisons, c'est protéger la stabilité des gens et leur avenir.

La stratégie doit servir l'ensemble du Canada, des grandes villes aux communautés rurales, côtières et nordiques. Quand une route est emportée par les eaux dans la péninsule Great Northern et quand une sécheresse oblige les agriculteurs à importer du fourrage à un coût énorme, les conséquences sont tout aussi réelles. Les voix des communautés rurales et agricoles doivent être prises en compte dans la conception de la stratégie.

Les conservateurs soutiennent depuis longtemps une gestion environnementale pragmatique. Depuis 2019, notre parti préconise la collaboration avec les provinces et les territoires afin de recenser et de protéger les aquifères importants et d'améliorer la qualité de l'eau. Le projet de loi C-241 s'inscrit dans cette vision, à condition qu'il reste fondé sur la responsabilité et le respect des compétences.

Partout au Canada, des champs agricoles des Prairies aux localités côtières de Terre-Neuve-et-Labrador, les Canadiens partagent un profond respect pour l'eau. Elle fait vivre nos familles, nos fermes et nos collectivités. Elle nous rappelle également qu'une planification rigoureuse et des partenariats solides sont essentiels. Nous constatons que l'eau peut être imprévisible. Les tempêtes sont plus violentes, les sécheresses durent plus longtemps et les coûts continuent d'augmenter. Voilà pourquoi le projet de loi est important. Il nous donne l'occasion de moderniser nos méthodes de préparation et d'intervention, sans alourdir la bureaucratie ni augmenter le gaspillage.

Au sein du comité de l'environnement, les conservateurs mettront l'accent sur les résultats plutôt que sur les apparences. Nous insistons pour obtenir des échéanciers mesurables, un partage de données normalisé, l'intégration des connaissances autochtones dans le domaine de l'eau et la présentation de rapports transparents au Parlement. Nous demanderons des comptes au gouvernement afin de nous assurer que la stratégie donne des résultats concrets pour les Canadiens.

Les Canadiens comprennent l'importance de la préparation. Ils savent qu'une bonne planification vaut mieux que la panique et que la coopération est plus efficace que la division. Nous ne pouvons pas contrôler les tempêtes, mais nous pouvons contrôler notre état de préparation lorsqu'elles surviennent. C'est ce qu'on appelle du leadership: être pragmatique, prêt et fier de protéger les Canadiens.

Les conservateurs appuieront le projet de loi C-241 à cette étape parce que nous croyons aux solutions sensées qui protègent les Canadiens tout en respectant les contribuables. Élaborons une stratégie qui ne vise pas à accroître la taille du gouvernement, mais plutôt à renforcer la capacité du Canada à faire face à tout ce que l'avenir lui réserve.

Affaires émanant des députés

● (1835)

[Français]

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Monsieur le Président, je remercie la députée de Terrebonne d'avoir déposé ce projet de loi. C'est un sujet qui me touche beaucoup.

Comme on le sait, je suis député de la circonscription de Mirabel. Une grande partie de ma circonscription est aux abords du lac des Deux-Montagnes. Chez nous, les événements climatiques extrêmes qui ont un effet dévastateur sur le patrimoine bâti et sur la vie des gens, nous connaissons ça énormément.

On n'est pas sans savoir qu'en 2019, les crues du lac des Deux-Montagnes, causées par des événements météorologiques extrêmes, ont inondé 2 500 maisons, avec plus de 60 pouces d'eau, voire davantage à certains endroits. Ce sont 6 000 personnes qui ont été déplacées. Encore aujourd'hui, des recours juridiques sont en cours. Ce sont des millions et des dizaines de millions de dollars de dommages.

On comprendra que, quand je vais voir mes concitoyens et que je leur parle de politiques visant à lutter contre les changements climatiques, mais aussi à s'y adapter et à atténuer ses effets, les gens ne demandent pas une politique nationale vide à laquelle on n'alloue aucun budget, qui n'a pas de mordant et qui ne modifie pas la loi sur la qualité de l'environnement. Il n'y a jamais personne qui me demande ça.

Nous sommes devant un gouvernement qui n'agit pas. Il en faisait un peu en matière de lutte contre les changements climatiques, en matière d'adaptation et d'aide, mais c'est un gouvernement qui accumule les reculs. Cette espèce de stratégie nationale, ça ressemble un peu à de l'écoblanchiment. On nous dit qu'on va s'asseoir, qu'on va faire un conciliabule, qu'on va penser à ça, qu'on va faire un rapport pour que les gens pensent qu'on agit. Nous vivons des sécheresses, et il y en a, des moyens. Nos agriculteurs le vivent au quotidien.

Je vais donner un exemple. Pourquoi ne nous parle-t-on jamais de la possibilité de bonifier Agri-relance? Mon collègue de Berthier—Maskinongé, dans la dernière législature, a couru après le ministre de l'Agriculture pendant plusieurs mois parce qu'il y avait eu des événements météorologiques extrêmes au Québec. Il y en avait eu dans ma circonscription. Des fermes ont été inondées à Saint-Janvier. Nous faisons face à des défis et nous avons eu des sécheresses cette année. Le design du programme faisait qu'on imposait des critères pancanadiens et il y avait de nombreuses complexités dans le programme. Cela faisait qu'on n'agissait pas.

Nous sommes devant un gouvernement qui n'a aucune idée de ce qu'il fait en matière de lutte contre les changements climatiques, parce que c'est un gouvernement qui n'est intéressé que par une chose: gagner le plus grand nombre de sièges possible et voguer sur le courant, sans mauvais jeu de mots, et aller avec le vent. Nous sommes devant un gouvernement qui a aboli la taxation sur le carbone. Le Québec a encore son propre système. La taxe fédérale ne s'appliquait pas au Québec et elle ne s'applique toujours pas. Cela va peut-être nous nuire dans nos relations commerciales, parce qu'à partir de l'année prochaine, l'Europe va commencer à appliquer son mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Les Québécois vont être taxés pour les Canadiens encore une fois.

Affaires émanant des députés

La tarification du carbone industriel est en péril. Il y a des reculs concernant les rénovations écoénergétiques et les véhicules électriques. Or, il faut adopter des mesures. Dans le développement de nouvelles technologies, il y a des phases. Les premières phases coûtent cher et il faut que davantage de mesures soient adoptées. Or le gouvernement recule là-dessus. Il se lève un lundi matin et décide que c'est terminé. Le ministre des Finances et du Revenu national a donné sa parole à nos concessionnaires, leur assurant que les rabais déjà concédés aux clients pour l'achat de véhicules électriques leur seraient remboursés. Or, il a ensuite présenté des crédits, mais l'argent n'était pas dans ces crédits. Nous avons dû nous battre.

Ça ne paraît pas que le premier ministre était un envoyé spécial de l'ONU pour le climat. Il y a des jours où je le regarde ici à la Chambre et je me dis que c'est tellement une mauvaise erreur de *casting*. Le premier ministre a écrit un livre qui s'intitule *Values: Building a Better World for all*. Pendant une bonne partie de sa vie, il nous a parlé des valeurs importantes, il a affirmé que l'augmentation de la valeur boursière et de ce qu'on a dans son portefeuille, ce n'est pas tout dans la vie. Il a dit qu'il fallait faire preuve de solidarité et s'occuper des personnes les plus vulnérables, qui, comme c'est démontré, sont généralement les plus touchées par les événements climatiques.

Une fois arrivé au pouvoir, il a aboli tout ce qui faisait supposément partie de ses principes les plus profonds pour ensuite nous dire que, ce qui presse, ce sont les oléoducs. Il nous dit que ça prend du gaz, le plus possible et le plus vite possible. Comment est-on passé d'un économiste connu pour ses positions ambitieuses en matière de lutte contre les changements climatiques à une personne qui nous vend du pétrole aujourd'hui?

● (1840)

Comme on le sait, la vie publique amène son lot d'aléas. Quand quelqu'un devient premier ministre ou candidat à la chefferie d'un parti, à un moment donné, les gens commencent à s'intéresser à ce que contient son portefeuille. On s'est rendu compte que les fonds verts, les fonds écologiques dans lesquels le premier ministre investissait étaient pas mal plus bruns que verts. On y trouvait de l'écoblanchiment. On s'est rendu compte que le premier ministre avait un talent inné pour l'écoblanchiment, comme le montre le présent projet de loi.

On nous dit que les gens sont inondés, qu'ils font face à des sécheresses, qu'il y a 60 pouces d'eau dans les maisons et que les gens perdent tous leurs souvenirs d'enfance. Or ce projet de loi nous dit essentiellement que ces gens ont besoin d'un site Web fédéral pour leur lire la météo. Ils savent bien qu'il pleut.

Ce n'est pas ce dont on a besoin. On a besoin de ressources.

Il va y avoir un budget. Le gouvernement fait des clowneries aux périodes des questions orales en disant que nous ne voterons pas en faveur du budget et que nous allons déclencher des élections. Or nous sommes 22 bloquistes. Ce que nous avons fait, c'est déposer des demandes claires et chiffrées. Nous avons présenté six demandes.

La part du Québec, c'est le tiers d'un point de PIB. Pour les grands mathématiciens, les Einstein de l'autre côté, c'est le tiers d'un point de PIB. Que veut-on qu'on demande de moins? C'est toujours trop ambitieux. Pourtant, là-dedans, nous demandons des investissements en infrastructures, des infrastructures résilientes.

Ma collègue de Vimy et celle de Saint-Léonard—Saint-Michel, sur l'île de Montréal, savent qu'il y a des difficultés d'infrastructures résilientes avec les nouveaux niveaux de pluies et les grandes variations enregistrées aujourd'hui dans les pluviomètres.

Il y a des élections municipales et l'Union des municipalités du Québec, ou UMQ, et la Fédération québécoise des municipalités demandent qu'il y ait un transfert au Québec afin que ce soit redistribué. Tout le monde sait que la construction d'égouts ne fait pas gagner des élections. Par ailleurs, on sait qu'il y a de grands besoins en infrastructure. Cela fait partie de nos demandes budgétaires.

Les libéraux déposent un projet de loi sans aucune incidence budgétaire et sans recommandation royale. Pour ce qui est des gens qui demandaient des infrastructures, ils n'auront pas d'argent à cette fin à cause de l'adoption du projet de loi C-5. On leur lira donc la météo. En effet, après avoir adopté le projet de loi C-5 sous bâillon avec l'aide des conservateurs, on était trop pressé de faire un pipeline.

Que puis-je dire? Je ne peux pas dire que nous allons voter pour ça.

Il arrive un moment où on se demande comment il se fait qu'aucun des articles de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement n'est modifié par ce projet de loi. On finit même par se demander si on l'envoie au comité. Que pourrait-on en faire en comité? Les règles parlementaires font en sorte qu'on ne peut pas modifier autre chose que les articles de loi modifiés par le projet de loi lui-même. Or le projet de loi ne modifie rien. Que peut-on faire? Doit-on aller se tourner les pouces en comité?

La députée de Terrebonne a mal travaillé. Elle n'a peut-être pas eu le temps nécessaire; elle était peut-être occupée à faire autre chose. Elle ne nous donne même pas la chance de faire un minimum de travail parlementaire. Pendant ce temps, un budget s'en vient.

Depuis longtemps, le Bloc québécois demande une bonification de 875 millions de dollars du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes. Ce serait concret et ça aurait un effet concret sur la vie des gens.

Sait-on que cela coûte moins cher qu'un sous-marin allemand, et encore moins cher que quatre? C'est quelque chose qu'on demande.

On demande un programme de coassurance. Les assureurs viennent nous voir. Je comprends qu'on ne construira plus de maisons dans des zones inondables, mais il y a déjà des maisons à certains endroits. On ne les rasera pas, mais il va falloir de l'aide pour rassurer ces gens, qui ont généralement de faibles revenus. On n'a pas de réponse à cela. On demande 500 millions de dollars pour l'érosion des berges, et cela peut être échelonné sur quelques années.

Or, on a un projet de loi qui dit que le fédéral va rédiger un rapport et suggérer dans une belle stratégie, que personne ne lira, de faire ce que le Québec fait déjà, et ce que le système d'information fourni par le ministère de l'Environnement du Québec fait déjà.

En toute bonne foi, il sera difficile pour le Bloc québécois d'appuyer ce projet de loi.

● (1845)

Le Président: La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée et l'affaire retombe au bas de l'ordre de priorité du Feuilleton.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

L'EMPLOI

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Monsieur le Président, ce soir, nous discutons de la crise de l'emploi qui frappe les jeunes Canadiens. Les conservateurs sonnent l'alarme au sujet de cette crise depuis les dernières élections. D'ailleurs, nous avons commencé bien avant cela à exprimer des préoccupations à ce sujet.

La crise a continué de s'aggraver. Au cours des trois dernières années, depuis la fin de la pandémie, le taux de chômage n'a pas cessé d'augmenter, en particulier chez les jeunes. Il ne s'agit donc pas d'un phénomène récent, mais d'une situation qui n'a pas cessé de s'aggraver au cours des derniers mois. Je pense que nous pouvons dire qu'il s'agit maintenant d'une crise généralisée qui touche non seulement le présent, mais aussi l'avenir, car les jeunes passent à côté des compétences essentielles et des étapes importantes de leur développement que leur auraient apportées leurs premiers emplois.

À l'heure actuelle, il y a près de 500 000 jeunes chômeurs âgés de 15 à 24 ans. Plus de 460 000 sont actuellement sans emploi, et le taux de chômage chez les jeunes se rapproche de plus en plus de 15 %. C'est un grave problème. Il résulte d'échecs politiques évidents de la part du gouvernement, ainsi que d'échecs en matière d'économie, d'immigration, de formation et dans plusieurs autres domaines.

On entend dire que la crise du coût de la vie, le prix des aliments et le prix du logement contribuent au chômage. En effet, il est de plus en plus difficile pour les employeurs de verser un salaire suffisant en raison de la hausse des prix, qui fait que le coût de la vie est bien plus élevé qu'avant.

C'est pour cette raison que les conservateurs ont présenté un plan pour l'emploi chez les jeunes. Il contient notre réponse à la situation et des propositions constructives que nous suggérons au gouvernement d'intégrer au prochain budget. Notre proposition vise à stimuler l'économie, à régler les dossiers de l'immigration et de la formation et à construire des logements là où se trouvent les emplois. Le plan est assorti d'une politique détaillée que, dans un esprit constructif auquel s'attendent les Canadiens, nous invitons le gouvernement à mettre en œuvre.

Malheureusement, le gouvernement n'a présenté aucun plan de création d'emplois. Il a plutôt pris l'habitude de dénigrer nos propositions constructives au lieu d'en discuter sérieusement. C'est malheureux. Nous avons présenté ces idées dans un esprit constructif, mais le gouvernement les dénigre sans présenter aucune des siennes. Tout ce qu'il a trouvé à faire, c'est attirer l'attention sur des programmes qui existent au pays depuis les années 1990 comme s'il s'agissait de nouveautés. Le gouvernement parle du maintien de programmes qui existent depuis les années 1990 et qui, de toute évidence, ne sont pas à la hauteur de la crise actuelle de l'emploi chez les jeunes.

Ensuite, il y a eu des annonces pour reproduire des programmes existants. Par exemple, en plus du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers existant, le gouvernement a annoncé un autre programme de reconnaissance des titres de compé-

Motion d'ajournement

tences étrangers sans vraiment tenir compte du fait que les programmes actuels du gouvernement sont inadéquats pour répondre à la crise que nous vivons.

Je pense que les Canadiens sont très déçus du bilan du gouvernement dans ce dossier. Ils auraient aimé que le gouvernement adopte une approche constructive à l'égard des idées que nous avons présentées en tant que parti de l'opposition. Nous avons présenté un plan conservateur détaillé pour l'emploi chez les jeunes, qui vise à stimuler l'économie, à régler les problèmes liés à l'immigration, à améliorer la formation et à faire construire des habitations là où il y a des emplois. Pour chacun de ces éléments, nous avons formulé une politique.

J'espère que le gouvernement cessera de dénigrer les bonnes idées et qu'il admettra que ses politiques ont contribué aux problèmes que nous connaissons aujourd'hui. J'espère qu'il écoutera plutôt nos idées avec un esprit constructif et qu'il envisagera de donner suite à certaines d'entre elles dans le cadre d'un plan qu'il pourra inclure dans le budget, en s'appuyant sur nos propositions. Le gouvernement va-t-il le faire?

• (1850)

Annie Koutrakis (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et des Familles, Lib.): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan pour dire que les étudiants ont besoin d'un emploi pour payer leurs études et pour acquérir une expérience et des compétences essentielles. Les jeunes Canadiens sont la main-d'œuvre de demain. Tout ce que nous investissons en eux aujourd'hui profitera au Canada dans les années à venir.

Nous investissons en eux. Prenons l'exemple du Programme de stages pratiques pour étudiants. Dans le budget de 2024, le gouvernement du Canada a proposé 207,6 millions de dollars pour ce programme afin de créer 40 000 possibilités d'apprentissage intégré au travail pour les étudiants des cégeps et des universités: 40 000, c'est essentiellement une partie de baseball des Blue Jays à domicile qui affiche complet. C'est un stade rempli d'étudiants qui acquièrent tous une expérience de travail précieuse. C'est à cette échelle que le gouvernement agit.

[Français]

Lorsqu'ils ont l'occasion d'apprendre sur le terrain, particulièrement dans leur domaine d'études, les étudiants du niveau postsecondaire peuvent acquérir des compétences professionnelles, enrichir leur curriculum vitae et établir des liens qui les aideront à décrocher des emplois de qualité après l'obtention de leur diplôme. Ces possibilités les aident aussi à s'adapter. Ils acquièrent de nouvelles compétences qui leur seront utiles à mesure que le marché de l'emploi évoluera.

Par compétences, on entend la communication, la pensée créative et la négociation, des aptitudes qui se développent le mieux au moyen de l'expérience du travail pratique.

[Traduction]

Depuis son lancement en 2017, le programme a offert plus de 300 000 occasions à des étudiants de niveau postsecondaire partout au Canada. Ces occasions couvrent plusieurs domaines d'études, et 45 % d'entre elles ont été accordées à des étudiants issus de groupes sous-représentés.

Motion d'ajournement

La Stratégie emploi et compétences jeunesse est un autre moyen d'investir dans les jeunes Canadiens. Il s'agit d'une initiative du gouvernement du Canada qui offre 16 programmes par l'intermédiaire d'un réseau de 12 ministères, organismes et sociétés d'État fédéraux. La stratégie vise à aider les jeunes de 15 à 30 ans issus de milieux divers à se préparer au marché du travail grâce à l'expérience professionnelle, à la formation, au développement des compétences et à des mesures de soutien globales qui leur permettent de réussir leur transition vers divers secteurs du marché du travail.

Emploi et Développement social Canada est le ministère responsable de la stratégie; il offre deux programmes: la Stratégie emploi et compétences jeunesse et le programme Emplois d'été Canada. En juillet 2024, le gouvernement a annoncé qu'il injectait 370 millions de dollars dans la stratégie afin de financer plus de 200 projets, dont la plupart ont été mis en branle depuis. En février dernier, nous avons annoncé une somme supplémentaire de 23 millions de dollars qui permettra de financer plus de 35 nouveaux projets. Cela porte l'enveloppe totale de la stratégie à plus de 393 millions de dollars pour la période de 2024 à 2028. Nous sommes donc en bonne voie d'aider plus de 26 000 jeunes à surmonter les obstacles à l'emploi et à obtenir des emplois valorisants et durables.

Le programme Emplois d'été Canada est un autre exemple de l'importance de nos investissements dans la jeunesse canadienne. Je n'ai pas beaucoup de temps pour entrer dans les détails, mais le soutien apporté par le programme Emplois d'été Canada est important pour des milliers de jeunes pendant l'été.

Il ne fait aucun doute que nous soutenons les jeunes à chaque étape de leur parcours vers un avenir meilleur et une économie canadienne plus forte.

• (1855)

Garnett Genuis: Monsieur le Président, avec tout le respect que je dois à ma collègue, je dirai que nous devons évaluer le travail du gouvernement en fonction des résultats. La secrétaire parlementaire, les ministres et d'autres personnes se plaisent à dire que nous devrions tenir compte de tout ce qu'ils essaient de faire, mais je crois que le gouvernement sera jugé selon les résultats dans leur ensemble.

Voici la réalité: le gouvernement a bloqué des projets d'exploitation des ressources naturelles, dénigré le secteur des ressources naturelles, bousillé notre système d'immigration et échoué dans ses efforts pour aligner la formation professionnelle sur les besoins de notre économie, voilà pourquoi nous nous retrouvons dans une situation où près d'un demi-million de jeunes sont sans emploi. Je ne doute pas de la sincérité de la secrétaire parlementaire, mais malgré tous les efforts déployés, le taux de chômage continue d'augmenter.

Quand allons-nous admettre que l'approche actuelle ne fonctionne tout simplement pas et que nous devons adopter de nouvelles politiques pour régler le problème?

[Français]

Annie Koutrakis: Monsieur le Président, nous investissons dans les jeunes.

Nous investissons dans les jeunes par l'entremise du programme de stages pratiques pour étudiants; nous investissons dans les jeunes par l'entremise du programme Stratégie emploi et compétences jeunesse; nous investissons dans les jeunes par l'entremise d'Emplois d'été Canada.

[Traduction]

Le marché du travail aujourd'hui est très différent pour les jeunes de ce qu'il était pour les générations précédentes. Les technologies nouvelles et émergentes, l'augmentation du travail à la demande, le vieillissement de la main-d'œuvre et la mondialisation changent profondément le marché du travail et la forme que prendront les emplois de l'avenir. Les programmes comme ceux que je viens de mentionner aident les jeunes Canadiens à faire face à ces difficultés. Ces programmes sont des investissements judicieux dans notre économie et dans la prochaine génération de leaders, parce que quand les jeunes prennent un bon départ, tout le Canada en profite.

LES AFFAIRES DU NORD

Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, c'est un honneur de prendre la parole ce soir dans le cadre du débat d'ajournement pour parler de nouveau d'une question que j'ai soulevée le 8 octobre. C'est une question inhabituelle à laquelle je veux revenir ce soir, parce que je ne cherche pas à prendre qui que ce soit en défaut. Il ne s'agit pas de ce que j'aurais aimé que le gouvernement fasse et qu'il n'a pas fait.

J'ai été très impressionnée et, je dois dire, inspirée par un article paru dans le *Globe and Mail* le 3 octobre et rédigé par un professeur canadien, Franklyn Griffiths, qui est entre autres un expert des affaires arctiques. Depuis longtemps, je m'inquiète de notre capacité à faire respecter notre souveraineté dans le climat actuel et avec un certain locataire de la Maison-Blanche. Nous savons qu'il a été mentionné que le Canada devrait être le 51^e État. Notre souveraineté est importante pour nous. Le passage du Nord-Ouest est l'un des endroits où notre pays est vulnérable dans l'exercice de sa souveraineté. Bien sûr, il s'agit du fameux passage du Nord-Ouest de Stan Rogers. C'est le fameux passage du Nord-Ouest de l'imaginaire canadien. Cependant, notre souveraineté repose sur la position juridique fragile voulant qu'il s'agisse des eaux intérieures du Canada.

J'ai posé à la ministre des Affaires du Nord la question suivante, soulevée par le professeur Franklyn Griffiths: si le président des États-Unis envoyait un navire américain dans le passage du Nord-Ouest, que ferait le Canada pour défendre la souveraineté qu'il revendique? J'ai demandé à la ministre si le premier ministre n'aurait pas intérêt à emprunter les arguments du professeur Griffiths, soit que notre revendication de la souveraineté dans l'Arctique est nettement renforcée grâce aux négociations concernant le Nunavut, à la cession de vastes territoires de notre région arctique et à la revendication du Nunavut par les Inuits, qui nous aident sur le plan juridique à faire reconnaître la souveraineté autochtone comme étant la souveraineté canadienne. Nous protégeons ainsi la souveraineté canadienne.

Manifestement, nous devons investir davantage dans l'Arctique canadien. Nous devons investir davantage dans les infrastructures portuaires. Nous devons remédier au problème de la disparition des routes de glace l'hiver en raison de la crise climatique. Des articles ont été publiés récemment dans la presse du Nunavut sur le besoin de routes et de pistes d'atterrissage, car celles-ci disparaissent ou sont à tout le moins très cahoteuses en raison de la fonte du pergélisol. La députée de Nunavut parle fréquemment et éloquentement de la nécessité de porter une attention particulière au Nord canadien et d'investir dans l'Arctique canadien.

L'argument avancé par le professeur Griffiths constituerait une excellente matière à réflexion pour amener le Cabinet fédéral à prendre le temps de considérer la question. Nous pouvons imaginer un instant que le chef de l'Inuit Tapiriit Kanatami, Natan Obed, qui est un dirigeant extraordinaire, soit associé plus pleinement aux décisions prises par le Canada sur la protection de notre souveraineté. Nous pouvons imaginer des investissements pour lutter contre la crise climatique afin que le pergélisol du Nord reste gelé. Imaginons un instant que nous décidions d'investir davantage dans le Conseil de l'Arctique, le seul organisme multilatéral dont le Canada est membre et probablement le seul organisme multilatéral au monde où il y a un siège permanent pour les Inuits et le Conseil circumpolaire inuit.

Dans le cadre du débat de ce soir — et je remercie beaucoup le secrétaire parlementaire d'être présent pour me donner la réplique —, je pose la question suivante: pourquoi ne pouvons-nous pas en faire plus pour affirmer notre souveraineté dans l'Arctique en manifestant notre solidarité avec les Inuits?

• (1900)

Brendan Hanley (secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires du Nord et de l'Arctique, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de Saanich—Gulf Islands d'avoir posé une question sur le rôle du Canada dans l'affirmation de la souveraineté dans l'Arctique et d'avoir mentionné à juste titre le rôle que les Autochtones de l'Arctique peuvent jouer à cet égard. Je la remercie de m'avoir fait part de l'article, qui m'a également été envoyé par une résidente de ma circonscription. Je remercie Karen. Je pense que cela montre à quel point les habitants du Nord sont engagés lorsqu'il est question de la souveraineté et de la sécurité dans l'Arctique. La députée a bien raison de nous rappeler que la souveraineté du Canada dans l'Arctique doit depuis toujours s'appuyer sur la présence et l'intendance de l'Inuit Nunangat, des Premières Nations du Nord et de tous les peuples du Nord.

Il se trouve que le comité des affaires étrangères mène actuellement une étude sur la souveraineté dans l'Arctique, et j'ai pu poser des questions au groupe d'experts présent la semaine dernière. À cette occasion, j'ai souligné de nombreux domaines dans lesquels les dirigeants et les habitants de l'Arctique prennent l'initiative en matière de défense, de sécurité et de souveraineté dans leur région. J'ai notamment parlé du prochain sommet de l'Arctique qui se tiendra en février 2026 à Whitehorse et qui réunira les dirigeants du Nord du Canada, de l'Alaska et du Groenland pour discuter de la sécurité, des infrastructures et du développement économique dans l'Arctique. Il est organisé par la chambre de commerce de Whitehorse et le gouvernement du Yukon. Comme je l'ai dit au comité, les dirigeants de toute la région arctique ont déclaré qu'ils étaient là pour s'associer au Canada afin de définir leur souveraineté et de protéger l'Arctique contre les menaces extérieures, notamment la dégradation de l'environnement causée par les changements climatiques et les menaces géopolitiques.

Si l'on examine plus particulièrement le Nunavut et les accords modernes sur les revendications territoriales, les gouvernements inuits gèrent de vastes territoires et côtes dans l'ensemble de l'Inuit Nunangat. La politique de l'Inuit Nunangat, élaborée conjointement, garantit que tous les programmes et services fédéraux dans la région favorisent la prospérité et l'autodétermination des Inuits. Elle est guidée par un principe simple: rien de ce qui nous concerne ne doit se faire sans nous. Cette même approche d'élaboration conjointe est le fondement du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord.

Motion d'ajournement

La mise à jour de la politique de défense de notre gouvernement, intitulée « Notre Nord, fort et libre », reconnaît que l'Arctique se réchauffe quatre fois plus vite que la moyenne mondiale. La fonte des glaces marines a ouvert de nouvelles routes maritimes et suscité l'intérêt des pays étrangers. Les menaces climatiques sont aussi pressantes que les menaces géopolitiques pour la sécurité. C'est pourquoi notre nouveau gouvernement a fait de la défense de l'Arctique l'une des principales priorités nationales du Canada et qu'il entend accroître notre présence, aiguïser notre vigilance et renforcer notre capacité d'intervention. Nous modernisons notre défense grâce à des radars transhorizon dans l'Arctique et dans les régions polaires et grâce à une détection sous-marine améliorée, ce qui nous permet de détecter plus tôt les menaces pesant sur le Nord du Canada, de mieux les suivre et d'y répondre plus rapidement.

Nous renforçons également notre présence permanente et visible en mer. Les navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique de classe Harry DeWolf sont désormais opérationnels chaque saison de navigation estivale. Le Canada a également attribué des contrats pour deux nouveaux brise-glaces polaires afin d'assurer l'accès au Haut-Arctique. Ensemble, ils assureront le dégagement des eaux de façon continue dans la région, en collaboration avec la Finlande. Je suis heureux d'avoir récemment eu l'occasion de rencontrer l'ambassadeur du Canada en Finlande pour apprendre comment ce projet revitalise déjà la construction navale à Helsinki.

Les membres des Rangers canadiens, qui viennent des collectivités du Nord, continuent de faire des patrouilles, d'offrir de l'encadrement et de soutenir les opérations partout dans le Nord. Dans le cadre de l'initiative « Notre Nord, fort et libre », nous améliorons leur équipement et leur mobilité afin qu'ils puissent encore mieux faire ce qu'ils font de mieux: exercer un leadership sur le terrain et intervenir rapidement pour aider les autorités civiles lors des activités de recherche et de sauvetage et des interventions d'urgence.

Il y aurait tellement plus à dire, et je remercie encore une fois la députée de Saanich—Gulf Islands d'avoir cité l'article et d'avoir soulevé la question. En partenariat avec les gouvernements autochtones et territoriaux, ainsi qu'avec tous ceux qui vivent dans l'Arctique, nous devons continuer de protéger et de définir la souveraineté du Canada afin d'assurer la paix et la sécurité dans l'Arctique.

• (1905)

Elizabeth May: Monsieur le Président, je tiens à dire aux Canadiens que j'ai beaucoup de respect et d'affection pour le secrétaire parlementaire, qui, en tant que médecin, était le médecin hygiéniste en chef du Yukon pendant la pandémie de COVID. Ce n'est pas rien, et maintenant, il est député. Je pense qu'il a peut-être choisi le mauvais parti, mais cela ne fait pas vraiment de différence à ce stade-ci.

Nous partageons le même avis dans cette discussion, ce qui arrive trop rarement dans ce pays. Le Canada est un pays arctique, mais nous vivons principalement dans le Sud du Canada. Comme je connais le Brésil, je dis parfois aux gens que les habitants de Rio en savent autant sur l'Amazonie que les habitants d'Ottawa ou de Toronto en savent sur l'Arctique.

La souveraineté dans l'Arctique est un enjeu de sécurité nationale. La dégradation du pergélisol menace la survie de la planète. La conservation de l'Arctique représente un défi planétaire.

Motion d'ajournement

Brendan Hanley: Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de lui retourner à tout le moins en partie le même compliment. Il faudrait évidemment bien plus d'une minute pour exprimer toute l'estime que j'ai pour la députée de Saanich—Gulf Islandset son leadership en matière d'action climatique depuis de nombreuses années, ainsi que sur tant d'autres questions parlementaires.

La sécurité et la souveraineté dans l'Arctique sont des questions qui concernent tous les partis, tous les pouvoirs publics et les populations qui vivent dans cette région. La participation régionale et locale visant à intégrer les points de vue et les priorités des habitants

du Nord sera essentielle pour libérer le potentiel économique de cette région. Nous devons continuer à travailler ensemble afin de garantir la sécurité du passage du Nord-Ouest grâce à une bonne préparation, à des partenariats solides et à des patrouilles régulières.

Le Président: La motion d'ajournement portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 9.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 28 octobre 2025

AFFAIRES COURANTES

Pétitions

La violence entre partenaires intimes

Greaves 3077

Le système national d'alerte Silver

Dancho 3077

Questions au Feuilleton

Lamoureux 3077

Demande de débat d'urgence

L'industrie canadienne du canola

Poillievre 3078

Décision de la présidence

Le Président 3078

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Loi portant mise en œuvre du Protocole d'adhésion du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste

L'hon. Steven Guilbeault (au nom du ministre du Commerce international) 3078

Projet de loi C-13. Deuxième lecture 3078

Lavoie 3078

Lamoureux 3080

Chambers 3080

Savard-Tremblay 3080

Johns 3081

Mantle 3081

Chambers 3081

Maloney 3084

Savard-Tremblay 3084

Johns 3085

Lobb 3085

Lamoureux 3085

Savard-Tremblay 3085

Watchorn 3088

Barsalou-Duval 3088

Lamoureux 3089

Simard 3089

Fonseca 3090

Falk (Provencher) 3091

Simard 3091

Lamoureux 3092

Lobb 3092

Osborne 3092

Falk (Provencher) 3093

Simard 3094

Lamoureux 3094

McKenzie 3094

Lamoureux 3095

Simard 3096

Falk (Provencher) 3096

Groleau 3096

Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles) 3098

Larouche 3098

Mantle 3098

Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles) 3098

Motz 3100

Barsalou-Duval 3100

Lamoureux 3100

Hirtle 3100

Mantle 3102

Simard 3102

Lamoureux 3102

Chong 3103

Lamoureux 3104

Simard 3104

Morrison 3104

Mantle 3105

Greaves 3106

Simard 3107

Lobb 3107

Osborne 3107

Lamoureux 3107

Doherty 3110

Simard 3110

Deschênes-Thériault 3110

Mantle 3110

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Hans Smits

McPherson 3111

La scène artistique d'Halifax

Miedema 3111

La sclérose en plaques

Patzer 3111

Le Prix du premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement

Noormohamed 3111

Les banques alimentaires

Van Popta 3112

Richard Cauchon

Villeneuve 3112

Woodrow James Philpott

Small 3112

Lucy Gilbert

Koutrakis 3112

La Journée d'appréciation de la marine et de la Garde côtière

Kibble 3113

Le Centre d'aide aux entreprises Haute-Yamaska et région

Larouche 3113

Les pionnières sur le marché du travail		MacKinnon	3118
Bardeesy	3113	Garon	3118
La réforme de la mise en liberté sous caution		Guilbeault	3119
Jansen	3113	L'économie	
Le Conseil national des femmes juives du Canada		Paul-Hus	3119
Carr	3114	Guilbeault	3119
La fiscalité		Paul-Hus	3119
Cooper	3114	MacKinnon	3119
Le Mois de l'histoire des femmes		Dancho	3119
Deschênes-Thériault	3114	Gainey	3119
L'abordabilité des aliments		Dancho	3120
Gladu	3114	Robertson	3120
Les cadettes		Tolmie	3120
Nathan	3114	Zerucelli	3120
		La famille, les enfants et le développement social	
		Danko	3120
		Gainey	3120
QUESTIONS ORALES		L'industrie forestière	
L'économie		Zimmer	3120
Poilievre	3115	Hodgson	3120
MacKinnon	3115	Zimmer	3121
Poilievre	3115	Hodgson	3121
MacKinnon	3115	Melillo	3121
Poilievre	3115	Hodgson	3121
Hajdu	3115	Konanz	3121
Poilievre	3115	Hodgson	3121
Hajdu	3115	Dawson	3121
Poilievre	3115	Bardeesy	3121
Gainey	3116	Martel	3121
Poilievre	3116	Bardeesy	3121
Hajdu	3116	Groleau	3122
		Guilbeault	3122
Les relations canado-américaines		La sécurité publique	
Blanchet	3116	Caputo	3122
LeBlanc	3116	Sahota	3122
Le commerce international		Caputo	3122
Blanchet	3116	Sahota	3122
LeBlanc	3116	La famille, les enfants et le développement social	
L'économie		St-Pierre	3122
Blanchet	3116	Gainey	3122
LeBlanc	3117	Le commerce international	
Poilievre	3117	Barlow	3123
LeBlanc	3117	Chatel	3123
Poilievre	3117	Barlow	3123
LeBlanc	3117	Anand	3123
Poilievre	3117	Patzner	3123
LeBlanc	3117	Anand	3123
Poilievre	3117	L'emploi	
LeBlanc	3117	Rana	3123
Poilievre	3117	Zerucelli	3123
LeBlanc	3118	La justice	
Poilievre	3118	Vien	3124
LeBlanc	3118	Provost	3124
Poilievre	3118	Le logement	
LeBlanc	3118	Kwan	3124
Les finances		Robertson	3124
Garon	3118		

Les affaires du Nord

Idlout	3124
Alty	3124

AFFAIRES COURANTES**Les comités de la Chambre****Accès à l'information, protection des renseignements personnels et éthique**

Motion d'adoption	3124
Adoption de l'amendement	3126
Adoption de la motion	3127

Privilège**Le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique**

Normandin	3128
-----------------	------

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**La Loi sur la citoyenneté**

Projet de loi C-3. Étape du rapport	3128
Sari	3128
Cooper	3129
Lamoureux	3129
Garon	3130
Cooper	3130
Gladu	3131
Lamoureux	3131
Garon	3131
Cody	3132
Lamoureux	3133
Beaulieu	3133
McCauley	3134
Ste-Marie	3134
Gallant	3134
Lamoureux	3135
Blanchette-Joncas	3136
McCauley	3136
Greaves	3136
Gladu	3136
Lamoureux	3138
Blanchette-Joncas	3138
Caputo	3138

Genuis	3138
Lamoureux	3140
Beaulieu	3140
Garon	3140
Strauss	3141
Lamoureux	3142
Garon	3142
McCauley	3143
Abouttaif	3143
Desrochers	3144
Garon	3144
Menegakis	3145
Garon	3145
Desrochers	3146
McCauley	3147
Ste-Marie	3147
Patzer	3147

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS**Loi relative à la stratégie nationale sur la prévision des inondations et des sécheresses**

Auguste	3148
Projet de loi C-241. Deuxième lecture	3148
Deschênes-Thériault	3149
Bonin	3149
Ross	3150
Sari	3150
Ross	3150
Bonin	3151
Johns	3153
Anstey	3153
Garon	3155

MOTION D'AJOURNEMENT**L'emploi**

Genuis	3157
Koutrakis	3157

Les affaires du Nord

May	3158
Hanley	3159

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>